THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars ?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-CINQUIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME V

AVIS IMPORTANT.

La Société ayant publié en 1904 un recueil de mémoires in-4° à l'occasion de son Centenaire, le présent volume (t. LXV) porte la double date 1904-1905.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC VI

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LA

CHAPELLE SAINT-LAURENT

A TOURNUS (SAÔNE-ET-LOIRE)

Par le vicomte Pierre de Truchis, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 26 avril 1905.

La chapelle Saint-Laurent, une des quatre chapelles de secours que l'abbaye de Tournus avait construites, ou du moins possédées sur son domaine, en dehors de l'enceinte de la ville[1] (fig. 1), est une petite basilique bâtie sur plan simple et très ancienne dans son œuvre primitif, mais elle paraît avoir été fort remaniée au cours d'une restauration, probablement du XII^e^ siècle. Ses murs se composent de matériaux frustes, noyés eux-mêmes dans d'épais lits et joints de mortier. Quant aux angles et aux pieds-droits des ouvertures, ils forment des chaînages très irréguliers

1. On la voit dans la direction du nord, au milieu des vignes, vers le dessus d'une petite croupe faisant suite au faubourg moderne de la gare et dont la pente dévale doucement vers la rive droite de la Saône.

au moyen de carreaux de pierre coralienne[1] placés le plus souvent sur champ sans emploi de boutisses et séparés les uns des autres par des joints démesurément épais et bourrés de lavrins minces et d'éclats de pierre. Sur toute la superficie des

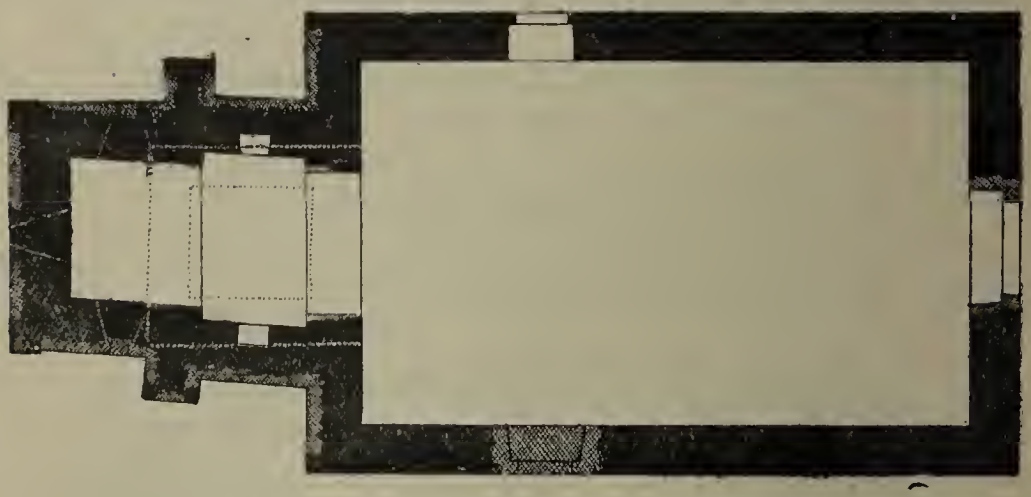

Fig. 1. — Chapelle Saint-Laurent. Plan : 0m01 par mètre.

parties de murs que l'on peut considérer comme les plus anciennes, l'appareil en épi apparaît couché diagonalement, une rangée vers la droite et, immédiatement au-dessus, une autre vers la

1. Sorte de calcaire blanc du pays, dont les carrières sont depuis longtemps épuisées. On ne trouve leurs produits à Tournus que dans les constructions antérieures au XIIe siècle. A l'abbaye, on le voit au bas de l'édifice, mais pas dans les parties supérieures [Renseignement fourni par M. Jean Martin, conservateur du Musée de Tournus].

Chapelle Saint-Laurent a Tournus.

gauche ou vice versa; parfois aussi dans un seul sens seulement. On l'a disposé sur des lits à peu près horizontaux et d'inégales longueurs; mais les étages d'épis ne sont pas distancés régulièrement. Leur espacement est occupé par des rangées de pierres mureuses de différentes grosseurs, souvent très petites.

Cet appareil décousu se compose de pierres de tous échantillons, et même les épis sont formés par endroits de laves de la colline voisine, leurs rangs étant séparés par des éclats ou des moellons minces, le tout aggloméré avec un mortier si grossier qu'il ressemble à du béton[1].

L'appareil des ouvertures n'est pas plus soigné que celui des angles et de la base des contreforts du clocher; cependant, on voit extradossés les voussoirs extérieurs des fenêtres de la nef qui sont tracés en plein cintre et appartiennent certainement à la construction primitive. Il paraît en avoir été de même autrefois de l'unique archivolte de la porte principale, car il ne reste que sept claveaux de la première édification, les autres ayant été déplacés à une époque plus récente. Cette archivolte fut si complètement remaniée à différentes reprises, comme toute la façade, qu'on y voit peu de choses de la première construction.

1. On y remarque beaucoup de pierres roses de dimensions variées. Ce sont des fragments de coralien inférieur, calcaire du coteau de la Justice, à deux kilomètres de Tournus [Renseignement de M. J. Martin].

Ainsi, on déplaça même les pieds-droits de la porte pour la rétrécir, et le maçon s'y prit si maladroitement qu'il la reconstruisit, non dans l'axe de l'édifice, mais un peu plus à gauche. Quant à la petite porte ouverte au midi sous la plus orientale des deux fenêtres, elle a perdu son cintre, et cette fenêtre a été défigurée, elle aussi.

Il existe dans le mur du nord une autre porte ajoutée au XII^e^ siècle.

Son âge est nettement déterminé par la moulure en doucine des encorbellements ayant servi de supports au linteau disparu. Elle paraît depuis longtemps murée.

Le mur du nord de la nef est heureusement presque intact. L'appareil en épi s'y montre dans toute la hauteur. On y voit encore les deux chaînages d'angles en pierres quelquefois redressées et souvent aussi hautes que larges[1], ainsi que les cintres déformés et incomplets de deux fenêtres primitives autrefois semblables à celles du flanc méridional, mais dépourvues de leurs pieds-droits et actuellement murées.

La nef n'est pas voûtée et sa charpente rudi-

1. L'emploi de l'appareil en épi n'est pas un fait isolé à Tournus, où nous le trouvons du reste de caractère identique aux chapelles du sanctuaire de l'église Saint-Philibert et à la chapelle Saint-Laurent. M. Jean Martin l'a constaté dans les substructions et à la base du château de Brancion (commune de Martailly-les-Brancion, à 10 kilom. de Tournus). On l'a signalé encore dans l'église de Prailles (canton de Cormatin).

mentaire porte un toit très plat en tuiles creuses[1]. Du côté du sanctuaire, un mur transversal la termine. Cependant, il a été percé au centre d'une arcade de $2^{m}10$ de largeur, donnant accès au sanctuaire, arcade dont l'appareil à joints minces paraît beaucoup plus jeune que celui des angles extérieurs de l'édifice (fig. 2).

Les deux têtes de mur, les « antes », formant les pieds-droits de l'arcade, y prennent l'aspect de pilastres. On les a surmontées d'impostes très simples. Ce sont des tablettes de pierre amincies le long de l'arête inférieure au moyen d'une large gorge peu profonde où se montrent en relief des panneaux plats de $0^{m}02$ d'épaisseur. Ces deux impostes sont les seules pierres travaillées que l'on voit dans les murs. On en trouve de toutes semblables dans la crypte et dans le déambulatoire de l'église Saint-Philibert.

Au delà des pilastres commence le sanctuaire, fractionné en deux très petites travées. La première inscrit un rectangle allongé transversalement, rectangle voûté en berceau et surmonté, au centre, du petit clocher carré qu'on a élevé au-dessus. Il en est de même de la seconde travée, dont la largeur correspond exactement à celle de l'arcade. Cette travée, 2 mètres de longueur sur $2^{m}10$ de largeur, terminée par un chevet droit,

1. Elle mesure extérieurement $10^{m}50$ sur $6^{m}75$ et intérieurement $9^{m}15$ sur $5^{m}30$.

n'est pas rectangulaire, mais son plan biaise à droite, bizarrerie qu'il serait malaisé d'expliquer. Assurément, on peut croire cette partie de l'édifice déjà très ancienne, car on voit s'élever, au dehors, jusqu'à près d'un mètre de la toiture, surtout du côté du nord, mieux conservé que le chevet et le flanc sud, un appareil varié dont la

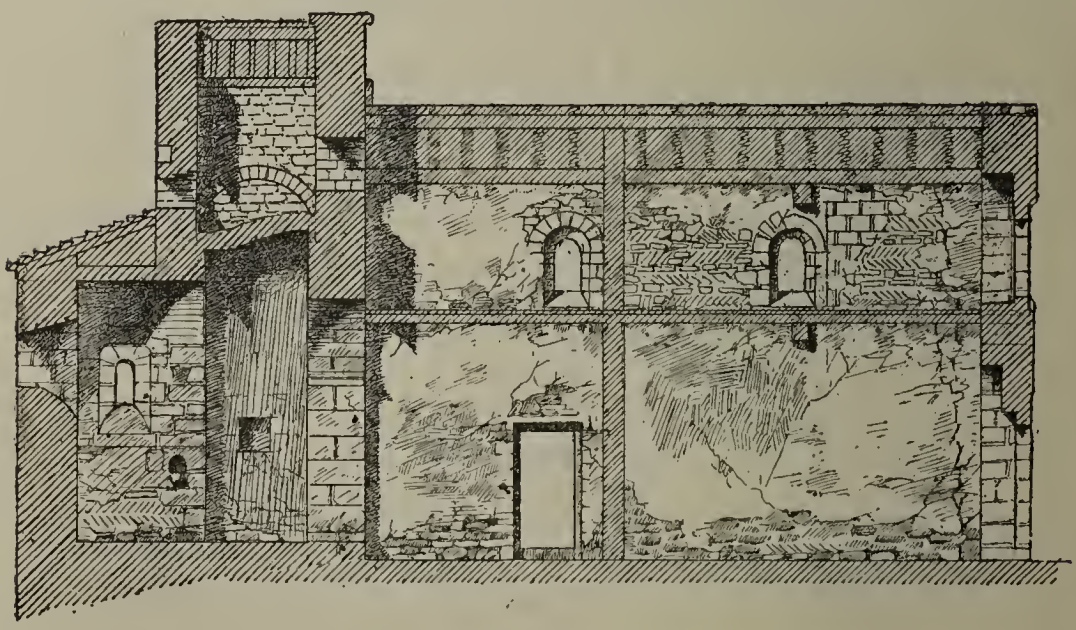

Fig. 2. — Chapelle Saint-Laurent. Coupe en long.

disposition rappelle beaucoup celle des murs de la nef. Cependant, les murs du levant et du midi ont été découronnés dans une reprise très visible au-dessus de l'étage du rez-de-chaussée, et toute la région supérieure de la construction à partir de

la nef, sans en exclure le clocher, doit avoir été transformée au XII^e siècle, depuis une ligne de reprise sinueuse passant vers l'angle sud-est, au niveau de l'appui de la fenêtre absidale, et s'élevant à l'angle nord-est, plus haut que cette fenêtre. C'est à ces points que s'arrêtent les anciens chaînages d'angles.

A une autre restauration, datant, celle-là, du XVI^e siècle, appartiennent les deux fenêtres latérales d'aspect si grossier. Quant à la fenêtre orientale, dépourvue de la feuillure du vitrage et terminée non par un cintre extradossé, comme les fenêtres de la nef, mais par un demi-cercle évidé dans une dalle redressée, fenêtre encore intacte et encadrée par l'appareil en épi, peut-elle servir à dater tout l'édifice ou seulement le sanctuaire? En effet, la présence de ce linteau de fenêtre et de véritables contreforts dans un appareillage qui a toute l'apparence d'être pré-roman pourrait donner lieu à une discussion sur l'introduction prématurée en Bourgogne de formes qui n'ont été vulgarisées qu'au XII^e siècle.

Remarquons encore sur la seconde travée une toiture en tuiles creuses, aussi plate que celle de la nef, et, au clocher terminé en bâtière, un couvert de lave que l'on retrouve plus bas sur les contreforts exhaussés lors de l'édification du clocher, puis, à côté, sur les retraites des murs latéraux de la première travée, à la naissance même du clocher.

Telle est l'humble construction heureusement parvenue jusqu'à nous[1].

La date du monument.

Quel peut bien être l'âge du petit édifice? La nef tout au moins, sinon la partie basse du sanctuaire, ne pourrait-elle pas dater d'une époque très reculée, peut-être même voisine de la première transformation de l'abbaye au IX^e^ siècle[2], lorsqu'elle échangea à l'arrivée des Bénédictins son premier vocable de Saint-Valérien

1. En corrigeant les épreuves, nous apprenons que la chapelle Saint-Laurent, fort menacée, l'an dernier, par un projet de construction de chemin de fer à voie étroite de Louhans à Tournus, se trouve définitivement épargnée grâce aux protestations de M. Jean Martin, aux nôtres et à celles de nombreuses sociétés savantes, grâce surtout à l'énergique appel fait par M. C. Enlart, le directeur du Musée d'architecture comparée, à l'administration des ponts-et-chaussées qui a mis, de même que les ingénieurs et l'entrepreneur, l'empressement le plus bienveillant à modifier le tracé. Sur ces entrefaites, M^me^ Damas, propriétaire, offrit généreusement à l'État la chapelle qui fut classée parmi les monuments historiques au mois de juin 1905. Nous sommes heureux d'exprimer notre reconnaissance à tous et en particulier à M^me^ Damas, à MM. Martin, Enlart, A. Choisy et de Préaudeau.

2. L'abbaye a appartenu aux moines dits de « Saint-Valérien » probablement depuis la fin du VI^e^ siècle jusqu'au 14 mai 875, date de l'arrivée des moines Philibertins (*Saint-Philibert de Tournus*, par le chanoine Henri Curé, archiprêtre de Tournus, Paris, A. Picard, 1904).

contre celui de Saint-Philibert? A l'enfance de la singulière chapelle, la première travée du sanctuaire aurait-elle été surmontée d'une petite coupole ou ne fut-elle ajoutée que plus tard, remplaçant peut-être une ancienne abside?

Quoi qu'il en soit, la seconde travée se termine par un chevet droit, et la forme, la structure et l'appareil de cette région de l'édifice la rapprochent singulièrement des chapelles rayonnant autour du sanctuaire de la grande église Saint-Philibert, ainsi que de certaines parties de la crypte où l'on retrouve une façon identique de tailler la pierre et des oculus, avec linteaux découpés en demi-cercle, comme celui de la fenêtre du chevet de la chapelle Saint-Laurent.

L'emploi du mur de chevet seul, à l'exclusion d'abside et d'absidioles, ne paraît-il pas le fait d'un système mûrement arrêté de la part du constructeur plutôt que la répétition d'un plan routinier transmis par la tradition latine? Ne doit-on pas voir dans ces édifices, dont la conception se ressent de l'amalgame d'influences autochtones et étrangères, sinon des manifestations originales, du moins des répliques d'un type de construction développé en pleine barbarie dans un atelier d'architecture mal pourvu d'ouvriers passables, mais au courant, cependant, des principes de l'art de bâtir de l'école grecque d'Orient où les bonnes traditions s'étaient main-

tenues et rajeunies par d'heureuses innovations? Ces édifices n'auraient-ils pas eu une certaine part dans la formation de l'école romane primitive de la Bourgogne?

Pour hypothétiques que soient ces considérations, il n'est pas douteux que l'humble chapelle, aujourd'hui d'aspect si barbare, si singulier, se recommande presqu'autant que sa majestueuse sœur aînée à l'attention des archéologues et des historiens qui voudront rechercher les procédés usités à l'enfance de notre architecture ou en tirer une preuve de l'état social des populations d'alors incapables de faire mieux. A coup sûr, il offre un réel intérêt pour l'érudition, tant au point de vue de l'histoire de notre civilisation que de celle des premiers ferments d'une architecture apparue en Bourgogne dans les ténèbres du x^e^ siècle.

Les peintures murales.

Dans la description de la chapelle Saint-Laurent, nous avons dit que l'on peut attribuer à une époque voisine du xii^e^ siècle la restauration au cours de laquelle le sanctuaire reçut son aspect actuel et vit surmonter sa première travée d'un clocher carré, ce qui obligea, sans doute, à reconstruire les murs de support depuis leur base. Cette transformation générale fut l'occasion

d'un rajeunissement intérieur, car nous allons voir qu'une décoration murale compléta le nouvel œuvre.

En effet, la chute de quelques éclats d'un enduit moderne plaqué sur le mortier primitif du mur oriental de la nef, au-dessus de l'arc triomphal, amena récemment la découverte, à la hauteur des sablières, de deux bandes contiguës, l'une brun foncé, l'autre jaune, et séparées entre elles par un perlé blanc. Des recherches dirigées plus bas firent apparaître successivement une frise et une double bande semblable à la précédente, mais disposée en sens inverse. C'était une portion d'un grand encadrement. En dessous de cette sorte de litre, vers le centre du mur, un ton uni, bleu tendre, sert de fond à un sujet historié, dont je ne trouvai que quelques fragments appartenant à quatre personnages : d'abord, une main d'angelot; puis, plus bas, le haut d'un personnage assez jeune, et probablement féminin, vêtu d'une robe claire, par-dessus laquelle il porte un manteau lourdement orné à la mode byzantine et relevé au-dessus du bras gauche de façon à laisser voir l'avant-bras replié et la main tenant l'évangéliaire. La tête, inclinée dans une attitude attentive, repose sur la main droite, et le bras droit est accoudé sur un objet difficile à déterminer. Le calme antique et de grands yeux bruns idéalisent les traits du visage que l'artiste paraît avoir particulièrement soigné. Plus bas, à sa

droite, l'enduit, décollé partiellement, laisse apparaître la tête baissée d'un vieillard regardant, lui aussi, vers la droite. L'artiste avait modelé la figure ascétique et osseuse au moyen de hachures filées dans la forme du facies et encadré le visage coloré d'une barbe traitée en hachures blanches parallèles ou concentriques. A la gauche du jeune personnage, autre personnage certainement féminin, dont la tête a disparu, mais dont les bras se trouvent repliés devant la poitrine comme pour tenir les mains jointes. Comme vêtement, robe blanche avec manches souples serrant étroitement les poignets.

On devine, à l'attitude de cette personne, qu'elle joue là le rôle d'assistante, de simple spectatrice de la pieuse scène figurée au centre du compartiment.

Quel est le sujet ici traité? Pour le déterminer, il faudrait dégager une large surface de la décoration primitive; mais l'enduit est tellement craquelé partout, tellement meurtri, tellement fatigué par les ans qu'une exploration méthodique nécessiterait un travail de bénédictin sans grande chance de réussite. Les quelques traces de peinture disséminées sur ce mur en dehors des fragments de personnages paraissent indiquer que l'ensemble du sujet ne sort pas des limites de l'étage supérieur. Cet ensemble formait évidemment trois registres; mais il n'est pas certain que les deux registres latéraux aient renfermé des

sujets à personnages. Cependant, la large frise fermait en ligne droite par le dessus toute la composition, allant d'un côté à l'autre de la nef, car j'ai constaté sa présence tout près de l'angle nord-est. Cette peinture a tous les caractères de l'art polychrome des dernières années du XII^e^ siècle ou des premières du siècle suivant, et son exécution est assez heureuse pour qu'on doive la rapporter à une très bonne équipe de peintres-compagnons qu'un abbé de Tournus avait dû faire venir pour décorer une région de l'église ou quelque salle de l'abbaye nouvellement restaurée.

Voyons maintenant le décor des trois autres murs de la nef.

Leur tapisserie, des plus simples, n'a aucune analogie avec celle du mur oriental, soit qu'elle provienne d'une entreprise un peu plus récente, soit que le peintre ait tenu à traiter d'une manière absolument distincte les faces très secondaires de ces murs. Elle consiste dans un ton plat, de nuance blanc-jaunâtre, sur lequel s'enlève en vigueur un tracé d'appareil très foncé à *la terre de Sienne brûlée*. Le peintre a figuré les lits par un seul filet et les joints par deux. Même dans l'ébrasement des fenêtres, on retrouve les mêmes tracés. Cependant, l'artiste, inquiet de la monotonie de ces grandes surfaces striées de lignes droites, a voulu l'atténuer en entourant l'arête de l'ébrasement interne des fenêtres d'une sorte de cadre qui en épouse la forme. Il l'a traité de la

même manière que le plein des murs : deux filets ou galons parallèles, également de brun rouge, distants de 0m15 et renfermant une série de traits en S. Ceux-ci sont placés en diagonale, et de deux en deux en sens inverse, de sorte que les extrémités recourbées s'emboîtent presque comme pour s'accrocher. Un gros pois, jeté le long des sertis du cadre, occupe chacun des vides.

C'est évidemment dans le but d'éviter le papillottement de ces dessins au trait foncé et tranchant durement sur le fond clair que le peintre a atténué la sécheresse des traits en S en fondant l'un des bords à l'aide de petites hachures qui simulent des franges ou encore de multiples pattes. On dirait de grandes chenilles. Enfin, au-dessus du voussoir se prolonge le serti externe du cadre au moyen de deux traits ondulés comme des paraphes. C'est une terminaison quelconque flanquée d'une fleurette à quatre pétales; finale à la va-vite, jetée au tour de main avec cette sûreté de coup d'œil d'artiste qu'une longue pratique et plus encore le tempérament donnent au professionnel bien doué. Cette « maestria » lui fait jeter là où il le faut la note piquante qui complétera l'effet. Dans les peintures murales de l'époque gothique, on trouve fréquemment de ces libertés imprévues, rebelles à toutes règles, mais issues de la fougue géniale de l'artiste qui s'abandonne avec passion au concept de son œuvre. N'est-ce pas là un des côtés attachants de l'art décoratif

médiéval, libre de toutes entraves, de tempérament bien français et qui n'a pris son essor et conquis toute son originalité qu'au terme du XIII^e^ siècle.

De grands tracés géométriques en ligne droite avec recoupes à angle droit, des figurations d'appareil avec ou sans fleurettes timbrées au pauchoir, des amortissements très simples, souvent fantastiques, des dessins stylisés d'une liberté d'allure extraordinaire, accompagnés volontiers de hachurès dans le but d'adoucir certains contours par opposition à la fermeté de détails voisins, des variantes réparties sobrement et à point donné au gré exclusif de l'exécutant, tels sont, entre mille, divers dispositifs familiers aux peintres du même siècle, procédés que nous retrouvons en partie dans cette tenture de la nef, œuvre de second ordre dont il ne subsiste que quelques lambeaux de loin en loin, mais assez cependant pour donner la certitude qu'elle couvrait les deux faces latérales, ainsi que le parement intérieur du mur de façade.

Quand sa décoration était entière, la chapelle Saint-Laurent devait avoir une parure digne de sa destination, puisque c'est au sanctuaire qu'était réservée la plus belle ornementation de l'édifice. Malheureusement, il ne subsiste rien des peintures murales du sanctuaire. Aujourd'hui, on n'y trouve sous le badigeon, le long des arêtes des fenêtres, que des fragments de marbrures et de chaînages

d'assises alternativement jaunes et rouges, restes lourdauds, criards, affreusement vulgaires d'un rajeunissement du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle.

Combien ces colorations de mauvais goût ne font-elles pas regretter les figures belles et nobles qui devaient accompagner jadis la grande scène présentée à l'édification des fidèles du haut de l'arc triomphal[1] !

1. « La chapelle Saint-Laurent a été classée *en partie* le 27 juin. Elle appartient à deux propriétaires, dont l'un seulement (le possesseur du transept et du chœur) a demandé le classement. — Il y aura lieu de faire état régulièrement dans un nouvel arrêté du consentement que la seconde personne intéressée est d'ailleurs prête à donner à cette mesure » (*Note du service des Monuments historiques*).

LES

ARÈNES DE BOURGES

AU MOYEN ÂGE

Par M. Émile Chénon, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 10 mai 1905.

I.

On sait qu'à Bourges il existait, à l'époque romaine, à 200 mètres au sud-ouest et au dehors des murs de la ville, « un fort bel et excellent amphithéâtre [1] », connu au moyen âge sous le nom de *Fosse des Arènes*[2]. Cette *Fosse* forma longtemps « une grande ouverture », qui finit par être enclose dans la ville[3], et dont les habitants de Bourges paraissent avoir usé assez irrévérencieusement. On lit, en effet, dans un règlement de police du XV^e^ siècle, publié par La Thaumassière,

1. Chaumeau, *Hist. de Berry*, Lyon, 1566, in-4°, p. 235.
2. Cf. les textes cités ci-dessous et les ouvrages de Chaumeau, Nicolay, La Thaumassière, etc.
3. Chaumeau, *op. cit.*, p. 5 et 235.

l'article suivant : « *Item,* Toute personne qui jecte ordure en auditoire et en la *Fosse des Araines,* il est amendable, et est l'amende de ...[1]. » Le taux de l'amende est laissé en blanc dans ce texte; mais, en 1539, la *Coutume générale de Berry* (titre XI, art. 20) déclare cette amende arbitraire : « Et èsdites villes de Bourges, Issoudun, et autres villes royales du païs et duché de Berry, l'on ne peut et ne doit-on, sur peine d'amende arbitraire, aporter aucunes ordures, immondices, terres, pierres, gravois, ou autres choses quelconques, ès Fossez ou partie d'iceux, ne pareillement en la *Fosse des Areines* de ladite ville de Bourges et ès entours et murs d'icelle[2]. »

Ces menaces d'amende furent sans doute efficaces; car, au XVI^e^ siècle, il était possible de donner dans les arènes des jeux scéniques. — Chaumeau, notamment, raconte avoir assisté tout jeune à une représentation de la Passion, qui eut lieu vers la fin du règne de Louis XII : « Le roy, dit-il, s'accorda avec les bourgeois de Bourges que l'histoire de la Passion fût jouée en telle

1. *Les Coustumes des amendes que le prevost de Bourges a accoutumées à prendre et lever*, art. 30, dans La Thaumassière, *Coutumes locales de Berry*, Bourges, 1679, in-fol., p. 339. — C'est le plus ancien texte à nous connu où il soit question des arènes de Bourges.

2. Cf. La Thaumassière, *Nouveau commentaire sur les Coutumes générales de Berry*, 2^e^ éd., Bourges, 1701, in-fol., p. 420.

pompe et solennité, par l'espace de plusieurs jours, au lieu du théâtre, appellé *Fosse des Arenes,* qui contenoit tous les jours vingt-cinq ou trente mille personnes; que j'ose bien affermer n'avoir jamais veu telle sumptuosité en habitz, richesses, grâce de jouëurs, et grandeur de la chose enrichie (et) de feinctes admirables[1]. » — En 1515, La Thaumassière signale une autre représentation du même mystère « en la Fosse des Areines », probablement à l'occasion du passage de François Ier à Bourges[2]. — Une troisième représentation fut donnée au même lieu une quinzaine d'années plus tard[3]. — En 1536, ce fut bien autre chose. Cette année-là, on joua le *Triomphant Mystère des Actes des Apôtres,* vaste épopée de 66,000 vers, qui comprenait 500 personnages et nécessitait une grande quantité de machines et de décors[4]. Il fallut tout un aménagement pour

1. Chaumeau, *op. cit.*, p. 156. — Cf. de Raynal, *Hist. du Berry*, Bourges, 1845-1847, in-8°, t. III, p. 312-313.

2. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, Bourges, 1689, in-fol., p. 176.

3. Bibl. de Bourges, ms. n° 328 (272), parch. XVIe siècle, prov. de l'archevêché : « Table et sommaire de la représentation de la Passation (*sic*) faicte à la *Fosse des Arènes* par les bourgeois de Bourges en l'an 153[0]. »

4. Ce mystère a été imprimé en mars 1537 à Paris, chez Nicolas Couteau, 2 vol. pet. in-fol., avec un *Avis* de Guillaume Alabat, marchand et probablement libraire à Bourges (de Raynal, *loc. cit.*, p. 328-329), et réimprimé par A. de Girardot, *Mystère des Actes des Apôtres* représenté à Bourges en avril 1536 et publié d'après le ms. original, Paris, Didron, 1854, 40 p. in-4°.

la Fosse des Arènes : on établit, « sur le circuyt de l'ancien amphithéâtre », un amphithéâtre en bois à deux étages, « surpassant la sommité des degrés », avec un vaste théâtre pour les acteurs et d'immenses toiles pour préserver le public des rayons du soleil, le tout « richement peint[1] ». Au-dessus de la porte d'entrée, on lisait ces vers de Jacques Jobert :

Haec scena augusti et moles operosa theatri,
Spectator, votis aedificata piis,
Munera funestae tibi non promittit *arenae*,
Nec locus est vestris, Flora Venusque, jocis, etc.[2].

La représentation commença le 30 avril 1536 (second dimanche après Pâques), et ne prit fin que le 14 juin, veille de la Fête-Dieu[3]. On joua un « livre » chaque dimanche, entre la grand'messe et les vêpres (retardées jusqu'à quatre heures pour la circonstance), le jour de l'Ascension (26 mai) et le 14 juin[4].

En 1546, Eguinaire Baron, professeur à l'Université de Bourges, signale encore les arènes dans

1. Chaumeau, *op. cit.*, p. 237.
2. De Raynal, *loc. cit.*, p. 315.
3. La Thaumassière, *loc. cit.*, p. 180.
4. Pour plus de détails, voir le récit très complet de la représentation donné par de Raynal, *loc. cit.*, p. 313-329. — *Adde :* Émile Picot, *Notice sur Jehan Chaponneau*, docteur de l'Église réformée, metteur en scène du *Mistère des Actes des Apostres*, joué à Bourges en 1536, Paris, Morgand et Fatout, 1879, 23 p.

son commentaire des *Institutes de Justinien,* pour faire observer qu'elles appartenaient à la Ville : « Sunt res universitatis quae in civitatibus sunt, ut *arena* Biturigibus et fossae ad muros : in quas mos patrius aliquid jacere vetat, quo usus deterior fiat[1]. »

II.

Quel pouvait être, à cette époque, l'aspect de la Fosse des Arènes? C'est ce qu'il est à la fois intéressant de rechercher et difficile d'établir. Chaumeau fournit toutefois certaines indications, qui, rapprochées les unes des autres, peuvent donner une idée générale de ce qui restait de l'ancien amphithéâtre romain. D'après lui, les arènes formaient à l'intérieur de la ville « une grande ouverture », et, en effet, sur le *Vray pourtraict de la cité de Bourges,* annexé par Nicolay à sa *Description de Berry*, elles sont très nettement dessinées sous la forme d'une large fosse, teintée en bleu[2]. Dans cette fosse, on voyait encore « par apparence les vestiges et fonde-

1. Eg. Baron, *Inst. de Just.*, au titre *De rerum divisione*, 2e éd., dans ses *OEuvres*, Paris, 1562, 2 vol. in-fol. La 1re édition, d'après Catherinot, *Annales typographiques de Bourges* (Bourges, 23 juillet 1683, p. 4), a eu lieu en 1546. — Cf. La Thaumassière, *Commentaire*, *op. cit.*, p. 420. — Sur Baron, voir de Raynal, *ibid.*, p. 390-400.

2. N. de Nicolay, *Description generale du païs et duché de Berry et diocèse de Bourges*, *l'an MDLXVII*, éd. Aupetit, Châteauroux, 1883, in-8°.

ments », « le circuyt, rotondité et fondement » de l'amphithéâtre romain[1]. Quant aux *murs,* construits sur ce circuit, et dont la *Coutume de Berry* parle encore en 1539, il est probable qu'ils ne s'élevaient guère au-dessus du sol, et, de fait, l'amphithéâtre en bois construit en 1536 surpassait, on l'a vu, « la sommité des degrés » ; c'est ce qui autorise Chaumeau à parler à trois reprises « de la *ruine* dudit amphithéâtre romain[2] ».

Chaumeau ajoute une indication précieuse : c'est que les murs de la ville auraient été restaurés et refaits, là où ils avaient été « brisés et rompus », à l'aide de pierres, de colonnes et autres débris sculptés provenant des arènes. Le passage est trop important pour ne pas être transcrit en entier. « Nous voyons encores *par externe apparence,* dit-il, que des ruines d'iceluy les murs de la ville, qui avoient esté brisez et rompuz, furent restaurez et reffaictz, et les pierres mises aux piedz desditz murs, tout ainsi qu'elles furent tirées de la ruine dudict amphithéâtre, sans avoir

1. Chaumeau, *op. cit.*, p. 235 : « Duquel amphithéâtre les vestiges et fondemens sont encores apparens en un lieu estant à present enclos dans la ville, qu'on appelle la Fosse des Araines » ; — p. 236 : « ... encores qu'ils voient par apparence le circuyt, rotondité et fondement de celuy (*amphithéâtre*) qu'ils appellent la Fousse des Harennes » ; — p. 237 : « Sur le circuyt de l'ancien amphithéâtre ou Fousse des Areines. »

2. Chaumeau, *op. cit.*, p. 235 : « ... des ruines d'iceluy » ; « de la ruyne dudict amphithéâtre » ; — p. 238 : « ... nostre amphithéâtre de Bourges, auparavant sa ruine, etc.... »

esté aucunement retaillées. D'un costé, on y voit infinie multitude de pièces de colomnes canellées à la dorique; d'autre costé, plusieurs pièces de corniches et architraves de merveilleuses grosseur et grandeur, et pièces de frize fort bien taillées, et plusieurs autres chapiteaux faitz à la corynthienne, à l'ionique et à la dorique; avec une quantité infinie de pièces de pilastres imparfaictz, rompuz et brizéz, et pierres percées qui accompaignoient lesditz pilastres, posées par dehors au-dessus du sommet de l'amphithéâtre. Esquelles pierres percées on plantoit grosses pièces de boys servans à tendre et attacher les toilles et tentes pour couvrir ledict amphithéâtre[1]. »

Une découverte, qui date à peine d'un demi-siècle, est venue confirmer les dires de Chaumeau. En 1858, en effet, « à la partie inférieure d'un mur barbare contigu au jardin de l'Archevêché », on exhuma une énorme pierre, d'environ 1m40 de haut sur 1 mètre de large, dont la forme, légèrement arrondie, indiquait qu'elle avait fait partie d'une paroi circulaire[2]. Cette pierre, aujourd'hui déposée au Musée lapidaire de Bourges (n° 75 du Catalogue), a été à plusieurs reprises décrite et dessinée[3]. Elle porte sur sa face concave

1. Chaumeau, *ibid.*, p. 235.

2. Cf. *Mém. des Antiq. du Centre*, t. V, p. 94.

3. Notamment par B. de Kersers, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IV, p. 23-24, 134-137, et dans sa *Statistique monumentale du département du Cher*, Bourges, in-4°, t. II (1883), p. 24-25; cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1197.

une inscription dont il manque malheureusement quelques lettres et qui est ainsi conçue :

GAVIAE QVIETAE
AEMILI AFRI II VIR
FILIAE
. . . . . I BLAESI
. . . . . BIT CVB
. . . OCVS

Le dernier mot est évidemment *Locus,* et, selon une hypothèse très vraisemblable présentée par A. de Barthélemy, l'inscription était destinée à indiquer la place, à l'amphithéâtre de Bourges, de la noble dame biturige *Cavia Quieta*[1]. Cette conjecture nous semble acquérir une force nouvelle si on la rapproche des assertions de Chaumeau.

III.

A quelle époque l'amphithéâtre romain de Bourges a-t-il été détruit? Chaumeau en attribue la ruine à « Chilpéric, neufiesme roy de France[2] ».

1. Cf. *Mém. des Antiq. du Centre*, t. V, p. 94.

2. Chaumeau, *op. cit.*, p. 235 : « Les uns sont d'opinion que Jules César fut destructeur dudict amphithéâtre (!); les autres disent qu'il fut destruit avec la ville, au temps de

Il s'appuie pour cela (sans le dire) sur le récit que nous a laissé Grégoire de Tours du siège de Bourges par les *ducs* de Toulouse, Bordeaux, et Poitiers, Désidérius, Bladaste, Bérulf, qui étaient au service de Chilpéric; Grégoire de Tours dit en effet que les trois ducs « arrivèrent à Bourges, ravageant et dévastant tout »; et il ajoute : « Il se fit alors une telle dépopulation qu'on n'avait ouï rien de pareil dans les anciens temps; il ne resta ni maison, ni vignes, ni arbres; ils coupèrent, brûlèrent et détruisirent tout, emportant des églises ce qui appartenait au service divin et brûlant les églises même[1]. » Ceci se passait en 583, après la célèbre bataille de Châteaumeillant[2]. Chilpéric ayant peu après « envoyé aux ducs qui assiégeaient Bourges l'ordre de rentrer chez eux, ils emportèrent tant de butin que le pays d'où ils sortirent semblait entièrement vidé d'hommes et de troupeaux[3] ». Grégoire de Tours, on le voit, ne parle pas spécialement de l'amphithéâtre de Bourges; il s'exprime en termes généraux; de plus, il indique clairement que les trois ducs n'ont pas pu pénétrer dans la ville. On peut dès

Chilperic neufiesme roy de France, dont avons cy-devant (p. 85) parlé; et me semble ceste opinion la plus vraye. »

1. Grég. de Tours, *Hist. des Franks*, VI, 31; cf. Chaumeau, *ibid.*, p. 84-85.

2. Cf. E. Chénon, *Notice historique sur Châteaumeillant*, Bourges, 1878, p. 33-35; et Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878, gr. in-8°, p. 468-469.

3. Grég. de Tours, *ibid.*

lors se demander s'ils ont pu s'approcher assez près des murs pour atteindre l'amphithéâtre et si, par suite, l'hypothèse de Chaumeau est suffisamment vérifiée.

A notre avis, il est plus vraisemblable d'attribuer la « ruine » des arènes de Bourges à Pépin le Bref plutôt qu'aux pillards de 583. Nous savons, en effet, par Eginhard qu'en 762 Pépin le Bref, en guerre avec les Aquitains, vint mettre le siège devant Bourges; « il assit son camp autour de la ville et détruisit tout ce qui était dans le circuit (*in gyro*); il entoura la ville d'un rempart très fort, de telle sorte que nul n'osait sortir ni ne pouvait entrer »; toutes les machines de guerre connues furent mises en œuvre; il y eut beaucoup de morts et de blessés; enfin, des brèches furent pratiquées dans les murs, et Pépin prit la ville[1]. Il est bien difficile que, dans ces conditions, l'amphithéâtre, qui devait gêner les opérations militaires de Pépin, ait pu échapper à la destruction. Un dernier détail peut être invoqué à l'appui de cette hypothèse. Eginhard nous dit qu'avant de

1. Einhardus, *Vita Karoli magni :* « Sequenti anno, id est anno undecimo regni ejus, cum universâ multitudine gentis Francorum, Bitoricas venit (Pippinus), castra metatus est undique, et omnia quae in gyro fuerunt vastavit. Circumsepsit urbem munitione fortissimâ, ita ut nullus egredi ausus fuisset aut ingredi potuisset... Cum machinis et omni genere armorum circumdedit eam vallo; multis vulneratis plurimisque interfectis, fractisque muris, cepit urbem, et restituit eam ditione suae jure proelii. »

quitter Bourges pour aller assiéger Thouars en Poitou, Pépin fit « réparer les murailles de la cité[1] » : l'amphithéâtre était une carrière toute prête, et peut-être est-ce à ce moment qu'on prit et qu'on employa ces pierres, colonnes et autres débris sculptés que Chaumeau voyait encore « par externe apparence » dans les murailles de Bourges en 1566. — S'il faut en croire de Raynal, Pépin aurait fait plus que restaurer les murs de Bourges ; il en aurait agrandi l'enceinte, et dans cet agrandissement il aurait englobé l'amphithéâtre ruiné[2] ; mais M. de Kersers a démontré que l'agrandissement en question n'eut pas lieu sous Pépin, ni sous Charlemagne, comme on l'a aussi prétendu, mais sous Louis VII ou Philippe-Auguste[3]. C'est donc à cette époque seulement que les arènes, ou plutôt leurs ruines, cessèrent d'être hors les murs pour être désormais « encloses dans la ville[4] ».

Une troisième opinion a été émise à plusieurs reprises par le polygraphe berruyer Nicolas Catherinot. D'après lui, les arènes de Bourges, bâties vers 100 ou 150, auraient été rasées vers 800 ou 850, « pour bâtir la grosse tour de Bourges », dont il attribue la construction au siècle de Charles

1. Einhardus, *ibid.* : « Muros ipsius Bitoricae civitatis restaurare jubet. »

2. De Raynal, *op. cit.*, t. I, p. 218.

3. B. de Kersers, *L'enceinte de Bourges dite de Philippe-Auguste*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. III (1869).

4. Chaumeau, *op. cit.*, p. 235.

le Chauve[1]. Il est vrai qu'il n'est pas très affirmatif et qu'il admet que la grosse tour a pu être édifiée par Pépin le Bref[2], ce qui nous ramène à la seconde hypothèse, laquelle, appuyée sur le texte d'Eginhard, est encore la plus vraisemblable.

IV.

Les ruines des arènes de Bourges devaient subsister jusqu'en 1619. Cette année-là, à la demande des habitants, « pour l'ornement de la place et la commodité du peuple », la municipalité les fit combler et aplanir. La Thaumassière,

1. Catherinot, *Le patriarchat de Bourges*, Bourges, 1er janvier 1681, in-4°, p. 1 : « ... un amphitheâtre qui fut rasé vers l'an 850, pour en bastir nostre grosse tour et comblé en 1619 pour y faire la place d'un marché »; — *Antiquités romaines de Berry*, Bourges, 28 juillet 1682, in-4°, p. 3 : « La quatrième antiquité consistoit aux arènes de Bourges, autrement amphitheâtre... Il ne reste que la memoire de celuy de Bourges. Il fut bâti vers 150, razé vers 850 pour bâtir la grosse tour de Bourges, et comblé en 1619 pour y faire la place du Marché »; — *Le vray Avaric*, Bourges, 17 août 1683, in-4°, p. 2 : « C'est environ ce temps de Trajan que les Romains ornerent notre ville de Bourges de son amphitheâtre, rasé vers 859 (*sic*) et comblé 1619 »; — *Bourges souterrain*, [Bourges], 18 juin 1685, in-4°, p. 4 : « ... la place de Bourbon, ou étoit l'ancien amphitheâtre rasé vers 800 et comblé en 1619. »

2. Catherinot, *Antiq. rom. de Berry*, *op. cit.*, p. 2 : « Cette tour n'étoit point de structure romaine. Le temps de sa construction tombe au siècle de Pepin, tige de la seconde race, ou au siecle de Charles le Chauve, roy de notre Aquitaine et puis Empereur. »

soixante ans plus tard, rapporte « qu'en travaillant à l'aplanissement de la fosse, on trouva les marques d'un amphithéâtre, ouvrage des Romains, qui ont longtemps possédé la ville[1] ». Cette phrase donne à supposer qu'il n'existait plus rien alors de la superstructure de l'amphithéâtre; mais M. de Kersers conjecture avec vraisemblance qu'en 1619 on se borna à jeter dans la fosse toutes les parties hautes, sans détruire les parties basses, qui, à l'heure actuelle, doivent encore se trouver intactes sous le sol. En 1652, en effet, les religieuses de la Visitation ayant bâti « de petites maisons contiguës à leurs grands murs de clôture », qui se trouvaient tout près de là, on découvrit dans les fondations, « en la petite rue de la Place de Bourbon », de grosses pierres, scellées en terre, qui faisaient probablement partie des substructions de l'amphithéâtre[2].

La nouvelle place, orgueil des échevins de 1619, fut appelée *Place Bourbon,* en l'honneur d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, gouverneur du Berry. On y installa le *marché*[3], et, au centre, on éleva une croix avec cette inscription :

Prorege bituricensi Henrico Borbonio
principe Condaeo,

1. La Thaumassière, *Comment.*, *op. cit.*, p. 420.
2. Catherinot, *Bourges souterrain*, *op. cit.*, p. 4; — B. de Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, *loc. cit.*
3. Cf. Catherinot, aux divers endroits cités *supra.*

amphitheatralem Biturigum arenam
seu
circensem caveam
stratam atque explanatam,
fori ornamento, populi commodo,
dicarunt
Guillelmus Doulé
major,
Paschasius Hemeré, Johannes Hemeré,
Petrus Durand, Stephanus Gougnon,
quatuorviri[1];
circensem quam plebs olim calcavit arenam,
Bitturici nunc est area facta fori.
Suscipe votum
ut sit
Summa imperii apud Biturigès.
A · D · M · DC · XIX[2].

Pour rappeler la date de cet événement, on composa le vers numéral suivant :

Plebe volente, forum sic circi successit arenis.

1. Nobles hommes : *Guillaume Doulé*, s. du Moulin du Pont, conseiller du roy, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bourges, maire en 1619 et 1620; — *Pasquier Hemeré*, s. de Beaulieu, et *Jean Hemeré*, s. de Tuet, conseiller et garde des sceaux au présidial, échevins en 1618 et 1619; — *Pierre Durand*, conseiller et avocat du roy au présidial, et *Étienne Gougnon*, s. des Miniers, échevins en 1619 et 1620. — Cf. La Thaumassière, *Histoire*, *op. cit.*, p. 221 et 222.

2. La Thaumassière, *ibid.*; — de Raynal, *op. cit.*, t. I, p. 91-93.

Si l'on additionne, en effet, toutes les lettres de ce vers possédant une valeur numérique en chiffres romains, on trouve comme total 1620, date exacte à quelques mois près[1].

Aujourd'hui, la place Bourbon s'appelle place de la Nation; le marché s'y tient toujours; mais la croix de 1619 a disparu[2], et une rue voisine, dite *rue des Arènes,* est le seul souvenir matériel qui rappelle à Bourges l'ancien amphithéâtre romain. Il est vivement à désirer qu'une municipalité nouvelle, plus intelligente que celle de 1619, permette de rendre au jour les vestiges que la place de la Nation doit encore recéler, et qu'on refasse pour les arènes d'Avaricum ce qu'on a fait pour les arènes de Lutèce.

1. La Thaumassière, *Commentaire*, *loc. cit.* On a en effet : L + V + L + V + M + I + C + C + I + C + I + V + C + C + I + I = M. D C. XX = 1620.

2. Elle est encore marquée sur le plan de Bourges levé en 1705 par le géomètre De Fer.

OBSERVATIONS

SUR LA

RECONSTITUTION DES FRISES

RAPPORTÉES DE LA SUSIANE PAR LA MISSION DIEULAFOY

Par M. H.-A. Vasnier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 7 juin 1905.

Lorsque l'état d'un tableau nécessite son rentoilage, si l'on procédait à cette opération en découpant d'abord l'œuvre en une certaine quantité de morceaux rectangulaires et en replaçant ensuite ces morceaux, non pas juxtaposés, mais séparés par de larges intervalles zébrant les figures sans aucune concordance avec leur dessin, la réapparition dans une collection publique du tableau ainsi reconstitué causerait certainement une stupéfaction générale.

C'est pourtant une opération analogue qui a été effectuée lors de la reconstitution d'une série des œuvres les plus connues et les plus admirées du Musée du Louvre, les frises rapportées de la

Susiane par la mission Dieulafoy, et jusqu'à présent (à ma connaissance) aucune observation n'a été faite à ce sujet.

L'assertion que j'émets ainsi est de nature à étonner, et il est absolument naturel et logique que l'on se demande, non seulement si elle est exacte, mais comment il se pourrait qu'une telle méprise ait eu lieu et qu'elle n'ait pas encore été signalée comme je le fais aujourd'hui (après en avoir d'ailleurs fait part à plusieurs personnes, notamment à M. Dieulafoy).

Afin de présenter la démonstration absolument formelle de la justesse de cette assertion, il est utile que je commence par expliquer comment l'erreur que je signale ainsi a été commise et n'a pas été remarquée.

Il y a, d'une façon générale, deux procédés pour assembler les matériaux d'un édifice construit en maçonnerie.

L'un consiste dans la pose des assises sans mortier pour assurer la cohésion et la stabilité qui sont obtenues par l'adhérence de deux surfaces parfaitement planes, comme les faces horizontales des tambours des colonnes du Parthénon.

Pour que ce genre de construction produise un bon résultat, tant au point de vue de la solidité et la durée qu'au point de vue de l'aspect, il nécessite une véritable perfection dans la taille et la pose des matériaux, car, si la planimétrie

n'était pas parfaite, la cohésion et la stabilité nécessaires ne seraient pas atteintes, des cassures se produiraient, et les joints, qui doivent rester invisibles, apparaîtraient avec un aspect fâcheusement irrégulier.

L'autre procédé, employé à peu près exclusivement chez nous, consiste à séparer les assises de pierres, briques, etc., par une couche de mortier quelconque plus ou moins épaisse dont l'agglutination donne à ces matériaux la cohésion et la stabilité nécessaires.

Lorsque l'on aperçut pour la première fois les frises montées sous la direction de M. Dieulafoy, avec les larges joints séparant chacune des briques, le jointoiement ainsi apparent ne souleva (à ma connaissance) aucune objection, et tout le monde manifesta pour M. et M^me^ Dieulafoy et les œuvres hors ligne que nous leur devons le sentiment d'admiration et de reconnaissance que d'ailleurs mes observations ne doivent pas diminuer.

Il n'est pas étonnant que l'on n'ait pas songé de prime abord à examiner si ce jointoiement apparent constituerait une erreur.

Les relevés les plus précis de monuments construits comme ceux de Suse en briques dont le parement visible est émaillé, relevés effectués par l'éminent architecte Félix Thomas et publiés dans l'ouvrage de Place sur Ninive et l'Assyrie, indiquent des lits et joints apparents, et si quelques lignes du texte de Place signalent la

pose de briques sans mortier, comme elles ne s'appliquent pas aux briques émaillées, il n'y avait pas lieu de suspecter sur ce point l'exactitude des relevés de Thomas qui nous ont laissé dans la mémoire ce mode de construction pour les édifices à parement en briques émaillées.

Les vitraux anciens nous ont habitués à voir un ensemble pictural séparé par des solutions de continuité.

Enfin, la construction à joints non apparents, qui n'existe pour ainsi dire pas chez nous, nous est si peu familière que l'on voit des architectes, au lieu de se borner à accuser franchement la construction avec ses vrais joints en montrant les matériaux tels qu'ils ont été employés (ce dont on a souvent tiré cependant de très beaux effets), faire tracer de faux joints, soit sur des enduits, soit même sur des pierres de taille de grande dimension, de façon à faire croire que ces pierres sont en plusieurs morceaux séparés par des lits et joints de mortier.

Je parlerai tout à l'heure de la différence entre la décoration des édifices relevés par Thomas, les dispositions adoptées par les anciens maîtres peintres verriers et l'assemblage des frises de Suse; mais je dois exposer d'abord ce qui m'amena à constater l'erreur de cet assemblage.

Accomplissant en 1900 une mission archéologique au Turkestan, j'ai étudié les édifices en

briques, d'architecture persane, de Samarcande, Merv, Bokhara, Tachkent, etc.

J'ai été frappé par le merveilleux aspect des façades de plusieurs de ces édifices où l'assemblage des briques émaillées les composant, aussi bien réussi que celui des marbres du Parthénon, ne laisse pas apparaître les joints.

Et cet assemblage était plus difficile à réaliser qu'au Parthénon, car on ne peut guère obtenir avec des briques ou des pièces de faïence la planimétrie parfaite que l'on peut donner à des assises de marbre.

Ce tour de force a cependant été réalisé dans deux mausolées de la mosquée de Chah Zindé, à Samarcande. Dans l'ébrasement d'une baie de porte de chacun de ces mausolées, deux colonnettes d'environ 3 mètres de hauteur sont composées de trois morceaux de faïence (socle, fût et chapiteau) si admirablement assemblés par la simple adhérence de surfaces planes qu'il est extrêmement difficile d'arriver à apercevoir les joints. D'ailleurs, comme beauté de dessin, finesse de modelé, richesse de couleur et perfection extraordinaire d'exécution, ces colonnettes sont admirables.

Un pareil tour de force ne peut guère être répété dans toute une construction, et ce que, par exemple, l'architecte du tombeau de Timour a voulu obtenir et a obtenu c'était seulement (ce

qui présente déjà une très grande difficulté) l'adhérence parfaite du *parement extérieur* des briques de façon que des joints ne fussent pas apparents sur la façade. Ces briques sont démaigries en forme de lame de couteau.

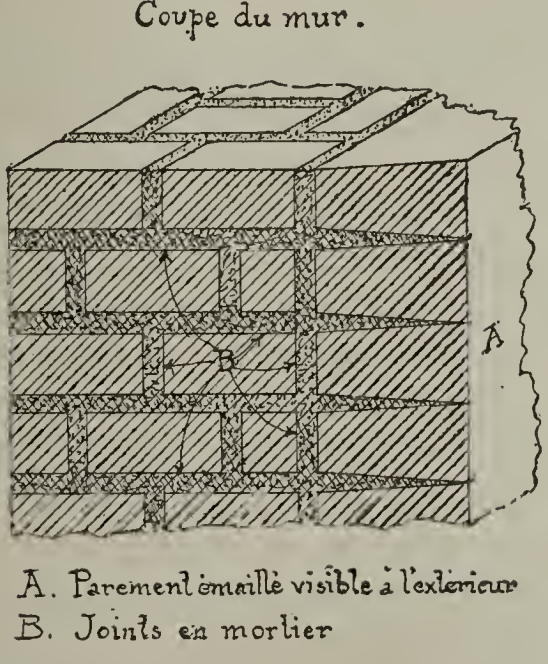

Assemblage des briques pour la reconstitution des frises de la mission Dieulafoy.

En les plaçant conformément au croquis ci-dessus, de façon que les parements émaillés soient du même côté, il reste par derrière un intervalle. Cet intervalle est rempli de mortier et correspond aux lits d'autres briques qui constituent la masse du mur et se liaisonnent régulièrement avec celles de la façade.

On obtient ainsi un aspect aussi beau que celui

d'un revêtement en carreaux de faïence avec une beaucoup plus grande solidité, car tout le monde a pu constater, notamment dans les édifices justement célèbres de Brousse, que ces carreaux, simple placage, finissent généralement par se détacher.

Toute personne connaissant l'art de bâtir se rendra facilement compte de l'extraordinaire difficulté que présente une pareille construction dans la composition de la pâte des briques, leur cuisson et leur assemblage et des grands avantages qui en résultent.

Au point de vue de la solidité et de la durée, des édifices comme la coupole du tombeau de Timour, qui a si victorieusement résisté jusqu'à présent aux tremblements de terre et à l'incurie des hommes, présentent ainsi dans la construction en briques une perfection semblable à celle du Parthénon dans la construction en marbre, perfection qui n'a jamais été dépassée et a été bien rarement atteinte.

A cette supériorité matérielle s'ajoute celle de l'effet décoratif.

L'aspect d'ensemble, les jeux de lumière sont incomparablement plus beaux.

La décoration produit un effet analogue à celui d'une fresque ou d'un tableau en parfait état, tandis que, reprenant ici ma comparaison, l'assemblage avec lits et joints apparents produit l'effet que présenterait le même tableau découpé en

morceaux rectangulaires séparés par des solutions de continuité.

L'étude de ces édifices démontre qu'ils sont d'architecture persane avec autant de certitude que par exemple l'étude de la cathédrale d'Upsal démontre qu'elle est d'architecture française, et l'intervention d'architectes et même d'ouvriers persans paraît d'ailleurs établie comme celle d'un architecte français à Upsal.

Il n'était guère supposable que le mode de construction ainsi suivi au Turkestan par les Persans eût été appliqué *uniquement* dans ce pays, et pour la *première fois,* à l'époque du grand Timour Leng.

Je ne pouvais malheureusement aller en Perse contrôler les descriptions et dessins de Coste, Flandin, Texier, etc., ou à Khorsabad vérifier les relevés de Thomas que la disparition au fond du Tigre de la majeure partie des objets recueillis par Place ne permet pas de contrôler à Paris sur ce point; mais, grâce à la mission Dieulafoy, je pouvais revoir les frises de la Susiane au Louvre.

J'y constatai que le même mode de construction avait été adopté pour l'édification du palais d'où ces frises proviennent.

En effet, ainsi que l'on peut s'en rendre compte facilement en examinant les briques rapportées par la mission Dieulafoy, ces briques sont semblables à celles que je viens de décrire et dont j'ai d'ailleurs rapporté des spécimens.

Suivant les expressions employées par M^me^ Dieulafoy elle-même dans son journal des fouilles en parlant des frises des archers :

« Chaque brique est carrée (M^me^ Dieulafoy a voulu dire rectangulaire), mince, *démaigrie en lame de couteau,* de façon à faciliter les *contacts superficiels des parements* et à ménager cependant la place d'une épaisse couche de mortier. »

Cette phrase est aussi claire que juste.

Si l'on avait voulu séparer les briques émaillées par des joints de mortier apparents, il était non seulement inutile, mais nuisible, de leur donner cette forme de lame de couteau. Il eût été bien plus logique de leur donner la forme cubique ordinaire qui en rend la fabrication et la pose régulière plus simples et plus faciles.

Le démaigrissement n'a eu et ne peut avoir pour but que d'assurer les contacts superficiels des parements afin d'éviter les zébrures des joints et d'offrir l'avantage matériel de garantir beaucoup mieux les édifices contre les intempéries par l'adhérence des briques en parement.

A ces raisonnements vient s'ajouter un fait matériel.

Si les briques de la frise des archers avaient dû être séparées par de larges joints, il eût fallu que le dessin y fût tracé de façon à se raccorder malgré ces joints.

C'est ce qu'a indiqué Félix Thomas sur ses relevés de Khorsabad; le tracé du dessin y est

combiné de façon à se raccorder à travers les joints.

Les maîtres verriers anciens ont encore fait mieux. Obligés de s'accommoder de l'emploi de petites pièces de verre serties dans du plomb, ils ont taillé ces pièces non pas en rectangles réguliers, mais de façon à s'adapter le mieux possible à leurs compositions et leurs dessins, combinés d'ailleurs comme le comportaient les matériaux mis à leur disposition.

Or, comme on peut le constater surtout sur les frises des archers, le dessin qui se raccorderait exactement si les briques se touchaient ne se raccorde pas, notamment aux endroits où les joints se coupent.

Je dois aller de suite ici au-devant d'une objection.

Excepté pour une partie de la frise des lions, où ils ont trouvé un fragment de 4 mètres de longueur encore assemblé, M. et M^me^ Dieulafoy ont ramassé les briques éparses, et c'est au moyen d'un travail de reconstitution analogue à celui exécuté sous la direction de Martin Wagner et Thorwaldsen pour les marbres d'Égine et de M. Milani pour le vase François qu'ils ont pu nous montrer ces monuments.

On peut donc se demander si, tout en rapprochant les briques de façon à faire disparaître les solutions de continuité, il ne se rencontrerait pas encore des défauts de raccordement de dessin.

Je ne le pense pas, et, en tous cas, l'examen des frises démontre qu'il y en aurait beaucoup moins.

Cela se conçoit.

Il ne s'agit pas, comme à Munich et à Florence, de morceaux brisés dont aucun n'est absolument pareil à un autre et qu'il fallait remettre ou essayer de remettre tous exactement à leur place.

Examinons la frise des archers.

Il n'y a que deux types se répétant sans aucune différence un grand nombre de fois et des ornements se répétant de même.

Un certain nombre de briques revêtues de dessins variés est nécessaire pour reconstituer un de ces archers; mais il est indifférent que ces briques proviennent du même archer, car toutes celles constituant par exemple les deux pieds faites avec le même moule, d'après le même modèle, reproduisent le même dessin, le même modelé, les mêmes couleurs et peuvent servir à tous les autres archers.

Il ne peut y avoir que des différences résultant de la cuisson, différences bien légères, car on peut constater à quelle remarquable homogénéité étaient arrivés les émailleurs persans, homogénéité bien rarement atteinte par nos meilleurs fabricants de carreaux de faïence.

Il suffisait donc de retrouver dans la masse des briques ramassées le nombre voulu de celles constituant chaque archer, chaque ornement et de les rapprocher.

Je m'empresse de dire qu'en employant cette expression *il suffisait,* je n'entends nullement dire que le travail effectué fût simple et facile.

Il présentait les plus grandes difficultés; il fallait unir à la science, au sentiment artistique, une patience et une ingéniosité exceptionnelles pour le mener à bien comme l'ont fait M. et M^me^ Dieulafoy.

Ils ont mieux réussi que Martin Wagner et Thorwaldsen pour les marbres d'Égine.

Si la reconstitution du vase François mérite les éloges sans restriction que j'ai volontiers adressés à M. Milani et à l'habile ouvrier qu'il m'a présenté, elle a été facilitée par l'excellente reproduction que M. Furtwaengler en avait fait faire peu avant sa brisure en 638 morceaux.

M. et M^me^ Dieulafoy n'avaient que leur science et leur sentiment artistiques pour les guider; on ne saurait trop les louer et les remercier pour le résultat obtenu.

J'ajoute qu'il ne serait peut-être pas très difficile de donner satisfaction à la critique que je formule, puisqu'il suffirait en général de rapprocher les briques.

Ici encore, je m'empresse de dire qu'en employant les mots *il suffirait,* je ne veux pas dire que ce soit simple et facile, comme, par exemple, la modification de la disposition erronée donnée il y a quelques années aux cariatides du modèle de l'Érechthéion à l'École des beaux-arts ou du calage de la partie supérieure de la Vénus de Milo.

J'ai signalé plus haut les difficultés que présente un pareil assemblage, et il est possible qu'en raison de l'état des matériaux il présente aujourd'hui plus d'obstacles que je ne le suppose.

Je dois dire aussi, sans entrer dans des détails qui allongeraient un peu trop cette communication, que je dois faire des réserves pour les frises des lions, car elles présentent de notables différences avec celles des archers.

Mais, surtout pour celles-ci, je crois pouvoir me permettre d'affirmer que tous ceux qui ont vu ou verront l'admirable effet produit par un pareil ensemble de décoration céramique, débarrassé des zébrures rectangulaires des joints, reconnaîtront qu'il ne s'agit pas là seulement d'un scrupule d'exactitude minutieux et qu'il est vraiment désirable de faire connaître la beauté complète d'une œuvre jusqu'à présent unique dans les collections publiques européennes, et l'une des plus intéressantes du Louvre, en la présentant sous son aspect réel si une difficulté matérielle absolue ne s'y oppose pas.

L'ENCEINTE DE POMMIERS

(AISNE)

(NOVIODUNUM DES *SUESSIONES)*

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 décembre 1904.

L'emplacement de Noviodunum a été le sujet de nombreuses discussions depuis le XVIII^e^ siècle; il en a été fait mention dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie*[1] et dans les *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*[2].

L'abbé Lebœuf plaçait Noviodunum à Noyant, à 4 kilomètres au sud de Soissons; Dom Marlot, Dom Lelong, Dévérité, l'abbé Fondeur, Amédée Thierry à Noyon; M. Melleville à Nouvion-le-Vineux, à 6 kilomètres environ au sud de Laon; l'abbé Robert au Mont-de-Soissons, à environ 11 kilomètres au sud-est de Soissons; M. Peigné-Delacourt au Mont-de-Noyon, commune de Che-

1. T. IV (2^e^ série), p. 314.
2. T. I (1847), p. 45; t. XVII, p. 345 et 403.

vincourt, à peu près à 14 kilomètres au sud-ouest de Noyon.

Samson, Scaliger, Adrien de Valois, Dom Cellier, Dormay, Dom Grenier, Henri Martin, Leroux, de Vuillefroy et l'abbé Pécheur ont considéré que Soissons était bien l'antique Noviodunum.

Aucun des auteurs dont il vient d'être question n'a fourni la preuve évidente qu'un oppidum d'une certaine importance avait existé sur le point adopté par lui.

On était donc en droit de chercher dans les environs de Soissons s'il ne restait pas quelque part des indices certains d'une place forte remontant à l'époque de l'indépendance gauloise.

De 1860[1] à 1884[2], j'ai pu recueillir 542 monnaies gauloises trouvées, disséminées, dans la belle enceinte de Pommiers, située à environ 3500 mètres au nord-ouest de Soissons et où un retranchement considérable existe encore au nord, du côté du plateau central. Ces monnaies ont été examinées par M. Anatole de Barthélemy et publiées dans la *Revue numismatique*[3].

Les nombreux objets et monnaies de l'époque gauloise trouvés au milieu des habitations fouillées, principalement depuis 1882, dans l'enceinte de Pommiers, pouvaient amener à se demander

1. *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*, t. XVII (1863), p. 282.
2. *Ibid.*, id.
3. Année 1886, p. 194.

si l'on n'était pas sur l'emplacement du Noviodunum, dont l'identification avait été si discutée. Dans l'espoir d'obtenir des renseignements précis sur le sujet en question, M. de la Noë sollicita, en 1886, du ministre de l'Instruction publique une allocation en vue de faire des fouilles. Une subvention fut accordée; la marche des travaux, arrêtée de concert avec M. de la Noë, fut exécutée dans l'ordre suivant :

I. Coupe du retranchement principal.

II. Recherches dans le fossé du retranchement.

III. Coupes de retranchements secondaires.

IV. Fouilles d'habitations dans l'enceinte.

Les résultats des fouilles furent publiés dans le volume du *Congrès archéologique de France* (session de 1887 à Soissons et Laon).

Je pense devoir rappeler à la Société, sommairement, quelques détails relatifs à l'enceinte et aux fouilles.

L'enceinte et les fouilles.

L'enceinte de Pommiers, située au-dessus du village de ce nom, est d'une superficie d'environ 40 hectares; elle est admirablement placée, dominant d'environ 80 mètres la vallée de la rivière d'Aisne (plan, fig. 1).

I. La coupe du retranchement principal, établi au nord, a fait voir que l'ouvrage a été fait du rejet de terre, tuf ou pierre, provenant du fossé.

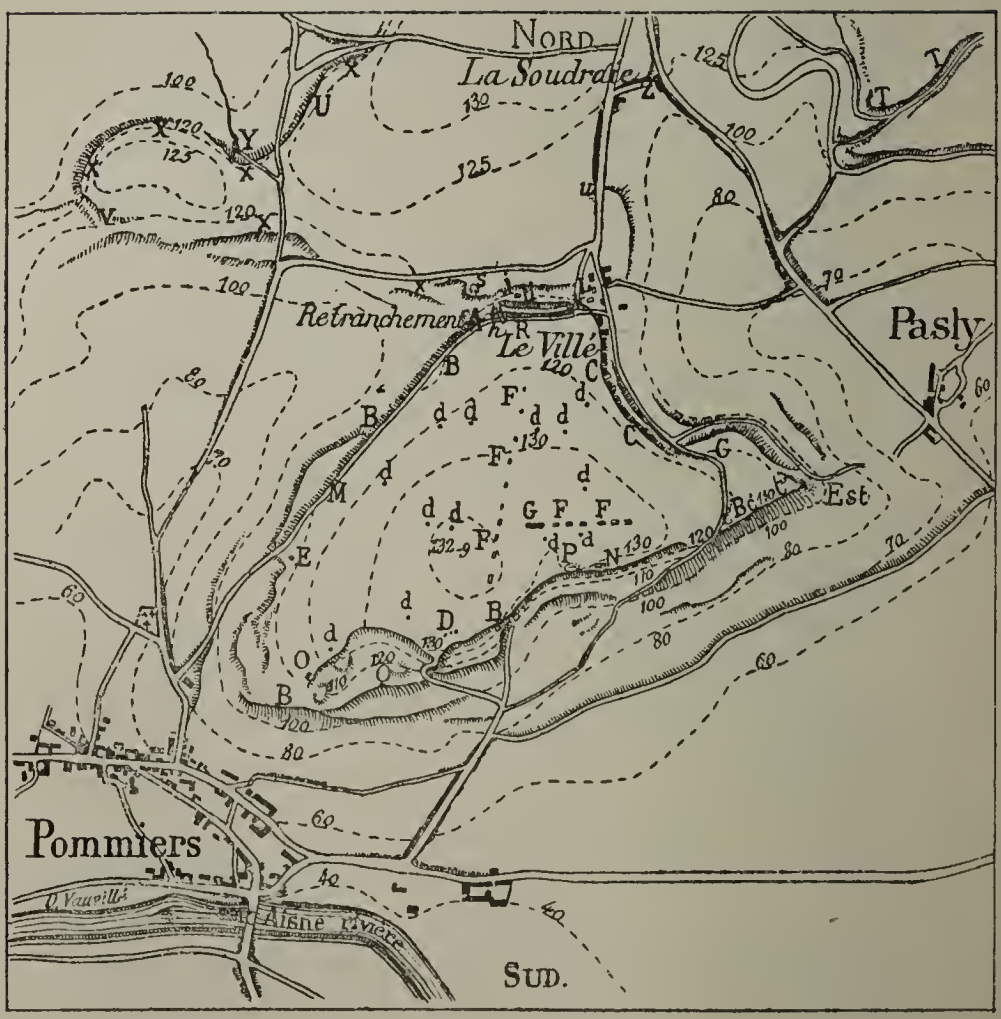

FIG. 1. — ENCEINTE GAULOISE DE POMMIERS.

Plan des fouilles au 1/20 000.

LÉGENDE DE LA FIG. 1.

(Plan de l'enceinte de Pommiers.)

A. Retranchement principal du nord.
B, B, B, B. Retranchements secondaires à l'ouest et au sud.
C, C, C. Creutes ou grottes de Villé à l'est.
C'. Groupe de grottes complètement effondrées au sud de l'enceinte.
D. Trois puits sur 29 mètres de distance.
d, d, d, d..... Treize autres puits sur divers points de l'enceinte.
E. Endroit de la trouvaille de monnaies faite en 1875.
F, F, F, F. Fouilles de 1882 et 1883, sur des lignes droites à la place d'habitations gauloises.
G. Fouilles de 1883-1884, ayant produit 273 monnaies gauloises dans des habitations.
H. Fouille du retranchement principal, 1886.
I. 1re fouille du fossé du retranchement, 1886.
J. 2e — — —
K. 3e — — —
L. 4e — — —
M. Fouille du retranchement secondaire, 1886.
N. Fouilles de deux habitations gauloises creusées en partie dans la pierre dure, 1886.
O. Autre habitation gauloise creusée dans la pierre, fouille 1886.
P. Fouille d'une butte dite du Moulin-à-Vent.
Q. Fouille d'une autre butte supposée être une tombelle (?).
R. Fouille ayant fait constater qu'il existe 1m40 d'épaisseur de sable descendu de la levée, comme en *h*.
S. Endroit probable de la terrasse élevée par les Romains (fouillé).
T, T. Groupe ouest des grottes de Pasly.
U. Grottes effondrées, sur le territoire de Vauxrezis.
V. Tranchée importante pour isoler le camp romain de la montagne du sud-ouest.
X, X, X, X. Talus bien conservés paraissant avoir servi pour l'enceinte romaine.
Y. Forte source dite de la Gouverne-Malade.
Z. Source abondante de la Soudraie.

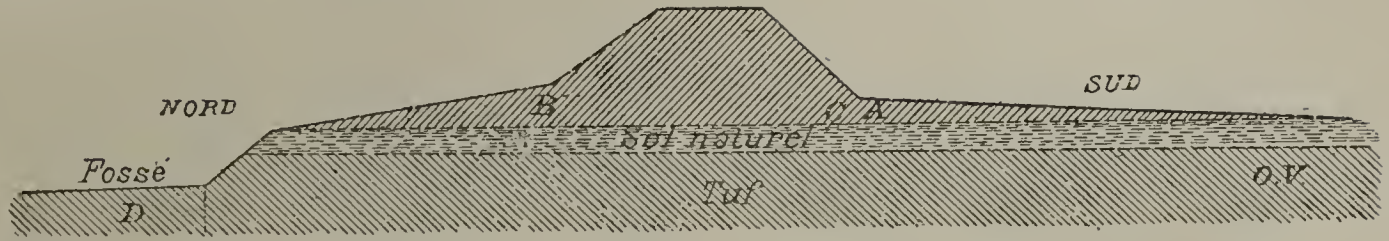

Fig. 2. — Retranchement principal de Pommiers. Coupe au 1/500.

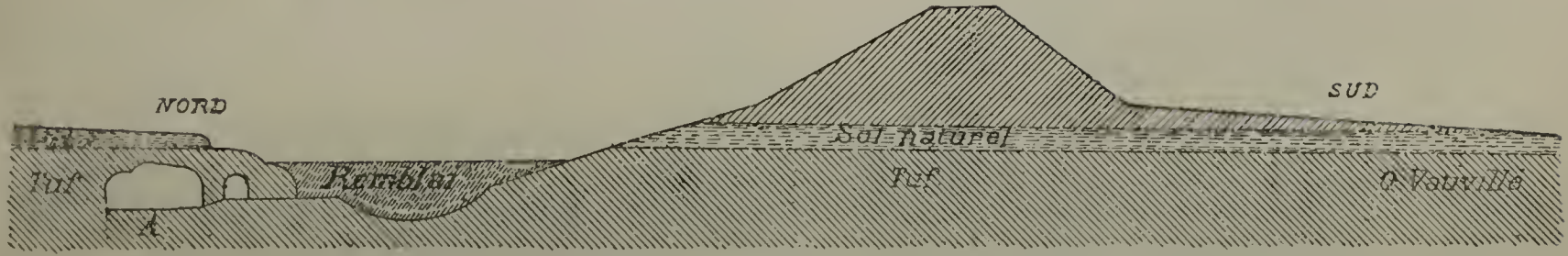

Fig. 3. — Fossé du retranchement. Première fouille. Coupe au 1/500.

La largeur du bas du parapet est actuellement de 32 mètres, la hauteur de 5^{m}64 au-dessus de l'ancien sol (fig. 2), mais cette hauteur s'est fort abaissée, car au sud en A, il y a une couche de 1^{m}40, descendue du haut et s'étendant à 20 mètres de distance.

II. Le fossé du retranchement, d'une longueur d'environ 300 mètres, offrait un intérêt particulier pour les recherches ayant pour but de fixer l'époque de formation de l'ouvrage. Quatre fouilles y furent exécutées en divers endroits.

La première fouille, conduite en I du plan (fig. 1), vis-à-vis la porte d'une grotte, à peine visible dans la contrescarpe, a fait voir un fossé de plus de 17 mètres de largeur sur 4^{m}72 de profondeur, dont 3^{m}93 creusés dans le tuf ou dans la pierre (fig. 3).

La grotte de la contrescarpe a été fouillée en partie (A, fig. 3) : on y a trouvé, à l'entrée, cinq silex taillés; dans le fond, une hache polie avec de grossières poteries gauloises, etc.

La deuxième fouille, en J du plan, exécutée en face d'une autre grotte effondrée, au milieu du fossé, sur 8 mètres de longueur et 3 mètres de largeur (fig. 4), fit découvrir :

1° Fragments de poteries vernissées, ornées de côtes en relief, analogues aux vases du Musée de Cluny, n^{os} 4321 et 4324, indiqués *XIV^{e} siècle;* (B, fig. 4), à une profondeur de 1^{m}60.

2° Nombreux débris de poteries, provenant

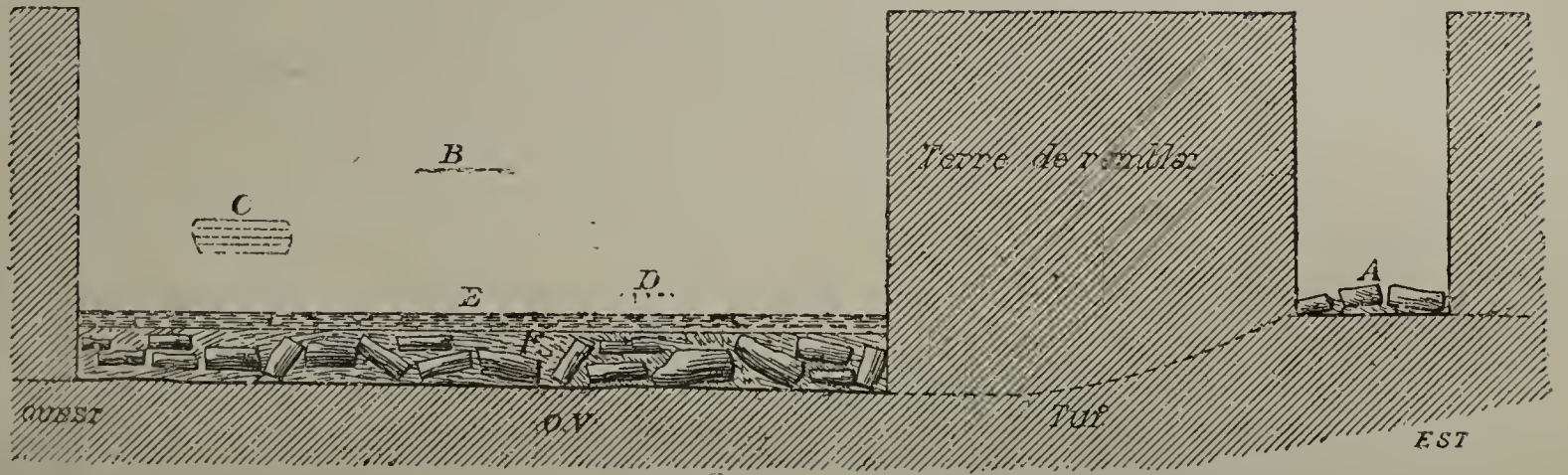

Fig. 4. — Milieu du fossé. Deuxième fouille. Coupe au 1/100.

d'un foyer C de 1 mètre de diamètre, analogues aux nos 4181 et 4184 du même Musée, indiqués *Moyen âge;* à une profondeur de 2m10 à 2m40.

3° Poteries rouges de l'époque gallo-romaine; en D, à une profondeur de 2m80.

4° La terre était remplacée par une couche assez régulière de sable E, provenant probablement du tuf désagrégé descendu du parapet, 3 mètres à 3m20;

5° Pierres nombreuses de diverses dimensions, avec parements, poteries gauloises, scories de fer, ossements brisés de chevaux, bœufs, moutons, chiens, sangliers, etc. Ces objets étaient disséminés au fond du fossé, en F, à une profondeur de 3m20 à 3m75, dans une partie composée de terre noire très compacte, principalement sous les pierres.

La hauteur, du fond du fossé à la crête du retranchement, est encore de 11m62, à l'endroit où le fossé est le plus bas de cette fouille.

La troisième fouille a été faite en K du plan (fig. 1). Là le fossé a été creusé presque verticalement sur plus de 4 mètres de hauteur, dans le tuf ou dans la pierre.

La quatrième fouille (en L du plan) a été faite au milieu du fossé du retranchement, sur une longueur de 5m70, une largeur de 1m80 et 2m60 (AA, fig. 5). On y découvrit :

Des poteries vernissées avec côtes en relief (genre de la 2e fouille), à une profondeur de 1m10.

Des fragments de poteries rouges de l'époque gallo-romaine, à une profondeur de 1^{m}70.

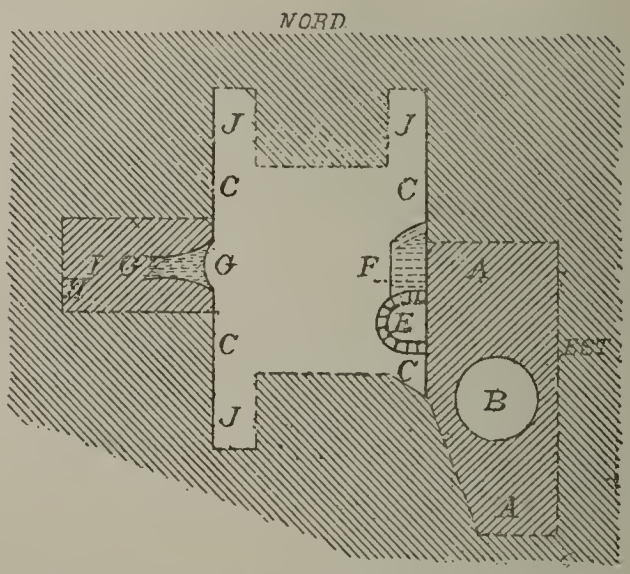

Fig. 5. — Quatrième fouille. Plan au 1/200.

Jusqu'à 1^{m}80, la terre était de nuance grise

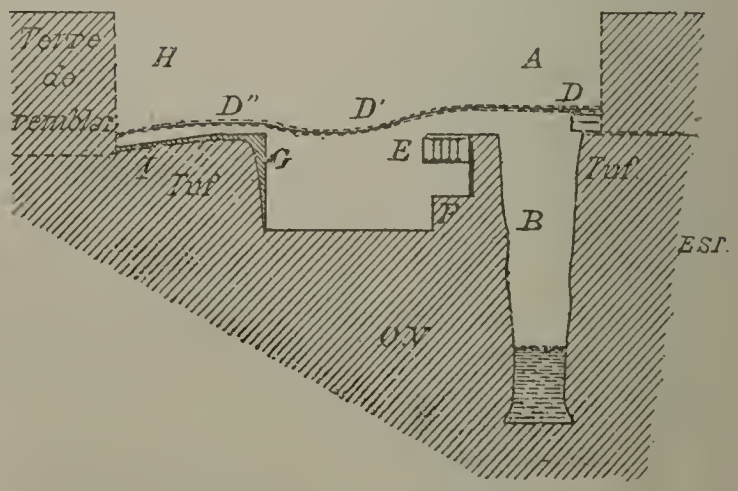

Fig. 6. — Quatrième fouille. Coupe au 1/200.

très régulière; ensuite se trouvait une couche de 10 à 15 centimètres de tuf désagrégé (D, fig. 6); puis jusqu'à 2^{m}30, profondeur à laquelle se trouvait le tuf non attaqué, une terre très noire avec des poteries gauloises, des ossements brisés et un grand nombre de pierres avec parements, sur environ 30 centimètres d'épaisseur.

Au fond de la fouille se trouvait un puits.

Puits (A, fig. 5 et 6). Le puits fut vidé entièrement. La profondeur est de 5^{m}50; creusé dans le tuf et la pierre, le diamètre est de 1^{m}60 dans le haut et de 1 mètre dans le bas; il pouvait y avoir 1^{m}50 d'eau.

Quatre fragments de meules, des scories de fer et des fragments de grossières poteries gauloises se trouvaient au fond.

Sur une partie du côté ouest du puits, le tuf avait été enlevé et remplacé par des pierres. Une fouille fut dirigée de ce côté.

Habitation. Une partie, mesurant 4^{m}20 sur 4 mètres, fut dégagée complètement. Comme dans les autres fouilles, on trouva d'abord, à 1^{m}20, des poteries vernissées; de 1^{m}70 à 2 mètres, on constata la présence d'une terre noire mélangée de cendres avec des poteries gauloises, des ossements de divers animaux et une fibule en bronze. Ensuite on rencontra une couche de tuf désagrégé de 10 à 15 centimètres (D', fig. 6), allant rejoindre celle déjà constatée en D; il y avait des pierres sous cette couche.

Au-dessous, à 2^m40 de profondeur de remblai, on trouva le tuf naturel, creusé sur une largeur de 4^m20 pour établir une habitation.

En E (fig. 6) était un foyer formé de neuf pierres soigneusement mastiquées, intérieurement et extérieurement, avec de la terre rouge. Près du foyer fut recueillie une monnaie gauloise en bronze, au type de la tête de Janus avec un lion barbare au revers.

On découvrit dans le fond de la terre noire et compacte beaucoup de débris de poteries gauloises, des ossements brisés de divers animaux, un talon d'étendard en fer, une grande quantité de scories de fer, etc. On y trouva aussi cinq monnaies gauloises en bronze, dont trois du même type que la première; elles étaient aux profondeurs suivantes : 2^m40, 2^m80, 3^m10, 3^m30 et 3^m50.

Pour essayer de déterminer la longueur de l'habitation, on fit des recherches aux points J,J,J, (fig. 5), sur 1^m50 de longueur, mais sans résultat. L'habitation mesurait donc 4^m20 de largeur sur plus de 7^m50 de longueur et sur 2 mètres de profondeur; elle avait été creusée dans le tuf.

Fouilles d'habitations dans l'enceinte.

En N du plan (fig. 1), deux habitations, creusées en partie dans la pierre dure, furent découvertes.

Celle en A (fig. 7) avait 2^m20 de longueur, 1^m20 de largeur et 1^m20 de profondeur, dont 60 centimètres étaient creusés dans la pierre dure.

L'habitation B (fig. 7), d'une profondeur de 75 centimètres, était creusée dans la pierre sur 2^m30 de longueur, 1^m30 de largeur et 35 centimètres de profondeur.

En O du plan (fig. 1), une autre habitation, creusée dans la pierre tendre, fut découverte. Elle avait une profondeur de 1^m10 d'un bout et de 1^m30 de l'autre, différence occasionnée par la

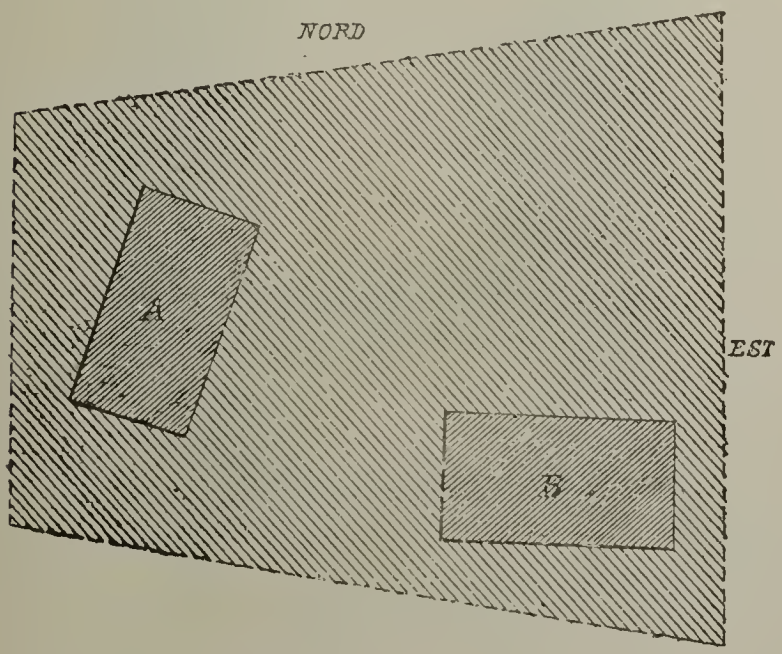

Fig. 7. — Habitations A et B. Plan au 1/100.

pente actuelle du sol; 80 centimètres étaient creusés dans la pierre (fig. 8, 9 et 10). La largeur

était au fond de 1^{m}15 au nord, 1^{m}20 au sud, et de 1^{m}25 et 1^{m}30 au haut de la pierre; la longueur de 2^{m}20 au fond et 2^{m}40 à 0^{m}80 de hauteur.

Une cheminée B (fig. 8), creusée en partie dans la pierre, était très visible, allant se perdre à près d'un mètre de l'habitation.

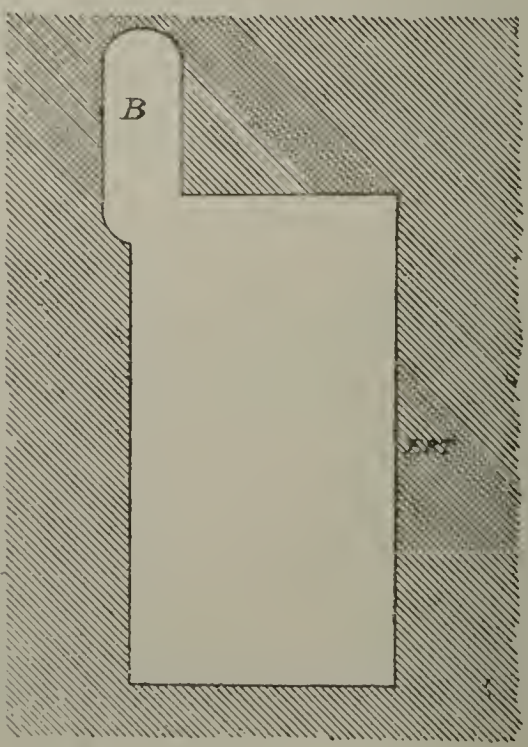

Fig. 8. — Habitation en O; cheminée.
Plan au 1/50, au niveau de la pierre.

Dans les trois habitations dont il vient d'être question, on a découvert beaucoup d'ossements brisés de bœufs, moutons, chèvres, cheval, cerf,

renard, de nombreux clous et objets en fer, une fibule et de nombreuses poteries gauloises.

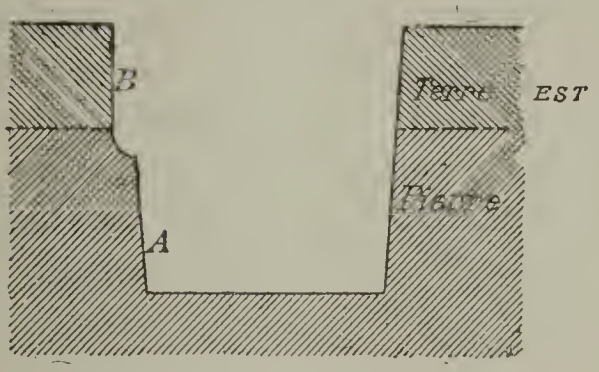

Fig. 9. — Habitation en O. Coupe au nord, au 1/50.

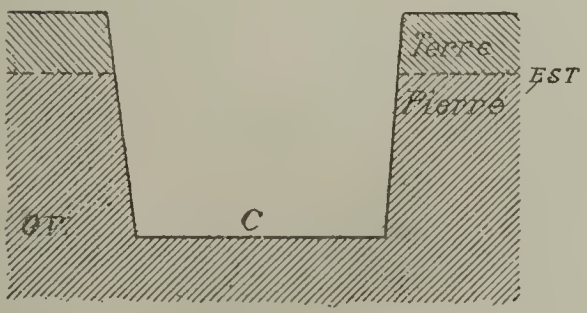

Fig. 10. — Habitation en O. Coupe au sud, au 1/50.

Ces trois petites habitations se trouvent sur le bord de pentes escarpées, au sud de l'enceinte, à un endroit où la pierre affleure presque; c'est pour ce motif qu'elles sont très petites et peu profondes.

Les habitations placées au milieu du plateau, où il y a plus d'épaisseur de terre, sont de plus

grandes dimensions, n'ayant pas eu l'obstacle de la pierre pour les creuser[1].

D'autres fouilles furent encore exécutées sur le plateau. En 1887 j'avais pu recueillir 727 monnaies gauloises trouvées disséminées dans toute l'enceinte. Je crois devoir reproduire ici ma conclusion de 1887 : « De tout ce qui précède, on peut déduire que l'occupation de l'enceinte est uniquement gauloise, que l'oppidum connu sous le nom de Camp de Pommiers[2] est l'une des douze places fortes des Suessiones, dont César fait mention dans ses Commentaires. Et, si nous nous reportons à ces mêmes Commentaires, nous y voyons que le conquérant des Gaules fut arrêté par l'oppidum de Noviodunum; la largeur du fossé et la hauteur de la muraille furent pour lui des obstacles qui rendaient la place inexpugnable sans préparatifs de défense.

« De toute la contrée, l'oppidum de Pommiers est le seul qui puisse se rapporter à la description faite par César de la capitale des Suessiones;

1. Toutes les habitations gauloises fouillées à Pommiers n'ont pas été construites; elles sont simplement creusées dans la pierre ou dans la terre. Il en a été de même dans l'enceinte de Saint-Thomas (Bibrax des Rèmes) et dans d'autres enceintes (voir *Mémoires de la Société*, t. LIX, *Enceinte d'Ambleny*, p. 173). Il ne faut donc pas s'étonner si on ne rencontre pas sur le sol des débris de constructions dans les enceintes gauloises et même dans les enceintes d'époque plus récente.

2. On a quelquefois par erreur désigné cette enceinte comme étant celle de Pasly.

on peut donc considérer comme certain que là se trouve bien Noviodunum. »

Dans un appendice à la même communication j'indiquais :

1° En S du plan (fig. 1), l'endroit de la terrasse, élevée pour établir les tours, dont il est question dans les Commentaires de César.

2° En X,X,X,X du plan, des restes de fortification du camp romain.

Le général de la Noë, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques* de 1887 et de 1890, adoptait mes conclusions sans réserve.

Le docteur Bougon a fait en 1902 des communications au *Comité archéologique de Noyon,* sous le titre *Noyon-Noviodunum,* en cherchant à prouver que l'oppidum en question était à Noyon. Aucune preuve sérieuse n'a été donnée par l'auteur en faveur de Noyon, comme le démontre bien le passage suivant, que j'extrais du tirage à part qu'il a eu l'amabilité de m'offrir [1] :

« Avec la méthode que nous avons suivie dans la question de Noyon-Noviodunum, nous n'avons pas encore cherché si le Noyon gaulois occupait ou non l'emplacement de notre ville actuelle. Nous avons simplement démontré que la capitale du Noyonnais, Noyon, était le Noviodunum des Suessioniens.

1. *L'emplacement du Noyon gaulois.* (Extr. des *Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, 1903, tirage à part, p. 43.)

« A vrai dire, il nous serait tout à fait égal que le Noyon gaulois ait été placé là ou ailleurs. Toutefois, nous croyons avoir de bonnes raisons pour estimer que cette oppide gauloise se trouvait à la place de notre ville actuelle. »

Vestiges du camp romain.

Ayant la conviction que l'enceinte gauloise de Pommiers est bien, comme je l'ai affirmé en 1887, l'emplacement du Noviodunum cité par César, il me restait encore un moyen d'en fournir, s'il était possible, une dernière preuve, indiscutable, en cherchant à retrouver les vestiges certains ou les fossés des fortifications du camp de César.

Ce sont les résultats de ces recherches, faites en 1903 et 1904, qui me paraissent des plus intéressants, et qui m'ont engagé à faire cette communication à la Société.

Pour rendre plus compréhensibles mes explications, pour suivre l'ordre des fouilles et des constatations faites en 1903 et 1904 et pour permettre de se rendre bien compte de la position des assiégeants, j'ai dressé, d'après une carte du ministère de la Guerre, un plan au 1/20 000[1] de l'enceinte gauloise et du camp romain établi sur les territoires de Vauxrezis, Pasly et Pommiers.

Les fouilles n[os] 1, 2 et 3 du plan (fig. 11) ont prouvé que le tuf a été creusé et enlevé sur ces

1. Avec courbes d'altitudes distantes de 5 en 5 mètres.

points pour être mis à l'intérieur de l'enceinte afin d'y former un mur ou parapet pour la défense.

De la fouille n° 1 allant vers la fouille n° 4, le rejet de terre est encore très visible, de même qu'aux nos 5, 6, 7 et 8, où existent encore de beaux talus, vestiges de l'enceinte romaine.

Sur le côté ouest, où le tuf affleurait et formait déjà un léger escarpement, le tuf a été taillé très régulièrement; cela se voit encore fort bien sur 7 et 12 mètres de longueur, aux points nos 9 et 10. Le tuf au n° 9 a été taillé sur une hauteur verticale de $4^{m}30$, donnant à l'origine environ $5^{m}35$ sur la pente.

Aux nos 11 et 12, un ouvrage de défense a été fait pour comprendre dans l'enceinte les sources A et B, distantes d'environ 30 mètres du bord de l'escarpement naturel du plateau.

Les travaux de fortification de l'ouest du camp sont encore très bien conservés dans les bois de Vauxrezis, aux nos 13, 14, 15 et 16[1]. Ils sont particulièrement reconnaissables vers les nos 14 et 15, où deux fouilles ont été faites pour en relever le profil. C'est le seul endroit où j'ai été autorisé à fouiller dans les bois.

Vers le nord, des traces de larges fossés et de fortification sont encore très visibles dans les bois

1. Les constatations aux nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ont été faites le 11 décembre 1903, après la chute des feuilles des bois.

FIG. 11. — L'ENCEINTE GAULOISE ET LE CAMP ROMAIN.

LÉGENDE DU PLAN, FIG. 11.

-------- Courbes équidistantes de 5 en 5 mètres d'altitude.
—.—.—.— Limite de territoire communal.
———— Sentiers.
Nos 1, 2, 3 et 4. Fouilles de 1903, où le tuf a été creusé pour fortifier le camp romain.
5, 6, 7 et 8. Talus, restes de la fortification.
9 et 10. Tuf taillé, sur une forte hauteur, pour la défense.
11-12. Ouvrage de défense pour comprendre les sources A et B dans l'enceinte.
13, 14, 15 et 16. Fossé de fortification bien conservé dans les bois.
17, 18, 19, 20 et 21. Parties de fossé de fortification bien visibles dans les bois.
22, 23, 24 et 25. Talus bien conservés.
26, 27, 28 et 29. Restes de fortifications encore visibles.
30 et 31. Beau et fort talus de l'enceinte romaine.
32. Reste de la fortification romaine au point le plus rapproché de l'oppidum.
A, B, C, D, E, F, G, H et I. Sources utilisées par les Romains.
J, K, L. Fossé de la fortification de l'est du camp romain.
M, N, O. Fossé de la fortification romaine, sur le front de la fortification principale de l'enceinte gauloise.
P et Q. Roches visibles sur les chemins indiquant la difficulté de creuser profondément sur la partie du fossé M, N, O.
R. Endroit de la terrasse élevée par les Romains pour y établir des tours.
S. Partie la moins fortifiée de l'oppidum.
T. Puits, le 17e découvert dans l'enceinte gauloise.
U. Puits contigu à une habitation (fig. 5 et 6).
V. Puits ayant servi aux habitants des grottes creusées dans la contrescarpe.
U', V' et X. Fort ruisseau venant de Juvigny, à 500 mètres du nord-est du camp, où les chevaux des Romains étaient abreuvés.

sur Vauxrezis, principalement vers les points nos 17, 18, 19, 20 et 21.

Après les fouilles et les constatations faites en 1903, il me restait à fixer la limite du camp romain vers l'est et sur le front de la fortification principale de l'enceinte gauloise.

L'enceinte s'arrêtait-elle, du côté de l'est, du point I au n° 21 du plan, ou bien allait-elle plus loin vers la voie romaine passant contre la ferme du Mont-de-Pasly?

Entre le point I et le n° 21, les recherches sont devenues impossibles, par suite des extractions considérables de pierres qui ont bouleversé tout le sol primitif. Je fis donc des recherches plus loin, sur le territoire de Vauxrezis, où je découvris des restes bien conservés de fortifications aux nos 22, 23, 24 et 25 du plan (fig. 11).

Vers le sud, sur le territoire de Pasly, il existe des talus provenant de l'enceinte du camp, aux nos 26, 27, 28 et 29.

Je fis des fouilles, en septembre dernier, pour retrouver le fossé de la fortification de l'est, qui devait certainement avoir existé du côté du plateau central où l'accès de l'ennemi était le plus à craindre, ce point n'étant pas protégé par une pente naturelle.

Après quelques fouilles sans résultat, trois autres fouilles furent faites en J, K et L et firent découvrir un très beau et large fossé, limitant l'enceinte du côté de l'est.

En J, le fossé, creusé en bonne partie dans la pierre, permit de constater avec certitude la forme triangulaire, caractéristique de la fortification du camp romain. La largeur du fossé est actuellement de 5 mètres, sur une profondeur de $1^{m}40$ (fig. 12).

En L, le fossé est encore de $4^{m}70$ de largeur

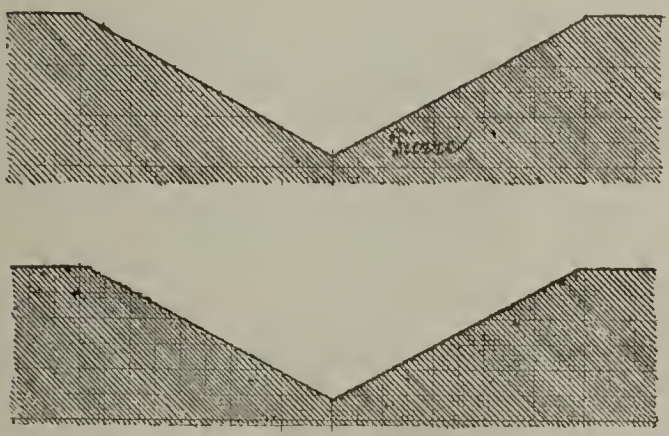

Fig. 12 et 13. — Fossés du camp romain. Coupe au 1/100.

et de $1^{m}30$ de profondeur (fig. 13); à cet endroit, le sol a probablement baissé depuis la formation de l'enceinte; il pouvait avoir aussi 5 mètres de largeur à l'origine.

La fouille K a fait voir que le fossé de l'enceinte romaine fut rempli en partie avec de la marne, pour y établir l'empierrement de la voie romaine.

On peut remarquer que le fossé en question coupe la route romaine avec angles très aigus;

de cette manière, la voie gauloise, qui devait déjà y exister, était interceptée de L en H.

Les sources G et H paraissent avoir été comprises dans l'enceinte; il en était de même de celles en D et E, sur Vauxrezis; celle dite de la Soudraie, au point I, où l'extraction des pierres a changé complètement la disposition du sol, devait se trouver aussi dans l'enceinte[1].

Seule la source C, sur Vauxrezis, était certainement à environ 40 mètres hors de l'enceinte au bas de l'escarpement naturel.

Trois autres fouilles faites en M, N et O du plan (fig. 11[2]) firent découvrir un fossé, creusé aussi de forme triangulaire, en M et en O. Dans le fond de ces fouilles, on a recueilli quarante fragments de poteries gauloises (que je présente à la Société) de formes et d'épaisseurs variées; elles

1. On a constaté il y a quarante-cinq ans que cette source avait été déplacée. Un nommé Dufour, qui a construit une maison près de là, a trouvé l'endroit primitif de la source plus à l'ouest du point où elle est maintenant; il a aussi recueilli beaucoup d'ossements de bœufs, moutons, chèvres, etc..., en faisant les fouilles pour construire la maison.

2. La ligne droite des fouilles m'a été indiquée, en 1903, sur le terrain ensemencé en betteraves, et en 1904 sur le terrain ensemencé en seigle. Les récoltes de betteraves et de seigle étaient beaucoup plus vertes et plus fortes dans cette direction qu'ailleurs. Ce fait m'avait indiqué l'emplacement de la fortification romaine, que je n'ai pu réellement constater par des fouilles qu'en 1904, n'ayant pas été autorisé à le faire en 1903, lors de mes recherches.

indiquent bien l'époque du fossé de la formation du camp.

Le fossé en M avait 2m30 de largeur sur 70 centimètres de profondeur (fig. 14); aux points N et O, le fossé avait les mêmes dimensions qu'en M.

Le fossé en N a été creusé en partie dans la pierre (fig. 15).

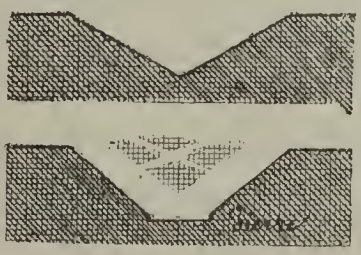

Fig. 14 et 15. — Fossés du camp romain. Coupe au 1/100.

La faible profondeur de l'ouvrage dont il vient d'être question s'explique par la difficulté qu'avaient les Romains pour creuser dans la pierre un fossé plus profond et aussi pour travailler à une aussi faible distance de l'enceinte gauloise[1]. On voit, en effet, affleurer les roches sur les chemins, près de là, en P et en Q du plan. Peut-être aussi César pensait-il s'emparer de la place en passant, la croyant sans défenseurs[2]?

Aux nos 30 et 31 du plan, il existe encore un

1. Environ 110 à 120 mètres du haut de la fortification principale de l'oppidum.

2. *B. G.*, l. II, c. xii.

beau talus ou levée indiquant le travail des Romains.

Une très faible partie du camp de César (environ 180 mètres) peut laisser encore un peu de doute : c'est la partie comprise entre le point O et le n° 32 du plan; on y voit encore un talus de 3^m15 de hauteur verticale, comprenant un remblai de 70 centimètres du bas. Les terres étant ensemencées en betteraves et en prairie artificielle, je n'ai pu faire faire de fouilles sur cette partie.

Je n'ai pu indiquer sur le plan qu'approximativement la ligne du fossé après des sondages qui m'ont fait reconnaître les points où la pierre a été creusée pour le fossé.

La lettre R du plan indique l'endroit de la terrasse[1] fouillée précédemment, où les Romains établirent leurs tours pour assiéger Noviodunum. Cette place était admirablement bien choisie : il n'y a de là à la partie la moins fortifiée de l'enceinte gauloise, en S du plan, qu'une faible distance, sur un terrain légèrement en pente, très avantageux pour approcher les tours de l'oppidum.

C'était pour protéger cet endroit que César fit approcher très près de l'enceinte gauloise le bord du camp romain, partant du point O au n° 32 du plan.

1. *Compte-rendu du Congrès de Soissons et de Laon*, 1887.

Ce fait explique clairement pourquoi César se répète en parlant des mantelets[1]; ils étaient indispensables sur ce point où les traits des assiégés pouvaient, sans cette protection, atteindre les Romains, la nature du sol n'ayant pas permis d'y creuser un fossé afin d'établir un parapet destiné à les garantir suffisamment.

Des fouilles faites dans les bois sur Vauxrezis aux points nos 14 et 15 du plan, sur une partie en pente, ont permis de relever le profil de la fortification dans cette partie du nord-ouest du camp, où les pentes sont moins fortes en général qu'ailleurs.

A la fouille n° 14, le fossé a 7m40 d'ouverture sur la pente; la profondeur vers le milieu est de 2m55 (fig. 16).

La fouille n° 15 a un fossé de 7m15 sur l'inclinaison du terrain, la profondeur est de 2m75 (fig. 17).

Ces deux fouilles ont aussi fait découvrir un fossé de forme triangulaire, comme dans les autres fouilles.

D'après les profils des fossés de l'est J, K, L et de ceux des nos 14 et 15, on peut croire, en examinant la forme et la largeur des restes de ces

1. *B. G.*, l. II, c. XII. « Castris munitis, *vineas* agere, quaeque ad oppugnandum usui erant comparare coepit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter *vineis* ad oppidum actis, aggere jacto, turribusque constitutis ..... etc. ».

fossés, encore très visibles dans les bois où l'autorisation de fouiller ne m'a pas été accordée, que,

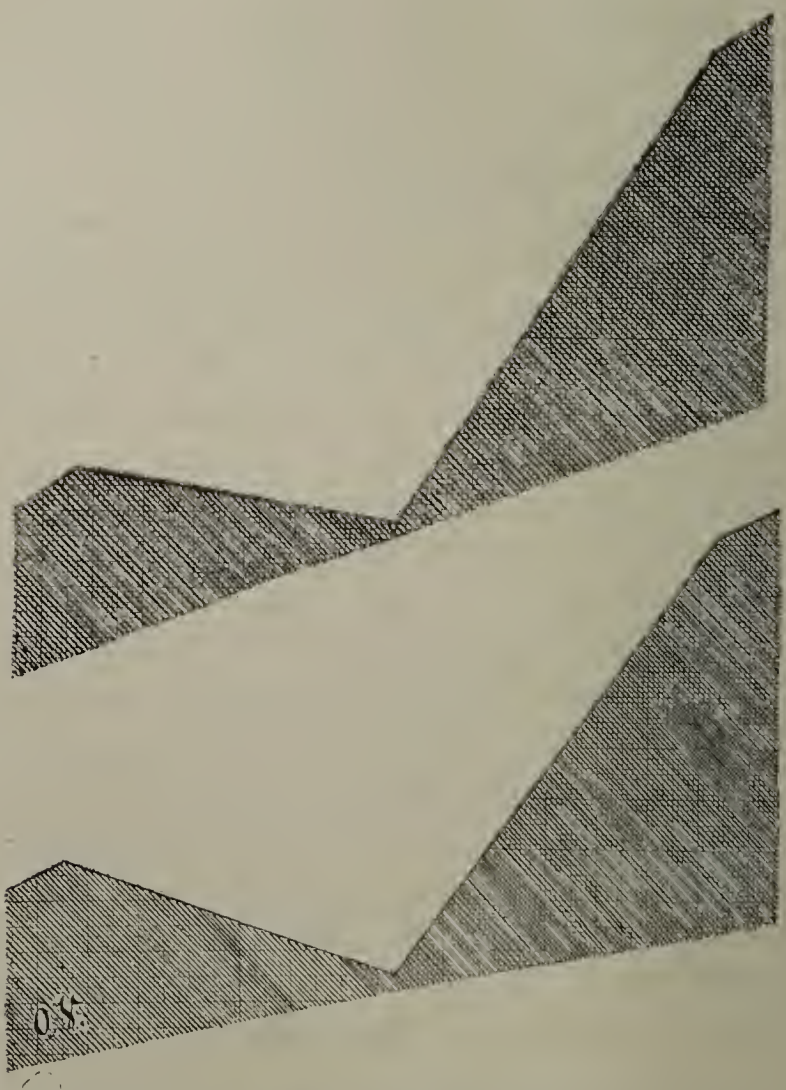

Fig. 16 et 17. — Profils des fossés du camp romain dans les bois sur Vauxrezis. Coupes au 1/100.

vers les nos 17, 18, 19 et 20 du plan (fig. 11), il

existait aussi un fossé d'environ 5 mètres de largeur.

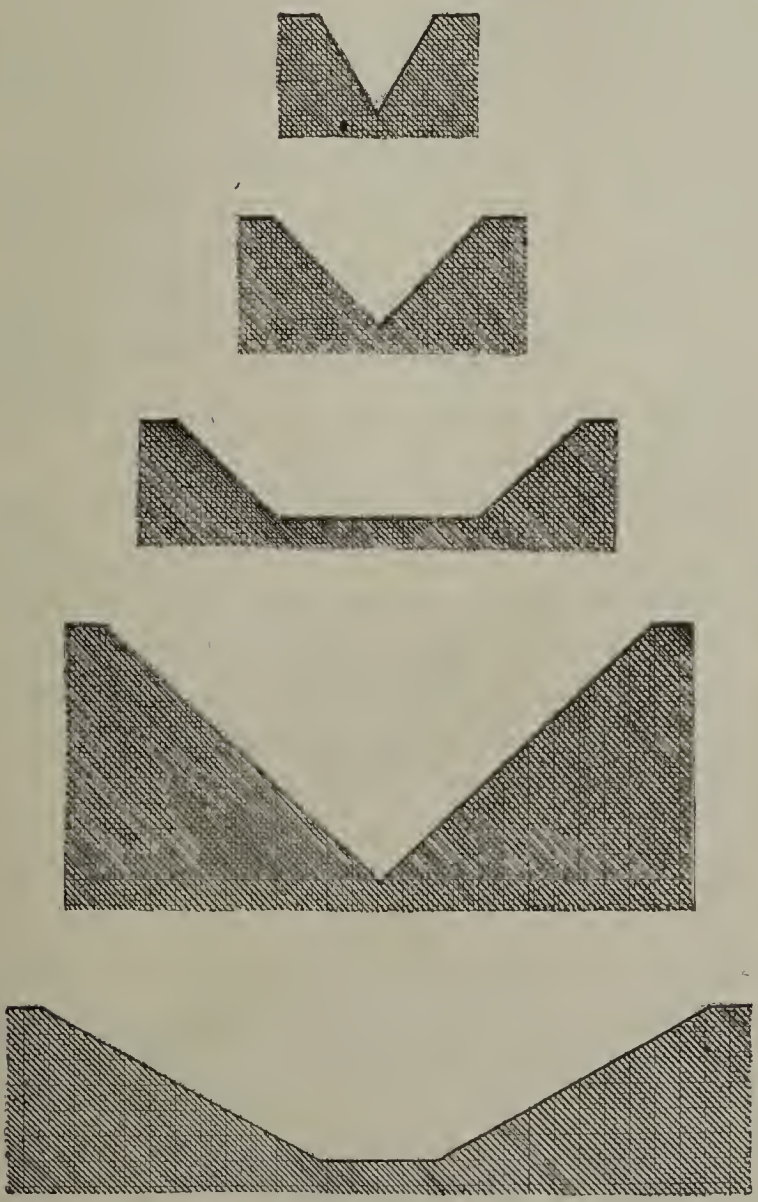

Fig. 18 a 22. — Profils des fossés d'Alésia, au 1/100.

Les différentes largeurs et profondeurs consta-

tées dans les fossés du camp romain en question n'ont rien d'étonnant. Si on consulte la planche 28 de la *Guerre des Gaules* par Napoléon III, au sujet des travaux d'Alésia, on y remarque encore beaucoup plus de différence entre les fossés d'Alésia qui variaient de :

Pour les largeurs, 1^m10 (camp G), 2^m10 (castellum 10), 4 mètres (camp D) et 5^m40 (contrevallation).

Pour les profondeurs, 0^m90 (camp D), 1 mètre (camp G), 1^m20 (castellum 10), 1^m50 (camp D) et 2^m50 (contrevallation). Voir les profils des fossés d'Alésia, fig. 18, 19, 20, 21 et 22.

Dans les camps en question, il faut tenir compte des difficultés rencontrées en certains endroits pour creuser dans la pierre, comme je l'ai observé précédemment au sujet des fouilles en M, N et O du plan. On se trouva probablement en face des mêmes difficultés à Alésia et à Pommiers.

Superficie du camp de César.

D'après les résultats des fouilles et les constatations faites, on peut évaluer approximativement, à l'aide des cadastres, la superficie de l'enceinte romaine.

Sur Vauxrezis : bois de la Gouverne-Malade (nos 11, 12 et 13 du plan). .	1 h. 85 a.
Id. : bois des Cleux et grotte Guillot (nos 14, 15, 16, 17 et 18). . .	3 55

Id. : fontaine Saint-Maurice (nos 22, 23, 24 et 25), environ.	7 h. 29 a.
	12 h. 69 a.
Sur Pasly : Blanc-Limon et Croix-Blanche (partie n° 21)	17 h. 22 a.
Id. : Croix-Blanche et Mont de Pasly	8 42
Id. : Voinin et la Soudraie (nos 26, 27, 28 et 29)	8 97
Id. : près le Villé (nos 30 et 31), environ	40
	35 h. 01 a.
Sur Pommiers, sur divers lieux dits, environ.	29 h. 50 a.

Le total sur les trois communes donne pour toute l'enceinte romaine une superficie d'environ 77 h. 20 a. (non compris les chemins)[1].

Ce camp de César était beaucoup plus important que celui de Mauchamp, près de Berry-au-Bac, qui ne contenait que 41 hectares, plus les castellums, d'après Napoléon III. Cette différence entre les deux camps n'a rien d'étonnant. A Mauchamp, le général romain était en présence, d'après les Commentaires, de 318 000 hommes

1. En 1887, je n'ai fixé qu'à 47 hectares environ la superficie du camp romain, ne connaissant pas encore sa limite vers l'est (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, année 1889, p. 55).

de confédérés belges; il avait donc tout avantage à resserrer le plus possible son armée dans le camp, pour en rendre la défense plus facile en cas d'attaque par l'ennemi.

Pour le siège de Noviodunum, César était, au contraire, certain de ne pas être attaqué par des troupes nombreuses, puisqu'il savait que les guerriers des diverses peuplades des confédérés belges étaient retournés dans leur pays[1]. C'est probablement pour ce motif, et pour être plus à l'aise, que César, malgré certains escarpements naturels, fit fortifier tout le plateau qui est au nord de l'oppidum de Pommiers, plateau comprenant environ 77 hectares 20 ares; de cette manière, les troupes romaines étaient beaucoup moins resserrées et moins gênées qu'à Mauchamp.

C'est aussi pour la même raison que César fortifia moins sérieusement son camp à Noviodunum qu'à Mauchamp, car il n'avait pas à redouter d'attaque sérieuse.

Observations sur les lieux dits du cadastre de Pommiers.

Il peut être intéressant de faire remarquer :

1° Que l'endroit près de R du plan (fig. 11), où la terrasse a été élevée par les Romains pour établir les tours destinées à faciliter l'attaque de l'oppidum, endroit comprenant la partie du ter-

1. *B. G.*, l. II, c. XI.

rain entre les deux enceintes, où se trouvait la place la plus faible de la fortification gauloise, porte encore au cadastre un nom significatif : ce lieu dit s'appelle *l'Assaut ;*

2° Tout le front intérieur et extérieur du retranchement primitif gaulois se trouve sur un lieu dit *le Villé.*

On peut se demander si ces deux lieux-dits ne se rapportent pas par tradition : 1° au siège des Romains, quoiqu'il n'y ait pas eu assaut de l'enceinte gauloise, mais simplement préparatifs pour l'assaut; 2° le lieu dit *le Villé* ne viendrait-il pas aussi de l'ancienne ville gauloise qui se trouvait là?

Principales découvertes faites dans l'oppidum de Pommiers.

Des fouilles commencées en 1860 firent découvrir quelques monnaies gauloises et des poteries de la même époque.

La première trouvaille importante remonte à 1875. Faite en E du plan (fig. 1), elle se composait d'environ cent monnaies en argent[1], dont cinq deniers de la république romaine; toutes les autres monnaies étaient gauloises, éduennes ou sequanes. Les pièces romaines se rapportaient aux familles suivantes :

1. *Bulletins de la Société archéologique de Soissons,* année 1882, p. 88.

MARCIA, émission vers 174 avant J.-C. [1].
FVNDANIA, id. 101 id.
CIPIA, id. 94 id.
CORNELIA, id. 72 id.
CASSIA, id. 54 id.

Les fouilles furent continuées en 1883 et 1884, au point G du plan (fig. 1), dans une série d'habitations occupant une longueur de 67 mètres, $2^{m}50$ de largeur et 70 centimètres de profondeur moyenne.

On trouva dans les fouilles une grande quantité d'ossements de porcs ou de sangliers, bœufs et

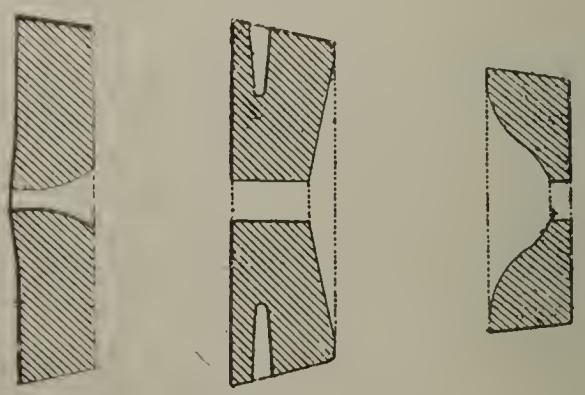

FIG. 23 A 25. — MEULES POUR ÉCRASER LE GRAIN.
COUPES AU 1/10.

autres animaux, des fragments et des meules en-

1. Les dates d'émissions sont celles admises par M. Babelon (*Monnaies de la république romaine*).

tières pour écraser le grain de 36, 31 et 26 centimètres de diamètre (fig. 23, 24 et 25); beaucoup de fragments de poteries gauloises, trois fibules en bronze et 273 monnaies de la même époque, trouvées disséminées dans les diverses habitations[1].

En 1899, j'avais recueilli 1189 monnaies gauloises, trouvées isolément dans l'enceinte. J'ai donné un inventaire de 1860 monnaies de la même provenance dans la *Revue numismatique*, année 1899, p. 257; depuis l'année 1899, j'ai encore recueilli 85 monnaies gauloises dans l'oppidum. On peut évaluer à plus de 600 pièces celles qui sont passées entre les mains de nombreux amateurs; il est donc très vraisemblable qu'environ 2600 monnaies gauloises ont été trouvées dans l'enceinte de Pommiers.

Voici la récapitulation des monnaies de mon inventaire de 1899 et des 85 monnaies recueillies par moi depuis cette époque :

			Exemplaires
(Massilia) MA dans les rayons d'une roue	681 à 699[2]	arg.	21
MAΣΣA.	1673	br.	3
Tête casquée à gauche. R. Galère . .		br.	1
AOΣΣ	2228	br.	1

1. *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*, année 1882, p. 89.

2. Les numéros indiqués sans mention spéciale se rapportent à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. de la Tour.

AYE et AOYE . . .	2516 et 2519	br.	2
VOLC	2657	br.	1
VOLCAE AREC	2677	br.	3
NAMMA	2698	br.	1
NEM-COL	2735	br.	2
Fleur épanouie ? R. Croix cantonnée de croissants.	3351	arg.	2
EPAD. Comp.	3900	br.	4
Tête à gauche. R. Cheval à gauche .	4117	arg.	2
CAM	4143	arg.	1
ABVDOS. Comp. . .	4147 et 4183	br.	6
DVRAT-IVLIOS	4478	arg.	1
ATIII	4637	arg.	1
COIOS-ORCHTIRIX.	4819	br.	1
DIASVLOS	4871	arg.	1
ANORBO-DVB. Comp.	4972	arg.	7
DVBNOREX-DVBNOCOV . . .	5026	arg.	14
LITAVICOS	5072	arg.	1
ALAV	5086	br.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval courant à gauche	5138	arg.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval galopant à gauche	5252	arg.	1
SEQVA (texte de l'*Atlas*) . . .	5342	arg.	1
Tête barbare à gauche. R. Taureau à gauche	5368	pot.	1
Q DOCI	5405 et 5441	arg.	3
TOGIRIX	5550	arg.	26
Sequani, non gravées		arg.	2
TOG... Comp.	5611	pot.	3
IMIOCI.	5639	arg.	2
Tête jeune à droite. R. Aigle, aiglon et serpent	6088	br.	6
Tête à droite. R. Aigle et croisette .	6108	br.	3

Tête à droite. R. Aigle et rouelle . .	6117	br.	2
Tête nue à gauche. R. Cheval galopant à droite, sanglier dessous . . .	6202	br.	1
TASGIITIOS	6295	br.	1
KONAT	6317	br.	1
CATAL.	6329	br.	1
TOVTOBOCIO-ATEPILOS. . .	6361	br.	1
TVRONOS-CANTORIX. . . .	7005	br.	1
Tête à gauche. R. Bige à gauche. Comparez	7015 et 7016	or.	1
PIXTILOS.	7078 à 7131	br.	17
Buste de face. R. Cheval galopant à droite, dessous roue	7147	br.	1
CISIAMBOS	7159	br.	1
CALEDV	7177	arg.	1
ATEVLA-VLATOS . .	7185 et 7191	arg.	7
Monnaies à l'homme fuyant .	7258 à 7322	br.	8
RATVMACOS	7372	br.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval à gauche	7405	pot.	1
Tête nue à droite. R. Cheval à gauche, deux globules	7417	pot.	2
Tête barbare à gauche. R. Cheval à gauche	7437	pot.	1
Deux chèvres dressées. R. Loup et sanglier affrontés	7458	pot.	12
ECCAIOS	7471	br.	2
KOIIAKA	7490	br.	2
VLLVCCI	7493 et 7508	br.	2
Tête à droite. R. Oiseau à gauche. .	7545	br.	1
Tête à droite. R. Oiseau buvant dans un vase	7550	br.	1
SENV	7552	br.	3
GIAMILOS-SIINVI	7565	br.	2

Tête à droite. R. Oiseau à droite et regardant à gauche	7600	br.	2
SOSO	7606 et 7608	br.	2
EPENOS	7616	br.	1
ROVECA	7631 à 7691	br.	29
ΔEIOYIGHA . . . et ΔEVICAE.	7716 à 7729	br.	22
Tête à droite. R. Cheval à gauche, dessus S couché.	7820	pot.	2
VENEXTOC	7850	br.	1
Tête nue à droite, devant croissant. R. Cheval galopant à gauche, dessous annelet et Λ	7862	pot.	4
Tête nue à droite, les cheveux en anneaux. R. Cheval courant à gauche, dessus annelet centré	7870	pot.	7
Fleuron formé de quatre pétales. R. Cheval à gauche.	7873	pot.	4
NIREI MVTINVS. Texte . . .	7976	br.	1
Tête à droite. R. Cheval à droite . .	7979	br.	1
VANDILOS	7881	br.	1
CALIAGIIIS	8000	br.	4
Grand œil de profil. R. Cheval à gauche. Comp.	8018	br.	1
Tête à droite. R. Cheval à gauche, dessous astre. Comp.	8030	el.	17
REMOS-ATISIOS . .	8054 et 8082	br.	20
AΘIDIAC-A HIR IMP	8086	br.	2
NIDE-AL. Texte	8100	arg.	4
Guerrier à droite tenant une lance. R. Ours à droite	8124	pot.	19
Personnage accroupi, vu de face. R. Sanglier à droite	8145	pot.	2
KAAET EΔOY	8291	arg.	1

Deux profils accolés en sens inverse. R. Sanglier à gauche	8319	pot.	1
Trois croissants. R. Trois S et trois globules	8329	pot.	10
Tête entre deux S. R. Ours dévorant un serpent	8351	pot.	5
Tête casquée à droite. R. Cheval courant à droite, oiseau sur la croupe.	8416	br.	2
Tête casquée à droite. R. Deux chevaux, rouelle et globules	8424	br.	3
Tête nue à gauche. R. Cheval à droite, dessus SS.	8441	br.	1
VACIICO	8442	br.	1
Cavalier à gauche. R. Sanglier à droite.	8449	br.	1
Bœuf à droite. R. Cavalier allant à gauche	8456	br.	2
Sanglier à droite. R. Cheval galopant à gauche	8464	br.	3
Tête à droite, devant, sanglier. R. Sanglier à droite	8466	br.	1
Sanglier à droite, globule. R. Cavalier à gauche. Comp.	8422	br.	1
Deux chevaux à mi-corps, en sens contraire. R. Cheval à gauche . .	8486	br.	1
Cheval à gauche. R. Cheval à gauche, dessus, bucrâne. Comp.	8494	br.	4
Lion à droite. R. Cheval à gauche, dessus, bucrâne.	8498	br.	1
Deux chevaux affrontés. R. Cheval à droite, dessus, bucrâne	8517	br.	1
Tête barbare à droite. R. Cheval à droite, dessous, bucrâne	8533	br.	1
VIRICIV	8541	br.	3
VIIRICIV	8569	br.	3

Tête nue à gauche. R. Coq à droite .	8584	br.	1
Tête dégénérée. R. Cheval à droite. Comp.	8620	pot.	16
Tête dégénérée. R. Cheval courant à droite, entre deux globules . . .	8642	pot.	1
VARTICE	8645	br.	1
Tête barbare à gauche. R. Champ divisé en deux : d'un côté S, de l'autre trois traits. Texte	8661	pot.	2
Cheval à gauche, dessous lys. R. Taureau	8669	pot.	1
ANDOBRV-CARMA . . 8671 et	8673	br.	5
Uniface. R. Cheval disloqué, dessus croissant, dessous globule. Comp. .	8717	br.	1
Tête disloquée. R. Cheval à gauche, entre une rouelle et un annelet . .	8796	br.	1
ARDA	8839	br.	2
Quatre bustes de cheval en forme de croix. R. cheval à droite	8866	br.	2
AVAVCIA	8881	br.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à droite; dessous fleur de lis. Comp.	9078	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche; dessus trois croissants . .	9104	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche; dessous lis en forme de croix	9147	pot.	1
Tête à gauche. R. Sanglier, dessous tête humaine.	9180	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche	9189	pot.	1
A HIRTIVS	9235	br.	2
GERMANVS INDVTILLII . . .	9248	br.	2

Revue archéologique, 1881, pl. VII, n° 44		pot.	14
Id., 1881, pl. VI, n° 29		br.	1
Revue numismatique, 1886, pl. XI et XII.			22
Id., 1893, pl. VII et VIII et texte . .			26
Id., 1899, pl. VI			10
MVNATIA (COPIA FELIX)[1] . .		br.	1
Monnaies anciennement attribuées à Galba[2]. Comp.	7739	br.	56
Bronzes à la tête de Janus, lion courant à gauche, ou au repos, au revers[3]		br.	349
Monnaies de CRICIRV, en or, argent et bronze[4]			956
Monnaies inédites ou non décrites. .			76
Total des monnaies gauloises . .			1945

1. Intéressante monnaie de Munatius Plancus, fondateur de Lyon, émise vers 43 avant J.-C. (H. de la Tour, *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, p. 82).

2. Il ne serait pas étonnant que cette monnaie, dont la lecture de la légende est incertaine, ne portât NOVIOD, d'après quelques exemplaires de notre collection.

3. Cette monnaie en bronze, à la tête confrontée ou tête de Janus, au lion au revers, doit être classée aux Suessiones, et non aux Remi; elle se trouve assez rarement sur le territoire de cette dernière peuplade.

4. Les monnaies de CRICIRV sont aussi des Suessiones. L'énorme proportion de ces monnaies, près de 50 °/₀, prouve évidemment que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de circulation, on peut même dire d'émission, des monnaies à la légende CRICIRV.

Monnaies romaines trouvées dans l'enceinte de Pommiers.

Les monnaies romaines trouvées, à ma connaissance, dans l'oppidum, sont :

I. — De la collection de M. Louis Brunehant (sept deniers en argent) :

N^os^ 1 à 3. Trois deniers avec la tête de Pallas à droite, de date incertaine.

4. Famille PAPIRIA, ém. vers 139 av. J.-C.[1].
5. — MEMMIA, id. 94 id.
6. — CORNELIA, id. 84 à 72 id.
7. — PROCILIA, id. 79 id.

II. — De ma collection :

N^os^ 8. Un as frappé.

9 à 13. Les cinq deniers de la trouvaille de 1875 (plus haut, p. 78).

14. Famille PINARIA, ém. vers 200 av. J.-C.
15. — POMPEIA, id. 129 id.
16. — ANTESTIA, id. 124 id.
17. — THORIA, ém. entre 111 et 79 av. J.-C.
18. — IVNIA, ém. vers 89 av. J.-C.
19. — RVBRIA, id. 83 id.
20. — ARRIA, id. 44[2] id.
21. — CLAVDIA, id. 43 id.

1. Les dates d'émissions sont celles admises par M. Babelon dans ses *Monnaies de la république romaine.*

2. Le peu de monnaies romaines, postérieures à l'an 57, de même que les quelques monnaies gauloises émises après

N^os^ 22 et 23. Deux monnaies d'Auguste.
N° 24. Une de Tibère.
N° 25. Une de Victorin.

A quelle époque remonte l'enceinte de Pommiers?

Les nombreuses habitations fouillées, le grand nombre de monnaies gauloises recueillies dans les habitations et dans toutes les parties de l'enceinte, de même que les dix-sept puits connus[1], creusés difficilement dans la pierre, prouvent incontestablement que l'enceinte de Pommiers, dont la superficie comprend environ 40 hectares, est bien un antique oppidum des Suessiones.

L'enceinte a été assiégée et prise par les Romains à l'époque de César.

La récente découverte du camp romain, établi au nord de l'enceinte gauloise, prouve avec évidence que l'oppidum a été assiégé par les Romains.

cette date, trouvées dans l'enceinte, prouvent bien que l'enceinte a été à peu près abandonnée après le passage de César. Ces quelques monnaies viennent probablement des habitants des grottes creusées dans la contrescarpe du retranchement principal ou de celles du *Villé;* ces dernières grottes sont même encore habitées de nos jours.

1. Le 17^e^ puits découvert dans l'enceinte est indiqué en T du plan (fig. 11); il y en avait aussi deux autres, dans et près le fossé du retranchement en U et V, pour les habitants de cette demeure (fig. 5 et 6) et pour ceux des grottes creusées dans la contrescarpe.

On a retrouvé les fossés, de forme triangulaire, caractéristiques de la fortification romaine.

Les 19 monnaies de la république romaine, antérieures à l'an 57 avant J.-C., trouvées dans l'enceinte, sont aussi une preuve certaine du passage des Romains dans l'oppidum au temps de César[1].

L'oppidum a été démantelé et abandonné très probablement en 51 avant J.-C.

La découverte de 1875, comprenant environ 100 monnaies éduennes et séquanes avec 5 deniers de la république romaine, est très intéressante.

Ce fait prouve le passage de César et de son armée, très probablement en l'an 51 = 703 de Rome, après la défaite des Bellovaques sur l'Aisne, lorsqu'il se rendit dans la région située entre le Rhin et la Meuse, où Ambiorix venait de se révolter[2].

Ne serait-ce pas à ce moment que la haute muraille de l'enceinte de Pommiers aurait été versée dans le fossé, où les pierres ont été retrouvées au cours des fouilles (fig. 4)? Cela est très probable, car lorsque César, en l'an 57, croyait

1. Les troupes romaines disposaient des sources A, B, C, D, E, F, G et I (fig. 11) pour leurs besoins. Les chevaux de la cavalerie étaient facilement abreuvés au cours d'eau U', V', X, venant de Juvigny, qui se trouve à environ 500 mètres au nord-est du camp romain.

2. *B. G.*, l. VII.

prendre l'oppidum en passant, et qu'il fut obligé de commencer le siège, il avait grande hâte d'arriver chez les Bellovaques, où se trouvait déjà Divitiacus; après la capitulation, il se dirigea de là sur Bratuspantium. César n'avait donc probablement pas pris le temps de démanteler l'oppidum après le siège.

Conclusions.

De tout ce qui précède, on peut déduire que l'oppidum de Pommiers est bien l'une des douze places fortes des Suessiones, dont César parle dans ses Commentaires.

Et, si nous nous reportons à ces mêmes Commentaires, nous y voyons que le conquérant des Gaules ne put réussir à prendre d'assaut Noviodunum à cause de la largeur du fossé et de la hauteur de la muraille; il se mit alors à retrancher son camp, fit élever une terrasse afin d'y établir des tours pour faire le siège de l'oppidum.

Pas un seul des auteurs qui ont discuté sur l'emplacement de Noviodunum n'a pu citer, avec preuves certaines, aucun autre oppidum en rapport avec le texte de César.

Les nombreuses habitations gauloises fouillées, les dix-neuf puits découverts et la quantité considérable de monnaies de la même époque recueillies isolément dans l'enceinte de Pommiers, la largeur (de plus de 17 mètres) du fossé de la

fortification principale, la hauteur de la muraille de l'oppidum versée dans le fond du fossé, muraille qui devait avoir, avant le démantèlement, environ 16 mètres de hauteur au-dessus du fond du fossé, formant un ensemble imposant de preuves à l'appui de l'origine gauloise.

Les découvertes récentes des fossés et des ouvrages divers de fortification prouvent l'importance du camp de César au nord de l'enceinte gauloise. La place de la terrasse retrouvée, les dix-neuf monnaies romaines émises antérieurement à l'an 57 av. J.-C. et recueillies dans l'oppidum, permettent d'affirmer avec certitude que l'enceinte de Pommiers, comprenant une superficie d'environ 40 hectares, est bien l'emplacement de l'ancien Noviodunum des Suessiones, cité par César.

LES

SCEAUX DES FORESTIERS

AU MOYEN AGE

Par M. Joseph Roman, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 février 1905.

Il suffit de parcourir l'ouvrage devenu classique de M. Alfred Maury sur les *Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*[1] pour constater que, dès l'extrême moyen âge, elles ont été de la part de l'aristocratie l'objet d'une sollicitude toute particulière. Leur conservation était indispensable pour la production des bois de charpente, de constructions navales et de chauffage, pour la stabilité des routes, le pâturage des troupeaux, la régularisation du régime des eaux et surtout pour la conservation du gibier, élément nécessaire des plaisirs de la chasse, si appréciés de nos aïeux. Aussi s'efforçait-on par tous les moyens possibles d'en retarder la destruction. Non seulement de nombreuses ordonnances furent

1. Paris, 1867.

rendues, pas toujours avec succès il est vrai, pour prévenir les essartages ou défrichements et punir le braconnage, mais, dès l'époque la plus reculée, nous voyons toute une hiérarchie d'agents, investis de pouvoirs très étendus, chargés de les exploiter méthodiquement, de veiller à la conservation du gibier, au repeuplement des rivières, des étangs et à la répression des délits forestiers.

Tous ces soins n'ont pas empêché les forêts de disparaître peu à peu devant l'envahissement progressif de la population rurale, toujours plus nombreuse. En effet, si les lois du moyen âge étaient très sévères pour les délits individuels, braconnage, encépage, pâturage ou coupes frauduleuses, les administrations royale et seigneuriale ne se faisaient aucun scrupule de vendre ces mêmes droits d'usage à des communautés entières. Cette destruction des forêts, qu'elles réprouvaient comme actes isolés, elles la toléraient donc quand elle était le fait d'une collectivité et qu'elles l'avaient autorisée.

Si les forêts ont disparu, ce n'est pas faute, comme je le disais plus haut, d'avoir été surveillées par une légion d'agents.

Dans chaque province, et même dans chaque apanage un peu important, il existait un maitre enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, qui avait presque toujours sous ses ordres un lieutenant pouvant au besoin le suppléer. Il était assisté d'un receveur général, agent comp-

table chargé de centraliser les revenus des forêts et des étangs, et d'un ou plusieurs arpenteurs jurés, dont l'office était de délimiter les coupes. Ces modestes arpenteurs finirent par devenir des personnages; au XVI^e^ siècle, on trouve dans chaque province de grands arpenteurs et mesureurs commandant à toute une légion d'employés.

A un degré au-dessous du maître enquêteur sont le verdier, le gruyer, le watgrave, titres qui, suivant les lieux, avaient une signification équivalente; ils avaient une ou plusieurs forêts sous leur juridiction. Quand leur office était important, les verdiers avaient un lieutenant sous leurs ordres. Au XVI^e^ siècle, on trouve des verdiers fieffés et héréditaires.

Le maître enquêteur et le verdier avaient, non seulement des fonctions administratives, mais des fonctions judiciaires; ils punissaient les délits d'amendes ou de peines afflictives, qui, en cas de récidive, pouvaient aller jusqu'à la peine capitale. Ils étaient assistés en qualité de magistrats de clercs de la verderie ou de la maîtrise, dont l'office correspondait à celui de greffier.

Au-dessous du verdier ou gruyer, nous trouvons le sergent, qui se qualifiait parfois de maître sergent, et était tantôt à pied, tantôt à cheval. Cette charge finit par être le plus souvent inféodée, et les titulaires prenaient le titre de sergents fieffés ou de maîtres d'une sergenterie franche

et se transmettaient leur charge héréditairement.

Sous les ordres des sergents étaient les gardes, qui formaient une bande; dès le XIV^e^ siècle, on trouve des sergents de la bande de telle forêt, c'est-à-dire commandant à l'ensemble des gardes de cette forêt.

La noblesse ne dérogeait pas en remplissant les charges forestières, même les plus humbles; des chevaliers, des chambellans du roi sont maîtres enquêteurs; des écuyers sont simples gardes et appartiennent parfois à de très grandes familles. Tout ce qui touchait à la vénerie, à la conservation ou à l'exploitation des forêts était tenu pour honorable.

L'administration des forêts prit au commencement du XVI^e^ siècle, à Paris, le nom de *maîtrise de la table de marbre*, à cause d'une vaste table de marbre, dressée dans la grande salle du Palais, et auprès de laquelle siégeaient les maîtres des eaux et forêts quand ils remplissaient des fonctions judiciaires. Cette table, quoiqu'elle fût composée de plusieurs pièces, était une des curiosités de la capitale et les voyageurs ne manquaient pas de la visiter. Jean de Jandun, dans ses *Louanges de Paris* composées dans le premier quart du XIV^e^ siècle, en parle déjà; on en trouve également une mention dans Gilbert de Metz au commencement du XV^e^ siècle. Cet antique monument disparut dans l'incendie qui détruisit le Palais en 1618. En 1508, ce nom de Table de

marbre apparaît en Normandie et successivement dans toutes les autres provinces du royaume.

En 1515, une ordonnance royale crée la grande maîtrise des eaux et forêts de France; en 1543, une autre ordonnance place les forêts privées sous la juridiction de l'administration forestière au point de vue de leur conservation et fixe définitivement les attributions des tables de marbre. Enfin, en 1669, fut promulguée la célèbre ordonnance générale qui régit encore la matière. La France fut divisée d'abord en seize, puis en dix-huit grandes maîtrises, avec lieutenants généraux, lieutenants particuliers, gardes généraux et gardes particuliers. Cette organisation a survécu à peu près intacte à l'ancien régime.

Ainsi que les autres fonctionnaires du moyen âge, les forestiers faisaient usage de sceaux dans leurs actes publics, et l'ornementation de ces petits monuments est généralement intéressante, car elle rappelle presque toujours les attributions de leurs possesseurs, les forêts, les rivières, la vénerie.

Jusqu'à la création de la grande maîtrise des eaux et forêts en 1515, il n'y a pas eu de sceaux généraux de l'administration forestière, ou, pour être plus exact, je n'en ai trouvé qu'un seul, et encore n'est-il pas certain; c'est celui de la réformation des forêts au bailliage d'Alençon appendu à un acte du 4 mai 1447. Il représente deux écus couronnés et juxtaposés, le premier de France, le

second écartelé de France et d'Angleterre[1].

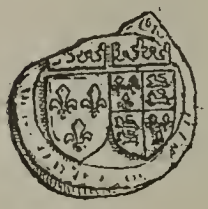

Comme la légende a disparu, nous ne pouvons pas reconnaître si ce n'est pas le sceau du bailliage d'Alençon dont on s'est servi pour authentiquer cet acte. Les autres sceaux, alors même qu'ils portent non une légende personnelle, mais une légende d'office, comme, par exemple : *Seel de la verderie de S. Sever; Scel aux eaus et forets du pais de Normandie,* sont tous ornés de l'écusson d'un maître enquêteur ou d'un verdier. Ce ne sont donc pas des sceaux généraux, mais des sceaux personnels que, malgré leur légende, les titulaires successifs de l'office ne pouvaient se transmettre l'un à l'autre. Il en allait de même pour la maréchaussée de France, par exemple; sur les sceaux de cette administration, les armoiries des divers titulaires se succédaient avec une légende commune.

Je n'ai pas trouvé de sceaux de forestiers datant d'une époque très ancienne, je n'en ai même trouvé aucun du XIII^e^ siècle.

1. Sceau rond de 0^m^022. Bibl. nat., pièces orig., T. 2448, D. 5509, P. 20.

Le premier en date est celui de frère Jean Ebbin, watgrave ou forestier en Flandre, appendu à un acte du 11 novembre 1306[1]. Un bras bran-

dissant une hache y est figuré, avec la légende impersonnelle : + AVE M[*ari*]A GRATIA. Le type fait allusion à l'exploitation des forêts, et il reparaît sur un sceau du 7 novembre 1404 de Jean de Villy, maître enquêteur des eaux et forêts du duc d'Orléans en Champagne et Brie. L'écu de ce dernier sceau est contenu dans un encadrement de six ogives et porte un chevron accompagné de trois haches[2].

L'ornementation des autres sceaux que j'ai pu examiner est exclusivement empruntée à la production forestière, à la chasse et à la pêche. Et il est bon de remarquer en passant que cette ornementation caractéristique ne se rencontre pas seulement sur les parties accessoires de l'écu, je veux dire dans les cimiers et les supports, mais fréquemment aussi dans les écus eux-mêmes, et

1. Sceau rond de 0m019. Arch. de l'hôpital Comtesse, à Lille. Demay, *Sceaux de Flandres*, n° 5676.

2. Sceau rond de 0m020. Légende : ...HAN DE VILLY. Bibl. nat., pièces orig., T. 3022, D. 66939, P. 3.

qu'elle fait en conséquence partie intégrante des armoiries des forestiers. On trouve dans ces armoiries, beaucoup plus souvent que dans les autres, des arbres, des bêtes fauves indigènes, des poissons, etc., ce qui tend à démontrer qu'elles ont été créées par la fonction elle-même et la symbolisaient. Par la suite, elles sont devenues et restées armoiries familiales, alors même que la descendance du forestier n'a plus rempli les fonctions dont ses armoiries étaient la représentation figurée. L'un des sceaux les plus caractéristiques est celui de Thévenin le Maréchal, sergent du Vivier-en-Brie (28 juin 1396); il représente un personnage vêtu d'une tunique relevée à la ceinture et conduisant en laisse un vigoureux limier, derrière lequel apparaît un arbre[1].

Un second, dont il existe deux exemplaires, de coins différents, mais de composition identique, appartient à Érart de Champagne, sergent de la forêt d'Épernay et des bois des montagnes de Reims (24 avril 1387 et 30 novembre 1407)[2].

1. Sceau rond de 0m020. Légende : ...CHAL. Bibl. nat., Clairambault, T. 70, n° 5451; Demay, n° 5684.

2. Sceaux ronds de 0m021 et 0m022. Légende : ERART DE

Il représente un personnage portant au bras un grand écu effacé et tenant un bâton fourchu; il est debout sur un cerf couché; à sa droite, dans

le champ, un bois de cerf. C'est sans doute un homme sauvage que le graveur a voulu faire figurer sur ce sceau, et ces êtres fantastiques, dont l'image se retrouve si fréquemment sur les monuments sigillographiques du moyen âge, sont, comme leur nom le témoigne, une émanation des légendes forestières de cette époque, où les bois passaient pour être hantés par des chas-

seurs nocturnes et surnaturels. Le sceau de Colart Louvel, verdier de la forêt de Bort, appendu à une quittance du 23 janvier 1436, est une confirma-

CHAPEN. Bibl. nat., pièces orig., T. 1618, D. 37625, P. 2 et T. 1838, D. 42500, P. 6.

tion de l'opinion précédente. Il est chargé d'un écu écartelé d'un sautoir engrelé et de deux fasces sous un chef portant trois roses, et timbré d'un heaume cimé d'un col de levrier colleté, dans un vol. Dans le champ s'épanouit un fleuron, duquel sort un homme sauvage, barbu à mi-corps, tenant d'une main une massue à trois pointes et agitant de l'autre au-dessus de sa tête un petit bonnet pointu[1].

Les armes de chasse sont rarement représentées sur les sceaux. Un arc empenné d'une flèche, la pointe en bas, figure sur celui de

Guillot Hébert, verdier de la garde de Lyon, appendu à un acte du 20 février 1373[2]. Ceux, au contraire, où figurent des animaux sont extrêmement nombreux.

Le cerf d'abord, ce roi de nos anciennes forêts. Les sceaux des forestiers dans lesquels il paraît comme massacre, comme support, comme cimier sont très communs. Un des plus élégants

1. Sceau rond de 0m020. Légende : COLART LOVVEL. Bibl. nat., pièces orig., T. 1761, D. 40809, P. 12 et 16.

2. Sceau rond de 0m018. Légende : GILLET HEBERT. Bibl. nat., pièces orig., T. 1500, D. 33978, P. 3.

est celui de Guillaume du Til, lieutenant du verdier de Longchamp, appendu à une quittance du 25 mai 1376. L'écu porte un massacre de cerf,

au-dessus duquel est assis un écureuil; il est timbré d'un homme sauvage à mi-corps, supporté par deux léopards et soutenu par une salamandre, le tout contenu dans un quatrilobe ogival[1].

Celui de Guérin Désillemin, lieutenant du maître enquêteur des eaux et forêts pour le duc d'Or-

léans à Montargis et à Châteaubriand (25 novembre 1405), représente un cerf marchant à gauche, entre un rameau fourchu et une sextefeuille[2]. Celui de Raoul le Potier, verdier des forêts de

1. Sceau rond de 0m025. Légende : LE SEEL GVI[l-l]AVME DV TIL. Ibid., T. 1949, D. 44676, P. 3.

2. Sceau rond de 0m020. Légende : GVERIN ✠ DESIL-[lemin]. Ibid., T. 2504, D. 56207, P. 2.

Champduault et Gaillefontaine, figure un cerf cou-

rant dans une forêt, des oiseaux perchant sur les branches [1].

Pierre André, garde de la forêt de Perrières-Bertrand, sénéchaussée de Toulouse (1er octobre 1438), porte une biche marchant à gauche et surmontée d'un P, terminé par une croix. Cette lettre est probablement à la fois l'initiale du nom de baptême du garde et du nom du cantonnement où il exerçait ses fonctions [2].

Le sanglier occupe le deuxième rang ; il paraît

soit dans l'écu, soit comme cimier ou support. Jean Christophe, dit le Brun, sergent de la forêt

1. Sceau rond de 0m025. Sans légende. Appendu à un acte du 1er novembre 1415. Ibid., T. 2355, D. 52913, P. 8.

2. Sceau ovale de 0m021. Légende : [P]IERRE · [An]DRIE. Bibl. nat., pièces orig., T. 58, D. 1255, n° 3.

de la Londe (27 mai 1385), porte sur son écu un sanglier passant, posé sur un arbre à trois branches[1]. Jean le Roy, sergent du duc d'Orléans pour la forêt de Mussi (29 octobre 1390), porte un sanglier bondissant entouré de trois rameaux[2]. Thomas de Clamorgan, verdier de la forêt de Brotone (1er octobre 1427), porte comme cimier à son écu, chargé d'un aigle, une hure de sanglier entre deux palmes. La légende est : LE S. T. DE CLAMORGAN POVR LA VERDERIE DE BROTONE[3].

Le sceau de Mathieu le Boucher, verdier de Bray, appendu à une quittance du 20 mai 1460, est l'un des plus caractéristiques, car il rassemble

dans un même cadre le cerf, le sanglier et les poissons. L'écu est chargé d'un cerf passant à senestre et se retournant, accompagné d'un franc-

1. Sceau rond de 0m018. Légende : [Je]HAN LE BRVN. Ibid., T. 763, D. 17333, P. 2.

2. Sceau rond de 0m017. Légende : [Jehan] LE RO[y]. Ibid., T. 2582, D. 57447, P. 11.

3. Sceau rond de 0m027. Bibl. nat., Clairambault, T. 152, P. 3809; Demay, n° 2544.

canton portant trois poissons; il est supporté par deux sangliers[1].

Peut-être est-ce un loup que nous voyons pas-

sant devant une sorte de calice sur le sceau de Jean de Banville, verdier de Saint-Sever, associé à la légende : ✳ S. DE LA VERDERIE S. SEVER (15 décembre 1477)[2]. Nous avons vu l'écureuil paraître sur le sceau de Guillaume du Til, décrit ci-dessus, où il est associé à un massacre de cerf; le hérisson est figuré sur le signet de Jean

le Comte, verdier de la forêt de la Touque (15 décembre 1458)[3].

1. Sceau rond de 0m025. Légende : MATHIEV [le Bou]-CHER, VERD[ier de Bray]. Bibl. nat., pièces orig., T. 435, D. 9808, P. 24.

2. Sceau rond de 0m018. Ibid., T. 182, D. 18895, P. 28.

3. Signet rond de 0m17. Légende : ★ LE SEEL IEHAN LE CONTE. Ibid., T. 843, D. 18895, P. 28.

Enfin, des oiseaux autres que des oiseaux de proie sont représentés sur les sceaux de Pierre de la Mondière, de Thomas de Brécy et de Mathieu de la Tricherie.

Le premier, qui est verdier des forêts de la vicomté d'Orbec (22 juillet 1432), porte un écu chargé d'un rinceau de rosier et timbré d'une banderole sur laquelle on lit le mot VERDIER; l'écu est accosté d'un rameau sur lequel un oiseau est perché[1].

Le second était verdier de la forêt de Granechon (12 juin 1435), et son écu est d'hermine

chappé d'un plain; il est également accompagné d'un rameau sur lequel grimpe un oiseau[2].

Enfin, le sceau de Mathieu de la Tricherie porte un écu au chevron accompagné en chef de deux oiseaux affrontés et en pointe d'un arbre et entouré de feuilles de fougère[3].

1. Sceau rond de 0m018. Légende détruite. Ibid., T. 518, P. 11643, P. 2.

2. Sceau rond de 0m020. Légende : THOMAS + DE + BRECY. Bibl. nat., T. 497, D. 11222, P. 12.

3. Sceau rond de 0m029. Sans légende. Ibid., T. 2882, D. 64010, P. 3.

Nous venons de voir des poissons sur le sceau de Mathieu le Boucher, nous en trouvons encore sur celui de Robert de Vaubrenc, verdier, comme le précédent, de la forêt et des étangs de Bray. Son écu, chargé de trois chabots, est cimé d'un arbre[1].

Un autre beau sceau de Pierre de Cugnac représente également un poisson. L'écu est gironné de six pièces dans une bordure, timbré d'un poisson posé en fasce et supporté par deux arbres, reliés au-dessous de l'écu par un orne-

ment rubanné qui paraît figurer un cours d'eau bordé de fleurettes. La légende est : + S'AVS EAVS ET FOREST[s du] PAIS DE NORMANDIE. Ce sceau est appendu à une quittance du 4 décembre 1456[2].

1. Sceau rond de 0m026. Légende : S. ROBERT DE VAVBRENC. Ibid., T. 2939, D. 65297, P. 7 et 8 et T. 2947, D. 65483, P. 2.

2. Sceau rond de 0m040. Bibl. nat., Clairambault, T. 156, n° 4218; Demay, n° 3069.

Quant aux arbres, c'est en très grand nombre qu'ils apparaissent dans les sceaux des forestiers, soit isolés, soit par groupes, soit dans l'écu lui-même, comme le sceau de Mathieu de la Trieherie, que je viens de décrire, soit comme cimiers ou supports. Il serait fastidieux de donner l'inventaire de tous ces monuments, qui répètent les mêmes ornements à l'infini ; aussi me contenterai-je de signaler les principaux, ceux qui offrent un intérêt particulier. Comme Mathieu de la Trieherie, Berthaud et Adam de Bardilly, tous deux maîtres enquêteurs, avaient un arbre dans leurs armoiries (9 juin 1343 et 13 mars 1357). L'écu du premier, circonscrit dans une quatrilobe, est timbré d'un homme sauvage à mi-corps et supporté par deux lions. Celui du second, contenu dans une étoile gothique, porte pour brisure un filet en bande brochant sur l'arbre qui charge l'écu[1].

Le sceau de Pierre des Hayes, maître enquê-

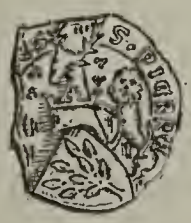

teur des eaux et forêts de la reine Blanche

1. Sceaux ronds de 0m021 et 0m023. Ibid., T. 10, nos 573 et 575 ; Demay, nos 655 et 656.

(20 février 1375), offre une composition peu différente. L'écu est chargé d'un arbre, et le heaume qui le timbre est cimé d'une tête de cerf et supporté par des lions[1]. Gaillebaut de Chailly, chevalier, chambellan du roi, qui, malgré cette haute situation, ne dédaignait pas d'être maître forestier de la forêt de Bièvre, porte comme cimier, sur son écu de vair plain, un arbre debout dans un bois de cerf (6 septembre 1415)[2].

Pierre le Cordier, procureur de Jacques de Silly, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de Normandie, et lui-même fonctionnaire

forestier, quoique son titre ne soit pas spécifié dans la quittance du 8 décembre 1485, à laquelle son sceau est appendu, porte un écu à un crois-

1. Sceau rond de 0m022. Légende : S· PIERRE DES [h]AYES. Ibid., nº 4465; Demay, nº 4572.

2. Sceau rond de 0m025. Légende détruite. Bibl. nat., Clairambault, T. 27, nº 1979; Demay, nº 2060.

sant sous un chef suspendu par une guiche à la branche écôtée d'un arbre en pal, accompagné de deux autres arbres sur les côtés[1].

Le plus moderne des sceaux individuels ornés d'un arbre que j'ai trouvé est celui de Richard le

Caron, lieutenant des eaux et forêts dans la vicomté de Rouen, appliqué à une quittance du 31 décembre 1530[2].

Certains sceaux de forestiers sont de véritables tableaux, des compositions artistiques avec des paysages animés par des oiseaux, des bêtes fauves et des eaux courantes. C'est surtout dans la grande maîtrise de l'Ile-de-France, de Champagne et Brie que ce type se rencontre fréquemment, et, comme nous allons le constater, c'est lui qui est devenu le type officiel des sceaux que

1. Sceau rond de 0m031. Légende : SEEL PIERRE LE [Cordier... des ea]VES ET FORESTS. Ibid., T. 854, D. 19158, n° 28.

2. Sceau rond de 0m020. Légende : M · RICHART LE CARON. Bibl. nat., pièces orig., T. 601, D. 14079, P. 14 et 15.

la grande maîtrise des eaux et forêts de France adopta après sa création.

Philippe de Melun, maître enquêteur des forêts de l'Ile-de-France, Champagne et Brie, porte suspendu à un acte du 18 décembre 1451 un sceau offrant beaucoup d'analogies avec celui de

Pierre de Cugnac, que j'ai décrit plus haut. Son écu, qui porte sept besants sous un chef au lion passant, est timbré d'un arbre et supporté par deux autres, entre lesquels paraît couler un ruisseau[1].

Le sceau de Jean de Beaumont, maître enquêteur dans les mêmes provinces, appendu à une quittance du 21 mai 1410, offre un type beaucoup plus complexe. Il porte un écu penché à un lion, timbré d'un heaume de profil, cimé d'une tête de lion dans un vol. Le champ du sceau est orné de sept arbres, des oiseaux sont perchés sur leurs branches, tandis que dans

1. Sceau rond de 0m030. Rien d'utile dans la légende. Bibl. nat., pièces orig., T. 646, D. 15209, P. 3.

les intervalles court un lièvre ou un renard poursuivi par un chien. Au milieu de ce paysage jaillit

une source qui forme plusieurs cascades dans des rochers[1].

Ce type intéressant s'accentue encore et se complique dans le sceau d'Antoine des Essars,

maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France,

1. Sceau rond de 0m030. Légende : LE SEEL IEHAN DE BEAVMONT. Ibid., T. 246, D. 5418, P. 27.

Champagne et Brie, comme les précédents, datant de la deuxième moitié du XV^e^ siècle.

L'écu, chargé de trois croissants et penché, est suspendu par une guiche à un arbre, entouré de plusieurs aûtres, qui forment une véritable forêt; un cerf et un sanglier adossés sortent à mi-corps de derrière l'écu, et, au bas du sceau, des lignes ondulées figurent un cours d'eau. La légende est : S. ANTHOINE DES ESSARTS, MAIST' DES EAVES ET FORESTZ DE FRĀCE, CHAMPAIGNE ET BRIE [1].

Je n'ai pas trouvé de sceaux généraux antérieurs à 1553. A cette date (4 juin), celui de la grande maîtrise de la table de marbre porte l'écusson fleurdelysé, timbré et accosté de sept

arbres, devant lesquels passent, à gauche, un cerf, et, à droite, un sanglier adossés; au-des-

1. Matrice de sceau ronde de 0^m^045. Demay, *Sceaux de Normandie*, n° 2135.

sous, un cours d'eau est figuré par des stries parallèles ondulées. Il n'y a aucune légende[1].

Plus d'un siècle plus tard, le 20 avril 1663, nous retrouvons le sceau de la grande maîtrise à peu près semblable au précédent; les arbres qui

entourent l'écu royal sont en même nombre, les animaux sont les mêmes et dans une position identique, seulement, le sceau est plus grand, d'un travail différent et entouré d'un cordon perlé. Comme dans le sceau précédent, aucune légende[2].

Ce fut probablement à la fin du XVII^e^ siècle que ce type remarquable et traditionnel fut abandonné. A cette époque, en effet, la centralisation de tous les pouvoirs et la suppression du peu

1. Sceau rond de 0^m^038. Bibl. nat., pièces orig., T. 2844, D. 63153, P. 120.

2. Sceau rond de 0^m^043. Bibl. nat., pièces orig., T. 1884, D. 41687, P. 84.

d'autonomie que Richelieu avait laissé aux administrations de l'État devinrent un fait accompli.

Le dernier sceau de la grande maîtrise qui me soit connu est absolument banal; c'est l'écu royal dans un cartouche couronné, entouré de la légende : SCEAU DES EAUX ET FORESTS DE LA TABLE DE MARBRE[1].

Les sceaux plus modernes de l'administration des eaux et forêts ne sont pas revenus aux anciennes traditions et ne tranchent pas sur la banalité de nos sceaux administratifs ordinaires.

1. Sceau ovale de 0m026. Demay, *Sceaux de Flandres*, nº 5675.

LA

SYNTAXE DES ROUTIERS ROMAINS

ET LES

DÉFORMATIONS DES NOMS DE LIEUX

DANS L'AFRIQUE ROMAINE

Par M. C. Pallu de Lessert, membre résidant.

Lu dans la séance du 1er février 1905.

La syntaxe des routiers romains (je parle surtout de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin) a été, je crois, peu étudiée jusqu'à ce jour. Sans avoir la prétention d'en faire ici un traité complet, je voudrais présenter des observations qui me paraissent de nature à jeter un peu de lumière sur cette obscure question.

Ce qui frappe d'abord, c'est la diversité des formes grammaticales données aux noms qui sont mentionnés dans ces documents. Certains, plus nombreux peut-être qu'on ne serait tenté de le croire, sont indéclinables, et, de ceux-là, je n'ai point à en parler. Quant aux autres, presque tous les cas y sont représentés. Ce sont tantôt

des nominatifs, tantôt des datifs, des ablatifs et même des génitifs, tantôt des accusatifs simples ou précédés de la préposition *ad*. Quelles règles ont présidé à la distribution de ces désinences? Le désordre qui paraît régner est-il imputable aux auteurs de ces travaux ou à l'impéritie des copistes? La confusion n'est-elle qu'apparente, serait-il possible de justifier les antinomies qui nous choquent?

J'examinerai la question, en me plaçant surtout au point de vue de l'Afrique, laissant à de plus compétents le soin d'examiner si mes conclusions sont applicables aux autres régions de l'empire.

I.

Dans la Table de Peutinger, les noms de peuples ou de tribus sont généralement au nominatif (*Gaetuli, Icampenses, Garamantes, Nababes, Nesamones, Syrtites, Zimises,* etc.); les noms de fleuves, la mention de la *Provincia Africa,* de la *Numidia* sont également au nominatif. Que si l'on trouve au génitif les mots *Gevalusium, Musulamiorum, Numidarum,* on peut l'imputer, sans témérité, au copiste, qui a omis le mot *gens* ou *natio*. Ces accidents, du reste, ne sont pas isolés. Ernest Desjardins a signalé des mutilations qu'il attribuait au besoin d'ajouter, soit d'autres mentions, soit de nouvelles routes ; il faisait remarquer

notamment que du mot *Numidia* il ne reste que les trois dernières lettres[1].

La Table elle-même semble, au premier abord, fournir l'indication du système suivant lequel ont été établis les autres noms de lieu. En effet, dans les endroits où les stations plus espacées laissent une place suffisante, l'auteur a inséré des scholies destinées, semble-t-il, à montrer la manière de comprendre le texte.

Nous relevons trois de ces gloses pour les provinces africaines[2] :

VERESVOS. *A Veresuos Thasarte mil. XVIIII.* THASARTE.
THASARTE. *A Thasarto Silesua millia passus XII.* SILESVA.

De Silesua partent deux routes :

SILESVA. *A Silesua ad Aquas mil. XIX.* ADAQVAS.
AD AQVAS. *Ab Aquis Tacapa milia XVI.* TACAPE.
SILESVA. *A Silesua Avibus, milia XVIII.* AVIBVS.

En dehors de l'Afrique, notons d'autres mentions analogues :

Dalmatie :

HADRE. *Ab Hadre Burno, milia XIII.* BVRNO.

1. *Les onze régions d'Auguste*, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, p. 184. La suppression de *gens* ou *natio*, pour celles de ces tribus qui sont dans le sud, ne peut guère s'expliquer par le défaut de place. On ne peut accuser que la défectuosité de la copie.

2. Les mots en capitales indiquent les stations de la Table ; ceux en italiques reproduisent la glose à laquelle je fais allusion.

Galatie :

COMANA PONTICA. *A Comana Pontica Gagonda XVI.* GAGONDA.

Épire :

ACTIA. *Ab Actia Nicopori Larissa usque, milia LXX.* LARISSA.

Ligurie :

DERTONA. *A Dertona Tria...* TRIA.
TRIA. *A Tria Cameliomagus milia XVI.* CAMELIOMAGVS.

Phrygie :

SYNNADA. *A Synnada Euforbio, mil XXXVII.* EVFORBIO.
EVFORBIO. *Ab Euforbio Abamea mil. XXXVI.* APAMEA.

Syrie :

HIERAPOLI. *Ab Hierapoli Zeugma mil pass. XXIIII.* ZEVGMA.
HIERAPOLI. *Ab Hierapoli Ceciliana mil. pass. XXIIII.* CECILIANA.

Mésopotamie :

TIGVBIS. *A Tigubbi ad Fontem Scoborem XVI.* FONS SCOBORE.

Transpadane :

VERONA. *A Verona Hostilia milia passus XXXIII.* HOSTILIA.
HOSTILIA. *Ab Hostilia per Padum...* RAVENNA.

Quel rapport y a-t-il entre ces scholies et les désinences attribuées aux noms déclinables inscrits sur la carte? Logiquement, ceux-ci ne devraient y revêtir que la forme usuelle et courante; sauf au lecteur à faire dans l'application les modifications casuelles que comporte la situation. Pourquoi aurait-on procédé différemment ici?

M. Conrad Miller, l'un des derniers auteurs

qui aient écrit sur la matière[1], constate que les noms déclinables se présentent généralement à l'ablatif, c'est parce que chaque station y est énoncée grammaticalement comme le point de départ de l'étape qui suit.

Cette observation manque, je crois, d'exactitude, et l'auteur le sent bien, car il ne peut s'empêcher de reconnaître que la règle comporte des dérogations importantes.

Les noms au nominatif sont, en effet, nombreux et je rappelle que je m'en tiens à l'Afrique :

Ad Sava municipium.
Aquae Regiae.
Arae Philenorum fines Africae.
Avidu vicus.
Bararus mun[icipium].
Caput Budelli.
Castra.
Choba municipium.
Ficus.
Fons camerata.
Lemelli praesidium.
Lepte minus.
Macomades minores.
Macomades Selorum.
Mopti municipium.
Ruzai municipium.
Ruzazu municipium.
Saesura vicus.
Suuaddurusi praesidium.
Syda municipium.
Tammanuna municipium.
Tamascam municipium.
Thurris.
Timazegesis turris.
Tuburbo majus.
Tuburbo minus.
Turris ad Algam.
Turris et Taberna.
Ubuza castellum.
Usilla municipium.
Vallis.
Vigdida municipium.
Vina vicus.
Ziza municipium.

1. *Die Weltkarte des Castorius genannt die Peutingerche Tafel.* Ravensburg, 1888, p. 103.

Quoique *municipium*, *castellum* et *praesidium* soient des formes communes à l'accusatif et au nominatif, il ne me paraît pas téméraire, en les comparant à *Avidu vicus*, *Saesura vicus*, *Vina vicus*, *Timazegesi Turris*, de les considérer comme des nominatifs. Et j'en dirai par suite autant du mot *Colonia* dans les noms suivants, tout en reconnaissant que certains, comme *Carthagine colonia*, *Lepti magna colonia*, etc., semblent démentir cette assimilation. Mais c'est un point sur lequel je reviendrai plus loin avec détail :

Capsa colonia.
Carthagine colon[ia].
Cirta colonia.
Culchul colonia.
Igilgili colonia.
Lepti magna colonia.
Mileu colonia.
Oca colonia.
Rusicade colonia
Rusucurru colonia.
Saldas colonia.
Simittu colonia.
Sitifi colonia.
Tacape colonia.
Thelepte colonia.
Utica colonia.

On remarquera enfin que les noms en *a* déclinables ont une désinence qu'il n'y a pas de raison décisive d'attribuer à l'ablatif plutôt qu'au nominatif.

D'un autre côté, les accusatifs avec *ad* constituent un groupe important s'écartant de la règle posée par M. Conrad Miller sur l'emploi de l'ablatif. Il semble ici que l'auteur de la carte ait envisagé le lieu qu'il inscrivait comme point de destination plutôt que comme point de départ de

l'étape. Pour terminer, je citerai quelques noms en *i*, d'origine latine, comme *Aurelii, Rustici, Magri* (?), qui ne peuvent être que des génitifs ou des nominatifs pluriels.

Meilleure, à mon avis, serait l'explication qui consisterait à ne considérer la carte que comme un graphique établi d'après une nomenclature par routes des stations impériales où chacune de celles-ci avait un article spécial indiquant sa distance de la station suivante. Nos scholies ne seraient que des extraits de cette nomenclature, qui se serait ainsi présentée :

A Veresuos Thasarte mil XVIIII,
A Thasarte Silesua millia passus XII,
A Silesua ad Aquas mil XIX,
Ab Aquis Tacapa millia XVI,
A Silesua avibus millia XVIIII, etc.

Chaque nom y étant ainsi porté deux fois à des cas différents, l'auteur du graphique, au lieu de suivre une méthode uniforme, y aurait inscrit un peu au hasard tantôt le point de départ, tantôt le point de destination de l'étape. On se rendrait compte ainsi de ce que certaines localités soient désignées sous la forme d'*Aquis,* d'autres sous celle d'*ad Aquas*[1]. Ainsi, pour *Turris* et *ad Turres*,

1. Cette manière de voir est, au fond, celle de M. Philippi, mais il suppose que le document original, au lieu d'être une simple nomenclature, se présentait sous la forme d'une carte : *Urbium nomina tot tamque variis formis legi illa ex re factum esse puto quod anteam unum quodque nomen*

Praesidio et *Praesidium,* ce système ne justifie pas, il faut le reconnaître, les mots au nominatif ou au génitif.

Aussi, je me demande s'il n'y a pas place pour une troisième explication, qui consisterait à dire qu'on doit distinguer dans la nomenclature peutingérienne, comme, du reste, dans l'Itinéraire d'Antonin, trois catégories de noms :

1° Des noms déclinables présentés au nominatif;

2° Des noms indéclinables d'origine indigène;

3° Des noms d'origine romaine ou latinisés qui, dans la langue usuelle, se sont modifiés et sont devenus indéclinables, mais en se « cristallisant » le plus souvent sur un cas oblique, quelquefois sur l'accusatif. Nos routiers reproduiraient purement et simplement les noms de lieux tels qu'on les énonçait alors. Les noms au nominatif seraient ceux qui n'auraient pas subi de déformation.

C'est à établir la vraisemblance de cette thèse que s'appliquent spécialement les observations suivantes.

ter in tabula positum fuisse constat... (*De Tabula Peutingeriana*. Bonn, 1876, p. 21, n. 36). Je ne puis m'empêcher de constater que, conçue sur ce plan, la carte en question eût eu une étendue démesurée, puisque notre prétendue réduction, en y comprenant le segment perdu, ne comporte pas moins de 7^{m}20 de longueur. Il faut reconnaître aussi qu'une pareille disposition eût compliqué inutilement le document et rendu les recherches plus difficiles. C'est ce qui me ferait préférer l'idée d'une carte dressée d'après une nomenclature indépendante... si je me décidais à accepter l'opinion exposée au texte.

II.

On sait qu'avant d'arriver jusqu'à nous les noms de lieux romains ont subi des transformations successives dues à des influences variées. L'accentuation y a joué un rôle important, je n'en parlerai pas ici. Mais il est remarquable que dans beaucoup d'hypothèses le changement, au lieu de s'opérer sur le nominatif, s'est fait soit sur l'accusatif, soit sur un cas oblique, qui paraissent s'être substitués au nominatif dans la langue vulgaire[1].

En 1858, Jacobs constatait cette substitution dans Grégoire de Tours[2]. Dix ans après, Jules Quicherat écrivait : « La désinence grammaticale a perdu seulement sa finale dans les noms de la troisième déclinaison en *o-onis,* dont les dérivés sont toujours formés sur un de ces cas obliques, probablement sur l'ablatif *one : Tarascone,* Tarascon[3]. »

Ainsi énoncée, la proposition de Quicherat était trop restrictive. Ce ne sont pas seulement les noms en *o-onis* qui présentent ce phénomène; on

1. Dans certains pays, le changement s'est peut-être opéré sur le génitif. Cf. Bianchi, *La declinazione nei nomi di luogo nella Toscana*, dans l'*Archivio di glottologia*, t. IX, p. 378.

2. *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 22. Paris, 1858, in-8°.

3. *La formation des anciens noms de lieux*, p. 15. Paris, 1867.

le constate dans les autres déclinaisons. Aix a dû se former sur *Aquis,* Poitiers sur *Pictavis,* Angers sur *Andecavis,* Poitou et Anjou sur *Pictavo* et *Andecavo* (*pago*), Berry sur *Biturigo.* A ces exemples, donnés par Meyer Lübke[1], on pourrait ajouter Carthagène (Espagne), qui doit procéder de *Carthagine.* L'auteur ajoute que le datif et l'ablatif en *ibus* n'ont pas laissé de traces.

Des déformations analogues paraissent s'être produites dans les provinces africaines, et, là encore, en règle générale, sur des cas autres que le nominatif, j'ai pu, dans un examen sommaire, en relever un certain nombre d'exemples, et des recherches plus complètes en feront certainement découvrir d'autres. En tous cas, il me semble que ces exemples seront suffisants pour justifier ma thèse et rendre plus circonspects ceux qui sont tentés d'opérer des restitutions en ramenant les formes indirectes au nominatif.

Je crois devoir classer ces citations en trois catégories : 1° Noms modifiés qui nous ont été transmis directement par des textes; 2° Noms dont la forme moderne trahit une modification ancienne; 3° Ethniques qui impliquent une modification intermédiaire du nom sur lequel ils se sont formés.

1. *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 11-13 de la traduction française. Paris, 1895.

A. Noms de lieux modifiés qui nous ont été transmis directement par des textes.

1° *Badis* ou *Vadis*. Corippus l'emploie au sens du génitif dans les vers suivants[1] :

Quippe Vadis tepidae messes bis tondet in anno
Maurus arans.

L'ethnique était *Vadensis, Badiensis, Badensis* ou *Vazensis*. Il devrait être *Badisensis* si *Badis* n'était pas une forme oblique. On peut rapprocher ce nom soit de *Caput Vadorum,* soit, ce qui est plus vraisemblable, de *Badias*. Dans les deux cas, la conclusion est la même.

2° *Cellas Vatari*. On lit dans une invocation que Corippus adresse au patrice Jean[2] :

Te Cellas Vatari miro spectabat amore.

3° *Galibus*. Dans les ruines de l'ancienne *civi-*

1. *Johannid*, II, 156. Au concile de 255, on trouve un *Dativus episcopus a Vadis* ou *a Badis*, suivant les manuscrits. Voir le *Praepositus limitis Bazensis* dans la *Notitia dignitatum*. Remarquons aussi que l'emplacement de *Badias* s'appelle encore *Badis* ou *Bades*. Cf. Corippus (édit. des *Mon. Germ. hist.*), p. xv; Ragot, *Le Sahara de la province de Constantine,* dans le *Rec. de Constantine*, t. XV, 1874, p. 294; *C. I. L.*, t. VIII, p. 276.

2. *Johannid*, III, 318. Cf. Procope, *De bello Vandalico*, II, 17; mais le nom de Καλλασβάταρας étant pris ici dans le sens d'un accusatif, l'argument à tirer est plus faible. La forme *Cellas* s'explique sans doute par la préposition *ad* qui précédait d'abord le nom et qui est tombée : *Ad Cellas*.

tas Galitana, dont le nom devait être à l'origine *Gales,* on a retrouvé une inscription non datée où *Galibus* est pris au nominatif[1] :

. . . . . .
QVAM EFFIGIEM PRO IMMOR*ta*
LIBVS PRESTITIS FLAVIO
CALLIPODIO SVBVEXIT
DVLCIS PARENS GALIBVS
ET AMABILIS PATRIA...

4° *Laribus*. Lorbeus est la localité moderne qui remplace l'ancienne *Lares,* et que les itinéraires appellent *Laribus*[2]. Corippus l'emploie au nominatif[3] :

Urbs Laribus mediis surgit tutissima silvis.

Procope la désigne sous la forme ἐς Λάριβον, ἐς Λαρίβους[4]. Dans El Beckri, elle est appelée Lorbos[5].

5° *Casulis*. On lit dans un manuscrit du Vatican[6] : *Contuli in nomine Domini Jesu Christi apud Kasulis constitutus anno quatuordecimo Trasamundi regis* (an. 510). Régulièrement, il faudrait *apud Kasulas,* ce qui suppose au nominatif *Kasulae* ou *Casulae*. Quelque suspicion qu'on ait

1. *C. I. L.*, VIII, 758. Cf. Victor de Vit, *De persecutione Vandalorum*, I, 42, mais la construction de la phrase veut ici l'ablatif.
2. Table de Peutinger, Itinéraire d'Antonin, etc.
3. *Johannid*, VII, 143.
4. *De bello Vandalico*, II, 22 et 28.
5. Traduction de Slane, p. 112.
6. Cf. Mabillon, *Diplomat.*, V, 355.

à l'égard de ce document, que d'aucuns supposent antidaté, son antiquité n'est pas douteuse. La forme *Casulis* est du reste confirmée par la liste des évêques de 484 où on lit : *Quintianus Casulis Carianensis*[1].

6° *Juncis*. C'est de *Junca* qu'il s'agit. Au concile de Latran de 649 figure, dans la lettre des évêques de Byzacène, *Numidius episcopus sanctae ecclesiae Sosianae Juncis*[2]. Si l'identification proposée avec Ounga est exacte, il n'est resté aucune trace de cette forme oblique dans le nom moderne.

7° *Ticibus*. C'est un dérivé de *Thiges,* dont l'ethnique est *Ticensis*. La notice de 484 indique parmi les sièges vacants de la Byzacène celui de *Ticibus*[3]. Au nombre des signataires de la lettre des évêques de Byzacène au concile de Latran de 649 se trouve *Romulus episcopus sanctae ecclesiae Ticibus*[4]. Le nom moderne Tadjous (Ta-Djous) paraît être dérivé de *Ticibus*.

8° *Themisiis*. C'est encore dans la lettre des évêques de Byzacène, en 649, que nous trouvons : *Felix episcopus sanctae ecclesiae Civitatis Themisiis*[5]. On a conjecturé qu'il y avait là une forme assez insolite du nom de *Thenae*.

1. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, n° 58.
2. Harduin, *Concilia*, III, 741.
3. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, n° 114.
4. Harduin, *Concilia*, III, 739.
5. Harduin, *Concilia*, III, 740.

9° *Sufibus* n'est qu'une forme oblique de *Sufes*. Le nom moderne de Sbiba en est dérivé en vertu de la même loi phonétique qui a changé la ville voisine de *Sufetula* en Sbitla. Dans la liste des évêchés africains de 883, on l'appelle Σουβίβα. El Beckri la décrit en la désignant sous le nom de Sbiba[1].

10° *Thebestis* pour *Theveste* se trouve dans un passage de saint Jérôme[2] : *Thebas Liberi, quas in Africa condidit, quae civitas nunc Thebestis dicitur*. Je reconnais cependant que le témoignage vient d'un peu loin.

B. Noms dont la forme moderne parait trahir une modification intermédiaire du nom romain opérée sur un cas autre que le nominatif.

On comprendra que pour cette catégorie nous devions nous montrer très circonspects :

Je rappelle pour mémoire : 1° Laribus, 2° Ticibus, 3° Sufibus, qui s'appellent aujourd'hui Lorbeus, Tadjous, Sbiba, et j'appelle l'attention sur les localités suivantes :

4° Carthage. Si Carthage est un doublet formé directement sur *Carthago* par les modernes, le nom indigène Carthadjinna rappelle *Carthagine*, au même titre que la Carthagène d'Espagne.

1. Traduction de Slane, p. 324.
2. Migne, *Patrol. lat.*, XXVI, 353.

Cette forme se trouve déjà dans El Bekri[1]. Dans la notice des évêchés africains de 883 on lit : Καρταγένα προκουνσουλάρια.

5° Bone. Les Romains l'appelaient *Hippo*. La forme Bone semble supposer une première altération dans la langue vulgaire, qui a fait prévaloir l'ablatif *Hippone*. Observons cependant qu'en face de la leçon constante de tous les écrivains, Ptolémée, au second siècle, donne la variante Ἰππὼν.

6° Bades ou Badis est le nom donné, nous l'avons vu, à l'emplacement probable de l'ancienne *Badias*. Si cela est exact, on doit être arrivé à cette forme en passant par *Badiis*. El Beckri mentionne deux localités dont le nom est traduit de l'arabe par Badis[2]. Deux siècles auparavant, la liste des évêchés de 883 porte Βάδης et Βάδος.

7° Tenes ne peut procéder directement de *Cartenna* ou *Cartennae* et s'est peut-être formé sur *Cartennis*[3].

1. Traduction de Slane, p. 101. Il n'y a peut-être qu'un solécisme, mais je n'oserais l'affirmer, dans le titre de la *Notitia episcoporum* de 484 : « Incipiunt nomina episcoporum... qui Carthagine venerunt. »

2. Traduction de Slane, p. 174-175 et 210.

3. *Gabes* présente une formation particulière. Au Ier siècle, il est indéclinable et s'appelle *Tacapes* (*Ta-Capes*), ainsi est-il fréquemment désigné sur les milliaires de la route de Capsa (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, LXIV, p. 153). Au IIIe siècle, on dit *Tacapas*, et le nom semble encore indécli-

8° N'gaous correspond à une localité dont les habitants paraissent avoir été les *Nicivenses* ou *Nicibenses*. Cette dernière forme se rencontre dans les actes de la conférence de 411. La première se trouve sur une et peut-être sur deux inscriptions de la région de N'gaous. M. Gsell écrivait, en publiant l'une d'elles[1] : « L'inscription que M. Jacquetton vient de trouver nous donne le nom antique de N'gaous, dont le nom actuel dérive ; les géographes arabes du moyen âge appellent cette ville Nikaous (El Yacoubi), Nakaous (Ibn Haukal), Nigaous (El Bekri), Nacaous (Édrisi), formes qui se rapprochent plus de la forme antique. Les Νίσιβες de Ptolémée, les *Nicives* de Pline ont-ils quelque rapport avec ce lieu? C'est assez probable. » En tous cas, la restitution *Niciva* proposée jusqu'ici comme nom de la cité qui avait donné l'*episcopus Nicibensis* me paraît peu conciliable avec la terminaison *ous*. J'admettrais

nable. Au IVe, il paraît se décliner, on lit *Tacapis* au code Théodosien (XI, 30, C, 33) et dans l'Itinéraire d'Antonin. Faut-il rattacher le nom moderne à cette dernière forme ou ne vaut-il pas mieux, comme le pense M. Cagnat, dire que le nom primitif s'est transmis directement à nous sans subir l'influence latine? Cette dernière solution est assez séduisante. On est parti de là pour dire que le nom de *Tenes* a eu la même fortune. J'en doute. En tous cas, on n'a encore signalé aucune trace d'une forme primitive comme *Cartennes* ou *Cartennas*.

1. *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1902, p. 527.

volontiers la conjecture de M. Gsell : la cité antique aurait porté le nom de *Nicives*, comme celle de *Nattabutes*. Mais, ajouterai-je, N'gaous est un dérivé formé sur l'ablatif *Nicivibus*, comme Tadjous s'est formé sur *Ticibus*.

C. Ethniques qui impliquent une modification dans le nom sur lequel ils se sont formés.

1° *Aquisalbensis*. Liste des évêques de 484 : *Restitutus Aquis albensium*[1].

2° *Aquisregiensis*. Victor de Vit mentionne l'*Aquisregiensis civitas*[2].

3° *Aquissirensis*. Liste des évêques de 484 : *Felix Aquis Sirensis*[3]. A la conférence de 411, on ne trouve cependant que *Honoratus episcopus adquesirensis*[4].

4° *Lucimagnensis*. Conférence de 411 : *Primilianus episcopus Lucimagnensis*[5].

5° *Oppidonovensis*. La déformation est ici attestée par un texte du Haut-Empire, car il indique la tribu du personnage qui est mentionné. Cette inscription vient de Duperré[6].

1. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, nos 52 et 26.
2. *De persecutione Vandalorum*, III, 28.
3. *Notitia episcoporum*, *Mauret Caes*, no 66.
4. *Collatio Diei primi*, cap. 188.
5. *Ibid.*, cap. 198.
6. *C. I. L.*, VIII, 9643.

C·VLPIO C F
QIR MATERN
AEDILI II VIR
Q Q OMNIBVS
HONORIBVS
FVNCTO PRINCI
PI LOCI AERE
CONLATO
OPPIDO N

La liste des évêques de 484 mentionne aussi : *Venantius Oppidonovensis*[1].

6° *Turreblandinus, Turreblandensis*. Conférence de Carthage de 411 : *Maximus episcopus Turreblandensis*[2]. Liste des évêques de 484 : *Paulus Turreblandinus*[3]. Concile de Latran de 649 : *Datianus, episcopus Turreblandis*[4]. Malgré ces variantes, la persistance de l'ablatif est significative.

7° *Turretamalumensis*. Conférence de Carthage de 411 : *Sabratius episcopus Ecclesiae Turretamallumensis*[5].

8° *Vicoateriensis*. Liste des évêques de 484 : *Pacatus Vicoateriensis*[6]. C'est le *vicus Haterianus*

1. *Notitia episcoporum*, *Mauret Caes*, n° 64. Voir cependant *C. I. L.*, 10530, qui donne comme ethnique la forme régulière : *Oppidani Nov*[*ani*].

2. *Collatio Diei primi*, cap. 208.

3. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, n° 98.

4. Harduin, *Concilia*, III, 740.

5. *Collatio Diei primi*, cap. 126.

6. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, n° 92. On remarquera à ce propos l'opposition presque constante qu'il y a dans la Table

du Haut-Empire. Concile de Carthage de 525 : *Nam dicemus monasterium de Praecisu, quod in medio plebium Leptiminensis ecclesiae ponitur, praetermisso episcopo vicino, Vicoateriensis ecclesiae episcopi consolationem habere qui in longinquo positus est*[1]. Concile de Latran de 649 : *Ebasius episcopus sanctae ecclesiae Vicoateriensis*[2].

9° *Vicopatensis*. Concile de Carthage de 525 : *Florentianus episcopus plebis ecclesiae Vicopatensis*[3].

10° *Vicoturensis*. Concile de Carthage de 525 : *Felix episcopus plebis vico vicoturrensis*[4].

11° *Pedero dianensis*. Liste des évêques de 484 : *Adeodatus Pederodianensis*[5].

III.

Dans l'Itinéraire d'Antonin (dont la rédaction

de Peutinger et dans l'Itinéraire entre des formules comme celles-ci : *Vico Aureli* et *Vina Vicus*. Nous la retrouvons aujourd'hui quand nous disons « la ville de Villefranche ». Ici, le mot ville est une épithète, là, il s'est incorporé dans le nom, et l'incorporation s'est faite sur l'ablatif. Cette observation peut s'étendre à *Turris* et *Turre*. Sur le Vicus Haterianus, aujourd'hui Henchir Zenngrou, cf. Cagnat, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 236, et *Les limites de l'Afrique proconsulaire et de la Byzacène*, dans les *Beiträge zur alten Geschichte*, 1902, p. 73.

1. Harduin, *Concilia*, II, 1087.
2. Harduin, *Concilia*, III, 739.
3. Harduin, *Concilia*, II, 1073 et 1081.
4. Harduin, *Concilia*, II, 1082.
5. *Notitia episcoporum*, *Byzac.*, n° 46.

paraît, pour des raisons que je n'ai pas à développer ici, appartenir à une époque plus basse que celle de la Table de Peutinger), la nomenclature semble avoir été établie d'après un système sensiblement pareil. Les noms déclinables au nominatif sont très nombreux, plus nombreux peut-être en proportion que dans la Table. En dehors de ce cas, c'est la forme ablative qui prévaut. L'accusatif ne se rencontre guère qu'avec les noms précédés de la préposition *ad*. Quelquefois celle-ci est tombée comme dans *Cellas, Casas,* etc.

Je ne parlerai pas ici de ceux de ces noms qui, isolés, constituent le fond de la nomenclature et au sujet desquels on pourrait être tenté d'élever quelques contestations. Le texte qui, en tête de chaque voie, indique son point de départ et son point d'arrivée, est trop explicite et dispense d'insister sur le reste. Il encadre les noms locaux dans une proposition qui commande certaines formes casuelles précises, et nous allons voir comment il en use.

Il débute, je l'avoue, d'une façon assez correcte : *A Tingi Mauretania... Carthaginem usque* (p. 1)[1]. On relève encore : *A Sitifi Saldas* (p. 12), *per Lambesem* (p. 13), *a Ptolomaida in Alexandriam* (p. 31), *a Tuburbo per Vallos Tacapas* (p. 22; cf. p. 35), *a Tacapis ad Aquas* (p. 33).

1. Ce renvoi et les suivants se réfèrent à l'édition de l'*Itinerarium Antonini Augusti* de Parthey et Pinder.

Mais ces formes régulières constituent, il faut le reconnaître, l'exception, et la même construction donne :

A Carthagine Cirta (p. 10).
A Lambese Sitifi (p. 13).
A Turri Caesaris Cirta (p. 14).
A Thamugadi Lamasba (p. 14).
A Lamasba Sitifi (p. 15).
A Rusuccuro Saldis (p. 17).
A Lambese Cirta.
A Musti Cirta (p. 18).
A Cirta Hippone Regio (p. 18).
Ab Hippone Regio Carthagine (p. 19).
A Thenis Theveste (p. 20).
A Carthagine per Hadrumetum Sufetula usque (p. 23).
A Tusdro Theveste (p. 24).
A Theveste Tusdro (p. 25).
A Carthagine Thenis.
A Carthagine Maxula civitate.

Est-il besoin de dire que la syntaxe exigerait : *Cirtam, Hipponem Regium, Thevestem, Sitifim, Thaenas, Sufetulam, Tusdrum, Maxulam?*

Il est intéressant de noter cet emploi répété de l'ablatif et sa substitution à l'accusatif dans des conjonctures où celui-ci s'imposait et où l'auteur savait qu'il était exigé (*a Tingi Mauretania... Carthaginem usque*). Est-il téméraire de penser que sa manière d'agir est systématique et que son procédé aboutit à présenter les noms qu'il cite comme indéclinables sous la forme de l'ablatif? N'avons-

nous pas quelque excuse à supposer que la nomenclature de l'Itinéraire, comme celle de la Table de Peutinger, a dû être influencée par des formes usuelles, qu'attestent d'autre part les exemples cités plus haut?

J'ai fait remarquer que les accusatifs précédés d'*ad* perdent assez souvent cette préposition :

Portus divinos et Portus magnos (p. 7).
Perdices (p. 11).
Cellas (p. 11), Cellas vicus (p. 28).
Aras (p. 12).
Gemellas (p. 13 et 14).
Casas (p. 27).
Gremellas (p. 35).
Aquas Tacapitanas (p. 36).
Pertusa.

La chute d'*ad* marque la transition qui a conduit au *Cellas Vatari,* dont il a été question précédemment. Cette permanence de la forme accusative, après la disparition de la préposition qui la régit, n'est pas sans quelque importance; elle paraît établir d'une façon indubitable qu'*ad* a fait partie autrefois du nom local et qu'il n'est pas seulement une forme grammaticale employée accidentellement dans la carte de Peutinger ou l'Itinéraire d'Antonin pour faire comprendre le rapport de distance d'un lieu à un autre. Tel endroit ne devait pas s'appeler *Cellae,* mais *ad Cellas, Arae* mais *ad Aras, Aquae* mais *ad Aquas*[1]. Comment

1. Dans un cas cependant les scholies de la Table semblent contredire cette conjecture :

en était-on arrivé là, je n'essaierai pas de l'expliquer, je constate seulement le fait[1].

IV.

Je n'ai entendu dans ces pages que donner des exemples et non des listes complètes, ouvrir des aperçus tout en réservant les conclusions définitives. Mais j'en ai dit suffisamment pour montrer l'intérêt qu'il y aurait à pousser les recherches dans ce sens.

Je n'irai pas jusqu'à dire que l'enquête se poursuivra sans de grandes difficultés. Les actes des conciles soigneusement collationnés seraient fort utiles, mais, malheureusement, nous n'en avons pas encore de bonnes éditions critiques. Autant que j'en puis juger jusqu'à présent, il ne faut pas s'attendre à trouver de nombreux renseignements

Silesva. *A Silesua ad Aquas mil XIX* ad Aqvas.
Ad Aqvas. *Ab Aquis Tacapa millia XVIIII* Tacape.
Tigvbis. *A Tigubbis ad Fontem Scoborem XVI.* Fons scobore.
L'auteur de la scholie a pu hésiter à écrire *ab ad aquas* et même *ad Fons*.

1. Ce n'est pas, du reste, un cas spécial à l'Afrique ancienne. On n'a qu'à ouvrir notre Dictionnaire des Postes, et l'on verra le nombre considérable de localités qui, en France, commencent par des prépositions. « Sur » n'en fournit pas moins de soixante, depuis Sur-la-Côte jusqu'à Sur-les-Vignes. « Sous » en donne plus de cent. Nombreuses sont aussi celles qui utilisent « vers », l'équivalent exact de *ad :* Vers-l'Église, Vers-le-Bois, Vers-le-Pont, etc. On pourrait enfin, parmi les endroits composés avec « contre », noter des dénominations comme Contreglise, Contremoulins, etc.

dans saint Augustin. Il semble tenir peu de compte des formes populaires des noms propres; il se montre plus fidèle aux vieilles règles et décline nombre de noms qui ne se déclinaient plus de son temps; peut-être même en déclinait-il qui étaient indéclinables, comme le font encore aujourd'hui certains écrivains pour les noms de personnes. Du reste, malgré l'importance des écrits qu'il nous a laissés, son vocabulaire géographique n'est pas extrêmement étendu. Ceux qui ont écrit après lui se sont en général inspirés de son exemple. A mesure toutefois qu'on s'éloigne du v^e^ siècle, on voit augmenter la chance de faire des trouvailles curieuses.

D'un autre côté, l'invasion arabe a fait disparaître bien des noms, qu'elle a remplacés par d'autres dont la banalité fait regretter les riches nomenclatures de l'époque romaine, si intéressantes à tant d'égards. Cependant, bien des noms de lieux ont gardé de celles-ci des traces qu'il importerait de rechercher et de noter avec plus de soin. Enfin, les anciens géographes et les historiens arabes peuvent fournir d'utiles renseignements. Il y a là en somme un travail qui ne peut être l'œuvre d'un jour. Il me suffit d'avoir montré qu'il est réalisable et peut donner d'utiles résultats pour la connaissance plus parfaite de l'histoire, de la géographie et de la langue de l'ancienne Afrique.

LA

COLONISATION SAXONNE

DANS LE BOULONNAIS

Par le Comte de Loisne, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 3 mai 1905.

On sait que les Saxons, qui, originairement, habitaient la Kersonèse cimbrique (le Hostein), infestèrent, dès le IIIe siècle, les côtes de la Gaule, comme devaient le faire plus tard les Northmans[1]. Certaines parties du littoral breton et de celui de la Gaule, entre le Rhin et la Loire, prirent, sous l'occupation romaine, le nom de *littus Saxonicum*, et les empereurs en confièrent la défense à un général qualifié *comes littoris Saxonici per Britanniam*[2].

Grégoire de Tours, au VIe siècle, mentionne notamment deux colonies de ce genre établies dans notre pays, l'une aux environs de Bayeux,

1. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 172.
2. *Notitia dignitatum*, éd. Seek, p. 104, 121 et 186.

celle des *Saxones Bajocassani*[1], l'autre à l'embouchure de la Loire[2].

Entre les années 455 et 584, ces mêmes Saxons ne fondèrent pas moins de sept royaumes en Grande-Bretagne[3]. Leur colonisation vers la même époque dans le pays des Morins et, en particulier, dans la *Civitas Bononiensium,* est prouvée à la fois par les textes, par la similitude d'origine de toute une classe de noms de lieu du Boulonnais et de l'Angleterre, ainsi que par les découvertes archéologiques qui ont été faites, au siècle dernier, dans les deux pays.

I.

La *Notitia dignitatum,* rédigée dans les premières années du v^e^ siècle, mentionne, comme étant sous les ordres du duc de la seconde Belgique, *equites Dalmatae, Marcis in littore Saxonico*[4]. *Marcae* est incontestablement Marck, près

1. *Historia Francorum*, l. V, chap. XXVII.

2. Longnon, *loc. cit.* — Cf. Desjardins, *Hist. de la Gaule romaine*, t. I, p. 295. Fortunat félicite l'évêque de Nantes Félix d'avoir converti les Saxons établis dans son diocèse (l. III, carm. IX).

3. Longnon, *Conférences à l'Éc. des hautes études.* Parmi ces royaumes, il y a lieu de mentionner ceux de Sussex (Saxe méridionale), de Wessex (Saxe occidentale) et d'Essex (Saxe orientale), dont le nom rappelle les anciens fondateurs.

4. Duchesne, *Historiae Francor. scriptor.*, t. I, p. 3.

Calais[1], l'ancien chef-lieu du fisc[2] qualifié plus tard terre de Merck[3], comté de Merck[4], *Mercuritium*[5], *baillie de Merch*[6], et cette terre faisait partie du *littus Saxonicum,* du pays maritime où s'étaient établis les Saxons[7].

La mention de ce même *littus Saxonicum,* au VI^e^ siècle, dans la Vie de saint Omer, vient corroborer le texte qui précède. Un jour que le saint était en villégiature à Boulogne, un jeune homme, en dépit de la défense qui lui en avait été faite, monta dans une barque amarrée à l'embouchure de la Liane, *flumen quod nominatur Elna*, et que les mariniers employaient à la traversée de la rivière. Il se proposait de faire une paisible promenade à l'intérieur des terres quand soudain une saute de vent poussa la frêle embarcation vers la pleine mer. Bientôt la tempête se déchaîna sur le détroit, et, se voyant à ses derniers moments, il ne resta plus au jeune téméraire que la ressource d'invoquer le saint. Aussitôt, plus mort que vif, il fut jeté sur le rivage saxon : *per*

1. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 315.
2. *Fiscus Merki*, 933 (*Cartul. Sithiense*, p. 142).
3. *Terra de Merch*, 1084 (*Chronic. Andr.*, p. 784 *a*).
4. *Comitatus de Merch*, 1141 (*Bull. des Antiq. de la Morinie*, t. VII, p. 684).
5. XIII^e^ (Lambert. Ardens., p. 77 et 385).
6. 1303 (Bibl. nat., *Titres et comptes d'Artois*, t. I, fol. 21).
7. La terre de Merck comprenait les communes actuelles de Calais, Marck, les Attaques, Oye, Offekerque, Nouvelle-Église, Vieille-Église et Saint-Omer-Capelle.

merita Dei precantem, trepidum Saxonicam illico deduxit ad terram[1]. Ce n'était encore qu'à demi le salut, car le naufragé abordait à une côte qui lui était inconnue. Il remonta donc dans la barque, se remit à prier et, les flots se calmant, en peu de temps un courant favorable le ramena à Boulogne[2].

Il est évident que la *terra Saxonica* mentionnée dans le texte n'est pas l'Angleterre, comme l'a cru Malbrancq[3], généralement peu sûr dans sa critique et moins heureux encore dans ses hypothèses. En supposant en effet qu'il eût pu le faire, jamais un frêle esquif n'eût traversé le détroit en l'espace de temps assigné par le récit. La terre saxonne ne peut être que celle dont faisait partie la terre de Merck, la côte comprise entre Boulogne et Gravelines[4].

1. *Acta Sanctorum*, Sept. III, col. 297 F.

2. Deux miniatures du manuscrit 698 de la bibliothèque de Saint-Omer (fin XI^e siècle) représentent cet épisode. On le trouve également figuré sur l'un des côtés du tombeau du saint conservé dans l'ancienne cathédrale de Saint-Omer et au soubassement du portail méridional de cet édifice. (Cf. *Bull. archéol. du ministère de l'Instr. publ.*, 1904, 3^e livr., p. 415 et suiv.)

3. *De Morinis*, t. I, l. III, chap. XVII.

4. Tel est l'avis de Duchesne, réfutant l'opinion de Malbrancq : *Quae tam longe quaerenda non est terra Saxonica, cum et Saxones fuerint infra fines Galliarum et in ipsa Belgica secunda, ad quam spectabant Morini* (Duchesne, *Historiae Francor. scriptores*, t. I, p. 3). L'opinion des Bollandistes est la même (*Vita sancti Audomari*, note).

II.

Les Saxons, d'ailleurs, ont, autant qu'en Angleterre, laissé l'empreinte de leur colonisation dans notre région. Cela résulte de la similitude d'origine de toute une classe de noms de lieux des deux pays[1]. Ce sont ceux au suffixe *-thun*, synonyme de *villa*, désignant un domaine et, par extension, le domaine avec ses dépendances qui constituaient un village. Ce suffixe, qui se présente sous la forme *-tun* en haut allemand, *-zaun* en allemand moderne, *-ton*, *-tone* et *-town* en anglais, entre en combinaison avec le nom du propriétaire primitif, comme préfixe, dans les vocables de vingt-sept communes ou écarts de l'arrondissement de Boulogne[2], quatre de celui de Saint-

1. C'est ce qu'enseigne M. Longnon dans ses conférences de l'École des hautes études sur l'origine des noms de lieu.

2. Le savant Haigneré, habituellement si sagace et si précis pour tout ce qui concerne l'histoire du Boulonnais, se pose, sans la résoudre, la question de savoir quelle est la peuplade qui a introduit dans le Boulonnais ces noms terminés en *-thun* : « Était-ce, dit-il, une branche des Angles ou bien des Saxons? Venait-elle d'Angleterre ou bien se dirigeait-elle vers ce pays? A quelle époque peut-on faire remonter son passage? Le Boulonnais n'a-t-il pas toujours été le grand chemin des invasions, avant comme après l'ère chrétienne? De toute discussion, je ne veux retenir qu'une chose, c'est la singulière ténacité des noms de lieu, qui, une fois implantés sur le sol d'un pays, n'en peuvent être arrachés par aucune révolution. Qui sait s'ils ne sont pas antérieurs à la rupture de l'isthme par lequel l'Angleterre se trouvait autrefois réunie au continent européen? » (*Dic-*

Omer et deux de celui de Béthune. Tous, sauf deux ou trois exceptions, ont leur équivalent dans l'île Britannique[1]. En voici la liste :

1. Alenthun, hameau de la commune de Pihen, *Ellengatum* en 1084[2], qui présente la combinaison du suffixe, d'origine saxonne, *-thun,* avec le nom d'homme Alolf[3], latinisé sous la forme *Alulfus,* Allou, et qui a pour homonyme, de l'autre côté du détroit, *Alenton,* au comté de Winchester, et *Ellington* à ceux de Kent et de Northumberland.

2. Alincthun, *Alingetuna* en 1208[4], variante du vocable précédent, que l'on trouve sous la forme *Allington* dans huit comtés différents d'Angleterre (Dorset, N. Wales, Devonshire, S. Hants, Mid. Kent, S. W. Wilts, Mid. Wilts, M. W. Wilts).

3-4. Audenthun, hameau, commune de Zudausque, *Hodingentum* en 1200[5], et Audincthun, canton de Fauquembergues, *Odingatum* en 1016[6], dont le radical est le nom d'homme Auding[7]. Cf. *Oddington,* comté de Glocester.

tionnaire hist. et archéol. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, t. II, p. 298).

1. Voir *New Gazetter or topographical Dictionary by Jam Scharp.* London, 1852, in-8°.

2. *Chronic. Andr.*, p. 785 *b*.

3. Förstemann, col. 70.

4. *Cartul. de N.-D. de Boulogne*, p. 118.

5. *Chronic. Andr.*, p. 831 *a*.

6. Miræus, t. IV, p. 176.

7. Förstemann, col. 165.

5. Baincthun, *Bagingatun* en 811, dans le cartulaire de Saint-Bertin[1]; nom d'homme Bago-onis[2]. Cf. *Baginton* (Warwich) et *Bainton* (comté d'York.

6. Baudrethun, hameau, commune de Marquise, *Boudertun* en 1305[3]; nom d'homme Baldo-onis[4], Baldricus. Cf. Beddington (Surrey).

7. Colincthun, hameau, commune de Bazinghen, *Coningthun* en 1492[5]; nom d'homme Cono-onis[6] ou Colo-onis[7]. Cf. Collington, comté d'Hereford, et Collinstown (Wesmeath).

8. Dirlingthun, ancien village, commune de Hames-Boucres, le *Diorwaldingathun in pago Bononiensi* de 865, du cartulaire de Saint-Bertin[8], *Dirlingatun* en 1107[9]. Cf. Dirleton (N. Haddington) et Dirrington, en Angleterre.

9. Fauquetun, écart, commune de Saint-Venant, *Foukestun* en 1307[10]; nom d'homme Folko[11], Folkericus. Cf. Folkestone, comté de Kent, et Folkington, comté de Sussex.

1. *Cartul. Sith.*, p. 72.
2. Förstemann, col. 200.
3. Invent. de Beuvrequen, fol. 2 r°.
4. Förstemann, col. 204.
5. *Comptes de Beuvrequen*, p. 178.
6. Table du t. VIII du *Recueil des histor. de France.*
7. Förstemann, col. 319.
8. P. 111.
9. *Chronic. Andr.*, p. 787*a*.
10. *Titres et comptes d'Artois*, t. I, fol. 53.
11. Förstemann, col. 439.

10. Floringthun, hameau, commune de Condette; nom d'homme, d'origine gallo-romaine, Florus[1].

11. Fréthun, *Fraitum* en 1084, dans la chronique d'Andres[2]; nom d'homme Frith[3], Frigdarius. Cf. Frieston, comté de Lincoln.

12. Godincthun, écart, commune de Pernes-en-Boulonnais, *Godingetuna* en 1208, dans une charte de Notre-Dame de Boulogne[4]; nom d'homme Goding latinisé Godo et Godinus[5]. Cf. Goddington, comté de Kent.

13. Guiptun, écart, commune de Tardinghen, *Gibbingatun* en 1130, dans une charte de l'abbaye d'Andres[6], nom d'homme Gibbo-onis. Cf. Guildtown, comté de Perth.

14. Hardenthun, hameau, commune de Marquise, *Hardengetuna* en 1208, dans une charte de Notre-Dame de Boulogne[7]. Cf. Hardington, comté de Sommerset.

15. Honnincthun, *Honingetuna* en 1208[8].

16-17. Landrethun-le-Nord, *Landringhetun* en 1179[9], et Landrethun-lez-Ardres, *Landregatun*

1. Boissier, *Inscript.*, p. 194, 1262 et 318.
2. P. 783*a*.
3. Förstemann, col. 421.
4. *Cartul. de N.-D. de Boulogne*, p. 181.
5. Förstemann, col. 529 et 531.
6. *Chronic. Andr.*, p. 801*a*.
7. *Cartul. de N.-D. de Boulogne*, p. 181.
8. *Ibid.*
9. *Cartul. de Thérouanne*, p. 50.

en 1084[1]; nom d'homme Landerich[2], Landricus[3]. Cf. Landistown, en Angleterre (Kildare).

18. Offrethun, *Guelferton* en 1181, dans une charte de Saint-Bertin[4]; nom d'homme Gaufrid[5], Geffridus. Cf. Offerton, comté de Derby.

19. Olincthun, hameau, commune de Wimille, *Olingethun*[6]; nom d'homme Ollo-onis[7]. Cf. Ollerton, en Angleterre, dans trois comtés différents (Cheshire, Midd. Notts et Salon).

20. Paincthun, hameau, commune d'Echinghen, *Panningatum* en 1118, dans la chronique d'Andres[8]; nom d'homme Panno-onis[9]. Cf. Paignton (Devonshire).

21. Pélincthun, hameau, commune de Nesles, *Pannigetum* en 1112, dans une charte de Samer[10]; même nom d'homme pour préfixe. Cf. Painestown (Carlow).

22. Raventhun, hameau, commune d'Ambleteuse, *Raventum* en 1084[11]; nom d'homme Ravo. Cf. Ravenstone, comté de Derby.

1. *Chronic. Andr.*, p. 786*a*.
2. Förstemann, p. 835.
3. Table du t. VII du *Recueil des histor. de France.*
4. T. I, n° 322.
5. Förstemann, col. 506.
6. 1506 (*Terr. de Saint-Wulmer*, p. 119).
7. Förstemann, col. 181.
8. P. 786*a*.
9. Förstemann, col. 983.
10. *Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. XII, p. 25.
11. *Chronic. Andr.*, p. 785*b*.

23. Rocthun, hameau, commune de Leubringhen, *Roketun* en 1297[1]; nom d'homme Raulco-onis[2]. Cf. Rockstown (Donegal).

24. Semblethun, ancien village, commune de Coyecques, *Sempletun* en 1124, dans une charte d'Auchy[3].

25. Tardingthun, ancien hameau, commune de Tardinghen; adjectif nominal *tarding*, formé sur le nom d'homme Tardo-onis[4]. Cf. Terrington, comtés d'York, de Nortfolk et Devonshire.

26. Terlincthun, hameau, commune de Wimille, *Telingetum* en 1208, dans une charte de Notre-Dame de Boulogne; nom d'homme Tello-onis[5]. Cf. Terrington, comté d'Oxford.

27. Todincthun, hameau, commune d'Odinghem, *Totingetun* en 807, dans un diplôme de Saint-Bertin[6]; nom d'homme Theod, Theoding[7]. Cf. Toddington, comté de Glocester.

28. Tourlincthun, hameau, commune de Wirwignes; nom d'homme Torlo, Torro[8]. Cf. Torleton (Glocester) et Torrington (Devonshire).

29. Verlincthun, *Verlingtun* en 1173, dans les chartes de Samer[9]; nom d'homme Wallo-onis,

1. Chartes d'Art., A. 143, fol. 21 v°.
2. Förstemann, col. 1034.
3. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 45.
4. Tarro (Förstemann, col. 1142).
5. *Ibid.*, col. 1148.
6. *Cartul. Sith.*, p. 316.
7. Förstemann, col. 1154.
8. *Ibid.*, col. 1202.
9. P. 40.

Wallod[1]. Cf. Warlingham, comté de Sussex, le suffixe *-ham* étant l'équivalent du suffixe *-ton*.

30. Wadenthun, hameau, commune de Saint-Inglevert, *Wadingatun* au XI^e^ siècle[2]; nom d'homme Walding, Waldo[3]. Cf. Waddington, comtés d'York et de Lincoln.

31. Waincthun, ancien écart, commune de Saint-Léonard, *Wainghetun*[4]. Cf. Winkton, en Angleterre (S. W. Hants).

32. Warincthun, hameau, commune d'Audighen, *Wadingetuna* en 1208[5]; nom d'homme Warinc[6], Warinus. Cf. Warrington, comté de Lancastre.

33. Witretun, hameau, commune de Leubringhen, *Westretun*[7]; nom d'homme Witdo[8]. Cf. Widdrington (Northumberland).

34. Zeltun, hameau, commune de Polincove, *Sceltun* en 1084[9]; nom d'homme Zello[10]. Cf. Skelton, comté d'York.

Deux autres catégories de vocables topogra-

1. Förstemann, col. 1249.
2. 1084 (*Chronic. Andr.*, p. 785 *b*).
3. Förstemann, col. 1239 et 1238.
4. 1320 (*Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. IX, p. 325).
5. *Cartul. de N.-D. de Boulogne*, p. 119.
6. Förstemann, col. 1264.
7. 1496 (chartes de Saint-Bertin, n° 3609).
8. Förstemann, col. 1279.
9. *Chronic. Andr.*, p. 785 *b*.
10. Förstemann, col. 1368.

phiques du Boulonnais décèlent également une origine saxonne ; nous voulons parler de ceux aux suffixes *-brig,* en anglais *-bridge,* francisé *brique* et *ness,* promontoire, qui a conservé la même forme dans la langue anglaise et a pris, en français, la forme *nez* et *nesce*.

Cobrique, hameau, commune de Bellebrune, *Quodbridge* en 1286, dans le terrier de l'abbaye de Beaulieu. Cf. Cobridge, en Angleterre.

Etiembrique, hameau, commune de Wimille (*Steinbrig*, le pont de pierre), *Estiebricq*[1]. Cf. Stembridge, en Angleterre (Glamorgan).

Cambrique, hameau, commune de Saint-Léonard, *le Ganbricque,* en 1492[2]. Cf. Cambridge (Glocester).

Le Blanc-Nez (forme rationnelle : Blannez), cap entre Wissant et Sangatte[3], *Hildernesse* en 1124[4].

Le Gris-Nez, cap et hameau, commune d'Audinghen, *Blacquenetz*[5]. Cf. Blackness, en Angleterre.

1. 1492 (*Comptes de Beuvrequen*, fol. 29 r°).

2. *Ibid.*, fol. 2 v°.

3. Les noms de ces deux communes sont eux-mêmes d'origine saxonne : *Witsand*, en 1036 (*Recueil des histor. de France*, t. XI, p. 40 *a*), et *Santgata*, à la fin du XII^e^ siècle, dans la *Chronique de Lambert d'Ardres* (p. 179), où le mot *sand*, sable, synonyme d'*arena*, est employé d'abord comme préfixe, puis comme suffixe. Cf. Sandgate (comté de Kent).

4. Duchesne, *Maison de Guines*, pr., p. 40.

5. *Cueilloir de N.-D. de Boulogne de* 1550. (Arch. de Boulogne, G. 23).

Péternesse, *Peternessa*[1], ancien nom de Saint-Pierre-lez-Calais. Cf. Petersfield, Petersham, Peterstone et Peterthon, en Angleterre.

A ces noms, il faut ajouter Longuenesse, *Loconessa* en 877[2], dans l'arrondissement de Saint-Omer, et Witernesse, *Westernessa*[3], dans celui de Béthune.

III.

La découverte de nombreux cimetières des v^e^, vi^e^ et vii^e^ siècles dans les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer, notamment dans plusieurs des localités que nous avons énumérées, est venue confirmer l'origine saxonne des populations du Boulonnais.

Des fouilles faites en 1868 dans la commune d'Alincthun ont mis au jour des tombes du v^e^ siècle contenant, comme mobilier funéraire, plusieurs scramasaxes, cette arme des Saxons, dont, au témoignage du moine Witikind, ils prirent le nom : *Cultelli enim nostra lingua sahs dicuntur, ideoque Saxones nuncupatos*[4].

Godefroy de Viterbe s'exprime de même :

1. 1107 (*Chartes de Saint-Bertin*, p. 218).
2. *Cartul. Sith.*, p. 125.
3. 1119 (Arch. du Pas-de-Calais, chap. d'Aire, *Collectanea*, fol. 251).
4. *De Gestis Saxon.*, l. I.

Ipse brevis gladius apud illos Saxa vocatur
Unde sibi Saxo nomen perperisse notatur[1].

Et Du Cange dit à son tour : *Saxones longis cultellis pugnasse auctor est etiam continuator Florentii Wigorniensis anno* 1138. *Indeque genti datum nomen*[2].

Un squelette avait une lance au côté, et, dans les tombes des femmes, on recueillit une fibule en or cloisonné, un style et une boucle en bronze, quelques perles d'ambre et divers fragments de poteries[3].

Un autre cimetière mérovingien fut exploré à *Audincthun* en 1879. Les corps avaient été inhumés dans des cercueils de bois dont il ne restait plus que des débris en poussière et de longs clous. On n'a pu recueillir que quelques fragments d'armes, de poteries ou de bijoux, des boucles de ceinturon en bronze et un petit couteau de silex[4].

En effectuant à *Boulogne* les terrassements du boulevard Eurvin on découvrit, en 1891, quatre sépultures du VI^e^ siècle. Leur mobilier comprenait une épée de fer à lame large à deux tranchants, une boucle de baudrier, des plaques de

1. *Godefridus Viterbiensis*, pars XV, p. 313.
2. Du Cange, *Glossarium*, v° *Saxa*.
3. *Dictionnaire histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, *Boulogne*, t. II, p. 300.
4. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, n° 97.

bronze, un anneau de bronze, un bracelet d'argent, 74 perles d'ambre, 200 de verre blanc irisé, plusïeurs perles cylindriques de verre bleu, une autre aplatie, une plus grosse en terre noirâtre, deux fibules de bronze, une pince à épiler et des débris de vases en terre jaune[1].

En 1883, dans une excursion archéologique, M. Allaud, membre de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, a constaté à *Gazemetz,* commune de Wimille, la présence de deux tombes mérovingiennes, dont une, encore intacte, était formée par quatre dalles juxtaposées. La seconde, en partie détruite, contenait des débris de scramasaxes, de pointes de lance et plusieurs vases de terre noirâtre, dont un, conservé au Musée de Boulogne, présente des dessins imprimés à la roulette[2]. Ces tombes avaient été déterrées par des extracteurs de pierre.

En creusant en 1863 les tranchées du chemin de fer de Boulogne à Calais, les terrassiers mirent également au jour, dans la traversée de la commune d'*Hardenthun,* au lieu dit *les Yeulles,* un vaste cimetière du VII^e^ siècle[3]. Deux cent qua-

1. *Bull. de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. V, p. 543. A Fréthun, on a trouvé deux cents têtes de chevaux enterrées en forme de pyramide (Terninck, *L'Artois souterrain*, t. I, p. 289).

2. *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, t. III, p. 287.

3. *Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. I, p. 47-66, et pl. X, XII, XIII, XIV, XV, XVI et XVII.

rante sépultures furent ouvertes, parmi lesquelles soixante étaient restées intactes. Des pierres formaient voûte au-dessus des corps qui avaient été déposés, sans cercueil, dans des fosses creusées dans le calcaire. L'abbé Haigneré qui a dirigé les fouilles, a recueilli dans ces tombes dix-neuf scramasaxes complets et les restes de plusieurs autres. C'était de longs couteaux caractérisés par une rainure longitudinale comme à Alincthun. Ces armes, placées le long de la cuisse du mort, mesuraient en moyenne $0^{m}47$, sans la soie. On trouva en outre vingt-deux lances, huit épées et *umbo*[1] de bouclier, des débris de baudrier avec boucles en bronze ou en potin. Dans les tombes des femmes : colliers comprenant 386 grains d'ambre et 357 perles de verroteries, trois paires de pendants d'oreille en or, deux en argent et deux en potin, épingles à tête d'or, fibules d'or et de vermeil ornées de pierres, bagues, dont une incrustée d'un triens d'or du VII^e^ siècle, portant la légende du monétaire Charimundus, plaques de fer damasquiné, boucles de ceinture, aiguilles, anneaux de bronze et de fer, peigne en os à deux rangs de dents, plus environ trente vases de terre noire et de verre, une armature de sceau[2], des coquilles et des dents

1. On a trouvé avec ces *umbo* les rivets de bronze qui servaient à les fixer au bouclier.

2. Il avait des restes de douves maintenus par trois cercles

de sanglier. Deux tombes d'enfants contenaient une sonnette et un style. Ces divers objets sont conservés au Musée de Boulogne.

A *Hocquinghen,* au lieu dit le Pont-Feuillet, près Waincthun, l'archéologue précité, pendant l'hiver de 1859, a découvert une trentaine de tombes, restes d'un cimetière important du VI^e^ siècle, déjà fouillé. Elles lui fournirent encore plusieurs scramasaxes, des lances, des plaques de baudrier en bronze, un long fer de flèche, un collier de 33 perles d'ambre et de 40 de verroteries multicolores, deux pendants d'oreille en mastic décorés de plaques d'argent cloisonnées avec verroteries, un style de bronze et trois plaques de fer damasquiné[1].

En extrayant des minerais de fer à *Olincthun,* on a rencontré, en 1862, plusieurs sépultures à incinération indiquant l'origine antique de la localité. Elles contenaient, entre autres objets, une fibule émaillée et diverses poteries brisées[2].

Le cimetière de *Paincthun*[3], commune d'Echinghen, mis au jour en octobre 1857 par des extrac-

de cuivre. Celui du haut, deux fois plus large que les autres, était orné de deux lignes de points.

1. *Mémoires de la Société académique de Boulogne,* t. I, p. 45-46.

2. *Dictionnaire hist. et archéol. du Pas-de-Calais, Boulogne,* t. II, p. 41. On a recueilli sur ces poteries deux marques de potier : *Vital*[*is*] et *Saturni*[*nus*].

3. Terninck, dans son *Artois souterrain*, t. IV, p. 56, confond Paincthun avec Baincthun.

teurs de chaux, se composait de quarante-neuf tombes rangées sur quatre lignes. Vingt-neuf cadavres avaient un scramasaxe, et, des seize sépultures de femmes, six contenaient des bijoux : huit belles fibules d'or ou d'argent doré, ornées de filigranes et de verroteries[1], sept épingles ou styles d'or, un style d'argent, des pendants d'oreille, plusieurs colliers de perles d'ambre et de verre décorées de zigzags ou de spirales multicolores[2], une chaîne de cuivre longue de $0^{m}80$, à laquelle étaient suspendues deux perles de terre cuite grossière, une bague en fils de cuivre, une petite seille de bois à minces douves cerclée de fer dans le bas et bordée, dans la partie supérieure, d'une large feuille de cuivre à oreillons, de moyens bronzes de Néron et de Caligula, trois clefs de bronze, un peigne et un étui en os gravé[3]. Presque toutes ces tombes étaient orientées.

La *tombe Fourdaine* ou tumulus d'Equihen, fouillée en 1868, a donné des débris d'armes de fer, épées et lances, une grosse perle de verre opaque noir et blanc, de forme lenticulaire, un petit cylindre en os, deux vases de terre gros-

1. *Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. I, pl. II, nos 3 à 8.

2. On a recueilli 270 perles d'ambre et 192 de verre sur la poitrine des femmes.

3. *Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. I, p. 1-30.

sière et divers autres objets de fer mal conservés, que le docteur Hamy, dans son rapport sur les fouilles, attribue à une origine scandinave[1].

Le cimetière d'*Uzelot,* commune de Leulinghen, découvert par des extracteurs de pierre, en 1864, ne comprenait pas moins de soixante tombes, dans lesquelles on a recueilli de nouveau des scramasaxes[2], des fers de lance, deux *umbo,* des épées, des boucles, une hache, des pendants d'oreille, épingles et styles, colliers d'ambre et de verroterie, fibules, dont une rayonnante et l'autre ornithomorphique à fond d'or avec verroteries et filigranes, des anneaux, des monnaies de bronze à l'effigie de Constantin, de Constance II et de Crispus, ce qui permet de dater ce cimetière du IV^e^ ou du V^e^ siècle[3].

Près de *Verlincthun,* dans la commune de Nesles, en extrayant des pierres à ciment, on mit au jour, dans le cours des années 1883-1884, un cimetière du VI^e^ siècle, au pied du mont Violette. Plus de cent trente tombes furent ouvertes. Comme les précédentes, elles avaient pour mobilier funéraire des scramasaxes, des épées, dont une longue de 0^m^78, des lances, pointes de flèche, *umbo,* boucles en bronze et en fer, plaques

1. *Ibid.*, t. IV, p. 215 et suiv.

2. Chaque tombe d'homme en contenait un. La soie d'un de ces scramasaxes se termine par un bouton.

3. *Mémoires de la Société académique de Boulogne*, t. I, p. 67-73 et pl. X, XII, XIII, XIV, XVI, XVII.

de baudrier, bracelets d'argent[1], fibules de bronze à tête rayonnante et ciselures dorées, agrafes de bronze, dont une en forme d'oiseau et une autre en celle de poisson, plaque losangée cruciforme, bague d'or vert gravée d'un monogramme[2], boucles d'oreille, débris de sceau en bois cerclé de bronze, colliers à perles d'ambre et de pâte coloriée, petites forces de fer, perles lenticulaires en verre verdâtre, vases de verre et de terre plus ou moins décorés, un triens d'or à l'effigie de Justin Ier, dit l'Ancien, qui succéda en 518 à l'empereur Anastase et occupa le trône jusqu'en 527.

Nous mentionnerons enfin le cimetière mérovingien de *Waben,* près Verton, ouvert en 1859, qui présenta six rangées de sépultures, allant du sud au nord, et fournit plus de quarante scramasaxes, soixante lances, des haches de différentes dimensions, cinq épées à deux tranchants, trois *umbo*, des plaques de baudrier en acier damasquiné et incrustées d'argent ou d'étain, plus rarement d'or, quantité de boutons d'or, les uns

1. Ce bracelet, dit l'auteur du rapport relatif à ce cimetière, « affecte une forme assez fréquente dans l'orfèvrerie saxonne, celle d'un barreau cylindrique étiré par les deux extrémités, de façon à fournir, d'un côté, deux faces circulaires affrontées, et, du côté opposé du petit axe, un fil d'un diamètre à peu près égal au quart du cylindre primitif » (*Bull. de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t. VI, p. 112).

2. Il est formé par les lettres N et O réunies.

cloisonnés, les autres ornés de filigranes et de cabochons, pendants d'oreille et boucles en bronze, vases de bronze en forme de patères et autres en terre grise ou rougeâtre ornés de stries imprimées à la roulette. La plupart de ces objets sont au Musée de Saint-Germain ; quelques-uns ont été acquis par le British Museum[1].

Si on compare entre elles les découvertes archéologiques que nous venons d'énumérer, on constate qu'à Alincthun, comme à Audincthun, Boulogne, Equihen, Gazemetz, Hardenthun, Olincthun, Paincthun, Uzelot, Waben, partout le mode de sépulture a été le même : même orientation des corps et absence de sarcophages de pierre, mobilier funéraire identique, même technique dans la confection des armes, bijoux, vases, ustensiles et objets divers. Nous nous trouvons donc en face de reliques d'un même peuple, d'une même civilisation, de reliques de la colonisation saxonne que nous ont révélées les textes et la forme de certains noms de lieu du Boulonnais. La preuve de cette colonisation sera rendue encore plus évidente par la comparaison des objets que nous avons précédemment mentionnés avec ceux recueillis par la *The Kent Archaeological Society* dans les très nombreuses sépultures saxonnes qui ont été découvertes dans le comté

1. Voir *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, t. I, p. 195-198.

de Kent. Il suffit pour cela de parcourir les nombreuses planches de l'*Archaeologia Cantiana*[1].

1. Voir notamment : t. I, 1858, pl. I et II; t. III, 1860, pl. I, II, III et IV; t. V, 1862, pl. I et II; t. VI, 1866, pl. VI; t. VII, 1868, pl. VII à XIV; t. VIII, 1892, pl. IV à XX; t. X, 1896, p. 302, 2 planches, et p. 304 à 315 (London, in-8°).

DÉCOUVERTE

D'UNE

STROPHE CRUCIFORME INÉDITE

DE FORTUNAT

DANS UN MANUSCRIT DU X^e SIÈCLE

Par M. le Commandant R. Mowat, membre honoraire.

Lu dans la séance du 14 juin 1905.

A l'occasion de mon enquête[1] sur la formule carrée *sator arepo tenet opera rotas,* mon savant confrère M. Henri Omont m'a informé qu'une recherche dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Dijon[2] lui avait récemment fait rencontrer dans le ms. 448 (269) la mention d'un nouvel exemple de cette formule ; il a mis le comble à son amabilité en le faisant venir à mon intention à la Bibliothèque nationale, où je l'ai étudié avec d'autant plus de facilité que j'ai pu

1. Mowat, *Le plus ancien carré de mots*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXIV, 1905, et tirage à part.

2. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, V, 1889, par Aug. Molinier, H. Omont, Bougenot et Guignard, p. 106-109.

profiter de l'obligeante assistance de son adjoint, M. Lauer, qui est aussi notre confrère, pour le déchiffrement de quelques particularités paléographiques. Or, après cet examen, il se trouve que le diagramme de la formule entre comme un simple accessoire décoratif dans une curieuse composition figurative en vers dont on ne peut le séparer dans la description et qui le surpasse de beaucoup en intérêt, tant et si bien qu'elle le fait passer au second plan; elle prendra donc ici la place de l'objectif que j'avais primitivement en vue; c'est un de ces revirements amenés par les trouvailles inattendues qui encombrent souvent et disproportionnent les travaux d'érudition, mais qui, parfois aussi, deviennent de véritables bonnes fortunes. J'entre en matière.

Le manuscrit en question provient de l'abbaye de Saint-Bénigne; il a été exécuté au x^e^ siècle par un personnage dont le nom, Wicfridus, inscrit au fol. 93 v°, avait passé inaperçu jusqu'à présent, mais a droit à être mis en lumière. C'est un recueil de traités d'astronomie, de tables chronologiques, de comput et de calendrier ayant pour auteurs Isidore de Séville, Bède le Vénérable, Helpéric, Pérégrin. Ces divers morceaux, d'étendue variable, sont entrecoupés çà et là de hors-d'œuvre littéraires et religieux, introduits comme délassements par le manuscripteur, suivant les habitudes de son temps. De pareilles mines de curiosités n'offrant pas toujours un intérêt de pre-

mier ordre sont en général négligées; il peut cependant, dans certains cas, y avoir profit à les exploiter avec quelque soin.

De ceci je trouve un exemple au fol. 74 v°, où, à la suite d'un paragraphe de Bède sur le régime des vents de mistral et d'autan dans le midi de la Gaule, se terminant par la phrase *aura etenim lenis motus aeris in terra, altanus in pelago,* le bas de la page est occupé par deux ornements circulaires qui font l'effet du droit et du revers de quelque médaille byzantine rappelant vaguement, sauf l'effigie absente du Christ vu de face, le nimbe croisé et l'inscription en quatre lignes d'une monnaie de Jean I[er] Zimiscès[1], qui régna

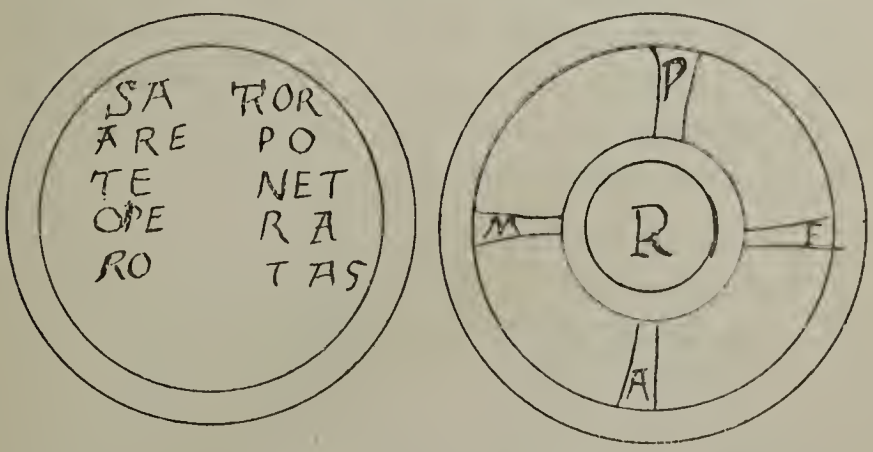

Fig. 1. — Ornements circulaires (ms. de Dijon).

de 969 à 976. Le cercle de gauche contient en cinq lignes la formule du *Semeur* divisée en deux

1. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, II, pl. XLVIII, fig. 3 et 5.

colonnes verticales; on y remarque l'insertion fautive d'un R conjoint à T dans *sartor* pour *sator*. Celui de droite est circonscrit à une croix constellée de cinq lettres, P dans le haut, A dans le bas, M à gauche, E à droite et R au centre, entouré d'un petit cercle. Dans ces ornements, il ne faut voir qu'un remplissage calligraphique n'ayant aucun rapport avec les passages entre lesquels il est intercalé (fig. 1).

Le même motif d'ornementation en médaillons reparaît au fol. 93 v° dans une figure cruciforme dont je donnerai la description; mais pour procéder avec ordre, je dois d'abord renseigner sur le recto de ce même feuillet 93.

Il est occupé par une croix formée d'un assemblage de lettres disposées en colonnes verticales et en rangées horizontales; en commençant à l'intersection des deux axes de la figure, on lit, suivant les quatre directions (fig. 2) :

De bas en haut : *crux mihi certa salus;*
De haut en bas : *crux est quam semper adoro;*
De droite à gauche : *crux mihi refugium;*
De gauche à droite : *crux Domini mecum.*

Ce sont les versets d'une sorte de litanie de l'Adoration de la Sainte-Croix qui, énoncés l'un à la suite de l'autre, entrent comme hémistiches dans un distique dont le second vers est un pentamètre léonin :

Crux mihi certa salus! Crux est quam semper adoro!
Crux Domini mecum! Crux mihi refugium!

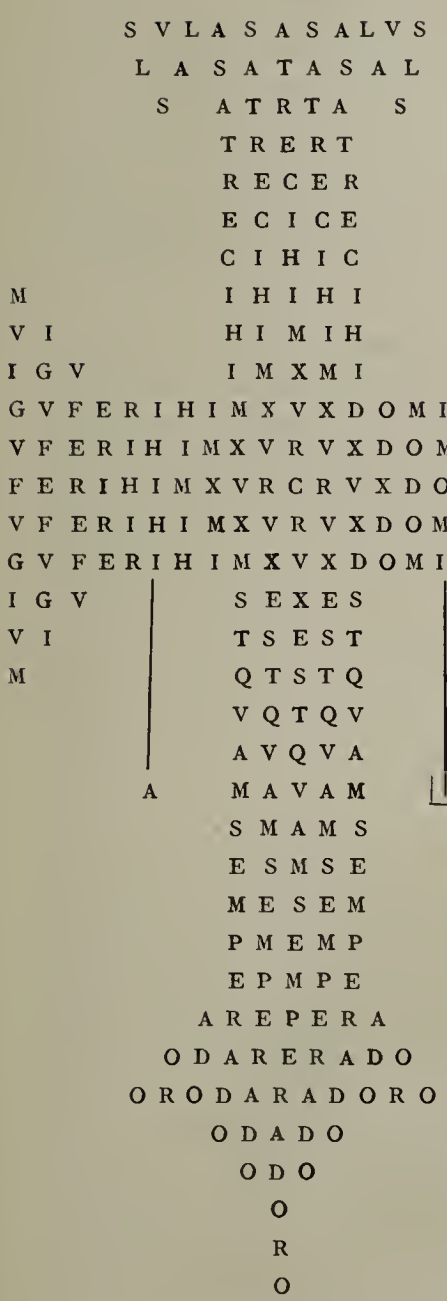

Fig. 2. — Ms. de Dijon fol. 93 r°

Fig. 3. — Ms. de S. Gall éd. Brower, p. 54.

Le mécanisme de la construction est facile à saisir : les quatre versets disposés suivant la forme d'une croix en constituent ce qu'on pourrait appeler l'âme; une fois en place, il ne reste plus qu'à donner du corps à la figure par la répétition des versets en échelons dans les colonnes et rangées adjacentes.

Ce curieux diagramme n'est autre chose que la reproduction de celui qui a pour auteur Fortunat, évêque de Poitiers, mort en 607, et que Brower[1] édita pour la première fois en 1603, avec les autres poèmes en acrostiches du même poète sur la Sainte-Croix (fig. 3), d'après le manuscrit 196 de Saint-Gall du IX^e^ siècle; on ne voit pas pourquoi Frédéric Léo ne l'a pas admis en compagnie des acrostiches dans son édition de Fortunat pour les *Monumenta Germaniae historica*[2]; en tout cas, le

1. *Venantii Honorii Clementiani Fortunati carminum epistolarum et expositionum libri XI*, éd. du R. P. Christophorus Brower, Moguntiae, 1603, in-4°, lib. II, cap. 6, p. 54. Dans la deuxième partie, intitulée : *R. P. Christ. Broweri ad Venantium Fortunatum notae sacrae, historiae geographicae*, p. 24 (pagination spéciale), on lit : *Acrostichidum haec tria schemata nova damus cum analysi versuum; quae a vulgatis aberant omnino in aliis libris discerpta et lacera; at in uno, S. Galli eo quo hic modo exhibentur tria in excellentissimo Treverico duo solum priora reperiebantur.*

2. *Auctorum antiquissimorum*, tomus IV, pars prior, 1881, p. XIV : *Haubenus, humanissimus bibliothecae municipalis Treverensis praefectus, litteris a me rogatus adfirmavit neque in publica, neque in ecclesiae primariae bibliotheca codicem nunc extare.* De ce passage, il résulte que le ms. de Trèves est perdu; il ne contenait pas, d'ailleurs, le diagramme en question, que l'on connaissait par le seul ms. de Saint-Gall.

document qu'il n'a pas connu et que je signale met son hypercriticisme à néant. Migne[1] a réédité le fac-similé de Brower.

On sait que Fortunat est l'auteur de plusieurs hymnes en l'honneur de la Sainte-Croix et que quelques-uns sont passés dans le rituel de l'Église catholique, ainsi qu'en fait foi le recueil hymnaire du cardinal Tommasi. La croix ici représentée est de la forme dite pattée en raison de l'élargissement ou évasement des extrémités. Tout en reproduisant le dispositif adopté par le moine de Saint-Gall, le calligraphe du manuscrit de Dijon a ajouté au pied un appendice

ODADO
ODO
O
R
O

simulant une broche destinée à s'emmancher dans la douille d'une hampe, en supposant la croix portée processionnellement. Aux bras il a suspendu l'*alpha* et l'*oméga*. Il est à noter que ces bras sont inégaux ; cela tient à ce que le verset *Crux Domini mecum* contient quinze lettres, tandis que *Crux mihi refugium* en contient seize. Le moine de Saint-Gall a essayé de se tirer de cette difficulté en faisant irrégulièrement chevaucher les lettres sur les colonnes verticales du bras

1. *Patrologia latina*, LXXXVIII, col. 95.

gauche ; il y avait cependant un moyen de rétablir l'égalité tout en se maintenant dans le quadrillage, puisqu'il eût suffi d'élider le *m* final en employant la notation *refugiū*.

Le feuillet 93 du ms. de Dijon est doublement intéressant, d'abord en ce qu'il nous a conservé une deuxième copie du distique cruciforme de Fortunat qui n'était connu jusqu'à présent que par le ms. de Saint-Gall ; et ensuite, en ce que cette copie est particularisée par des variantes notables que l'on apercevra facilement en comparant les deux diagrammes ci-dessus, dans la fig. 3. Je n'ai reproduit que les parties qui diffèrent des parties correspondantes de la fig. 2.

La construction, à la fois στιχηδόν et στοιχηδόν, qui paraît avoir été inventée par Fortunat, a joui d'une certaine faveur parmi les lettrés byzantins du x^e^ et du xi^e^ siècle ; j'ai précédemment signalé deux carrés de mots qui couvrent chacun une page entière dans les manuscrits grecs[1] auxquels ils servent de titre historié et calligraphié. L'un est un vers iambique en lettres capitales, par lequel le manuscripteur signifie qu'il a exécuté son travail pour l'usage de l'impératrice Eudocie, femme de Constantin XIII Ducas, connue par son œuvre littéraire des Ἰονικά :

ΕΥΔΟΚΙΑC Η ΔΕΛΤΟC ΑΥΓΟΥCΤΗC ΠΕΛΕΙ

1. Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 295. Cf. le ms. de la Bibl. nat., fonds grec 975 = cod. Colbertinus 4954, fol. 4r.

L'autre est un vers en caractères cursifs avec une ligature des deux premières lettres qui a pour but de ne les faire compter que pour un seul signe dans la case centrale du tableau carré :

ἁγγελιστῶν θεία πυκτὶς τεττάρων

Pour donner une idée de cette quadrature, j'en construis un exemple à échelle réduite sur les onze lettres de *carré de mots,* le point de départ de la lecture dans tous les sens étant au milieu :

S T O M E D E M O T S
T O M E D E D E M O T
O M E D E R E D E M O
M E D E R R R E E M
E D E R R A R R E D E
D E R R A C A R R E D
E D E R R A R R E D E
M E D E R R R E D E M
O M E D E R E D E M O
T O M E D E D E M O T
S T O M E D E M O T S

Après avoir décrit la croix quadrillée du manuscrit de Dijon qui se trouve maintenant identifiée pour la première fois avec celle de Fortunat, je passe à l'examen d'une autre figure cruciforme qui décore le verso du même feuillet de ce manuscrit (fig. 4).

A la différence de la précédente, elle est délimitée au trait et c'est à l'intérieur du contour

Fig. 4. — Figure cruciforme avec ornements circulaires (Ms. de la Bibl. de Dijon, fol. 93 v°).

ainsi figuré que le calligraphe a inscrit les quatre vers suivants :

C D
M E P R E C O R E X I G V V M S Q V A L O R V M S O R D E V O L V T V M
E X P I E T H O C S I G N O Q V O N V B I L A P R I S C A R E T E X I T
Q V I V I R T V T E C R V C I S M V N D V M D E M O R T E R E D E M I T
T A R T A R A D I S R V P I T C L A V S A C A E L E S T I A P A N D I T

Chacun de ces hexamètres est composé de trente-six lettres capitales ; celles des deux premiers sont disposées verticalement par dix-huit, l'une au-dessous de l'autre, le long de chaque bord de la tige, de la tête au pied ; celles des deux derniers, horizontalement par dix-huit, de gauche à droite, le long de chaque bord de la traverse. Les lettres médianes, V, A, N et V, qui se trouvent à la croisée, et qui appartiennent en commun, deux par deux, aux quatre vers, sont employées à double fin et servent tour à tour à la lecture verticale et à la lecture horizontale par un ingénieux artifice qui dispense de les répéter.

Il semble cependant que le calligraphe n'en a pas suffisamment tenu compte, car il n'a pas eu le soin de les mettre exactement à l'aplomb dans les colonnes verticales, négligence qui fait qu'on éprouve un moment d'hésitation quand on arrive à la lecture du milieu des deux premiers vers. Cette remarque a sa valeur, car elle tend à faire

croire qu'il est non pas l'auteur, mais le copiste inattentif de ces vers.

Dans la partie supérieure, deux autres lettres, C, D, sont tracées en vedettes à l'encre rouge, respectivement au-dessus des deux vers disposés verticalement; ce sont, à n'en pas douter, les sigles des mots *C(rux) D(omini)*, lesquels se lisent d'autre part en toutes lettres sur le bras gauche de la croix de Fortunat figurée à la page précédente; c'est du reste le même titre, *de Cruce Domini,* qu'il a placé en tête des sept poèmes qu'il composa, lorsque Radegonde, femme de Clotaire III, dota d'un fragment de la vraie croix qu'elle avait reçu en don de l'impératrice Sophie le couvent de Sainte-Croix de Poitiers, dont elle était abbesse.

La partie inférieure se termine par une broche armée d'une longue pointe, manifestement destinée à s'emmancher dans la douille d'une hampe; c'est la répétition de la particularité que nous avons constatée dans la figure cruciforme précédente. Le soin que le manuscripteur a apporté dans l'exécution de ce détail donne à supposer qu'il a voulu reproduire l'image même de la croix processionnelle de son propre couvent, l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon.

Il n'est que raisonnable d'établir dès à présent un lien de parenté entre la croix du recto et celle du verso; en conséquence, c'est à Fortunat que j'attribue la paternité de la stance inscrite dans la

croix de cette dernière page; quoique le nom du poète n'apparaisse nulle part dans le manuscrit, on peut tenir pour certain qu'elle est de lui et que le membre de phrase *Tartara disrupit* équivaut à sa signature, puisque ce sont les mêmes mots qu'il a insérés en tête de l'épitaphe composée pour Grégoire, évêque de Langres :

Postquam sidereus disrupit Tartara princeps[1].

Cet argument serait sans doute à lui seul suffisant. Il en est un autre qui n'est pas moins probant. On a remarqué que la particularité caractéristique des quatre vers mis en croix c'est d'avoir leurs lettres médianes en commun. Or, la même singularité se rencontre dans l'un des poèmes acrostiches de Fortunat, celui qu'il a intitulé *de signaculo sanctae Crucis*[2]; il s'agit des lettres G, G, T, M aux quatre angles de la croisée formée par le montant avec les bras de la croix pattée que je reproduis ici (fig. 5) pour signaler sa similitude avec celle du fol. 93[r] dijonnais.

C'est un poème carré de trente-cinq vers hexamètres dont chacun contient trente-cinq lettres. Pour arriver à ce résultat, le versificateur a dû parfois se résigner à violenter l'orthographe quand il était gêné par la longueur ou la brièveté d'un mot; de là des fautes comme *paradissiaco, Cristi,*

1. Fortunat, *Carmina*, lib. IV, cap. 2.
2. *Ibid.*, lib. II, cap. 4.

crismata ; encore n'a-t-il pu donner que trente-trois lettres à son trente et unième vers.

Les lettres initiales forment un acrostiche :

Dulce decus signi, via caeli, vita redempti.

Pareillement, les lettres finales forment un autre acrostiche :

In cruce mors C(h)risti curavit mortua mundi.

Certaines lettres de l'intérieur disposées de manière à figurer une croix pattée donnant la lecture de quatre vers :

Crux pia, devotas Agnen tege cum Radegunde,
Tu, Fortunatum fragilem, crux sancta, tuere :
Vera spes nobis ligno, Agni sanguine, clavo,
Arbor suavis agri, tecum nova vita paratur.

A l'occasion d'un autre poème du même genre adressé à Syagrius, évêque d'Autun, et dans lequel les acrostiches extérieurs et intérieurs sont en lettres rouges ressortant sur le fond noir du reste, Fortunat se complaît à lui en expliquer tout au long le mécanisme dans une description dont on aura l'idée par le passage suivant : « Au centre de mon petit ouvrage, j'ai mis la lettre O, qui occupe le milieu des vingt-trois lettres de l'alphabet, précédée d'autant de lettres qu'elle en laisse derrière elle ; placée au point de rencontre des vers qui se croisent, elle se partage entre eux et

DIUSAPEXCARNEEFFINGENSGENITALIALIMI
VITALITERRAECOMPINGITSANGVINEGLUTEN
LUCIFERAXAVRASANIMANTESAFFLUITILLIC
CONDITURENIXANSADAMFACTORISADINSTAR
EXILUITPROTOPLASMASOLORESNOBILISUSU
DIVESINARBITRIORADIANTILUMINEDEHINC
EXMEMBRISADAEVASFITTVMVIRGINISHEVAE
CARNECREATAVIRIDEHINCCOPULATUREIDEM
VTPARADISSIACOBENELAETARETURINHORTO
SEDDESEDEPIAPEPVLITTEMERABILEGUTTVR
SERPENTISSUASUPOMISVCOATRAPROPINANS
INSACIATRICIMORTIFAMESACCIDITILLINC
GAVISURUSOBHOCCAELIFLUISARCELOCATOR
NASCIPRONOBISMISERARISETULCERECLAVI
INCRUCECONFIGITALIMALAGMATEINUNCTIS
VNASALUSNOBISLIGNOAGNISANGVINEVENIT
IUCUNDASPECIESINTEPIABRACHIACHRISTI
AFFIXASTETERANTETPALMAPIARILISINHAC
CARACAROPOENASINMITESSUSTULITHAUSTU
ARBORSUAVISAGRITECVMNOVAVITAPARATUR
ELECTAVTVISUCICECRUCESORDINEPULCHRA
LUMENSPESSCUTUMGERERISLIVORISABICTU
IMMORTALEDECUSNECEIVSTILAETAPARASTI
VNAOMNEMVITAMSICCRUXTUACAUSARIGAVIT
IMBRECRUENTAPIOVELISDASNAVITAPORTUM
TRISTIASUBMERSOMUNDASTIVULNERACLAVO
ARBORDULCISAGRIRORANSECORTICENECTAR
RAMISDECUIUSVITALIACRISMATAFLAGRANT
EXCELLENSCULTUDIVAORTUFULGIDAFRUCTU
DELICIOSACIBOETPERPOMASUAVISINUMBRA
ENREGISMAGNIGEMMANSETNOBILESIGNUM
MURUSETARMAVIRISVIRTUSLVXARAPRECATU
PANDEBENIGNEVIAMVIVAXETFERTILELUMEN
TUMMEMORADFEROPEMNOBISEGERMINEDAVID
INCRUCERFIXUSIUDEXQVVMPRAEERITORBI

FIG. 5. — MS. DE S. GALL, ÉD. BROWER, P. 52.

appartient à chacun d'eux tout entière. Quant aux lettres de couleur qui forment les vers descendants, tirées dans un sens, retenues dans l'autre, elles font à la fois partie de la chaîne immobile et de la trame qui court sur la chaîne, autant que cela peut se dire quand il s'agit d'une page d'écriture, d'une lisse de lettres[1]. »

Voici en effet comment procède le poète dessinateur : sur une page quadrillée il commence par esquisser le contour des figures qu'il a en vue; puis, dans les cases du quadrillage enveloppées par son trait, il inscrit les lettres qui doivent les remplir. Après avoir ainsi établi ses acrostiches, il passe à la seconde partie de son travail, en les enclavant dans la composition générale du poème carré, à la manière d'un brodeur qui remplit le fond de sa tapisserie après avoir brodé les dessins du canevas. L'opération revient donc à ceci, quelle que soit la forme compliquée dans laquelle elle

1. Fortunat, *Carmina*, lib. V, cap. 6 : *In meditullio autem parvi hujus opusculi illam fiximus litteram quae inter viginti tres numeratur permedia ; ac tantas ante se respicit, quantas et post se transilit, quia concurrentibus versibus, et dividitur osa et manet integra res divisa. Littera vero quae tingitur in descendenti versiculo, et tenetur in uno, et currit in altero, et ut ita dicatur, et stat pro stamine, et pro trame currit in tramite, ut esse possit in pagina, licia litterata.* Ch. Nisard, dont j'ai reproduit l'élégante traduction, avait rendu le mot *pagina* par « feuille de papier ». Mais le papier n'était pas connu à l'époque de Fortunat, et je préfère la locution « page d'écriture », qui rend fidèlement et étymologiquement le mot latin.

est enveloppée : faire entrer des lettres de position déterminée dans deux combinaisons syntactiques, l'une horizontale, l'autre verticale, ou diagonale, ou même encore horizontale.

Je crois avoir maintenant amplement démontré que Fortunat est l'auteur du quatrain crucififorme figuré dans le manuscrit de Dijon; cet hommage à la Sainte-Croix est de la même famille que les acrostiches enchâssés comme des sujets de marqueterie dans les deux poèmes qui viennent d'être rappelés. Peut-être se proposait-il de le faire entrer dans quelque poème analogue et l'a-t-il laissé à l'état inachevé dans lequel le manuscripteur de Dijon l'a trouvé et l'a reproduit.

Il semble que ce dernier ait essayé de le compléter à sa manière en écrivant au-dessus et au-dessous de la traverse en petits caractères cursifs une deuxième strophe de quatre vers faisant suite à la précédente; je la transcris en développant les abréviations qui s'y rencontrent :

Crux tua, s(an)c(t)e pat(er), Wicfridu(m) salve(t)
[e(t) orne(t),
Livida quo valeat penitus vitare dilicta,
Oris e(t) officio placida(m) deducere vitam,
Cordis et affectu votor(um) pr(ae)mia liba(n)s.

L'invocation *crux tua, sancte pater,* s'adresse certainement au fondateur de l'ordre des Bénédictins, en souvenir du signe de croix par lequel le saint avait échappé au poison qui lui avait été

appartient à chacun d'eux tout entière. Quant aux lettres de couleur qui forment les vers descendants, tirées dans un sens, retenues dans l'autre, elles font à la fois partie de la chaîne immobile et de la trame qui court sur la chaîne, autant que cela peut se dire quand il s'agit d'une page d'écriture, d'une lisse de lettres[1]. »

Voici en effet comment procède le poète dessinateur : sur une page quadrillée il commence par esquisser le contour des figures qu'il a en vue; puis, dans les cases du quadrillage enveloppées par son trait, il inscrit les lettres qui doivent les remplir. Après avoir ainsi établi ses acrostiches, il passe à la seconde partie de son travail, en les enclavant dans la composition générale du poème carré, à la manière d'un brodeur qui remplit le fond de sa tapisserie après avoir brodé les dessins du canevas. L'opération revient donc à ceci, quelle que soit la forme compliquée dans laquelle elle

1. Fortunat, *Carmina*, lib. V, cap. 6 : *In meditullio autem parvi hujus opusculi illam fiximus litteram quae inter viginti tres numeratur permedia ; ac tantas ante se respicit, quantas et post se transilit, quia concurrentibus versibus, et dividitur osa et manet integra res divisa. Littera vero quae tingitur in descendenti versiculo, et tenetur in uno, et currit in altero, et ut ita dicatur, et stat pro stamine, et pro trame currit in tramite, ut esse possit in pagina, licia litterata.* Ch. Nisard, dont j'ai reproduit l'élégante traduction, avait rendu le mot *pagina* par « feuille de papier ». Mais le papier n'était pas connu à l'époque de Fortunat, et je préfère la locution « page d'écriture », qui rend fidèlement et étymologiquement le mot latin.

est enveloppée : faire entrer des lettres de position déterminée dans deux combinaisons syntactiques, l'une horizontale, l'autre verticale, ou diagonale, ou même encore horizontale.

Je crois avoir maintenant amplement démontré que Fortunat est l'auteur du quatrain cruciforme figuré dans le manuscrit de Dijon; cet hommage à la Sainte-Croix est de la même famille que les acrostiches enchâssés comme des sujets de marqueterie dans les deux poèmes qui viennent d'être rappelés. Peut-être se proposait-il de le faire entrer dans quelque poème analogue et l'a-t-il laissé à l'état inachevé dans lequel le manuscripteur de Dijon l'a trouvé et l'a reproduit.

Il semble que ce dernier ait essayé de le compléter à sa manière en écrivant au-dessus et au-dessous de la traverse en petits caractères cursifs une deuxième strophe de quatre vers faisant suite à la précédente; je la transcris en développant les abréviations qui s'y rencontrent :

Crux tua, s(an)c(t)e pat(er), Wicfridu(m) salve(t)
[e(t) orne(t),
Livida quo valeat penitus vitare dilicta,
Oris e(t) officio placida(m) deducere vitam,
Cordis et affectu votor(um) pr(ae)mia liba(n)s.

L'invocation *crux tua, sancte pater,* s'adresse certainement au fondateur de l'ordre des Bénédictins, en souvenir du signe de croix par lequel le saint avait échappé au poison qui lui avait été

préparé ; or, l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon avait accepté la règle de saint Benoît, le père des moines d'Occident ; rien donc de surprenant à ce qu'il y fût l'objet d'une dévotion particulière.

Quant au nom d'homme *Wicfridus*, il marque d'un cachet personnel cette prière ajoutée aux quatre vers inscrits en caractères majuscules dans la croix elle-même ; ainsi avait fait Fortunat en insérant son nom dans la stance citée ci-dessus,

Tu, Fortunatum fragilem, crux sancta, tuere.

Il est permis d'en conclure que *Wicfridus* est le nom du manuscripteur, lequel, après avoir calligraphié les vers en croix d'après la copie de Fortunat qu'il avait sous les yeux, s'est laissé aller à sa propre inspiration poético-religieuse, sans toutefois chercher à rivaliser avec son modèle dans l'art subtil des acrostiches.

On connaît de nombreux exemples du nom germanique *Wicfrid* avec des variantes orthographiques[1] ; il n'a pas disparu et subsiste encore, notamment dans la forme *Guiffrey* que lui a donnée la prononciation française.

Pour ne pas laisser en blanc dans le champ de la croix les espaces angulaires que Fortunat eût sans doute remplis par un poème carré, Wicfrid y a tracé quatre cercles qui servent d'encadrements

1. Ernst Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, I : *Personennamen*, 1856, col. 1295-1296.

à diverses inscriptions rectilignes. Dans ceux de gauche, supérieur et inférieur, les inscriptions consistent en lettres numérales de 1 à 30, rangées en trois colonnes verticales. Dans le cercle supérieur de droite, il a mis le *co(m)pot(us) dier(um)*, c'est-à-dire le tableau des jours de la semaine en regard des chiffres qu'on obtient en totalisant les numéros d'ordre alphabétique des lettres dont leurs noms se composent; seulement, il faut prendre garde aux fautes de calcul dont fourmille ce tableau, et à l'incorrection des noms de divinités planétaires écrits les uns au nominatif, les autres au génitif, avec des barbarismes comme *Lunis, Mercuris*. Ce tableau ne fait du reste que reproduire celui qui orne le fol. 74^{r} sous une forme mieux orthographiée :

COMPOTVS	DIERVM
sat(ur)n(us).	cxxvii.
sol.	xliii.
luna.	xlviii.
mars.	lxvii.
mercurius.	cxxi.
iovis.	lxxx.
ven(us).	lxxxvii.

Je termine cette description en ramenant l'attention sur le carré de mots *sapor arepo tenet opera rotas* qui est encadré dans le cercle inférieur de droite analogue au médaillon que nous

avons précédemment rencontré au verso de ce même feuillet 74.

L'éloge de la Sainte-Croix célébrée dans la stance cruciforme que j'attribue à Fortunat, ainsi que dans la stance de Wicfrid qui lui fait suite, remet invinciblement en mémoire le petit poème d'Optatien Porphyre[1], orné d'un acrostiche intérieur ayant la forme du monogramme chrétien ☧, et surtout le fameux recueil des vingt-huit poèmes acrostiches de Raban Maur, *De laudibus sanctae crucis,* notamment le cinquième, qui offre une analogie remarquable avec les poèmes carrés de Fortunat et avec la stance cruciforme du manuscrit de Dijon[2]. C'est un poème carré de trente-cinq vers hexamétriques dont chacun contient trente-cinq lettres. La dix-huitième colonne verticale, formée de leurs lettres médianes placées l'une au-dessous de l'autre, reproduit exactement le vers du milieu qui occupe la dix-huitième ligne horizontale; on lit donc en croix (fig. 6) :

Incluta crux domini X̄ri fundamen et aulae.

Cet acrostiche cruciforme est lui-même cantonné de quatre vers acrostiches en carrés, dont Wicfrid paraît avoir eu une réminiscence quand il a cantonné de quatre médaillons circulaires la croix du manuscrit de Dijon.

1. Migne, *Patrol. lat.*, XIX, p. 387.

2. Migne, *Patrol. lat.*, CVII, col. 165-166. Raban Maur, évêque de Mayence, mourut en 856.

De quatuor figuris tetragonicis circa crucem positis et spirituali aedificio domus Dei.

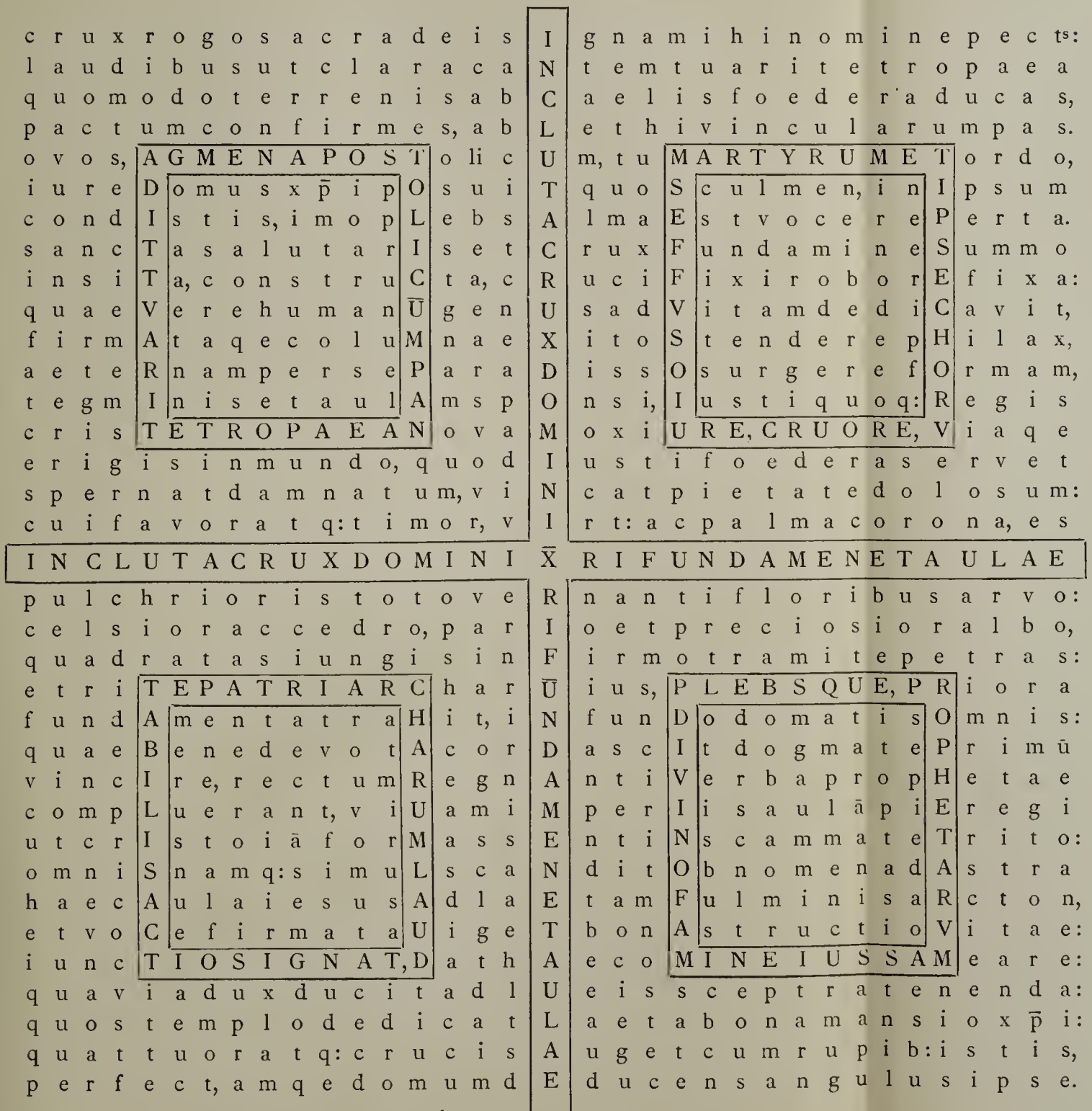

Fig. 6. — Poème carré de Raban Maur.

Les mots *crux tua, sancte pater,* non seulement rappellent le salut miraculeux de saint Benoît, mais font aussi allusion au long manche surmonté d'une croix pattée à branches égales que l'imagerie religieuse du moyen âge lui mettait comme attribut dans la main droite. J'en trouve la confirmation dans le fait qu'une invocation analogue est inscrite en lettres gothiques le long de cette hampe dans l'effigie de saint Benoît dessinée à la plume sur un feuillet de l'évangéliaire du XV^e^ siècle de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel à Metten (Bavière)[1] :

Crux sacra sit mi(chi) lux; n(e) Draco sit michi dux.

Il est à noter que ce manuscrit contient, outre les quatre évangiles, divers morceaux, entre autres le livre de Raban Maur, *De laudibus sanctae crucis*. Le saint est représenté en marche, tête nue, avec un nimbe, et revêtu du froc ou coulle monastique; dans la main gauche il tient une banderole sur laquelle on lit, en mêmes caractères gothiques, en deux lignes, les quatre vers léonins :

Vade retro, Sathana, nu(n)q(uam) suade m(ichi) vana.
Sunt mala quae libas, ipsa venena libas.

1. Cette figure a été reproduite en fac-similé par dom Paul Piolin, *Recherches sur les origines, la signification et les privilèges de la médaille de saint Benoît*, dans la *Revue de l'art chrétien*, XXX, 1880, p. 38.

Par la citation de cette légende imagée, je suis amené à rappeler que les théologiens versés en ces matières spéciales s'en servent pour interpréter les sigles qui sont inscrites dans la croix de la médaille de saint Benoît, dite populairement médaille des sorciers, et qu'ils regardent comme les initiales des mots inscrits sur la hampe de la croix en question (fig. 7) :

C(rux) S(acra) S(it) M(ihi) L(ux);
N(e) D(raco) S(it) M(ihi) D(ux).

Quant aux quatre lettres qui garnissent les cantons de la croix, elles signifieraient d'après les mêmes exégètes :

C(rux) S(ancti) P(atris) B(enedicti).

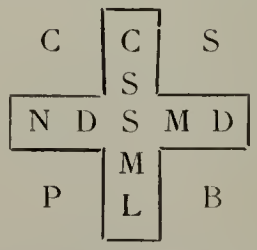

Fig. 7. — Médaille de S. Benoît, dite des Sorciers.

Sur la face opposée, on voit au centre les lettres IHS, abréviation conventionnelle du nom de Jésus, entourées d'un cercle de lettres VRSNSMV SMQLIVB, initiales des mots écrits sur la banderole.

D'autre part, on aperçoit immédiatement l'étroite analogie que le type de cette médaille

offre avec les poèmes en croix de Fortunat et de Raban Maur, tant au point du dessin du symbole chrétien que sous le rapport des pieuses éjaculations qui l'accompagnent. Il en est un résumé si fidèle qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que son auteur en eût emprunté l'idée aux écrits de Raban Maur répandus partout.

L'origine de la médaille de saint Benoît est attribuée avec vraisemblance aux moines de Metten ; par la fabrication, on peut la faire remonter au XVI^e^ siècle. Elle passait pour préserver des embûches du démon, des maléfices, de la foudre. C'est donc une amulette (*amuletum*) : son apparition au moment où les médailles kabbalistiques et talismaniques jouissaient d'une grande vogue semble avoir eu pour but de leur substituer un objet de piété de même forme et de combattre les partisans des croyances magico-planétaires pour ainsi dire avec leurs propres armes. Chabouillet[1], notre défunt confrère, a exprimé la même opinion en disant que, parmi les talismans religieux opposés de tous temps par la foi chrétienne aux talismans, derniers vestiges du paganisme antique, la médaille de saint Benoît est un des plus célèbres et des plus vénérés.

Pour en revenir à la formule *sator arepo tenet opera rotas* qui a été le point de départ des présentes recherches au cours desquelles nous l'avons quelque peu perdue de vue, il est difficile d'ex-

1. *Revue des Sociétés savantes*, IX, 1869, p. 418.

pliquer pourquoi Wicfrid l'a associée à la stance en croix de Fortunat, autrement que comme un simple remplissage calligraphique.

Il semble vraiment que plus se multiplient les découvertes d'exemples de cette formule énigmatique et plus aussi elles font naître de nouveaux problèmes. En voici une que je signale avant de terminer cet article, bien qu'elle ne se rattache que très indirectement au sujet qui vient d'y être traité.

M. le professeur José Leite de Vasconcellos m'informe que le Musée ethnographique portugais, à Lisbonne, possède une médaille ovale d'argent pourvue d'un anneau et d'une bélière de suspension qui répond au signalement suivant d'après le dessin qu'il me communique obligeamment (fig. 8) :

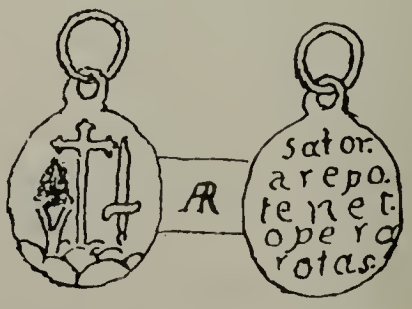

Fig. 8. — Médaille d'argent
(Musée ethnographique portugais).

Sans légende; croix latine érigée sur un sol bosselé entre un olivier à gauche et une épée nue dressée la pointe en haut, à droite.

R/. *sator . arepo . tenet . opera . rotas ;* inscription

en cinq lignes horizontales; caractères cursifs du XVII^e siècle.

Le type du droit représente l'emblème de l'Inquisition d'Espagne, ainsi que cela résulte d'un sceau en placard qui authentique une lettre de l'inquisiteur général d'Espagne, Manuel Quintano Bonifaz, portant nomination d'un secrétaire du Saint-Office, don Michel Zavalo, en 1768. Cet intéressant document appartient à M. Emmanuel Delorme, de Toulouse, qui en a publié la traduction dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1896, et qui m'a décrit le sceau en ces termes : ✳ D. EMMANVEL · QVINTANO · BONIFAZ · ARCHP^s · PHARSAL^s · INQ^R · GENL^s · HISPANIARVM, en légende circulaire; armoiries sommées du chapeau d'archevêque. Au centre de ce blason, trop compliqué pour être décrit ou dessiné, figure un écusson plus petit portant l'emblème de l'Inquisition d'Espagne, à savoir : croix latine accostée d'une épée et d'un arbre ou rameau d'olivier et surmontée d'une couronne (royale?). Diamètre, 64 millimètres [1].

C'est le même emblème qui orne la médaille du Musée portugais et qui prouve qu'elle appartenait à un dignitaire du Saint-Office, auquel elle

1. Pendant l'impression du présent mémoire, M. Delorme m'a fait parvenir sa notice, *Les emblèmes de l'Inquisition d'Espagne*, extraite du *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 35, 2^e sem. 1905. Il y a reproduit un intéressant passage de l'*Histoire de l'Inquisition* publiée en 1692 à Amsterdam par Ph. de Limborch.

servait probablement d'insigne d'identité ostensiblement suspendu par-dessus le vêtement. Mais que vient faire ici la formule du *Semeur* sur la face opposée? Peut-être y est-elle placée par le même motif que le manuscripteur dijonnais a eu de la mettre en regard de la croix constellée de sigles sur le pseudo-médaillon figuré au fol. 74^{r} de son manuscrit.

Je m'en tiens à ce rapprochement sans être autrement convaincu qu'il jettera quelque lueur sur l'origine de la médaille inédite et très rare de l'Inquisition.

Après avoir signalé la formule du *Semeur* sur les objets les plus disparates, depuis la Bible carolingienne de la Bibliothèque nationale jusqu'à la médaille de l'Inquisition, je n'étonnerai personne en rappelant un fait extrêmement intéressant, mais peu connu en France; elle se voit[1], tracée à la pointe, en caractères runiques dans un quadrillage, sur le fond intérieur d'une magnifique coupe en argent de travail oriental découverte en 1881 à Dune, île de Gothland, et faisant partie d'un admirable trésor, vaisselle d'argent, bijoux d'or et d'argent, monnaies d'or hispano-arabes du XII^{e} au XIV^{e} siècle.

1. Hans Hildebrand, *Dunefyndet*, dans *Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademiens månadblat*, 11 årg. 188?, Stockholm, p. 89, f. 19. L'auteur m'a obligeamment fait parvenir ce fascicule illustré de gravures représentant les pièces principales de la trouvaille de Dune.

RECHERCHES

SUR

LES LANTERNES ROMAINES

Par M. le Médecin-Major Rouquette,

Associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 novembre 1905.

Si le nombre considérable de lampes de toutes sortes et de toutes formes, si la variété assez grande encore de candélabres et de lampadaires conservés dans les musées et les collections particulières ont permis de faire l'histoire complète du luminaire dans l'antiquité, il faut toutefois reconnaître que peu de lanternes romaines sont parvenues jusqu'à nous, bien que pareil objet semble au premier abord avoir dû être d'usage aussi répandu dans l'antiquité qu'à notre époque.

Dans les auteurs anciens, quelques textes affirment leur existence, en indiquent l'origine, la forme, la structure et les divers usages ; ainsi Plu-

tarque parlant de lanternes portatives à couvercle mobile nous dit[1] :

Pourquoi pensait-on que les prêtres chargés des présages, prêtres appelés d'abord auspices et aujourd'hui augures, dussent tenir toujours leurs lampes découvertes, sans les surmonter d'un couvercle?

La lampe, c'est l'image du corps qui enveloppe l'âme, la lumière en figure l'âme qui est à l'intérieur et dont la perspicacité, la prudence doivent toujours être déployées, vigilantes, sans que jamais on la recouvre ou qu'on souffle dessus. D'un autre côté, quand il y a du vent, les oiseaux ne volent pas en équilibre et ils donnent des indications douteuses à cause de l'incertitude et de l'irrégularité de leur vol.

Cet usage est donc un avertissement donné aux prêtres pour qu'ils prennent les augures, non pas quand il fait du vent, mais lorsque l'air est calme et tranquille, c'est-à-dire lorsqu'ils peuvent se servir de leurs lampes découvertes.

Les Carthaginois auraient excellé, d'après les dires de Plaute, dans la fabrication des lanternes transparentes; aussi, pour décrire la maigreur d'un agneau, cet auteur n'hésite-t-il pas à le comparer à une lanterne punique :

Pellucet quasi lanterna punica[2].

1. Plutarque, *Questions romaines*, 72. (Trad. de M. Victor Bétolaud.)

2. Plaute, *Aulul.*, III, 6, 30.

Les Grecs, qui reçurent à leur tour cette invention des Phéniciens, parlent aussi de la lanterne portative, la comparant à l'œil humain, comme Empédocle[1], ou à des vêtements transparents, comme Aristophane[2].

La nature même de ses parois ne nous est pas moins révélée par les textes; dans un fragment d'Alexis de Thurium, conservé par Athénée[3], nous trouvons les mots : « κερατίνος λυχνος, la lampe de corne. »

Par les *Épigrammes* de Martial[4], nous apprenons que les parois pouvaient aussi bien être faites de corne transparente que de la peau d'une vessie :

LATERNA CORNEA.

Dux laterna viae clausis feror aurea flammis
Et tuta est gremio parva lucerna meo.

LATERNA EX VESICA.

Cornea si non sum, numquid sum fuscior? aut me
Vesicam, contra qui venit, esse putat?

Quelques-unes avaient une enveloppe de verre, si l'on en croit Isidore de Séville[5] :

Laterna dicta, quod lucem interius habeat clausam;

1. Empédocle cité par Aristote dans son ouvrage : *De sensu et sensibus.*
2. Passage cité par J. Pollux dans l'*Onomasticon*, X.
3. Athénée, XV.
4. Martial, *Epigr.*, XIV, 61, 62.
5. *Origines*, XX, 10, 7.

Fit enim ex vitro, intus recluso lumine, ut venti flatus
Adire non possit, et ad proebendum lumen facile ubique
[circumferatur.

Quel que fût le système de protection de la lumière contre le vent, cet ustensile semble avoir été fort apprécié des anciens, si l'on en juge par ces vers d'Alexis de Thurium, traduits en latin par Petrus Crinitus[1] :

Qui primus excogitavit ut noctu cum lanterna deambularet,
Is profecto amator aliquis digitorum fuit.

Quant aux inscriptions qui mentionnent des lanternes ou aux sculptures qui les représentent, le nombre en est assez restreint. Une seule inscription latine, croyons-nous, trouvée à Capoue fait mention d'un *lanternarius*[2] :

IN · FR · P · VIII

M · HORDIONIVS · PHILARGVRVS
LABEO · LANTERNARIVS
FLAVIAI · C · L · PHILVMENAI · VXORI
ET SVIS
IN · AG · P · VIII

(lanterne ronde avec sa poignée)

« M(arcus) Hordionius Philargurus Labeo, fabricant de lanternes, à son épouse, Flavia Philumina, affranchie de Gaius, et à sa famille. »

1. *De honesta disciplina*, XVII, 6.
2. *Corp. inscr. lat.*, X, 3970.

Ce monument funéraire présente une lanterne, ronde, munie de sa suspension, sculptée en bas-relief, sur la face antérieure, au-dessous du texte.

La colonne Trajane, dans un bas-relief figurant une scène de navigation nocturne[1], présente aussi le dessin d'une lanterne antique suspendue à la poupe d'un vaisseau. On sait que les lanternes étaient fort en usage dans les armées de terre également, soit pour les rondes de nuit, soit pour les sentinelles de remparts, soit pour les escalades et attaques nocturnes[2].

Sur quelques vases ou pierres gravées, on remarque encore des lanternes. Ainsi, sur un vase peint où l'on voit les préparatifs d'un sacrifice, un serviteur porte une lanterne[3]; sur une pierre gravée de la collection du Musée de Berlin[4], l'Amour est représenté partant en expédition nocturne, avec une lanterne à la main.

Du reste, les Romains en faisaient surtout usage pour circuler la nuit en dehors de la maison; les gens riches, dans leurs sorties après le coucher du soleil, se faisaient précéder par un esclave de confiance qui portait une lanterne[5].

Jusqu'en 1760, les archéologues ne connaissaient

1. Fröhner, *Colonne Trajane*, pl. CIX.
2. Cf. Vegèce, *Epit. rei militaris*, IV, 18.
3. Toutain, dans le *Dict. des antiq. grecques et romaines* de Saglio, v° *lanterna*, fig. 4339.
4. Id., *ibid.*, fig. 4340.
5. Valère Maxime, VI, 8, 1.

ce spécimen du luminaire antique que par des textes et des citations; c'est à cette époque que fut trouvée dans une rue d'Herculanum une lanterne cylindrique en bronze, avec couvercle hémisphérique mobile, grâce à un dispositif de poignées et de chaînettes tout à fait conforme au modèle décrit par Plutarque.

En 1787, à Pompéi, une lanterne semblable à celle d'Herculanum était découverte au cours des travaux de fouilles, dans les décombres d'une maison éboulée, où huit squelettes étaient retrouvés; l'un d'eux tenait encore dans sa main la lanterne de bronze qu'il avait allumée pour fuir avec ses compagnons au milieu des ténèbres[1].

Ces deux exemplaires intacts ne diffèrent entre eux que par la présence d'un éteignoir dans la lanterne d'Herculanum; celle de Pompéi n'est pas pourvue de cet accessoire.

Plus tard, dans le déblaiement d'un vaste établissement considéré comme une blanchisserie, des lanternes semblables auraient été trouvées, à Pompéi également; elles conservaient encore quelques vestiges de leurs parois qui furent déterminées comme étant des feuilles de talc[2]. Il est probable que ces lanternes ne devaient pas être intactes, car elles n'ont pas été reproduites dans les ouvrages d'archéologie.

1. Gusman, *Pompéi*, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 282, 283.

Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, comme nous venons de le voir, aucun recueil d'antiquités ne faisait mention d'une lanterne antique.

Toutefois, le comte de Caylus[1] avait déjà publié le dessin d'un objet qui ressemble exactement à la poignée supérieure des lanternes d'Herculanum et de Pompéi (fig. 1). Il le décrit ainsi : « Cette traverse de bronze est terminée par deux crochets formés de la même pièce et percée dans le milieu de sa largeur par un trou » (longueur : IV pouces X lignes, plus grande largeur : X lignes[2]).

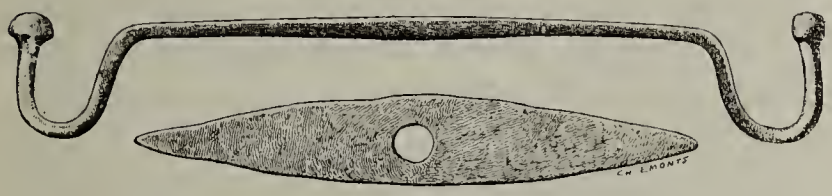

FIG. 1. — POIGNÉE D'UNE LANTERNE ROMAINE.

Il n'y a aucun doute à conserver aujourd'hui : cette traverse de bronze est une poignée de lanterne, et l'on ne saurait plus admettre l'hypothèse de Caylus qui, vu « la médiocre pesanteur de ce petit monument, ses proportions et son arrangement », était persuadé qu'il représentait la traverse qui « portait le labarum, c'est-à-dire la

1. *Recueil d'antiquités*, IV, pl. LXIII, 3 et 4.

2. Les dimensions de la poignée supérieure de notre lanterne sont à peu près les mêmes, longueur : 0^m^135, largeur : 0^m^016.

partie à laquelle on attachait l'étoffe peinte ou brodée ou les figures légères de bas-relief dont on chargeait cette partie des enseignes militaires ». A ses deux extrémités en crochets retournés, on devait suspendre, ajoute-t-il, des médailles telles que « les médailles du numéro suivant » (Justin et Justinien).

Depuis la publication de Caylus, qui remonte à 1761, tous les recueils d'antiquités romaines reproduisent la lanterne d'Herculanum ou celle de Pompéi et ne reproduisent que ces deux spécimens[1].

Roux et Barré disent[2] que cette dernière tient le premier rang parmi les monuments les plus curieux du Musée royal de Naples; c'est aussi l'opinion exprimée par M. Toutain, auteur de l'article « lanterna », dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio, où la lanterne de Pompéi est reproduite (fig. 4337). M. Gusman, dans son bel ouvrage sur Pompéi, l'a également remise en lumière.

Depuis ces dernières années, un nouvel exemplaire a été recueilli à Boscoreale, dans le voisinage de Pompéi, et acquis par le Musée de Berlin; une longue description en a été publiée par

1. *Antichita di Ercolano*, VI, 27; VIII, 56; Fr. Zavarone, *Museo borbonico*, V, 12; Mongez, *Recueil d'antiquités, Encyclopédie méthodique* (1804), IV, pl. 321; A. Rich, *Dict. des ant. grecques et romaines*, au mot *lanterna*.

2. Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi*, VII, p. 90.

M. Erich Pernice[1]. Cette lanterne ressemble en tous points à celle de Pompéi comme structure et comme fonctionnement; primitivement, elle avait aussi comme elle des parois de corne, d'après l'examen chimique entrepris par le professeur Rathgen sur des débris de parois recueillis dans les rainures du plateau de base.

En vain, dans les séries de bronzes antiques de nos musées, avons-nous cherché un spécimen semblable; nous ne pensons pas qu'il en ait été découvert en France; en tout cas, il ne semble pas qu'on en ait signalé un seul. Aussi sommes-nous d'autant plus heureux d'avoir été favorisé par le hasard pour exhumer la lanterne dont nous donnons ci-inclus des reproductions photographiques. Cette récente découverte porte à quatre seulement le nombre des lanternes de bronze de l'époque romaine, parvenues jusqu'à nous.

Celle-ci a été recueillie par nous-même dans une tombe par incinération, à Aïn-el-Hout, petite ferme indigène aux environs de Soukahras (province de Constantine). Déjà depuis quelques mois nous avions fait opérer plusieurs sondages en cet endroit, car, autour du bordj actuel servant de demeure aux indigènes, nous avions retrouvé des vestiges certains de villas romaines à sol pavé de mosaïques. En poussant plus loin nos investigations, nous découvrions ensuite quelques tombes,

1. Erich Pernice, *Bronzen aus Boscoreale*, fig. 22 et 23, dans le *Jahrbuch des kais. deutschen archäolog. Instituts*, 1900, p. 193.

et enfin par une exploration méthodique nous arrivions à délimiter la nécropole de ces exploitations rurales groupées autour de la source d'Aïn-el-Hout[1].

La tombe qui renfermait la lanterne ne présentait aucun caractère particulier capable de la différencier des tombes voisines; comme celles-ci, c'était une tombe à incinération sur place : la couche de charbon était à une profondeur de $0^{m}90$ et s'étendait sur une surface de 1^{mq} (un mètre carré environ) et $0^{m}40$ d'épaisseur. Dans ce lit étaient des ossements humains calcinés, en fragments, placés en tas à même le charbon, sans être couverts d'une tuile creuse ou d'un fragment de poterie quelconque. La lanterne était elle-même recouverte de charbon, posée à plat sur sa base; elle constituait à elle seule tout le mobilier funéraire : pas une lampe de terre, pas un bijou, pas une monnaie permettant de préciser l'époque de cette tombe autrement que par son caractère de tombe par incinération.

Nous dirons toutefois que, pendant les travaux de fouilles terminées aujourd'hui, nous avons recueilli dans d'autres tombes dix-huit moyens bronzes de Numidie, classés ordinairement à Massinissa, Micipsa et ses fils, et trois moyens bronzes impériaux, l'un d'Auguste, l'autre de Commode, le troisième de Faustine jeune. La période d'utili-

1. Une étude complète des fouilles de cette nécropole a fait de notre part l'objet d'un mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes pour 1906.

sation de la nécropole semblerait donc s'étendre de la fin du IIe siècle av. J.-C. à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, ce qui correspondrait aussi à la période de sépulture par incinération.

Pour donner une description nette de la lanterne d'Aïn-el-Hout, nous en ferons la dissection en quelque sorte et dirons qu'elle comprend : 1° un

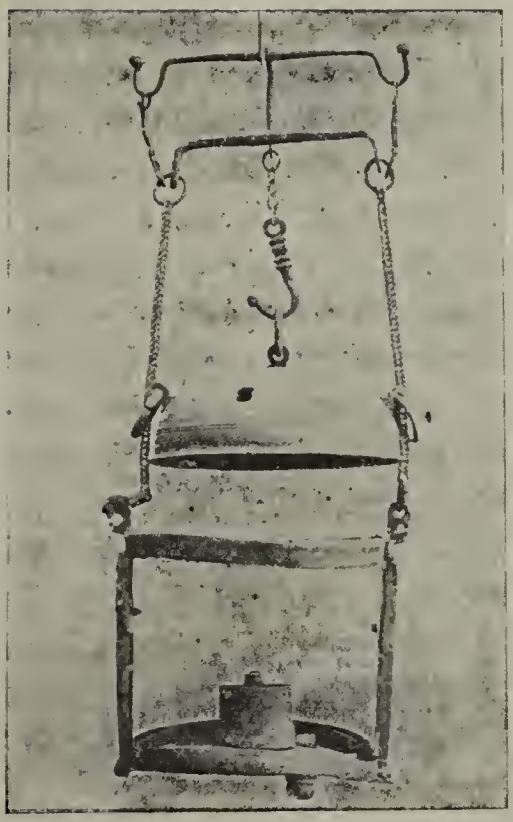

Fig. 2. — Lanterne romaine d'Aïn-el-Hout (couvercle soulevé).

corps ou armature; 2° un couvercle; 3° un appareil de suspension (fig. 2).

L'armature ou corps de la lanterne est formée par : 1° un plateau inférieur, circulaire, de 0^m125 de diamètre; 2° deux montants parallèles, verticaux, de bronze coulé, d'une hauteur de 0^m135; 3° un cercle supérieur de même diamètre que le plateau inférieur et maintenu parallèle à celui-ci par les montants verticaux. Au centre du plateau de base est fixé un petit réservoir cylindrique destiné à contenir l'huile de combustion, et au centre même de ce petit réservoir est fixée à son tour, par trois bandelettes de métal formant trépied à jour, une petite tubulure métallique destinée à contenir la mèche. Celle-ci peut s'imbiber d'huile, soit par sa partie inférieure, à la base de la tubulure, soit sur toute la hauteur de cette tubulure, le long de laquelle une fente est ménagée à cet effet. On peut constater aujourd'hui encore qu'une partie de la mèche de cette lanterne a résisté à l'action du temps et qu'elle se présente sous forme de petits filaments blanchâtres enchevêtrés au fond de la tubulure; n'ayant jamais eu la tentation de retirer ce fragment de mèche, nous ne pouvons par suite donner le résultat d'aucune analyse et dire quelle en est la composition.

Le mode de fixation de cette petite lampe de bronze sur le plateau de base est assez ingénieux; pour cela, la lampe présente un double fond peu élevé et percé à son centre d'une ouverture allongée rectangulaire; cette ouverture permet le passage d'un petit tenon métallique rivé au centre du plateau de base; quand ce tenon a pénétré ainsi

dans le double fond de la lampe, il suffit de faire tourner celle-ci d'un quart de tour pour qu'elle soit fixée par le tenon faisant cran d'arrêt.

Le plateau de base est limité sur tout son pourtour par un simple rebord vertical, tandis que le cercle supérieur est formé d'une lame métallique redoublée sur elle-même de façon à laisser une rainure entre ses deux feuillets pour y encastrer l'enveloppe transparente de sa lanterne. Pour bien maintenir en place cette enveloppe, un petit anneau fixe formant saillie est placé sur le côté interne de chacun des montants d'armature. Il est dès lors facile de reconstituer dans son entier cette enveloppe, en la supposant formée de deux demi-cylindres empiétant l'un sur l'autre au niveau de ces montants. Dans ces demi-cylindres, une toute petite ouverture était pratiquée au niveau des anneaux en saillie pour leur livrer passage, et une clavette introduite ensuite verticalement dans l'anneau les maintenait appliqués l'un contre l'autre et en même temps les appliquait contre les deux montants de métal. Avec des parois rigides, en verre par exemple, il n'eût pas été nécessaire d'avoir un pareil dispositif, et c'est ce qui nous porte à croire que cette lanterne devait avoir plutôt des parois de corne qui auraient disparu au moment de l'incinération ; moins heureux que l'auteur de la découverte de la lanterne de Boscoreale, nous n'avons pu recueillir aucun débris d'enveloppe permettant, par un examen chimique, d'af-

firmer avec certitude, comme pour l'exemplaire du Musée de Berlin, que notre lanterne avait des parois de corne.

Le couvercle est formé par une calotte hémisphérique dont le bord libre est légèrement évasé en dehors pour pouvoir s'appliquer très exactement sur une surface plane correspondante qui est ici la face supérieure du cercle parallèle au plateau de base. Deux petites ouvertures en forme de 8, forées à l'emporte-pièce et disposées symétriquement, assuraient l'échappement de la fumée. Ce couvercle porte trois anneaux fixés, l'un à son pôle même, les deux autres aux extrémités d'une ligne transversale et à égale distance du premier; ils servent, celui-ci d'anneau de suspension, ceux-là d'anneaux de glissement le long des chaînes.

L'appareil de suspension est formé de deux traverses d'écartement superposées faisant l'office de poignées, l'une supérieure, l'autre inférieure. La poignée supérieure a ses extrémités recourbées en crochets, et elle est percée dans le milieu de sa largeur et à égale distance des extrémités, d'un trou qui donne passage à une tige cylindrique qui lui est adhérente. La poignée inférieure a ses extrémités recourbées également, mais en sens inverse de l'autre et sans forme de crochets; comme l'autre, elle est percée également dans le milieu de la largeur et à égale distance des extrémités d'un trou qui livre passage à la tige cylindrique de la poignée supérieure. Cette tige se

continue après son passage à travers la deuxième poignée par quelques anneaux de chaîne et se termine par un crochet ouvert, orné d'une série de filets et moulures, pouvant s'engager à volonté dans l'anneau central du couvercle.

Les deux poignées solidaires l'une de l'autre sont encore réunies entre elles par deux chaînettes qui s'attachent d'une part aux crochets terminaux de la poignée supérieure, d'autre part aux anneaux fixés aux extrémités de la poignée inférieure. A ces mêmes anneaux sont fixées également deux chaînes à maillons doubles qui, passant dans les anneaux latéraux du couvercle, vont s'attacher ensuite par un autre anneau à l'extrémité supérieure des montants verticaux.

Le système de suspension comporte donc deux poignées et trois chaînes, la chaîne centrale ayant seule une action réelle et efficace, les chaînes latérales n'étant que des moyens de fixation du couvercle en quelque sorte destinées à le faire retomber exactement sur le corps même de la lanterne. Quant au fonctionnement, il était à la fois très simple et très ingénieux : voulait-on abaisser le couvercle sans mettre en jeu les poignées, il suffisait de le dégager du crochet suspenseur (fig. 3) et de lui-même il venait s'appliquer sur le cercle supérieur en glissant le long des chaînes latérales ; voulait-on le relever au contraire, on prenait l'anneau central du couvercle et on le plaçait sur le crochet suspenseur (fig. 2). Mais il est probable

qu'on devait ainsi se brûler les doigts, et le type primitif dut être modifié et remplacé par le dispositif suivant : au lieu de décrocher à la main le couvercle, on imagina de l'abaisser jusqu'au con-

FIG. 3. — LANTERNE ROMAINE D'AÏN-EL-HOUT (COUVERCLE DÉGAGÉ DU CROCHET SUSPENSEUR).

tact de la lanterne. On transforma donc en anneau le crochet suspenseur et on perça en son milieu la poignée inférieure pour la faire traverser librement par une tige à glissement facile qui vint

allonger ainsi la primitive chaîne centrale. De cette façon, il suffisait, pour abaisser le couvercle, de prendre la lanterne par la poignée inférieure : de son propre poids le couvercle attirait la poignée supérieure et venait se mettre en place tandis que les deux poignées arrivaient au contact et se

Fig. 4. — Lanterne romaine d'Aïn-el-Hout (couvercle abaissé).

superposaient (fig. 4) : pour soulever le couvercle on prenait au contraire la poignée supérieure. En

réalité, ce mécanisme est absolument identique à celui des encensoirs modernes.

Des quatre lanternes romaines parvenues intactes jusqu'à nous, celle d'Aïn-el-Hout nous paraît être la plus perfectionnée. Sans doute, elle ne porte pas d'inscription comme celle d'Herculanum, sur laquelle on lit en lettres pointillées[1] :

TIBVRTI · GATIS · (*sic*)

Elle ne possède pas non plus comme elle un petit éteignoir mobile, mais ses deux poignées sont réunies entre elles par deux chaînettes supplémentaires, qui constituent un gracieux ornement surajouté, car leur utilité ne nous paraît guère démontrée. Nous répéterons encore que le crochet suspenseur avec ses fines moulures témoigne d'un véritable sens artistique.

Comment cet exemplaire, si rarement rencontré, du luminaire antique s'est-il trouvé dans une petite nécropole de colons romains, où les fouilles n'ont mis à jour aucun objet digne d'intérêt? Nous n'essaierons de le rechercher par aucune hypothèse. Cette découverte méritait seulement à notre avis d'être relatée en raison de la conservation exceptionnelle de cet intéressant monument et

1. *Corp. inscr. lat.*, X, 8071, 55. L'inscription est tracée sur le demi-globe formant le couvercle de la lanterne dont *Tiburtius Gates* était le possesseur.

aussi de sa rareté relative puisque, ainsi que nous l'avons établi d'après nos recherches, nous ne connaissons encore que quatre lanternes romaines, tandis qu'on ne compte plus aujourd'hui les lampadaires et surtout les lampes d'argile exhumées, tous les jours et un peu partout, sur les points occupés autrefois par les Romains.

ANTIQUITÉS ROMAINES

TROUVÉES

A ALISE-SAINTE-REINE

Par M. Ant. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans les séances des 13 et 25 décembre 1905.

Si les ruines d'Alise se trouvaient sur un plateau voisin de Tunis, ou même dans l'extrême sud de la Tunisie, elles seraient aujourd'hui complètement explorées ; il y a beau temps qu'on leur aurait demandé tous leurs secrets. Le service des antiquités aurait entrepris des fouilles suivies et méthodiques ; les objets découverts seraient reproduits, classés et exposés dans un musée ; nous aurions un plan exact des ruines sur l'importance et l'intérêt desquelles nous serions absolument fixés.

Mais Alise est en France ! Et, en France, on suit une tout autre méthode : il n'y a pas de service spécial des antiquités. Pour les fouilles, chacun se débrouille à peu près comme il le peut. Le ministère de l'Instruction publique dispose, il est vrai, de quelques fonds : avec une grande bienveil-

lance, après avis favorable du Comité d'archéologie, il s'efforce de venir en aide aux particuliers ou aux Sociétés savantes qui lui adressent une demande officielle. Malheureusement les fonds qu'il peut distribuer ne sont pas considérables; il lui est impossible de satisfaire à toutes les exigences, de donner largement à tous ceux qui lui tendent la main pour les besoins de notre archéologie nationale. Rarement les subventions allouées dépassent cinq cents francs. Dans un pays où la main-d'œuvre est plus chère que partout ailleurs, que peut-on faire avec cinq cents francs? Même si cette subvention est renouvelée trois ou quatre fois, une telle somme ne peut conduire bien loin quand il s'agit d'une fouille de quelque étendue. Le ministère n'a donc pas, sur ses crédits courants, le moyen de favoriser en France les explorations d'une réelle importance et d'une certaine durée; mais il lui est toujours possible de le faire à l'aide d'un crédit extraordinaire. Lorsque le but à atteindre lui paraît digne des encouragements du Comité des Travaux historiques, il ne manque jamais de seconder le Comité dans la haute mission qui lui a été confiée.

La *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, pénétrée de l'intérêt que présenterait pour notre histoire nationale une exploration définitive et scientifique du plateau d'Alise, considérant d'autre part qu'elle réaliserait en entrepre-

nant cette exploration une pensée particulièrement chère à son ancien et regretté président, M. de Saint-Genis, s'est mise à l'œuvre, en vue d'accomplir ce devoir doublement pieux, avec une foi, avec une vaillance qui méritent d'entraîner le succès. Ne pouvant se fier à ses seules ressources pour mener à bien ce grand projet, elle a jugé que le moyen le plus efficace d'aboutir et d'intéresser les pouvoirs publics à son noble dessein était de provoquer une réunion des archéologues français sur les lieux mêmes où se dénoua le drame qui décida du sort de la Gaule.

Cette réunion a eu lieu le 18 septembre dernier, date qui d'après certains historiens serait celle de la reddition d'Alésia : elle a été nombreuse et brillante. Le docteur Adrien Simon, président de la Société de Semur, a pu constater avec joie que son appel avait été entendu et compris. Il lui avait suffi de prononcer le nom d'Alise pour rassembler autour de lui, au sommet de la montagne historique, les principales Sociétés archéologiques de la région et tous ceux qui ont le souci du passé de la patrie [1].

1. Des comptes-rendus de cette importante réunion ont paru dans le *Temps* du 21 septembre 1905 (Cunisset-Carnot), article reproduit dans la *Revue archéologique*, 4e série, VI (1905), p. 345-348; le *Journal des Débats* du 27 septembre (Guillaume Ferrero); dans l'*Autunois* du 20 décembre (Gadant),... etc. Voir aussi Paul Lejay, *Au lieu saint de la Gaule*, extrait de la *Revue du clergé français*, 15 octobre 1905.

Qu'Alise ait été ou non incendiée par César, il n'en est pas moins certain que, sous l'empire, une ville romaine remplaça l'oppidum gaulois. Quelle fut l'importance de cette ville? Quels étaient ses monuments? Quelles furent ses destinées? C'est ce qu'il serait très intéressant de savoir, et la question de la ville romaine d'Alise mérite d'être élucidée complètement.

L'existence de cette ville romaine est connue depuis longtemps[1]. Ses ruines occupent la partie centrale du plateau du Mont-Auxois, dont la superficie mesure plus de 95 hectares. Depuis plus de trois siècles, on y recueille des bronzes, des poteries, des verreries, des débris de fresques, des objets en os, des pierres gravées, des monnaies en nombre incalculable, des tuiles et des marbres précieux.

Pline nous apprend d'autre part que les habi-

1. Pour étudier les découvertes faites sur le plateau d'Alise, il faut surtout consulter : Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, V, p. 459 à 471, art. Alise; *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I (1838 à 1841), p. 101 à 127, *Rapport sur les fouilles faites à Alise en* 1839, par Ch. Maillard de Chambure, avec deux plans et une planche; p. 195 à 211, *Second rapport sur les fouilles faites à Alise en* 1839, par C.-H. Maillard de Chambure; Rossignol, *Alise; étude sur une campagne de Jules César*, 1856, p. 89 à 115. — La phrase de Diodore de Sicile, IV, 19 : « Haec urbs nunc quoque in praecipuo Cel- « tis est honore; quippe primaria totius Galliae sedes, « urbiumque mater », ne peut se rapporter à la situation d'Alise après la conquête; les renseignements de Diodore sont de l'époque de l'indépendance.

tants d'Alise avaient acquis une véritable habileté dans l'art d'étamer ou d'argenter certaines pièces du harnachement des chevaux et des bêtes de somme : « Argentum incoquere simili modo coe-« pere equorum maxime ornamentis, jumento-« rumque jugis in Alexia oppido[1]. » Sans discuter la question de savoir si Pline a voulu parler d'une industrie indigène, antérieure à la conquête, ou d'une industrie en plein développement à l'époque romaine, il est très admissible que les ouvriers auxquels il fait allusion, déjà renommés à l'époque de l'indépendance, aient maintenu et développé leurs ateliers après la pacification de la Gaule. D'ailleurs, plusieurs voies romaines, dont les traces sont encore reconnaissables sur le terrain, mettaient Alise en communication avec les villes voisines et lui permettaient d'écouler facilement les produits de cette industrie[2].

Lorsque Napoléon III, de 1862 à 1865, fit entreprendre des fouilles sous la direction du baron Stoffel, son officier d'ordonnance, il se préoccupait surtout des ouvrages exécutés par César pour faire le siège de la forteresse; ses recherches avaient pour but de découvrir, d'après

1. *Hist. nat.*, XXXIV, 48. — On lit dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique)*, p. 31, au mot *Alesia :* « Des creusets en terre propres à [cette industrie] « ont été découverts sur le Mont-Auxois; ils appartiennent « au Musée d'Alise. »

2. Courtépée, *Description*, V, p. 461; Rossignol, *Alise*, p. 91 et suiv.

les données fournies par les *Commentaires*, le grand fossé, les fossés de circonvallation et de contrevallation, les emplacements des tours, des redoutes et des camps[1]. Au milieu des polémiques ardentes suscitées par la question d'Alise, il voulait avant tout démontrer d'une façon péremptoire que le Mont-Auxois était le véritable emplacement de la forteresse défendue par Vercingétorix, le point où les derniers efforts des Gaulois pour sauver leur indépendance étaient venus se briser contre la puissante discipline des légions romaines et le génie de César.

Il serait cependant tout à fait inexact et injuste de dire que l'empereur et ses savants collaborateurs ne s'inquiétèrent pas de ce qui pouvait rappeler l'existence de la ville romaine. C'est à cette époque, au contraire, qu'on en réunit avec soin les souvenirs épars et qu'on les exposa dans un musée construit au milieu du village. Et si les fouilles impériales ne s'étendirent pas jusqu'au plateau, c'est qu'on jugeait alors que l'ex-

1. *Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique)*, p. 33 à 39, *Résultat des fouilles exécutées de* 1862 *à* 1865; cf. *Histoire de Jules César*, II, p. 316 et suiv. — Dès l'année 1741, le grand géographe d'Anville avait démontré, après une étude approfondie de la question et avec l'aide du bénédictin D. Jourdain, l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec l'*Alesia* des *Commentaires;* cf. *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 49. Les rédacteurs du *Dict. archéol. de la Gaule (époque celtique)*, au mot *Alesia*, ont donné l'indication de tous les textes des auteurs anciens relatifs à cette ville.

ploration des ruines situées sur le plateau était terminée; il paraissait inutile de la reprendre.

I.

Les fouilles faites à Alise avant 1905.

En effet, on avait exécuté déjà un certain nombre de recherches sur le Mont-Auxois, les unes au hasard, les autres avec un semblant de méthode : aussi il est peut-être un peu exagéré d'écrire aujourd'hui que « le plateau est resté « intact et que la ville antique n'est connue que « par les hasards du labourage ». Il ne faut pas non plus se faire de trop grandes illusions sur le résultat des fouilles futures. Ces fouilles sont nécessaires; elles donneront, je n'en doute pas, des résultats fort intéressants, mais elles ne nous réservent pas, à mon avis, toutes les surprises qu'on semble en attendre.

Rappelons rapidement, en quelques mots, les trouvailles les plus importantes faites sur le plateau avant l'année 1905.

Dès les premiers temps du moyen âge, les moines de Saint-Pierre de Flavigny, dont l'abbaye s'élevait sur la montagne voisine, vinrent chercher à Alise, pour orner leur église, de grandes et curieuses sculptures qui semblent avoir appartenu à un monument triomphal. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle paraît vraisemblable.

L'historien de l'abbaye de Flavigny, en rappelant qu'on apercevait encore les vestiges d'un temple payen dans le sanctuaire de l'église Saint-Pierre au milieu du XVIII^e siècle, n'a pas eu autre chose en vue que ces sculptures qui ont été complètement détruites en 1748, au moment de la reconstruction de l'église[1]. On ne les connaît que par les dessins du bénédictin D. Pierre Thivel, exécutés pour le grand ouvrage de Montfaucon[2]. Une longue inscription qui les accompagnait et qui était placée dans un encadrement, entre deux boueliers échancrés à ombilic saillant, avait déjà en grande partie disparu en 1724. Montfaucon dit que le texte était gravé dans un « quarré long », mais qu'il était si défiguré qu'on ne pouvait plus rien en tirer[3]. François Lenormant pense que les bas-reliefs en question devaient constituer la décoration d'un petit arc de triomphe qui s'élevait à l'extrémité de la plaine des Laumes, du côté de Préhaut, à l'entrée de la vallée supérieure de la Brenne. D'après J. Calabre, les fondations de cet arc auraient été arrachées un peu avant 1860[4].

1. A.-J. Ansart, *Histoire de Sainte-Reine-d'Alise et de l'abbaye de Flavigny*, 1783, p. 219; Girault, *Archéologie de la Côte-d'Or*, p. 25.

2. *L'antiquité expliquée et représentée en figures; supplément*, IV, p. 86-87; pl. XXXIX, XL.

3. *Corp. inser. lat.*, XIII, 2884.

4. François Lenormant, *Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César et sur les antiquités d'Alise-Sainte-Reine*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des*

La plus ancienne découverte dont on ait enregistré la date précise, celle de l'inscription de *Ti. Cl. Professus Niger*, mentionnant le portique du dieu *Moritasgus*, remonte à l'année 1652[1].

Au XVIII[e] siècle, les trouvailles se multiplièrent. Les habitants du pays prirent goût aux recherches qui devenaient pour eux de plus en plus lucratives. En 1760, un marchand d'Alise, Joseph Maillard, assurait avoir vendu depuis trente ans plus de deux boisseaux de monnaies[2]. Une ordonnance de MM. les Élus-Généraux, en date du 9 septembre 1783, ayant prescrit de rechercher les antiquités nationales dans l'ancienne province de Bourgogne, les ruines d'Alise-Sainte-Reine attirèrent plus particulièrement l'attention des érudits[3]. En 1784, Laureau de Saint-André, historiographe de Monsieur, faisait dresser un procès-verbal de plusieurs découvertes et enregistrait le texte de trois inscriptions[4]. Un ancien marchand de Paris, nommé Théologal, retiré à Alise, surveillait de très près les trouvailles ; il les con-

Inscriptions et Belles-Lettres, 1[re] série, VI (1860), p. 1 et suiv., avec 4 planches.

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2873.

2. Courtépée, *Description*, V, p. 463.

3. Cette ordonnance est rappelée dans une circulaire du préfet de la Côte-d'Or, du 8 septembre 1819; voir plus loin, p. 218, note 3.

4. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 112; Rossignol, *Alise*, p. 104; R. Mowat, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1886, p. 91.

centrait et il expédiait aux curieux de la capitale le butin qui lui semblait digne de leurs cabinets. Il acheta notamment quatre lions en bronze, de la grosseur d'un chat, trouvés au fond d'un puits, avec une grille en fer et deux statuettes en marbre blanc[1]. Peut-être à certains moments de l'année les recherches devenaient-elles encore plus activées à cause de la présence des pèlerins ou des baigneurs, auxquels les paysans avaient l'espoir de vendre assez facilement les antiquités qu'ils recueillaient. Avant la Révolution, la fête de Sainte-Reine attirait annuellement dans le village jusqu'à vingt mille pèlerins[2]. D'autre part, à une certaine époque de l'année, l'hôpital était particulièrement fréquenté par les étrangers qui venaient demander aux eaux de la fontaine la délivrance de leurs maux. On attribuait à ces eaux des effets miraculeux pour la guérison des dartres et des maladies cutanées[3]. Elles furent fort à la mode au XVII^e^ siècle : en 1676, Casimir, roi de Pologne, vint passer un mois entier à Alise, et on prétendait, à la fin du XVIII^e^ siècle, que le beau-père de

1. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 113.

2. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, I, p. 206. Le pèlerinage existe toujours : tous les ans, le 10 septembre, on fête le martyre de sainte Reine, mise à mort par le terrible Olybrius. Les jeunes filles du pays, en costume gaulois, jouent le *Mystère de sainte Reine* et donnent une représentation populaire dans le genre de celle d'Oberammergau.

3. Courtépée, *Description*, V, p. 469.

Louis XV, le roi Stanislas, ne buvait pas d'autre eau que celle de la fontaine des Cordeliers[1].

A partir de 1800, il ne s'écoule pour ainsi dire plus une seule année sans qu'on ait à enregistrer de nouvelles découvertes. En 1804, deux importants trésors de monnaies byzantines furent mis au jour[2]. L'un, composé de pièces de Valentinien, Théodose, Anastase et Justinien, fut estimé 45,000 francs et partagé entre les habitants et les religieuses de l'hospice; toutes les pièces, vendues à des orfèvres, passèrent sans doute au creuset. L'autre, évalué 13,000 francs, comprenait des monnaies mérovingiennes et quelques pièces de l'empereur Procope Anthemius. Millin, qui entreprenait son grand voyage dans le midi de la France, s'arrêta à Alise le 23 avril 1807; il y vit encore l'inscription de Niger, placée au-dessus d'une fontaine dans le jardin des Cordeliers[3]. Sa visite paraît avoir donné aux recherches une certaine impulsion[4]. En 1811, le préfet de la Côte-

1. Courtépée, *loc. cit.*, p. 470.

2. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 114; Rossignol, *Alise*, p. 106-107.

3. Millin, *Voyage*, I, p. 200 et suiv. : « Elle est en partie « couverte de mousse, ce qui tend à la détruire et la rend « presque indéchiffrable. *On devrait la faire transporter dans « la bibliothèque de Semur.* » Malheureusement, le conseil de Millin ne fut pas écouté et cette curieuse inscription a été brisée en 1813.

4. Girault, *Archéologie de la Côte-d'Or*, p. 25, signale un mémoire de Baudot aîné sur des fouilles faites en 1810.

d'Or, M. Le Coulteux, fait exécuter des fouilles, qui, malheureusement, restent sans surveillance[1]. En 1812, Maillard de Chambure en entreprend d'autres à ses frais ; la même année, un contrôleur des contributions, M. Chanrion, suit son exemple[2]. Les propriétaires du pays, excités par l'intérêt qu'on témoigne à leurs champs, rivalisent d'ardeur pour recueillir, eux aussi, des objets antiques, qu'ils vendent aux touristes et aux amateurs.

Le moment semblait venu d'introduire un peu d'ordre dans les fouilles et de les diriger avec plus de méthode. D'ailleurs, une circulaire du ministère de l'Intérieur, en date du 8 avril 1819, demandait qu'il fût fait dans tous les départements des recherches exactes sur les monuments et les antiquités. Quelques mois après, le 10 juin, l'Académie des inscriptions écrivait dans le même sens au préfet de la Côte-d'Or, le baron Séguier, helléniste distingué, héritier d'un nom célèbre dans les fastes de l'érudition. Dès le 8 septembre 1819, le préfet envoyait aux maires du département une circulaire pour les engager à seconder les recherches prescrites[3]. Elle porta

1. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 115.

2. Maillard de Chambure, *loc. cit.*

3. Girault, *Archéologie de la Côte-d'Or*, p. 38-39, donne le texte de cette circulaire qui était adressée non seulement aux maires mais aussi aux ingénieurs, aux employés du gouvernement, aux architectes et aux particuliers. Pareille

ses fruits immédiatement, car, l'année même où elle avait été lancée, on faisait sur le Mont-Auxois de nouvelles découvertes[1]. Deux ans plus tard, en 1821, les fouilles donnaient encore de nombreux et intéressants résultats[2].

En 1822, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Dijon, pénétrée du devoir qu'elle avait à remplir, confiait à Maillard de Chambure, déjà familiarisé avec le terrain à explorer, la direction de nouvelles fouilles qui furent couronnées de succès; elles amenèrent notamment la découverte d'une inscription votive au dieu Mars et à Bellone[3].

La Commission permanente des antiquités de la Côte-d'Or, instituée le 1er octobre 1831, entra en scène à son tour, et c'est elle qui contribua le plus efficacement à faire connaître les ruines et les antiquités romaines du Mont-Auxois[4]. Jusqu'à

invitation était faite, par un avis inséré au *Mémorial administratif*, 1820, p. 295, aux orfèvres du département auxquels des objets d'or ou d'argent pouvaient être apportés.

1. Girault, *Objets trouvés dans les fouilles d'Alise*, avec deux planches, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1820, p. XXVI.

2. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 116-117.

3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2872; Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 117-119; C.-X. Girault, *Archéotogie de la Côte-d'Or*, p. 37, cite un rapport spécial de M. de Chambure sur les fouilles de 1822; Girault, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, VII, p. 120; Mathieu, *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1823, p. 74.

4. *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, I (1838 *à* 1841); *Compte-rendu des*

ce moment, les fouilles n'avaient pas été dirigées d'une manière véritablement scientifique; elles étaient trop souvent faites un peu au hasard. Chacun se bornait à remuer la terre par simple curiosité ou pour ramasser quelques petits monuments : on ne s'inquiétait pas toujours de préciser l'endroit même où une découverte avait eu lieu, ni d'étudier la nature du milieu dans lequel un objet avait été recueilli, encore moins de relever les substructions que rencontrait la pioche des terrassiers. La Commission commença par faire dresser un plan exact du Mont-Auxois par M. Busset, géomètre en chef du cadastre de Dijon. Une enquête, menée sur les lieux avec le plus grand soin par M. Chaussier-Morisot, fit appel aux traditions, aux souvenirs des habitants ainsi qu'aux témoignages écrits; il en résulta une nomenclature fort instructive des principales découvertes faites avant l'année 1839[1]. Les fouilles, commencées en 1836, puis interrompues faute de fonds nécessaires à leur continua-

travaux de la commission départementale, p. XX, XXV, XXX, XXXV, XL. Cf. les deux rapports de Maillard de Chambure cités plus haut, p. 210, note 1, où les résultats des fouilles sont présentés année par année, dans un ordre chronologique.

1. *Analyse sommaire et chronologique de l'enquête relative aux antiquités trouvées à Alise avant les fouilles de* 1839, p. 111 du premier rapport de Maillard de Chambure. Le lecteur qui voudra se rendre compte d'une manière plus complète des découvertes faites à Alise avant 1839 devra se reporter à ce travail.

tion, furent activement reprises en 1839. Le ministre de l'Intérieur encouragea les efforts de la Commission par une subvention de cinq cents francs! L'infatigable Maillard de Chambure s'était installé sur le plateau et dirigeait lui-même toutes les opérations. Son nom, celui de Chaussier-Morisot, ceux de Le Hup, notaire à Alise, et de Gueneau d'Aumont restent attachés à cette exploration.

Les découvertes les plus intéressantes eurent lieu au point qui porte sur le cadastre le nom de *Cimetière-Saint-Père*. C'est là que sortit de terre une inscription en langue celtique, d'une importance exceptionnelle, offrant le nom de Martialis, fils de Dannotalus[1]. Au lieu dit la Fanderolle, on trouva un columbarium avec huit petites niches cintrées; au lieu dit la Croix-Saint-Charles, on constata l'existence d'un petit temple rectangulaire, dont l'entrée était ornée de quatre pilastres cannelés; au Cimetière-Saint-Père, on dégagea des canaux et des rigoles qui semblent avoir été destinés à conduire les eaux pluviales dans des citernes[2]. C'est là encore que Maillard de Chambure crut reconnaître « les vestiges d'un

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2880. L'inscription est gravée dans Rossignol, *Alise*, p. 113, et dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique)*, 3e planche des inscriptions gauloises, n. 7.

2. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 121 et suiv.

« théâtre de forme hémicycle, dont les gradins, « ruinés et enfouis sous une couche de terre végé- « tale, ne peuvent plus se distinguer qu'à la « courbure régulière des lignes qui en dessinent « le contour ». Mais, à la suite des fouilles qu'il entreprit à l'automne de la même année, il renonça à cette manière de voir[1].

J'ai tenu à rappeler cette première impression de Maillard de Chambure parce qu'elle fut aussi la mienne en face de la même dépression de terrain. Le 18 septembre dernier, M. le docteur Épery, maire d'Alise, m'avait conduit à l'endroit en question; il me faisait remarquer que plusieurs personnes pensaient retrouver là l'emplacement du théâtre antique. Frappé de cette observation, je m'empressai d'attirer sur le point signalé par le docteur Épery l'attention des archéologues avec lesquels je me trouvais. La forme du théâtre est parfaitement caractérisée. Déjà le groupe le plus important des visiteurs avait dépassé cet endroit et s'était éparpillé dans les terrains voisins où une tranchée venait d'être ouverte : je les fis revenir sur leurs pas. Le propriétaire du champ se trouvait sur les lieux; il nous montra quatre grands blocs encore en place, deux à deux, à chacune des extrémités de l'hémicycle, et qui semblent bien être les restes de pilastres.

1. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 124; *Second rapport*, p. 196-197.

Il nous assura que l'hémicycle était autrefois beaucoup plus net et qu'il avait contribué lui-même à le déformer en extrayant des pierres qu'il cassait pour faire ses prestations. Je sollicitai de lui d'autres explications : il m'apprit qu'en 1853 on avait déterré et débité onze bases de colonnes formant un bel alignement à trente-cinq mètres environ en avant du théâtre. A cet endroit, on jouit d'une vue charmante sur le village de Grésigny. Il ne serait pas impossible que cet emplacement ait été celui du forum au côté duquel pouvait s'élever le théâtre. Dans le *Journal des Débats*, du 27 septembre 1905, l'éminent historien italien M. G. Ferrero, présent à notre petite enquête, a déjà raconté l'incident d'une façon vive et animée, mais beaucoup trop flatteuse pour moi. Je n'ai absolument rien découvert; je tiens à le proclamer bien haut. Mais je persiste à croire fermement à l'existence du théâtre en cet endroit.

Les objets recueillis en 1839 furent transportés à Dijon, au musée de la Commission[1].

Je ne connais pas très exactement les trouvailles faites depuis cette époque; les cultivateurs continuèrent évidemment à ramasser sur le plateau tout ce qui leur parut digne d'attention. Cependant, le nom d'un vigneron de Sainte-

1. Voir p. 264. D'autres sont au musée municipal d'Alise-Sainte-Reine, qui constitue avec les musées de Dijon et de Saint-Germain-en-Laye les trois endroits utiles à visiter pour l'étude des antiquités provenant d'Alise.

Reine, J. Calabre, qui, dès 1814, témoignait déjà d'un goût prononcé pour les antiquités, car il vendait cette année-là à un touriste anglais un candélabre en bronze découvert sur le plateau[1], a été souvent répété comme celui d'un chercheur émérite. Ce nom ne saurait être oublié parmi les explorateurs d'Alise. Calabre avait été le collaborateur le plus actif de Maillard de Chambure; il avait pris une part importante aux fouilles de 1836 et de 1839; François Lenormant se félicite de l'avoir eu pour guide lorsqu'il visita Alise en 1860[2]. Sa maison était devenue un véritable petit musée où il rassemblait avec soin les morceaux d'architecture, les débris d'inscriptions, les fragments de toute nature qui devaient former plus tard le fond principal du musée municipal d'Alise.

Vers 1858 on découvrait, probablement dans une tombe, avec des balances et les anses d'un vase en bronze, un cachet d'oculiste en schiste verdâtre portant le nom d'*Idoneus*. Ce cachet fut acheté par le docteur Marchand[3]. En 1860, lors des fouilles faites par M. Philibert Beaune, maire de Vesvre, au point le plus élevé du Mont-Auxois,

1. Maillard de Chambure, *Rapport*, p. 116.

2. Fr. Lenormant, *Mémoire*, p. 2 à 10, a donné des renseignements intéressants sur J. Calabre et sur ses collections qui furent achetées par l'empereur au moment de la formation du Musée d'Alise.

3. Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, p. 33; Espérandieu, *Signacula medicorum ocularium*, n. 84.

appelé La Porte, on recueillit un précieux monument, une tessère municipale en plomb portant d'un côté l'image de Mercure et de l'autre le nom des habitants d'Alise, *Alisiens(ium)*, en légende circulaire[1]. En 1885 ou 1886, un notaire de Troyes, M. Théophile Habert, achetait à M. Borne, d'Alise, une petite pierre de forme rectangulaire, provenant d'un chaton de bague et portant une inscription de deux lignes, *vale* || *vivas* d'après un renseignement recueilli par M. Paul Lejay[2], ou *vene* || *valia* suivant M. Th. Habert[3] : cette intaille avait été trouvée au lieu dit la Grande Gauloise.

1. A. de Longpérier, *Œuvres réunies par G. Schlumberger*, II, p. 490; III, p. 96; L. Maxe-Werly, *Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, LV (1895), p. 111. M. Rostoutsew et M. Prou, *Catalogue des plombs conservés à la Bibliothèque nationale*, n. 89, signalent un autre exemplaire du même plomb trouvé à Noyon.

2. *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, p. 37. D'après Mme Borne, qui a renseigné M. Lejay, la pierre serait une cornaline.

3. *La poterie parlante*, p. 174, n. 1614, pl. XXXVI. La collection de M. Th. Habert est aujourd'hui au Musée de Reims; cette pierre ne s'y retrouve plus. Les recherches que, sur ma demande, mon confrère M. H. Jadart a bien voulu y faire sont demeurées infructueuses. Sans doute la légende donnée par M. Habert signifie *benē valeas*. M. Henry Corot, *Revue préhistorique illustrée de l'est de la France*, I (1905), p. 83, dit aussi que la pierre était en cornaline. D'après des renseignements, fournis par le chanoine Patriat, curé d'Annéot (Yonne), M. H. Corot en donne un dessin qui la représente taillée en pointe de diamant et portant sur une de ses grandes faces la légende *vene* || *valias;* M. Corot produit aussi une déclaration d'un ami de M. Habert

Mentionnons enfin, pour être complet, la découverte d'une nécropole mérovingienne en 1902, lors des travaux d'agrandissement du cimetière. Dix-sept sarcophages en pierre, avec leurs couvercles, sortirent de terre; plusieurs avaient été taillés dans des matériaux romains, et sur l'un des couvercles on lisait encore, en beaux caractères, les restes d'une inscription relative à un personnage, prêtre de Rome et d'Auguste, auquel avait été décrété l'honneur d'une statue sur le forum d'Alise[1]. Ces sarcophages et les deux trésors de monnaies byzantines et mérovingiennes, exhumés en 1804 et signalés plus bas, prouvent que la ville avait conservé jusqu'au VI^e siècle une certaine importance[2].

Les restes d'une ville romaine avaient donc été indubitablement retrouvés au sommet du Mont-Auxois. Plusieurs érudits cependant se refusaient toujours à admettre que cette ville ait occupé l'emplacement de la forteresse où Vercingétorix s'était enfermé et au pied de laquelle il avait fait sa soumission à César. De très vives polémiques s'engagèrent à ce sujet; la lutte prit un caractère

assurant que ce dernier avait vendu ses pierres gravées à un marchand de Paris.

1. *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1903, p. 307-308; l'*Autunois* du 20 décembre 1905 (rapport de M. Gadant).

2. Maurice Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. 35, n. 144, pl. III, 10, signale une monnaie mérovingienne frappée à Alise-Sainte-Reine.

d'âpreté particulière entre les partisans d'Alaise en Franche-Comté et les défenseurs d'Alise en Bourgogne. Les fouilles entreprises par l'ordre de Napoléon III, de 1862 à 1865, tranchèrent définitivement la question en faveur d'Alise-Sainte-Reine et mirent fin à une discussion acharnée dans laquelle certains écrivains ou archéologues étaient entrés beaucoup plus par esprit de parti que par amour de la vérité[1].

Napoléon III ayant conçu le projet d'écrire une histoire de César, deux créations lui parurent nécessaires pour préparer son œuvre : d'une part, celle du musée gallo-romain, qui fut installé dans le château de Saint-Germain-en-Laye, de l'autre, celle d'une commission spéciale chargée d'élucider la topographie historique des Gaules. Ces deux créations étaient destinées à se prêter un mutuel secours.

La Commission de topographie des Gaules, à peine instituée, décida que ses premières investigations porteraient sur les ruines d'Alise-Sainte-Reine ; ces fouilles furent modestes, car la Commission ne disposait à cette époque que de faibles ressources. Néanmoins, l'empereur, s'étant rendu sur les lieux, fut tellement frappé des premiers résultats obtenus qu'il résolut de continuer les explorations aux frais de la cassette impériale. Dès

1. Pour la bibliographie de la question, voir Ernest Desjardins, *Géographie historique et descriptive de la Gaule romaine*, II, p. 695.

lors, les fouilles, dirigées par des officiers d'artillerie, prirent un caractère purement stratégique; elles n'eurent pas lieu sur le plateau mais sur les pentes du Mont-Auxois ou dans la plaine qui l'entoure. On se rend très facilement compte de ce qu'elles ont produit, des importantes constatations auxquelles elles ont abouti et de la lumière éclatante qu'elles ont apportée dans la question controversée de l'emplacement d'Alésia, en examinant au musée de Saint-Germain-en-Laye le magnifique plan en relief du Mont-Auxois, de la plaine des Laumes et des hauteurs voisines, plan sur lequel ont été retracés tous les vestiges des travaux exécutés par César au moment du siège. Conforme topographiquement au texte des *Commentaires*, le terrain contenait les preuves évidentes et les moins contestables des travaux d'investissement de l'armée romaine. Les vitrines placées dans la même salle renferment les objets recueillis dans ces fouilles célèbres[1].

1. F. de Saulcy, *La salle d'Alesia au Musée de Saint-Germain-en-Laye*, dans le *Journal des Savants*, 1880, p. 558-565, 622-630; [Anonyme], *Armes et objets divers provenant des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or)*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, IV (1861), p. 66, pl. XIII (pointes de javelots, épées, haches, anneaux, etc.); Verchère de Reffye, *Les armes d'Alise. Lettre à M. le docteur F. Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, X (1864), p. 337, pl. XXIII (pilums, lances, épées, umbos de boucliers, débris de casques); cf. Salomon Reinach, *Guide illustré du Musée national de Saint-Germain*, p. 49 et suiv.; Id., *Musée*

Dans la salle dite du Trésor, on peut admirer aussi le canthare en argent trouvé, au mois de septembre 1862, dans la plaine des Laumes, en déblayant un des fossés de la circonvallation, tout près de la route nationale de Paris à Dijon[1]. On accusa l'empereur d'avoir fait fabriquer ce beau vase par un grand orfèvre de la rue de la Paix : même chez les hommes qui se piquent d'être calmes et impartiaux, la politique se glisse trop souvent dans les questions qui devraient rester étrangères à son action.

A l'aide de ces souvenirs précis on se rend bien compte que le plateau d'Alise n'est pas aussi intact qu'on se plaît à le dire. On peut cependant se demander quels renseignements positifs pour l'histoire de la ville à l'époque romaine ces différentes explorations ont apportés.

Les très rares inscriptions ou les débris d'inscriptions déjà recueillis sur le plateau[2] mentionnent un *ordo civitatis*, des magistrats, un flamine d'Auguste, un prêtre de Rome et d'Auguste. Il ne serait pas impossible que cette ville,

de Saint-Germain-en-Laye; antiquités nationales, p. 103 et suiv. Salle d'Alesia.

1. Héron de Villefosse, *Le canthare d'Alise*, dans les *Monuments et Mémoires; fondation Eugène Piot*, IX, p. 179-188, pl. XVI (héliogravure).

2. Ces inscriptions ont été réunies en 1889 par M. Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n. 3 à 27, n. 295*, et plus récemment elles ont pris place dans le *Corp. inscr. lat.*, XIII, p. 439, n. 2872 à 2884.

administrée à la romaine, ait conservé pour les indigènes, à cause des souvenirs que réveillait son nom et à cause aussi de sa situation, le caractère d'une ville sainte, qu'il y ait eu sur la montagne une sorte de centre religieux[1]. En tout cas, les vieilles croyances des ancêtres y restèrent en honneur; les dieux nationaux d'origine celtique y conservèrent leurs autels à côté de ceux des dieux nouveaux installés par les conquérants. Des noms divins, certainement gaulois, comme celui de *Moritasgus*[2] ou comme celui du dieu *Um...arus*[3], apparaissent sur les monuments qui nous restent à côté des noms romains de Mars, de Bellone[4] et de la Victoire[5]. Un autre dieu, qui semble avoir été le protecteur particulier de la montagne et de toute la région environnante, *Alisanos*, est mentionné sur deux ex-voto trouvés dans le voisinage. Ce sont deux patères-casseroles en bronze portant des dédicaces sur la partie plate de leurs manches; l'une fut découverte il y a une quarantaine d'années à Visignot (Côte-d'Or)[6],

1. Le texte de Diodore, cité plus haut, permettrait de le supposer, car une ville qui aurait eu, avant la conquête, une telle prépondérance chez les Gaulois ne pouvait pas la perdre du jour au lendemain. Et c'est probablement pour ce motif qu'Alise s'est assez promptement relevée de sa ruine.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2873.

3. *Ibid.*, 2875; cf. dans le présent article, p. 245-246.

4. *Ibid.*, XIII, 2872.

5. *Ibid.*, 2874.

6. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1881, avec une vignette, p. 281; *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2843.

l'autre, qui était étamée intérieurement, a été recueillie au mois de juin 1853 à Couchey (Côte-d'Or), dans un champ voisin du Mont-Afrique[1]. Sur le second de ces ex-voto, la dédicace est rédigée en langue celtique; tous deux, probablement sortis des fabriques d'Alise, nous offrent des spécimens intéressants de l'industrie métallurgique rappelée par le texte de Pline[2]. Comme *Bibracte*, la déesse du Mont-Beuvray[3], *Alisanos*, le dieu du Mont-Auxois, avait de nombreux dévots à l'époque impériale.

Le silence des auteurs anciens, l'absence du nom d'Alésia sur les tombes des soldats légionnaires retrouvées dans les villes de camps, l'absence de ce même nom dans les grands itinéraires romains tendent à démontrer que sous l'empire elle ne comptait plus parmi les grandes villes de la Gaule. Après la conquête, le nom des *Mandubii* disparaît; leur pays est englobé dans le vaste territoire des Éduens. A mesure qu'Augustodunum, la nouvelle cité des Éduens, se développe et grandit, Alésia doit forcément voir décroître

1. Une belle gravure en a été donnée dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique)*, planche des inscriptions gauloises, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, XIII, 5468.

2. Rossignol, *Alise*, p. 111-112, signale un autre vase en bronze de même forme, également étamé, découvert à Alise; il passa dans la collection de M. Félix Baudot. Le fragment de manche de patère, avec inscription, conservé au musée municipal d'Alise dont il est parlé plus loin, p. 245, provient certainement d'un vase de même forme.

3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2651 à 2653.

son importance. Elle est restée vraisemblablement le centre moral sinon administratif de la région qui porte aujourd'hui le nom d'Auxois, mais elle est restée une ville sans avenir, condamnée fatalement, par sa situation entre deux grandes cités, Langres et Autun, à végéter ou à dépérir. Elle subsista cependant jusqu'à l'époque mérovingienne[1].

Il résulte des recherches déjà faites que les ruines sont surtout concentrées au centre de la colline, dans les contrées de la Combe, du cimetière Saint-Père et de la Fanderolle. Une voie romaine bien constatée sert de limite à ces champs ; elle arrive également en bordure vers le lieu dit « le Champ-Maréchal ». On assure que cet endroit a été ainsi dénommé à cause des innombrables débris d'instruments en métaux qu'on y découvre tous les jours. C'est là que, d'après quelques personnes, semblent avoir été établis les ateliers de cette industrie d'étamage et de plaqué qui aurait rendu célèbres les ouvriers d'Alise[2].

Malheureusement le plan d'aucun édifice n'a été publié; les fouilles de 1839 avaient cepen-

1. Voir la note 2 de la p. 226. Vers 845, la ville avait disparu ou avait perdu toute importance; l'endroit est désigné dans la Vie de saint Germain d'Auxerre par les mots *Alisiensis locus*. Sur les formes et la signification du nom d'Alise, cf. Berthoud et Matruchot, dans le *Bulletin de la Société de Semur*, 1901, p. 291-295.

2. Cette opinion a été développée par Fr. Lenormant, *Mémoire*, p. 22.

dant fait reconnaître l'existence d'un petit temple et celle d'un important monument funéraire. Aujourd'hui on ne voit plus rien dans les champs. Du temps de Courtépée, l'aspect du terrain était déjà le même : « Il ne reste plus sur le Mont-« Auxois, dit cet auteur, aucun vestige d'anti-« quité apparente, tout le terrain est en terre « labourable[1]. » Et Maillard de Chambure, soixante ans plus tard, ajoutait : « Rien d'appa-« rent ne subsiste au-dessus du sol actuel, excepté « quelques pans de murs et la voie romaine qui « traverse le plateau dans le sens de son grand « diamètre. Le sol, retourné depuis des siècles « par la charrue, est mêlé de fragments de « pierres, de marbres et de briques, de cendres, « de terreau produit par la décomposition des « broussailles et celle des engrais que l'on y « répand chaque année...

« Le plateau est sillonné par de longs et larges « amas de débris que les cultivateurs augmentent « chaque année en nettoyant leurs champs des « ruines qui les encombrent. Quand ces *murées* « ont atteint une certaine élévation, on creuse « parallèlement à leur longueur une tranchée dans « laquelle, après en avoir retiré la terre et les « cendres qui sont répandues sur les terres voi-« sines, on enfouit les décombres[2]. »

1. *Description topographique et historique du duché de Bourgogne*, V, p. 463.

2. *Rapport*, p. 103-104.

Par les détails qui précèdent, on peut prévoir que la tâche de la Société de Semur n'ira pas sans quelques difficultés ; elle sera laborieuse et délicate. Les nouveaux explorateurs auront à tenir compte des indications fournies par les fouilles précédentes ; ils auront aussi à se préoccuper des bouleversements causés depuis tant d'années par la culture. Il leur faudra de la méthode, de la prudence, une perspicacité de tous les instants. Ils devront sonder de nouveau des terrains déjà bien des fois retournés, distinguer les débris suspects ou rapportés de ceux qui auront pu rester à leur place primitive, faire état des moindres fragments antiques, relever avec exactitude toutes les substructions, ne négliger aucun des mille détails qui peuvent servir à guider dans leurs travaux les archéologues ou les historiens, en un mot conduire leurs investigations d'une manière absolument scientifique. Dès le principe, il faudra s'efforcer de reconnaître l'étendue des quartiers bâtis, et, une fois l'enceinte de la ville romaine délimitée, choisir le point le plus avantageux pour un début de fouille, puis procéder au déblaiement en suivant un plan tracé à l'avance.

Le but principal des nouvelles fouilles d'Alise ne doit pas être de recueillir des objets de vitrines ou des débris plus ou moins intéressants, propres à enrichir des collections ou des musées ; il faut avant tout se rendre compte de l'importance et de l'étendue de la ville antique dont l'existence

est depuis longtemps reconnue; il faut en suivre et en relever les moindres traces. A côté de cette ville ou au-dessous on trouvera, il est bien permis de l'espérer, l'oppidum gaulois. Et ce ne sera pas le moment le moins intéressant des fouilles.

L'ensemble des terrains à fouiller, *campos ubi Troja fuit*, constitue une sorte de bien national dont l'exploration ne saurait nous être indifférente. Les fouilles projetées ont une valeur sentimentale qui doit, dans l'espèce, primer toutes les autres considérations. Nous avons besoin de savoir ce qu'est devenu après la conquête ce petit coin de terre illustré par Vercingétorix et arrosé du sang de ses valeureux compagnons. Les événements qui se sont accomplis au Mont-Auxois ont exercé sur les destinées de la Gaule une telle influence que le nom seul d'Alise est pour nous comme un nom sacré; il éveille en nos cœurs les plus nobles sentiments. L'entreprise que tente aujourd'hui la Société de Semur mérite d'être secondée par tous les bons Français; c'est une œuvre nationale qui intéresse au plus haut point l'histoire de la patrie.

Nous souhaitons donc que le mouvement organisé par cette Société produise les résultats attendus. La Société des Antiquaires de France s'y associera de grand cœur. Il est toutefois nécessaire que les autres Sociétés savantes de France y prennent part et apportent à cette œuvre au moins leur assistance morale.

Pour exécuter des fouilles sérieuses, complètes et utiles, il faut non seulement une entente commune, mais il faut aussi, ce que les Sociétés savantes éprouvent quelque peine à se procurer, de l'argent, et probablement beaucoup d'argent. La réunion du 18 septembre a eu pour résultat d'exciter l'ardeur des habitants d'Alise; il est à craindre qu'elle n'ait excité aussi leurs espérances de gain. Le Comité d'initiative, composé de M. le docteur Adrien Simon, président de la Société de Semur, de M. le docteur Épery, maire d'Alise, de M. Testart, ingénieur, de M. Pernet, ancien maire d'Alise, qui a déjà participé de la manière la plus heureuse aux fouilles de Napoléon III, et, enfin, de notre confrère le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, jugera sans doute que le moment est venu d'étudier les moyens pratiques pour recueillir les fonds nécessaires ou pour les obtenir soit des pouvoirs publics, soit d'un généreux Mécène.

Je crois pour mon compte qu'il sera très difficile d'aboutir sans le concours de l'État. Lui seul peut avoir l'autorité suffisante pour calmer les susceptibilités, les jalousies et les ambitions particulières, pour empêcher les fouilles clandestines, pour s'opposer à l'enlèvement ou à la vente des documents recueillis. Si, après quelques sondages, on était obligé de s'arrêter, faute de fonds, on n'aurait réussi qu'à allumer les convoitises des nombreux paysans, propriétaires du

plateau, qui continueraient à bouleverser leurs champs pour chercher des trésors, pour y recueillir des pierres gravées ou des poteries et les vendre aux étrangers.

En subventionnant les fouilles de Delphes, la France a donné une preuve admirable de son désintéressement et de sa générosité; elle a montré qu'elle était assez riche pour travailler, sans arrière-pensée, sans aucun profit personnel, à une œuvre intéressant les autres nations civilisées. L'événement qui fait le plus grand honneur à notre École d'Athènes a dépassé nos espérances. Mais si nous nous réjouissons d'avoir pu accomplir, en dehors du territoire national, de grandes entreprises archéologiques, utiles à l'histoire de l'art et de la civilisation, comme les explorations de Delphes ou de Délos, comme les recherches accomplies en Syrie, en Égypte, en Chaldée ou en Perse, comme l'admirable exploration du nord de l'Afrique, n'avons-nous pas aussi le droit de ressentir une émotion légitime en songeant à nos souvenirs nationaux? Ne devons-nous pas les arracher à l'oubli? Ne devons-nous pas interroger le sol qui recouvre les tombes de nos pères, la terre qui a été défendue par eux et arrosée souvent de leur sang, la terre de la patrie? Des explorations comme celle du plateau d'Alise, ou comme celle de la Turbie[1] qui se poursuit en ce

1. La situation n'est pas tout à fait la même à la Turbie qu'à Alise. Le *Trophée d'Auguste* est encore apparent, ses

moment grâce à l'initiative de la Société française de fouilles archéologiques, grâce au zèle de son dévoué président notre confrère M. Babelon, n'exigent pas assurément une mise de fonds aussi considérable que les entreprises analogues si vaillamment accomplies par nous à l'étranger. La France, toujours empressée à favoriser les recherches relatives à l'histoire et aux origines des autres pays, ne saurait rester indifférente à son propre passé. Il ne faut pas pousser trop loin l'oubli de soi-même. Et nous avons le droit d'espérer qu'Alise et Vercingétorix trouveront auprès des pouvoirs publics la haute bienveillance que réclame leur mémoire. On ne saurait hésiter plus longtemps à faire le geste indispensable à la réalisation du vœu ardemment exprimé par la Société de Semur et par tous les amis de nos antiquités nationales.

ruines sont classées et mises ainsi sous la protection de l'État. Si la Société française de fouilles archéologiques a fourni les fonds nécessaires à une exploration du monument, les fouilles ont été placées par la Direction des beaux-arts sous le contrôle et la surveillance de M. Formigé, architecte de la Commission des monuments historiques; cf. Babelon, *Les fouilles de la Turbie*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1905, p. 783-787. Les lecteurs de nos *Mémoires* n'ont pas oublié l'important article que notre savant confrère de Vienne, le professeur Otto Benndorf, a consacré au *Trophée d'Auguste* dans le volume du *Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, 1904, p. 33-54.

II.

Observations sur quelques inscriptions d'Alise.

La Société de Semur a décidé de poursuivre sans retard la réalisation de son projet; à l'aide de quelques fonds disponibles, elle a courageusement commencé sa campagne de fouilles. Les débuts ont été satisfaisants.

Un de nos confrères de la Côte-d'Or, M. le vicomte Pierre de Truchis, a bien voulu m'écrire à ce sujet, le 4 décembre dernier, une longue lettre dont j'extrais les indications qui suivent :

« Jeudi dernier, j'ai visité le chantier sous la conduite de M. Épery, maire d'Alise, et de M. Pernet, ancien surveillant des fouilles faites jadis par ordre de Napoléon III.

« Six ouvriers y sont employés sous la direction de M. Pernet. Le travail en cours d'exécution consiste :

1° Dans le creusement des remblais du sous-sol d'une maison ;

2° Dans l'extraction des décombres qui remplissent un puits très profond ;

3° Dans un long fossé pratiqué dans le petit axe du plateau et le partageant vers le milieu.

« Ce fossé passe très près des excavations et du puits que les congressistes ont visité le 18 septembre et coupe perpendiculairement le chemin rural. A droite et à gauche de ce chemin, il prend en écharpe sur une longueur de plusieurs centaines de mètres un

dédale de murs, de fondations, de bâtiments sans grande importanee, sans doute de plusieurs époques, formant, du côté du midi, un enehevêtrement inextricable. Ces murs sont séparés de distanec en distance par des ruelles, ne laissant voir en général, en guise de pavement, qu'une chape d'agglomérés ou de mauvais béton.

« Plus au nord, e'est-à-dire dans le voisinage des excavations déjà vues, les murs rencontrés paraissent appartenir à des eonstructions plus intéressantes. Ils montrent l'appareil moyen très peu allongé, avec lits et joints de mortier épais et très réguliers ; ce mortier est formé de ehaux grasse, de tuileaux broyés et de déehets de laves.

« Vers le même endroit passe une voie où l'on observe trois étages de hérissons superposés. Chaenn d'eux porte des traees d'usure par frottement, mais surtout le *statumen* inférieur. Quant au supérieur, il dévie fortement de la direction des autres et paraît postérieur.

« Un peu avant d'atteindre eette voie, la tranchée a mis au jour un escalier donnant aceès au sous-sol d'une maison déjà en partie déblayée. La pièee à laquelle aboutit l'escalier est dégagée à profondeur. Ses déeombres ont donné, paraît-il, une eertaine quantité d'objets usuels en plus ou moins bon état de eonservation et le plus souvent fragmentés, mais je n'ai pu aequérir la eertitude que la fouille ait été faite de façon que l'archéologie puisse en profiter complètement.

« Il semble acquis, par le dédale des murs rencontrés d'un côté à l'autre du plateau, qu'Alésia renfermait des quartiers assez populeux en dehors du cœur

de la ville où se trouvaient sans doute les principaux édifices. L'emplacement d'Alésia n'est-il pas déjà un terrain d'étude qu'il y aurait utilité de mettre en tutelle? »

A la fin de sa lettre, M. le vicomte de Truchis exprime le vœu que l'on se contente, pour le moment, étant donné le peu de ressources dont on dispose, d'ouvrir, sur les deux axes du plateau, des fossés n'ayant que la profondeur indispensable pour reconnaître la superficie des régions bâties ainsi que la périphérie d'Alésia. Il espère que plus tard, quand les fouilles seront organisées d'une manière définitive, on pourra diviser l'ancienne ville en îlots séparés par les voies principales. Il se demande en terminant s'il ne serait pas utile de placer ces fouilles méthodiques sous le haut patronage d'une grande institution scientifique comme l'Académie des inscriptions.

D'autre part, M. le docteur Adrien Simon, l'aimable président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, le promoteur de la réunion archéologique du 18 septembre, en m'invitant à assister à une conférence qui devait avoir lieu à Semur le 12 décembre, conférence dont le sujet était l'exposé, par M. le professeur Schulten, de l'Université de Göttingen, des fouilles qu'il vient d'exécuter à Numancia en Espagne[1], m'écrivait avant-hier :

1. La prise de Numance par Scipion fut le signal de la

« Notre but et notre entreprise étaient modestes. Nous voulions seulement avant l'hiver opérer quelques travaux préparatoires destinés à établir d'une façon irréfutable qu'une ville entière était enfouie sous le sol du Mont-Auxois et qu'il y avait lieu d'entreprendre *méthodiquement* de véritables fouilles.

« Nous avons donc fait faire, en divers endroits, un certain nombre de tranchées se dirigeant dans tous les sens. Toutes ces tranchées ont mis à découvert une quantité de substructions admirablement conservées et situées à quelques centimètres seulement au-dessous de la surface du sol : des rues, une place publique, des puits, dont l'un a plus de quinze mètres de profondeur. En présence de tout cela, on ne peut douter de l'existence d'une ville importante au sommet du Mont-Auxois. *L'utilité de fouilles méthodiques nous paraît donc absolument démontrée.* »

Ces deux lettres se complètent l'une par l'autre ; il en ressort avec évidence que les premiers sondages effectués par les soins de la Société de Semur sur le plateau d'Alise ont donné des résultats. Il importe maintenant de seconder les efforts de nos vaillants confrères et de contribuer, autant que nous le pourrons, à l'accomplissement de leur entreprise. Le commandant Espérandieu, qui s'est rendu sur les lieux à plusieurs reprises, se propose, d'ailleurs, d'entretenir prochainement la Société des Antiquaires des travaux commencés.

soumission de l'Espagne, comme la prise d'Alise amena celle de la Gaule. Cf. Ad. Schulten, *Numantia; eine topographisch-historische Untersuchungen*, Berlin, 1905.

En attendant, les archéologues de la Côte-d'Or ne restent pas inactifs. L'un des plus zélés, M. Henry Corot, notre associé correspondant national à Savoisy (Côte-d'Or), désireux de témoigner par un acte utile l'intérêt particulier qu'il porte aux antiquités d'Alise, vient de m'adresser les moulages de plusieurs monuments épigraphiques trouvés sur le plateau et qui ont échappé à la destruction[1]. M. Corot, avec son dévoûment habituel, a exécuté lui-même ces moulages; il a été particulièrement secondé dans cette tâche par M. le docteur Épery, maire d'Alise, et par M. Pernet, directeur des fouilles.

Les inscriptions trouvées à Alise sont peu nombreuses[2]; elles sont toutes de l'époque impériale et ont subi des vicissitudes très diverses. La plus importante, celle de *Ti. Claudius Professus Niger* (n. 2873), découverte en 1652, après avoir été longtemps conservée dans la maison des P. Cordeliers de Sainte-Reine, a fini par être détruite en 1813; une dédicace à la Victoire (n. 2874) avait été enlevée au XVIII^e^ siècle par le comte de Lavau, chambellan de Stanislas, roi de Pologne; on ignore ce qu'elle est devenue[3]; un fragment

1. M. Henry Corot avait déjà adressé récemment au musée de Saint-Germain les moulages de toutes les pierres gravées trouvées à Alise.

2. Elles ont été réunies au *Corp. inscr. lat.*, XIII, sous les n. 2872 à 2884.

3. R. Mowat, *Bull. des Antiq. de France*, 1896, p. 92.

d'épitaphe copié par l'historien Laurent de Saint-André roulait dès cette époque dans le vallon d'Arcy (n. 2882) ; trois fragments portant quelques lettres (n. 2883) ont été transportés au Musée de Dijon, où se trouve également l'inscription votive à Mars et à Bellonc (n. 2872).

Actuellement, il n'y a au Musée d'Alise que la célèbre inscription gauloise trouvée en 1839 (n. 2880), la stèle funéraire pyramidale d'Asellius Saxsamus (n. 2881)[1], longtemps déposée sur la place publique puis transportée au Musée municipal par les soins du docteur Épery, un couvercle de sarcophage fabriqué à l'époque mérovingienne avec un monument érigé sous le haut empire à un prêtre de Rome et d'Auguste[2], enfin quelques débris placés sous vitrine. Ce sont ces débris (n. 2876 à 2879) que M. Henry Corot a pris la peine de mouler. Il l'a fait avec un véritable à-propos, car une phrase du *Corpus* en demandait un examen nouveau : « Sed omnia haec frag-« menta, quae in armario inclusa descripsi, num « plurium titulorum sint denuo diligenter exa-« minandum erit[3]. » On verra plus loin que deux d'entre eux appartiennent à la même inscription.

1. Le nom de *Saxsamus* paraît avoir été répandu chez les Éduens ; cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2766 et 5641 (*Saxxamus*).

2. Relevé par M. Ferdinand Rey, *Bull. des Antiq. de France*, 1903, p. 307-308.

3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, sub n. 2879.

1. — *Corp. inscr. lat.*, XIII, n. 2885. Moulage de M. Henry Corot.

Cette inscription votive a été signalée et publiée pour la première fois dans notre Bulletin par M. l'abbé Thédenat[1]; il paraîtra donc naturel d'en parler ici de nouveau.

Le texte est gravé en lettres pointillées sur le manche d'une patère-casserole; ce manche n'existe plus qu'à l'état de fragment. Les lettres couvraient les deux faces du manche (en dessus et en des-

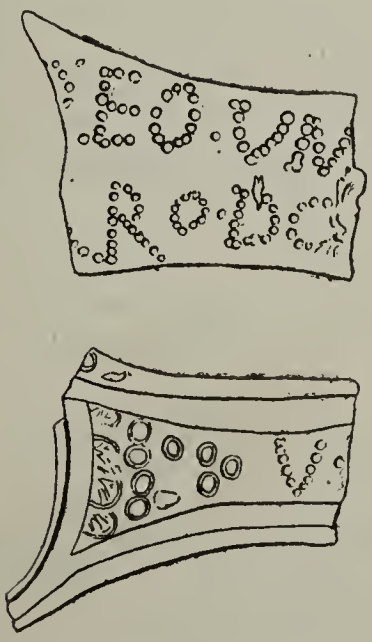

Fig. 1. — Débris d'un manche de patère. Musée d'Alise.

sous), comme le montre le dessin ci-contre (fig. 1). En 1893 j'avais constaté la présence d'un A,

1. 1883, p. 307-308.

très visible avant les lettres RO au commencement de la ligne 2[1], ce qui détruisait la conjecture de M. l'abbé Thédenat proposant de compléter *p*RO, mais fortifiait, au contraire, celle de M. Hirschfeld pensant que ces deux lettres RO appartenaient au nom divin dont les lettres initiales se trouvaient à la ligne précédente. En même temps, je signalais la présence de deux autres lettres sur le revers du manche, mais je m'étais trompé sur le nombre de ces lettres et sur leur interprétation. Il n'y a en réalité qu'une seule lettre suivie d'un point, comme vient de le démontrer M. Henri Corot[2]. Cette lettre du revers est le début de la formule votive connue, *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*). L'inscription doit donc être ainsi rétablie :

d'un côté du manche : DEO · VM. . . .
ARO · DO*nnus*

de l'autre côté : V · *s. l. m.*

Il serait téméraire de chercher à compléter la première ligne ; il est très regrettable que le nom de la divinité locale soit mutilé. A la seconde ligne, le complément *Do*[*nnus*] a été adopté par M. Corot. On peut aussi penser à *Do*[*mnus*], *Do*[*natus*], *Do*[*mi-*

1. *Revue épigraphique*, 1903, p. 8.

2. *Note sur des objets appartenant à diverses collections et au Musée d'Alise*, p. 2, pl. I, 1, extr. de la *Revue préhistorique illustrée de l'est de la France*, n. 3.

tus], *Do*[*nax*], mais le nom proposé par M. Corot a une physionomie indigène qui plaît; il semble bien choisi pour remplir le vide. La troisième ligne se terminait peut-être par une feuille de lierre.

La patère à laquelle était fixé ce manche avait la même forme et la même ornementation que la patère de Couchey conservée à Dijon. Les trois patères de Visignot, de Couchey et d'Alise, ornées toutes les trois d'inscriptions sur le manche, étaient des objets votifs presque semblables, consacrés à des dieux indigènes et provenant des temples de la région. Il est intéressant de les rapprocher. Remarquons que le manche d'Alise porte au revers une série de petits ronds qui remplissent le vide dans la partie la plus large et que le même système décoratif se retrouve sur la patère de Visignot. On le retrouve également sur le manche d'une autre patère-casserole, de même dimension que celle de Couchey, conservée au Musée de Saint-Germain-en-Laye et qui a été découverte au confluent du Doubs et de la Saône. Une seconde patère du même Musée, sans provenance, porte aussi les mêmes ornements sur le manche. Ces petits ronds sont ordinairement disposés en groupes de forme triangulaire.

2. — *Corp. inscr. lat.*, XIII, n. 2876. Moulage de M. Henry Corot.

C'est aussi M. l'abbé Thédenat qui a copié et signalé pour la première fois ce fragment fort intéressant malgré la mutilation du texte. Il pro-

vient en effet d'une inscription impériale, ainsi que le prouve la mention de la puissance tribunicienne à la l. 3, et il est à peu près daté. L'empereur dont le nom manque ne peut être que Nerva, car les lettres AE, précédant la mention du pontificat à la l. 2, ne conviennent qu'à son nom. La dernière lettre de la l. 1 que M. Hirschfeld considérait comme incertaine n'est pas douteuse; ce qui en subsiste appartient à la partie inférieure d'un S et se distingue nettement sur le moulage; cette lettre faisait partie du mot *ca*]ES[*ari* ou *ca*]ES[*aris*? Le texte pouvait se présenter à peu près de cette façon :

*imp. ca*ES*ari*
*nerv*AEPOn*t. max.* .
*tribu*NIC·PoT*est. cos.*
. . . SME. . . . . .

La puissance tribunicienne ne devait être suivie d'aucun chiffre, car il s'agit vraisemblablement de la première puissance tribunicienne de Nerva = 13 septembre 96 au 13 septembre 97.

3. — *Corp. inscr. lat.*, XIII, n. 2877 et 2878. Moulage de M. Henry Corot.

On s'est demandé si le fragment n. 2878 ne pouvait pas se rapporter au même texte que le fragment n. 2879 [1]. Je ne le crois pas. L'examen

1. « Num ad n. 2879 pertineat incertum. » L'épaisseur de la plaque de marbre s'y oppose absolument. Elle est de 0m043 sur le n. 2879, de 0m024 sur le n. 2878.

des moulages de M. Corot est fort instructif à cet égard; il n'autorise pas le rapprochement entre ces deux fragments.

Mais, d'autre part, cet examen permet d'affirmer que le n. 2878 appartient certainement au même texte que le n. 2877*d*. La gravure des lettres est identique sur les deux fragments; elle a été faite par la même main. En outre, l'épaisseur du marbre est la même, soit de 0^m024 sur chacun des deux morceaux, ce qui paraît péremptoire. La hauteur des lettres varie seulement de quelques millimètres, de ligne en ligne, depuis 0^m03 (première ligne du fragment n. 2878) jusqu'à 0^m02 (dernière ligne du fragment n. 2877*d*).

La partie supérieure du texte qui renfermait les noms du personnage honoré, gravés sans doute en lettres un peu plus grandes, manque complètement. Tout ce que nous savons de lui par le fragment n. 2878, c'est qu'il était Lingon, ou qu'il avait exercé chez les Lingons des charges ou des honneurs municipaux. Le G final de la première ligne est certain.

Le fragment n. 2878 fournit la fin de trois lignes dont la seconde se termine un peu en retrait par rapport aux deux autres. Ce fragment appartient au milieu de l'inscription. Vraisemblablement, le personnage honoré dont le nom nous est inconnu avait été flamine d'Auguste et questeur (?) municipal.

Le fragment 2877*d* fournit le commencement

des lignes de la partie inférieure de l'inscription. Il indiquait par qui le monument avait été élevé.

Ces deux fragments semblent devoir être disposés à peu près de la façon suivante, l'un par rapport à l'autre; il y a naturellement des solutions de continuité dont on ne peut pas déterminer exactement l'étendue :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . LING
*flamini divi aug*VSTI
. . . . . *quaes*T·CI
vitatis (?). . . . . .
CL. . . . . .
I . . . . . .
ORDO *splendidissimus*
CIVITA *tis alesiensium (?)*
ET OMNES *cives cum incolis (?)*
OMNIB·AP*ud* . . . . . .

La plupart de ces compléments sont fort incertains, mais la parenté et la juxtaposition des deux fragments sont indiscutables.

4. — *Fragments de la collection de M. Pernet.* Moulages de M. Henry Corot.

L'envoi de M. Corot comprend aussi les moulages de six fragments relevés dans la collection de M. Pernet. Malheureusement ce sont des lettres isolées dont il est impossible de tirer un enseignement. Il est cependant bon de les signaler.

a) Lettres maigres et jambages serrés. Haut.

des lettres, 0m04. Au-dessous d'une moulure arrondie, ayant servi d'encadrement, on lit :

MA

Épaisseur du marbre, 0m043 ; revers fruste.

b) Bonne gravure. Haut. des lettres, 0m045.

A
I (*peut-être partie supérieure d'un* I)

Épaisseur du marbre, 0m025 ; revers poli.

c) Haut. des lettres, 0m035.

H (*moitié de la lettre* H)
A

Épaisseur du marbre, 0m043 ; revers poli.

d) Belles lettres bien gravées qui semblent appartenir à la dernière ligne d'une inscription, car il y a au-dessous un espace vide. Haut. des lettres, 0m05.

ID

Épaisseur du marbre, 0m02. La paroi latérale inférieure du marbre, sous la lettre D, est taillée.

e) Haut. des lettres, 0m033. Fragment appartenant à la fin d'une ligne.

. . . EF *pra]ef(ectus)?*

Épaisseur du marbre, 0m015.

f) Ce dernier fragment est minuscule. M. Corot croit y voir la base inférieure d'un L et l'extrémité

inférieure gauche d'un A. Quant à moi, je ne puis y reconnaître autre chose que la moitié inférieure d'un jambage de X, précédé d'une autre lettre méconnaissable.

Épaisseur du marbre, 0m021 ; revers poli.

5. — *Épitaphe de Cauda, fille de Sabellus*. Ma copie ; moulage M. Henry Corot.

Le 18 septembre 1905, M. le docteur Épery, maire d'Alise-Sainte-Reine, et M. Henry Corot avaient eu l'obligeance de me signaler une stèle inédite conservée chez M. Dampt, près de l'église. Cette stèle sert actuellement de margelle à un puits dans le jardin qui entoure l'habitation (fig. 2).

Dans son état actuel, la pierre mesure 1 mètre de hauteur. La partie de la stèle couverte par les caractères n'a que 0m40 de hauteur sur 0m44 de largeur. L'inscription est entourée par une ligne en creux formant cintre à la partie supérieure. Haut. des lettres, 0m05 à 0m06.

D I S
M A N I B V S
M O N I M E N T VM
CAVDAE·SABELLI
FILIA

C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'une femme, *Cauda*, fille de *Sabellus*. Ce texte n'a d'intérêt qu'au point de vue des noms. Il faut lire *filia(e)*.

Cauda est le féminin de *Caudus*, surnom romain très rare qui se retrouve en Lusitanie, sous sa

forme masculine et au génitif, *Maurus Caudi (filius)*, dans une inscription des environs de Cacérès, l'antique Norba[1].

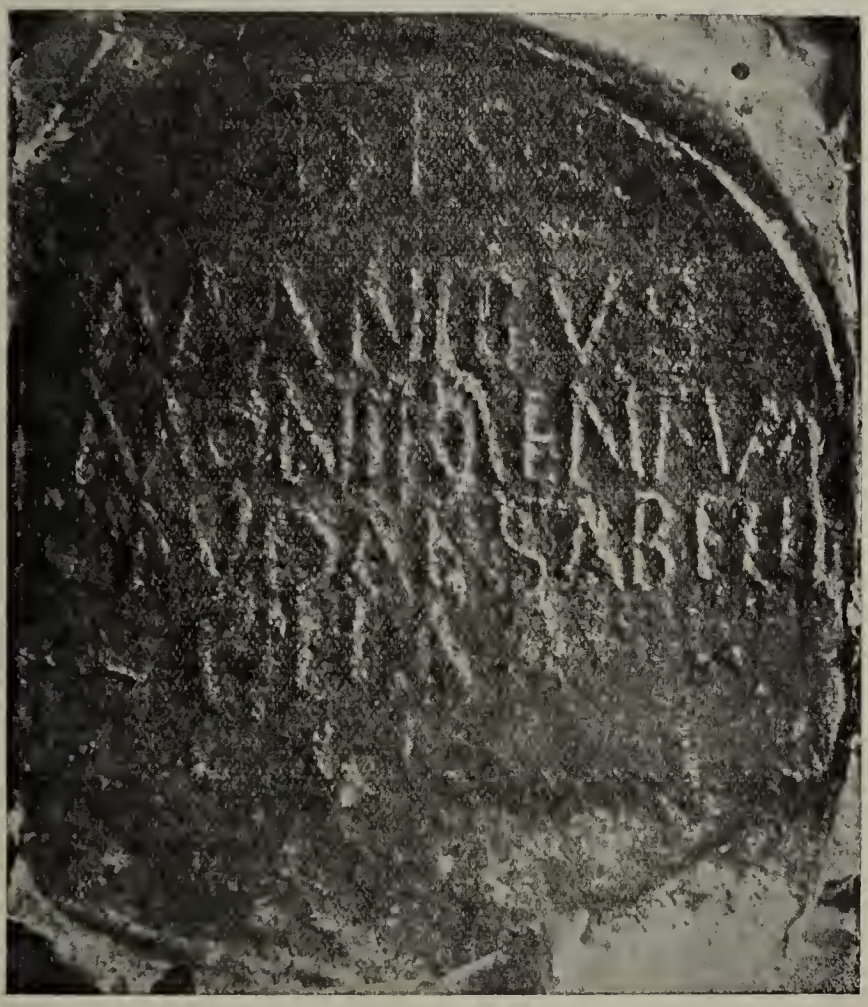

Fig. 2. — Épitaphe de Cauda, fille de Sabellus. Alise-Sainte-Reine.

1. *Corp. inscr. lat.*, II, 731. Le rédacteur des tables, *ibid.*, p. 1087, a proposé de lire *Candi?* au lieu de *Caudi*. L'ins-

Sabellus est un nom plus répandu ; c'est le nom ancien et le plus souvent poétique des Sabins ; il signifie le Sabin[1]. Une épigramme de Martial, dirigée contre un certain personnage portant le même nom et auquel le poète exprime nettement ses sentiments d'aversion, renferme, à chaque vers, une plaisanterie mordante sur ce Sabellus :

Odi te quia bellus es, Sabelle.
Res est putida bellus, et Sabellus ;
Bellum denique malo quam Sabellum.
Tabescas utinam, Sabelle belle[2] *!*

Cette nouvelle inscription d'Alise a été publiée par M. Henry Corot[3] qui annonce son dépôt prochain au musée municipal.

6. — *Inscription mentionnant un prêtre de Rome et d'Auguste.* Moulage de M. Henry Corot.

En 1903, j'ai présenté à la Société des Antiquaires de France[4], de la part de M. Ferdinand Rey, notre associé correspondant national à Dijon, la copie et l'estampage d'un reste d'inscription dont l'existence avait été constatée à Alise par ce

cription d'Alise donne tort à cette correction, faite d'ailleurs avec toutes réserves. Cf. *Caudina* dans une inscription de Terracine, *Corp. inscr. lat.*, X, 6320.

1. Horace, *Epist.*, I, XVI, 49 : « Renuit negitatque Sabellus. »

2. *Epigr.*, XII, 39; cf. IV, 46, sur la richesse de Sabellus.

3. Dans le journal *Le Bien public* de Dijon, du samedi 21 octobre 1905; cf. *Rev. épigraph.*, 1905, n. 1606.

4. *Bulletin*, 1903, p. 307-308.

zélé confrère sur un couvercle de sarcophage mérovingien. M. Ferdinand Rey s'était rendu au Mont-Auxois comme délégué de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or[1], afin d'y étudier les sarcophages découverts au cimetière d'Alise.

La pierre portant l'inscription romaine avait été utilisée à l'époque mérovingienne, comme cela est arrivé souvent, pour faire un couvercle de tombeau. Le tailleur de pierres, en donnant au couvercle une forme arrondie, a fait disparaître une grande partie du texte, laissant seulement intacts les caractères qui se trouvaient à la partie la plus bombée du couvercle. Ce qui subsiste montre qu'il s'agit d'un prêtre de Rome et d'Auguste dont nous ignorons le nom et qui avait été honoré d'une statue.

J'ai revu le texte au mois de septembre dans la cour du musée d'Alise où il a été transporté. L'excellent moulage de M. Henry Corot me permet d'améliorer un peu la copie que j'en avais donnée en 1903 dans le Bulletin.

[illegible]I
s ACERD · ROMAE · Et · AVG ·
. . S·PRIMVS·PVBLICE ꝺ
SCII

1. M. Ferdinand Rey a dû communiquer son rapport à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dont je n'ai pas pu consulter les derniers fascicules. L'inscription a pu être publiée dans des revues locales qui ne me sont pas connues.

Les caractères sont d'une bonne époque, soigneusement gravés, probablement de la fin du I^er^ siècle ou du II^e^ siècle de notre ère. Haut. des lettres, 0^m^06. Long. du couvercle, 0^m^98 ; larg., 0^m^62.

L'existence d'une première ligne bûchée, avec les traces très incertaines de deux lettres, est évidente. A la l. 4, où j'avais cru retrouver SCV, d'après l'estampage de M. F. Rey[1], il devait y avoir en réalité SCIL; la partie inférieure de ces quatre lettres n'existe plus. Elles nous conservent probablement les débris d'un nom comme *pris*]*ci*-*l*[*lus* ou *pris*]*cil*[*la?*

7. — *Le canthare d'Alise.*

La Société des Antiquaires de France n'a jamais parlé du vase d'argent découvert à Alise en 1862 dans les fouilles exécutées par ordre de l'empereur. Il semble qu'au moment de la découverte on ait organisé la conspiration du silence autour de cette trouvaille et que les archéologues aient ajouté foi aux bruits malveillants que mettaient alors en circulation les adversaires du gouvernement impérial. Dans aucune des publications de notre Société cette pièce d'orfèvrerie si remarquable n'a été signalée.

D'autre part, les inscriptions tracées sous le pied du vase restent encore, en partie, à l'état d'énigme, double raison pour attirer de nouveau l'attention sur un monument célèbre, conservé aujourd'hui

1. *Bulletin*, 1903, p. 308.

Le canthare d'argent d'Alise-Sainte-Reine.

(Musée de Saint-Germain-en-Laye.)

au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Ces inscriptions n'ont pas été données, comme celles des vases d'argent du Trésor de Bernay et du Trésor de Notre-Dame d'Alençon, dans le volume du *Corpus latin* consacré aux inscriptions de la Lyonnaise[1].

Ayant publié ce vase en 1902 dans le *Recueil Piot* avec une excellente héliogravure de Dujardin, il me semble inutile de le décrire encore une fois, je me contente d'en insérer ici une image très suffisante pour en faire apprécier la forme, l'ornementation et le travail délicat (pl. III). Comme je l'ai déjà dit, je crois qu'il provient soit de la demeure d'un riche Gaulois, soit d'un des temples d'Alise ou des environs. Apporté d'Italie, avant la venue de César, par les négociants romains, maîtres alors du commerce de la Gaule[2], il représente le butin d'un officier ou d'un soldat. Les soldats romains, quand ils partaient en guerre, espéraient bien rentrer chez eux avec autre chose que des blessures ou de la gloire. Ceux de Sylla s'étaient accoutumés en Asie à s'emparer des statues, des tableaux, des *vases ciselés*, à dépouiller les particuliers et les temples[3]; ceux de César

1. Un fascicule du vol. XIII récemment paru et dû aux laborieux efforts de M. Oscar Bohn les reproduit en fac-similé sous le n. 10026, 24.

2. Cf. Cicéron, *Pro Fonteio*, II, 4; César, *De bello gallico*, I, 39; III, 8; IV, 3; VI, 37; VII, 3, 42, 55.

3. Salluste, *Catilina*, XI : « Ibi primum insuevit exerci-

agissaient de la même façon en Gaule où ils rencontraient, il est vrai, moins de richesses artistiques, mais leur amour du pillage n'était pas pour cela diminué.

Découvert en déblayant un des fossés de la circonvallation de la plaine des Laumes, tout près de la route nationale de Paris à Dijon, ce précieux vase a la forme d'un canthare avec les anses d'un scyphus. Le récipient se compose de deux parties entrant l'une dans l'autre, une cuvette intérieure absolument unie et une enveloppe extérieure ornée de petites branches de myrte, soutenues par des liens d'étoffe.

Les inscriptions tracées sous le pied sont encore insuffisamment expliquées. Le fac-similé que j'en ai donné a été tellement réduit dans le *Recueil Piot* que je crois utile de le publier de nouveau, mais en le présentant cette fois à la grandeur de l'original. Il sera ainsi plus facile d'étudier les graffites.

Ces graffites sont au nombre de trois dont le dessin ci-contre montre la disposition exacte :

a) D'un côté, près du bord, l'inscription la plus apparente a été tracée en caractères grecs : cela n'est pas douteux. Ces caractères présentent une analogie frappante avec ceux des graffites relevés

« tus populi romani amare, potare; signa, tabulas pictas,
« *vasa caelata* mirari; ea privatim ac publice rapere; delu-
« bra spoliare; sacra profanaque omnia polluere. »

sur les poteries gauloises du Mont-Beuvray[1]. Les lettres MEΔA qui se lisent nettement au début ont fait penser au nom *Medamus* qui a été lu sur deux

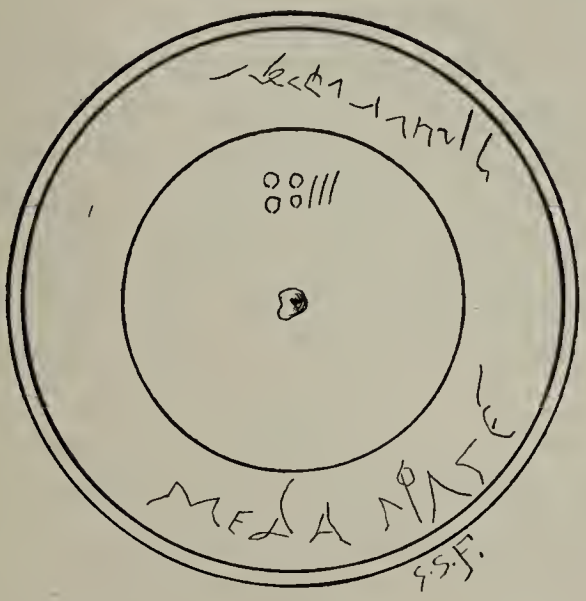

Fig. 3. — Inscriptions tracées sous le pied du canthare d'Alise (Musée de Saint-Germain-en-Laye).

phalères du Trésor de Lauersford[2]. Fr. Lenormant, MM. P. Lejay et Salomon Reinach ont cru que ce nom pouvait être celui de l'artiste qui avait ciselé l'objet. M. Oscar Bohn juge avec plus de vraisemblance que ce nom est celui du possesseur primitif du vase et que cette première ins-

1. Cf. *Bull. des Antiq. de France*, 1872, p. 69, pl. I; Thiollier et Bulliot, *Album des fouilles du Mont-Beuvray*, p. VI et pl. XLI.

2. Otto Jahn, *Die Lauersforter Phalerae*, p. 17.

cription doit être lue : Μεδ[αμου] Αραγε[νου], c'est-à-dire (*vase appartenant à*) *Meda(mos)* (*fils*) *d'Arage(nos)* ou bien (*offrande de*) *Meda(mos)* (*fils*) *d'Arage(nos)*. Une inscription de Cologne fait connaître le nom *Arragenus*[1].

b) La seconde inscription est tracée également près du bord, mais de l'autre côté du pied. M. Bohn dit qu'aucun auteur ne l'avait signalée avant lui[2]; c'est une erreur. J'en ai publié le fac-similé en 1902 dans le *Recueil Piot*. Comme M. Bohn, d'ailleurs, je n'en ai pas saisi le sens, et je laisse à de plus habiles le soin de résoudre ce petit problème.

c) La troisième inscription tracée vers la partie centrale du pied, dans le cercle intérieur, contient évidemment une notation pondérale.

Le poids actuel du vase est de 490 gr. Mais comme après sa découverte ce vase a dû être consolidé par un orfèvre parisien, la pesée actuelle, qui comprend une part d'éléments nouveaux difficile à déterminer, ne peut être comparée à la pesée ancienne inscrite sous le pied. D'autre part, au moment où il fut recueilli, il avait subi des détériorations qu'il est impossible d'apprécier.

Des images de ce précieux vase ont été publiées par :

1. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 312.
2. « Auctores non habent. »

Castelmans, *Vase d'argent de César*, dans l'*Illustration* du 6 décembre 1862, p. 372 (dessin de Ch. Fichot); — G. de Mortillet, *Promenades au Musée de Saint-Germain*, 1869, p. 163-164 (fig. 51); — Salomon Reinach, *Guide illustré du Musée de Saint-Germain-en-Laye*, s. d., p. 58 (fig. 36); — Ernest Bose, *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences qui s'y rattachent*, II, p. 421 (fig. 42); — Bose-Bonnemère, *Histoire des Gaulois sous Vercingétorix*, p. 386 (fig. 146); — *Archaeologia de Paris*, 1897 (pl. V, bonne phototypie); — Hans Dragendorff, *Die arretinischen Vasen und ihr Verhältniss zur augusteichen Kunst*, dans *Bonner Jahrbücher*, 103, 1898, p. 100 (fig. 9); — Héron de Villefosse, *Le canthare d'Alise*, dans *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot*, IX, 1902, p. 179 à 188 (pl. XVI, photogravure de Dujardin et fac-similé des trois inscriptions).

Le vase est mentionné dans :

Histoire de Jules César; Atlas, pl. XXVIII; le profil des fossés de la circonvallation est tracé sur cette planche : en AA' un point noir, placé dans un angle au fond du fossé, avec la légende *vase d'argent*, indique l'endroit précis où eut lieu la découverte. Cf. la pl. XXV, où la position AA' est fixée vers le *castellum*, n. 4; le fossé était rempli par les eaux de l'Oserain. Les planches en couleur de l'édition in-4° donnent mieux ces détails que les planches en noir. — *Revue archéologique*, nouvelle série, VI (1862), p. 343, mention très sèche; — Fr. Lenormant, *Gazette des Beaux-Arts*, 1869, II, p. 420; — *Dictionnaire*

archéologique de la Gaule (époque celtique), p. 36, mention très laconique; — Jules de Laurière, *Bulletin monumental*, XLV (1879), p. 122; — F. de Saulcy, *Journal des Savants*, 1880, p. 561; — Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, p. 37, n. 27ª, discussion des inscriptions; — Salomon Reinach, *Musée de Saint-Germain-en-Laye, Antiquités nationales. Catalogue*, s. d., p. 107; — *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10026, 24, fac-similé des trois inscriptions.

On me pardonnera d'être entré dans tous ces détails. Au moment où la Société de Semur met vaillamment à exécution son projet de fouilles, il m'a paru nécessaire de rappeler les découvertes déjà faites sur le plateau d'Alise et d'insister en même temps sur l'importance de quelques-uns des monuments romains dus aux recherches des précédents explorateurs. Les découvertes du passé ne peuvent que confirmer notre espoir dans le succès des fouilles futures.

III.

Monuments antiques d'Alise conservés à Dijon.

Les épreuves de ce mémoire étaient déjà corrigées lorsque j'ai reçu le rapport du commandant Espérandieu sur les premières fouilles pratiquées en 1905 sur le Mont-Auxois[1]. Les recherches ont

1. *Sondages de 1905 pratiqués sur le Mont-Auxois*, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-lettres*, 1906, p. 79-83.

pleinement répondu à l'attente de tous ceux que la question intéresse, et la Société archéologique de Semur peut à bon droit se féliciter aujourd'hui de son heureuse initiative. Ces premiers résultats sont d'un excellent augure pour l'avenir.

En même temps, à la suite d'un souhait que j'avais exprimé et dont M. le docteur Brulard avait bien voulu se faire l'interprète, M. Chabeuf, président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, a fait aimablement parvenir à notre Société un exemplaire du catalogue du musée de cette Commission, publié en 1894[1]. J'avais vainement demandé ce volume dans plusieurs bibliothèques de Paris et plus d'un de nos confrères regrettait comme moi de ne pouvoir le consulter. Ce catalogue n'a pas l'apparence banale des notices ordinaires de nos musées, ni le format modeste qui permet au touriste d'acheter en passant un petit livret et de l'emporter dans sa poche. C'est un livre de bibliothèque, d'une allure majestueuse, un in-4° de plus de 400 pages accompagné de XXV planches en héliotypie; il est précédé d'un *Avertissement* dû à l'érudition solide et sûre de M. Jules d'Arbaumont, qui renferme les renseignements les plus précis sur l'origine, l'organisation et la création de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or[2].

1. *Catalogue du Musée de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, Dijon, 1894, in-4°, 1939 numéros, p. I-XXXII, 1-389; pl. en héliotypie, I-XXV

2. P. XIV-XVI.

On y trouve des indications utiles sur les découvertes faites à Alise pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, entre les années 1800 et 1860, avant les fouilles de Napoléon III et par conséquent avant la fondation du Musée d'Alise. C'est à Dijon, en effet, que la plupart des objets recueillis sur le Mont-Auxois pendant cette période sont aujourd'hui conservés : j'ai rappelé plus haut la part très importante prise à l'exploration du plateau, avant l'année 1860, par l'Académie de Dijon et par la Commission des antiquités.

Il est facile de classer année par année les objets découverts à Alise et décrits dans ce catalogue; on peut établir ainsi une sorte de liste chronologique qui forme comme un appendice au présent article. Cette liste permet de compléter ce qui a été dit plus haut sur les fouilles; elle fait ressortir l'intérêt des trouvailles de 1819 (série de poids en pierre), de 1822 (monuments lapidaires, objets en bronze, outils en fer) et de 1839 (inscription gauloise, nombreux objets en bronze)[1].

1803 (Fouilles de).

80. — Laraire représentant deux divinités gauloises, assises et posant toutes deux le pied gauche sur un escabeau. Le dieu Taranis serre de la main droite la poignée d'une épée courte; la main gauche, mutilée, tenait probablement un marteau à long manche. La déesse Aerecura, la tête ceinte d'une

1. Les numéros sont ceux du *Catalogue*.

couronne murale, tient la corne d'abondance de la main gauche et de l'autre une patère inclinée. (Dessin de M. Mazaroz dans les cartons de la Commission.)

1813 (Fouilles de)[1].

99. — Tête de Jupiter avec une barbe épaisse et un bandeau sur les cheveux.

1819 (Fouilles de)[2].

499. — Clef en fer, à double panneton et tige percée.

531. — Petite tête d'applique, en bronze, d'une exécution grossière.

581. — Deux socs de charrue.

585. — Broche à rôtir (?) dont l'extrémité a été recourbée en crochet.

593. — Petite enclume.

640. — Vase fragmenté en terre rouge lustrée, à pied et à large panse avec ornements en creux enlevés à l'ébauchoir.

719. — Anse de vase en verre.

723. — Deux tablettes ou carreaux en pierre schisteuse.

724. — Poids en pierre, de forme ronde, pesant 1 k. 593 gr.

725. — Poids en pierre, de forme ovale, pesant 935 gr. 50; il porte sur l'une des faces le chiffre III.

726. — Poids en pierre pesant 240 gr.

1. Sur les fouilles de 1813, cf. Baudot aîné, *Notice sur quelques objets d'antiquité trouvés à Alésia,* in-8°. Paris, 1813. Je n'ai pas vu ce travail.

2. Cf. *Catalogue*, p. 371 (additions et rectifications).

727. — Poids en pierre, de forme conique, pesant 292 gr. 10.

735. — Plusieurs épingles et une aiguille en os.

1821 (Fouilles de).

64. — Tronc en forme d'autel quadrangulaire, avec base et couronnement. Le trou central communique au dehors par un orifice latéral muni d'une petite porte en fer.

1822 (Fouilles de)[1].

74. — Inscription votive à Mars et à Bellone (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 2872).

276. — Chapiteau dérivé du composite, avec corbeille ornée de palmettes et de feuilles d'acanthe, sur deux rangs; les feuilles d'acanthe formant le rang externe.

277. — Chapiteau analogue au précédent, moins les feuilles d'acanthe; un seul rang de palmettes.

355. — Buste imberbe et vêtu. Travail très rudimentaire; semble être la partie supérieure d'un Terme. [La provenance : *Mesmont*, donnée au catalogue, est inexacte[2].]

376. — Buste de femme en marbre blanc, les cheveux ondulés et noués sur la nuque; le nez est brisé. Début de l'époque des Antonins.

478. — Fibule en bronze, en forme de lapin; le lapin est niellé et argenté.

1. Cf. *Catalogue*, p. 371 (additions et rectifications).
2. Cf. *Catalogue*, p. 371.

515. — Clochette en bronze.

532. — Ornement en bronze plaqué d'argent[1], en forme de rosace, ayant fait partie de l'armature d'un char. (Dessin dans les cartons de la Commission.)

579. — Enclume de faulx avec anneau de suspension.

737. — Fragments de flûtes [lisez : *charnières*] en os.

1819-1824 (Fouilles de)[2].

465. — Fibule en bronze à stries longitudinales.

472. — Fibule en bronze, en forme de disque, ornée de feuillages alternant avec des ronds évidés.

502. — Clef en fer.

510. — Manche d'instrument en bronze, à deux tiges, avec anneau de suspension.

513. — Double petite enclume en bronze.

519. — Anse de vase en bronze.

527. — Fragment de plaque en bronze, avec ornement guilloché en forme de rosace.

534. — Deux petites plaques en bronze, bombées et de forme ronde, portant deux rivets à la face postérieure.

536. — Plusieurs paires de rondelles à ombilic en bronze, réunies par une tige de même métal. (Dessin dans les cartons de la Commission.)

1. A rapprocher du texte de Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 48, cité plus haut, p. 211, note 1.

2. Les objets marqués des dates 1819-1824 proviennent vraisemblablement pour la plupart des fouilles de 1822; cf. *Catalogue*, p. 371.

541. — Petite cuiller à parfum en bronze.

545. — Styles et épingles en bronze, de formes variées.

546. — Petite pince en bronze.

577. — Pioche hache.

578. — Râcloire avec douille.

580. — Curette de charrue avec douille.

590. — Fragment de mèche; partie inférieure.

591. — Outil à tige mince et pointue; manche épais.

592. — Deux outils à tige rectangulaire amincie, avec douille.

651. — Fragments de deux petits vases en terre rouge lustrée.

693. — Cinq fragments de vases en terre rouge lustrée, à décor d'animaux et feuillages.

723. — Deux tablettes ou carreaux en pierre schisteuse[1].

737. — Fragments de flûtes [lisez : *charnières*] en os.

1827-1829 (Fouilles de).

339. — Fragment d'une plaque de marbre blanc portant quatre lettres sur deux lignes (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 2883, *c*).

1833 (Objets donnés au Musée en).

369. — Tête d'homme casquée, absolument fruste.

418. — Col d'amphore très court avec ses anses.

1. Les n. 502, 536, 541, 651, 693 et 737 proviennent *pro parte* des fouilles de 1819; cf. *Catalogue*, p. 371.

1834 (Fouilles de).

81. — Laraire de même nature que le n. 80[1], mais représentant sans doute d'autres divinités gauloises. Le dieu (Mars Segomon?) tient une lance de la main gauche et la déesse une corne d'abondance.

1836 (Fouilles de).

477. — Fibule en bronze représentant un lion.

553. — Bague avec clef, en bronze.

1839 (Fouilles de).

71. — Moulage de l'inscription gauloise mentionnant Martialis fils et Daunotalus[2] (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 2880).

417. — Fragment de la partie supérieure d'une amphore à très long col.

430. — Statuette en bronze représentant un enfant nu, ailé, avec une flamme au front; la main droite étendue portait un objet qui a été brisé.

450. — Fragment d'une sorte de seau à cannelures parallèles, formé de deux feuilles de bronze assemblées par des clous rivés.

460. — Fibule en bronze, de forme arquée, niellée avec dorure, et relevée au milieu en une petite plaque rectangulaire émaillée de rouge.

477. — Fibule en bronze représentant un lion.

478. — Fibule en bronze portant, gravés en creux, deux lapins affrontés, avec traces d'émail rouge.

1. Voir : *1803 (Fouilles de).*
2. L'original a été transporté au Musée d'Alise.

518. — Anse de vase en bronze, en forme de cygne.

532. — Ornement en bronze plaqué d'argent[1], en forme de rosace, ayant fait partie de l'ornementation d'un char. (Dessin dans les cartons de la Commission.)

536. — Plusieurs paires de rondelles à ombilic en bronze, réunies par une tige de même métal, plus une rondelle simple.

541. — Petite cuiller à parfum, en bronze.

545. — Styles et épingles en bronze, de formes variées.

553. — Bague avec clé, en bronze.

558. — Petit coq en bronze.

632. — Petit vase en terre rouge; l'anse est brisée.

695. — Divers fragments de vases en terre rouge lustrée, de diverses formes et grandeurs.

735. — Épingles en os.

736. — Petite cuiller ronde en os.

737. — Fragments de flûtes [lisez : *charnières*] en os.

1841 (Objets donnés au Musée en).

340. — Deux fragments de plaques en marbre blanc avec des restes d'inscriptions (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 2883, *a* et *b*).

1842 (Fouilles de).

541. — Petite cuiller à parfum, en bronze.

735. — Épingles en os.

1. Cf. le texte de Pline, cité plus haut.

1848 (Fouilles de).

540. — Cuiller en bronze, à manche terminé en pointe.

737. — Fragments de flûtes [lisez : *charnières*] en os.

1860 (Objets acquis par le Musée en).

514. — Petite balance dite romaine, en bronze.

541. — Petite cuiller à parfum, en bronze.

574. — Tenaille en fer.

589. — Mèche à gouge.

Des fouilles entreprises en 1824 ne paraissent pas avoir eu grande importance et le résultat n'en a pas été publié[1].

Les monuments recueillis à Alise-Sainte-Reine après l'année 1860 sont conservés soit au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, soit au Musée municipal d'Alise-Sainte-Reine.

P.-S. — Une récente excursion à Alise-Sainte-Reine me permet de présenter de nouvelles observations.

P. 247-248. Le fragment d'inscription impériale qui porte au *Corpus,* XIII, le n. 2876 ne saurait être attribué à Nerva. Ainsi que M. Seymour de Ricci me l'a fait remarquer, on voit net-

1. *Catalogue*, p. XXII.

tement sur le marbre, avant les lettres AE de la l. 2, le biseau très droit d'un jambage qui ne peut appartenir à un V, mais seulement à un N ou à un I.

P. 252-254. L'épitaphe de *Cauda* est accompagnée d'un buste placé au-dessus et au milieu du cintre qui entoure le texte. La tête est mutilée; les épaules, sommairement indiquées, forment comme un gros bourrelet surmontant le cintre à droite et à gauche de la tête et se perdant dans la rainure. C'est une disposition curieuse.

P. 255-256. Sur le moulage, je croyais voir les restes certains de deux caractères à la première ligne. Cette illusion a été détruite par un nouvel examen de l'original. On ne voit que les traces des coups du tailleur de pierres; rien ne subsiste de cette première ligne.

J'ai eu, en outre, la bonne fortune de causer à Alise avec le terrassier qui a découvert le canthare d'argent en 1862. Il se nomme Gros-Lapipe (Claude). Il se souvient parfaitement qu'après avoir ramassé le canthare au milieu de la vase et l'avoir nettoyé il le remit à M. Pernet. Ce dernier m'a appris, de son côté, qu'au moment de la découverte l'une des anses du canthare manquait et qu'il fallut faire de nouvelles recherches pour la retrouver.

LE LIVRE D'HEURES
DE MARGUERITE DE VALOIS

SŒUR DE FRANÇOIS Ier

CONSERVÉ AU MUSÉE DU LOUVRE

Par M. Amédée Boinet, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 31 janvier 1906.

Parmi les quelques manuscrits que possède le Musée du Louvre, il en est un sur lequel on n'a pas suffisamment attiré l'attention jusqu'ici et qui, par son intérêt historique, mérite d'être connu. C'est un livre d'heures exécuté pour Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Ce volume a appartenu au XIXe siècle à la duchesse de Berry[1] et fut acquis, à la vente de ses livres en 1864, par l'administration du Musée en même temps que le célèbre livre d'heures de Catherine de Médicis. Il est d'une assez petite dimension (0m174 sur 0m098) et contient 85 feuillets. Les miniatures qu'il renferme, au nombre de 29, ne sont intéres-

1. Le nom de la duchesse de Berry se lit en tête sur une des feuilles de garde. La reliure, de maroquin rouge avec fers dorés, ne paraît pas antérieure au XVIIe siècle.

santes que par les portraits qu'elles nous offrent, car leur exécution même n'est pas toujours d'un goût parfait et témoigne d'une époque où l'art de peindre les manuscrits commençait à tomber en décadence.

L'histoire du portrait au XVI^e siècle a été, depuis quelque temps, l'objet d'études suivies, en particulier depuis l'Exposition des Primitifs français de 1904. Aussi avons-nous pensé que le livre de prières de Marguerite de Valois méritait d'être étudié d'assez près[1].

En tête du volume, on lit, tout d'abord, le titre suivant : « Orationes devotissime ad illustrissimam piissimamque dominam christianissimi Francorum regis matrem dedicate. » Ce titre est entouré d'une cordelière dont les deux bouts sont réunis par un cartouche sur lequel on a placé l'initiale L du nom de Louise de Savoie.

On pourrait croire, d'après cette inscription, que le manuscrit a été exécuté pour la mère de François I^er. Il n'en est rien. La plupart des miniatures offrent en effet un portrait de Marguerite de Valois. En outre, une petite peinture, au dernier feuillet, nous montre un homme agenouillé faisant hommage du livre à cette même princesse (pl. IV). Celle-ci est assise, tenant sur ses genoux un travail à l'aiguille. A ses côtés est un petit

1. Barbet de Jouy, dans son *Catalogue du musée des souverains* (p. 93 et suiv.), est le seul auteur qui ait donné une notice de ce manuscrit.

Hommage d'un livre d'heures a Marguerite de Valois.

(Musée du Louvre.)

panier avec des pelotes de laine. Une large banderole contient ces mots :

« Illustrissima piissimaque domina, Rex christianissimus germanus tuus, divino usus exemplo in psalmo notato, humilia respiciens a terra me inopem et de stercore, tua clementia intercedente, erexit pauperem interque populi sui judices collocavit, pro quo sit tibi spes et remuneratio. Ihesus Deus laudetur. »

Quel est ce juge reconnaissant qui remercie Marguerite d'avoir intercédé pour lui auprès du roi? Il nous paraît bien difficile de le savoir, et les recherches que nous avons faites à ce sujet ne nous ont pas permis de l'identifier.

A l'époque où ce livre a été exécuté, Marguerite de Valois était duchesse d'Alençon, car son mari, le duc Charles (mort en 1525), figure avec elle dans une miniature au fol. 18. En outre, son frère était roi de France[1]. S'il faut s'en fier au portrait qui le représente au fol. 2 et dans lequel il paraît avoir de vingt-cinq à trente ans, il est vraisemblable que le manuscrit a été exécuté entre 1520 et 1525. A cette époque, Marguerite avait dans les environs de vingt-huit ans.

Le texte proprement dit comprend l'office de Jésus-Christ[2], les Heures de la Vierge, les sept

1. Comme l'indique la légende de la petite miniature qui est au verso du premier feuillet et que nous transcrivons ci-dessous.

2. Le commencement de cet office manque. Un feuillet a

oraisons du pape Saint-Grégoire, les sept psaumes de la Vierge, suivies de diverses prières, le psautier de saint Jérôme et l'office de saint Martin.

Voici maintenant la description des miniatures. Nous insisterons sur celles qui ont un intérêt au point de vue des portraits.

Au verso du premier feuillet on a figuré l'enfant Jésus et au-dessous les armes de France, le tout compris dans un encadrement de style antique qui se retrouve presque à chaque grande peinture. Dans cet encadrement, on lit les mots « Ihesus spes mea » qui sont répétés très souvent aux autres pages. Sur la banderole que portent les deux anges placés de chaque côté des armoiries, on a inscrit la devise : « O nobile ternarium regis, matris et sororis, unum est desiderium. »

La miniature suivante (fol. 2) offre trois portraits intéressants (pl. V). Au premier plan sont agenouillés, les mains jointes, François I[er] et Louise de Savoie. Le roi est nu-tête, vêtu d'un riche manteau à fourrure. Sa mère, la tête coiffée du chaperon à templette, porte une robe dont les manches sont aussi garnies de fourrure. A côté sont figurées, d'une part, les armes *de France*

été arraché (fol. 3 primitivement). Le texte de tout le manuscrit est écrit en minuscules avec petites initiales d'or ou de couleur et toujours encadré d'une cordelière. Sur trois côtés de cette cordelière sont inscrits les trois mots *Jesus Spes mea* que nous trouvons également à chaque encadrement de miniatures. Au bas des pages est un petit cartouche avec la lettre M (initiale du nom de Marguerite).

François Ier, Louise de Savoie et Marguerite de Valois.
(Livre d'heures de Marguerite de Valois. Musée du Louvre.)

Portrait de Marguerite de Valois.
(Livre d'heures de Marguerite de Valois. Musée du Louvre.)

pour François Ier, d'autre part, les armes *mi-partie de gueules à la croix d'argent* (de Savoie), *mi-partie de France au lambel d'Orléans, chaque pièce du lambel chargée d'un croissant d'azur* (armes des comtes d'Angoulême) pour Louise de Savoie.

Au second plan, derrière son frère, se tient Marguerite de Valois, dans le même costume que sa mère. Ses armes, *mi-partie de France, mi-partie de France à la bordure de gueules chargée de huit besans d'argent* (d'Alençon), sont aussi à côté d'elle.

Au-dessus des trois personnages flotte une banderole sur laquelle est la légende : « Menti verba fides et mentem jungit Olimpo. » Plus haut apparaît l'enfant Jésus dans des rayons. La scène est comprise dans un encadrement purement renaissance où on lit : *Ihesus spes mea*, comme précédemment[1]. Une autre banderole, à la partie inférieure, porte les mots : « Igneus vigor est illis et celestis origo. »

Au verso du même feuillet se trouve, en tête de l'office de Jésus-Christ, le portrait de Marguerite seule (pl. VI). Toujours dans le même costume, elle est agenouillée, en prières, sous une sorte de portique à l'antique donnant sur un paysage accidenté. A gauche, on remarque son blason et une banderole sur laquelle nous lisons : « In te speravi, non confundar in eternum. »

1. Pour les miniatures qui suivent, cet encadrement varie très peu.

Les peintures qui suivent n'offrent d'intérêt, comme nous avons dit, que parce qu'elles présentent presque toutes un portrait de Marguerite de Valois. La princesse assiste à la scène dans un coin, agenouillée, adressant quelques mots de prière inscrits sur une banderole. C'est ainsi que dans l'adoration des bergers (fol. 4 v°), nous avons les mots : « Fac me, Domine Ihesu, in te confidere et non derelinquar in eternum. »

Les sujets des autres miniatures sont : la Vierge et l'enfant Jésus (fol. 9), Jésus au milieu des docteurs (fol. 11 v°), la Transfiguration (fol. 15 v°), l'enfant Jésus au milieu d'anges musiciens (fol. 17 v°, petite miniature).

Au fol. 18 sont représentés, sous un portique ouvrant sur la campagne, Marguerite et son mari le duc d'Alençon, Charles IV, à genoux et priant (pl. VII). Au-dessus d'eux paraît dans les nuages l'enfant Jésus entouré de têtes d'anges. Sur deux banderoles on lit, pour le duc : « Adjuva nos clementissime Iesu et salvi erimus », et pour la duchesse : « Non confondas nos, clementissime Ihesu, ab expectatione nostra. » Leurs armoiries sont au bas de la miniature.

Les peintures qui suivent représentent : sainte Anne et Joachim (fol. 18 v°) : un ange tient une banderole sur laquelle sont les mots : « Gaudere et letare, prolem haberis » ; la naissance de la Vierge (fol. 20 v°) ; l'Annonciation (fol. 22) ; la Visitation (fol. 23 v°) ; l'annonciation

Charles IV, duc d'Alençon, et Marguerite de Valois.
(Livre d'heures de Marguerite de Valois. Musée du Louvre.)

Saint Martin partageant son manteau.
(Livre d'heures de Marguerite de Valois. Musée du Louvre.)

aux bergers (fol. 25) ; la mort de la Vierge (fol. 27) ; l'enfant Jésus sur le globe du monde (fol. 29, petite miniature) ; la messe du pape Grégoire (fol. 29 v°) ; saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, priant devant la Vierge et Jésus (fol. 37 v°)[1] ; les macérations de saint Jérôme (fol. 62, petite miniature) : le saint est à genoux, presque nu, devant un crucifix, le lion est à ses côtés.

L'office de saint Martin est orné de neuf miniatures de dimension plus ou moins grande : saint Martin ayant pitié d'un lièvre poursuivi par des chiens (fol. 77 v°) ; donnant, près de la porte d'Amiens, la moitié de son manteau à un pauvre (fol. 78, pl. VIII) ; retirant les chaussures de son serviteur (fol. 79) ; apparition à saint Martin de Jésus-Christ portant la moitié du manteau qu'il avait donnée au pauvre (fol. 79 v°), le saint guérissant les infirmités des malheureux (fol. 80 v°) ; sa communion (fol. 81 v°) ; sa mort (fol. 82 v°) ; la prière devant son tombeau (fol. 83 v°) et enfin son apparition après sa mort (fol. 84 v°).

Au point de vue iconographique, quelques-unes de ces peintures peuvent avoir un certain intérêt, comme les scènes relatives au pape Grégoire, à saint Bernard, à saint Jérôme et à saint Martin.

Cette description donnée, il nous faut dire un

1. Sur la banderole on lit : « Beatissime Bernarde, implora apud Deum matremque ejus dulcissimam me decorari nomine materno. » On sait que Marguerite n'eut pas d'enfants de son premier mariage avec le duc d'Alençon, qui mourut le 11 avril 1525 à l'âge de trente-six ans.

mot maintenant de la valeur des portraits que renferme notre manuscrit. Avouons tout d'abord qu'en général les personnages ne sont guère flattés et que leurs traits sont loin d'avoir cette finesse qui caractérise par exemple les charmantes miniatures du livre d'heures de Catherine de Médicis. François Ier, contrairement à ce que l'on remarque dans certaines peintures, n'est certes pas embelli. Il en est de même pour sa sœur Marguerite. Ces défauts d'exécution ne doivent cependant pas nous faire dédaigner ces portraits. Nous allons voir qu'ils méritent à plusieurs titres notre attention.

On sait aujourd'hui, et M. Dimier l'a montré plus d'une fois, que des miniatures du XVIe siècle représentant certains personnages avaient été faites d'après des crayons que nous possédons encore. Dès lors, il nous paraît intéressant de rechercher si cette constatation peut se faire pour le livre d'heures de Marguerite de Valois.

Le portrait de Louise de Savoie est à comparer avec celui qui se trouve au fol. 2 v° du livre d'heures de Catherine de Médicis et dans lequel la mère de François Ier est en buste de trois quarts à gauche, sans les mains, en habit de veuve. Comme l'a indiqué M. Dimier, cette miniature a été exécutée d'après un crayon original, souvent reproduit et dont on a des copies dans les recueils suivants : recueils du Cabinet (A de Bouchot[1]),

1. Na 21, fol. 7 (Cabinet des Estampes). Assez bonne

n° 24; de la Sorbonne (C du même[1]); premier recueil du Louvre, n° 1 ; deuxième recueil du Louvre (n° 33516); Valori (bibl. de Lille), femmes, n° 1 ; Béthune (à Chantilly), n° 4; Destailleur (à Chantilly), n° 1. On sait que Gaignières a possédé le même portrait en peinture, copié dans son recueil du Cabinet des Estampes (Oa 15, fol. 59). M. Martin a signalé une autre copie dans une miniature du manuscrit 4009 de l'Arsenal, exécutée en 1518 environ[2].

Il n'est point douteux que le portrait du livre d'heures de Marguerite de Valois ne dérive du même original. En le comparant, par exemple, avec le crayon du recueil du Cabinet, il est facile de s'en rendre compte, surtout si on examine avec attention les détails du costume et de la coiffure[3].

Paulin Paris et certains érudits ont cru voir d'autres portraits de Louise de Savoie dans les manuscrits 144, 145, 224, 421, 985 et 5715 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Leur opinion ne doit pas être acceptée sans réserves.

copie. Cf. H. Bouchot, *Les portraits au crayon des XVI^e^ et XVII^e^ siècles conservés à la Bibliothèque nationale*, p. 134.

1. Na 26, fol. 5 (copie très médiocre).

2. *Notes pour un Corpus iconum du moyen âge* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1900, p. 49, pl. IV).

3. Il existe à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg un crayon représentant Louise de Savoie qui, sans doute, appartient à la même famille que ceux qui viennent d'être cités. Cf. Bouchot, *op. cit.*, p. 387. On conserve aussi au château de Beauregard un tableau qu'il serait intéressant de comparer (*Ibid.*, p. 354).

La très médiocre grisaille qui est en tête du ms. 144 (*Triomphe des vertus de Pétrarque*) ne nous offre nullement, comme l'a prétendu Paris[1], les figures de Louise de Savoie, de François Ier et de Marguerite de Valois. Il en est de même pour le ms. 145 (*Chants royaux du Puy d'Amiens*), offert en 1517 ou 1518 à la mère du roi[2]. Quant aux mss. 224 (*Remèdes de l'une et l'autre fortune* de Pétrarque), et 985 (*Vie de Notre-Dame* en quatrains), ils ne méritent pas non plus de nous arrêter[3].

Le ms. 421 (*Le trépassement de saint Jérôme*) a plus d'intérêt. Voici ce que dit P. Paris : « La première miniature... nous offre la figure entière de Louise de Savoie, vêtue d'une robe noire fourrée et la tête couverte d'une robe noire. Elle est à genoux devant une femme vêtue d'une robe blanche dont les avant-bras sont gonflés. Cette dame, allégorie de la Foi, prend un livre que lui tend une main sortant des nuages[4]. » Nous avons certainement ici un portrait dont l'exécution est loin d'être sans valeur. Cette miniature peut être rapprochée utilement de celle qui est en tête du ms. 5715 (*Gestes de Blanche de Castille, reine de France*, œuvre dédiée à Louise de Savoie par

1. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, I, p. 292.

2. *Ibid.*, I, p. 297.

3. *Ibid.*, II, p. 228, et VII, p. 398. Dans le ms. 224, P. Paris reconnaît à tort Louise de Savoie sous la figure de la Fortune.

4. *Ibid.*, IV, p. 48.

Estienne Le Blanc). Signalons aussi dans le ms. lat. 8396 une composition allégorique datée de 1512 où figure François Ier, encore comte d'Angoulême, à l'âge de dix-huit ans, amené au Christ par Louise de Savoie[1]. Citons enfin un fragment de manuscrit au Musée de Cluny (n° 1815, *Rondeaux sur les Vertus*), où celle-ci est encore plusieurs fois représentée.

Telles sont les brèves indications que nous avons cru devoir donner sur les portraits que nous connaissons de Louise de Savoie. Il est intéressant de constater que celui du livre d'heures de Marguerite de Valois appartient à une série nettement définie dont nous n'avons plus malheureusement l'original.

Si nous passons maintenant au portrait de François Ier, il nous paraît difficile d'en trouver le prototype ou au moins une copie directe. Les portraits de ce prince sont, on le sait, fort nombreux. Nous ne prétendons pas en donner ici une liste complète ; nous nous bornerons à citer les principaux.

Nous rappellerons tout d'abord que le livre d'heures de Catherine de Médicis renferme deux portraits identiques dans lesquels le roi de France figure en David de trois quarts à gauche avec les

1. Cette peinture, attribuée à Barthélemy Guéty, dit Guyot, a été reproduite par R. de Maulde la Clavière dans *Louise de Savoie et François Ier* (Paris, 1895, in-8°), mais l'auteur y voit Marguerite de Valois au lieu de Louise de Savoie, ce qui est une erreur certainement.

mains. Ils dérivent d'un original dont des copies, pour ce qui regarde le visage, se trouvent à Chantilly, au Louvre et au Cabinet des Estampes et qui a servi pour une peinture du roi à cheval actuellement aux Offices de Florence (n° 667)[1]. Le Musée de Lyon possède un portrait en buste qui est la réplique d'un autre original dont de nombreuses copies existent à Chantilly, à la collection Wallace, au Louvre, etc...[2]. Ajoutons que dans le ms. français 2848 de la Bibliothèque nationale (*Recueil des rois de France* de Jean du Tillet), le roi est figuré deux fois (fol. 150 r° et v°), à l'âge de vingt-cinq ans environ et de quarante-cinq à cinquante.

Rien ne rappelle dans toutes ces peintures ou miniatures le portrait de notre manuscrit. Il nous semble donc hors série pour ainsi dire, ce qui, cela va s'en dire, ne peut que lui donner plus de valeur.

Nous avons dit précédemment qu'au fol. 18 se trouvait représenté le duc d'Alençon. Un examen même rapide de la miniature nous révèle de suite qu'il ne peut être ici question d'un portrait, car il n'y a aucun caractère individuel dans la figure[3].

1. Cf. Dimier, *Le livre d'heures de Catherine de Médicis*, p. 15 (extrait du *Bibliographe moderne*, 1904), et du même : *Le portrait du XVI^e siècle aux Primitifs français*. Paris, 1904, in-8°, p. 13-14.

2. Cf. Dimier, *Le portrait du XVI^e siècle*, p. 20.

3. Nous ne connaissons d'ailleurs aucun portrait du duc Charles.

On sent que l'artiste n'avait aucun modèle à sa disposition.

Il nous reste à parler des portraits de Marguerite de Valois sur lesquels on nous permettra de donner un peu plus de détails. Nous indiquerons tout d'abord les miniatures proprement dites.

Le livre de prières du Musée du Louvre n'est pas le seul volume qui ait, à notre connaissance, appartenu à Marguerite de Valois. M. Delisle a indiqué plusieurs manuscrits qui firent partie des collections de cette princesse[1]. Nous en retiendrons deux. Le premier est à la bibliothèque de l'Arsenal (n° 5096). Il est intitulé : « Initiatoire instruction en la religion chrestienne pour les enffans » et paraît avoir été exécuté vers 1527[2]. Au premier feuillet est une miniature représentant Henri d'Albret, grand-père du roi Henri IV, au milieu d'un jardin, cueillant une marguerite pour l'offrir à sa femme Marguerite de Valois. Au-dessous des armes du roi de Navarre, on lit sur une banderole : « Inveni unam preciosam margaritam quam intimo corde collegi. » Au verso du même feuillet est une autre miniature où l'on voit Jésus-Christ agenouillé, portant sa croix et suivi d'une foule d'autres personnages portant comme lui une croix. Au pre-

1. *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 187.

2. Ce manuscrit a appartenu à Gaignières. On en trouve une description assez détaillée dans l'édition de l'*Heptameron* par Le Roux de Lincy. Paris, 1880, 4 vol. in-8°; t. I, p. 198-199.

mier rang se trouve Henry d'Albret, Charles d'Albret, son frère, et Marguerite. On a cru voir dans ce manuscrit des portraits de la reine de Navarre[1], mais une comparaison attentive avec les peintures et crayons du temps qui nous sont conservés et que nous indiquerons ci-dessous nous oblige à déclarer que cette affirmation n'est guère soutenable.

Le second manuscrit que nous avons à signaler est une traduction du *Myroer des dames* par « maistre Isamberd de Sainct Léger, prestre » (Bibl. nat., fr. 1189). Il a été incontestablement présenté par ce dernier à la reine Marguerite, comme l'indique une souscription qui est à la fin. En tête est une miniature représentant l'hommage du livre à la princesse[2]. Celle-ci est assise et reçoit l'ouvrage des mains mêmes de l'auteur. Il y a certainement ici un air de ressemblance entre la figure de Marguerite et les portraits que nous connaissons d'elle. Bien que l'exécution ne soit pas de premier ordre, il est cependant intéressant de faire remarquer que le miniaturiste a voulu être fidèle à la réalité. Il a dû copier un crayon original ou s'inspirer au moins d'une copie[3].

1. Cf. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, t. I, p. 198-199, et Henry Martin : *Les miniaturistes à l'exposition des Primitifs français*, dans *Bulletin du bibliophile*, 1904, p. 377.

2. Elle a été reproduite dans Petit de Julleville : *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. III, pl. IV.

3. Ce portrait pourrait appartenir à une série dont nous parlerons plus loin et dont l'original est à Chantilly.

On a voulu voir un portrait de Marguerite, assez jeune, dans une miniature d'un exemplaire des *Échecs amoureux* (Bibl. nat., fr. 143), exécuté pour Louise de Savoie, sans doute pour l'éducation de ses deux enfants[1]. L'auteur y est représenté assis et, à la partie supérieure, à droite, se remarquent, autour d'un échiquier aux armes d'Orléans, un jeune homme vu de dos et une jeune fille. Derrière celle-ci se tient un homme, d'un âge mûr, tenant un chien en laisse et paraissant s'intéresser à la partie. Paulin Paris[2] déclare que « tout porte à croire que cette miniature représente le jeune François, Marguerite, sa sœur, depuis reine de Navarre, et enfin Artus de Gouffier..., gouverneur des enfants du comte d'Angoulême ». Nous ne pouvons guère nous prononcer pour le jeune François, car son visage est totalement invisible, mais, pour sa sœur, il est de toute évidence que nous ne sommes pas en présence d'un portrait, pas plus que dans le volume de la bibliothèque de l'Arsenal.

Pour terminer ce qui concerne les manuscrits, il nous faut dire un mot du délicieux portrait de Marguerite de Valois qui se trouve dans le livre d'heures dit de Catherine de Médicis, conservé au Musée du Louvre (fol. 151 v°)[3]. Notre princesse

1. Cf. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 279-281.

2. *Op. cit.*, p. 281.

3. Cf. Dimier, *Le livre d'heures de Catherine de Médicis*, p. 12.

est représentée en âme pénitente, debout, tenant un miroir, par allusion au *Miroir de l'âme pénitente* qu'elle composa. Cette miniature, qui se recommande par son extrême finesse, a été rapportée dans un blanc mis exprès. Sur une garde ajoutée on a mis, au XVII^e siècle, l'inscription suivante : « Marguerite d'Orléans[1], duchesse d'Alençon et depuis royne de Navarre, sœur de François I^er et grand'mère du roi Henri IV. »

Le crayon original de cette miniature (entendons pour la figure seulement) est conservé à Chantilly (encadré dans la galerie de Psyché). Il est attribué à François Clouet. La peinture faite d'après ce crayon se trouve au même endroit (n° 262, ancienne collection Lenoir)[2]. Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède un autre dessin aux crayons de couleur provenant de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et en tous points semblable à celui de Chantilly[3]. On peut encore citer des copies dans des recueils de seconde main conservés à la Bibliothèque nationale[4] et aux Arts et Métiers[5]. Dans tous ces portraits, Marguerite de Valois, alors reine de Navarre, est âgée d'environ cinquante ans. Elle est représentée en buste de trois quarts à gauche, tenant un épa-

1. Confusion pour Marguerite de Valois ou d'Angoulême.
2. Cf. F.-A. Gruyer, *La peinture au château de Chantilly. École française*, p. 67-70.
3. Cf. Bouchot, *op. cit.*, p. 209.
4. Cabinet des Estampes, Ne 30.
5. T. I, n° 11 (anc. n° 12).

gneul. Elle porte un chaperon et un collet de fourrure. On ne saurait trop vanter la perfection du crayon de Chantilly et de la miniature du livre d'heures de Catherine de Médicis.

Le Cabinet des Estampes possède encore, dans des recueils du XVI^e siècle, des crayons représentant Marguerite de Valois. Bien que leur exécution, du moins pour deux d'entre eux, soit assez médiocre, ils ont pour nous le plus grand intérêt. On voit en effet qu'ils ont été exécutés, comme les portraits de notre manuscrit du Louvre, d'après un même original que nous ne connaissons plus aujourd'hui. On s'en rend compte aisément en observant, par exemple, les détails du costume et de la coiffure. Ces crayons, au nombre de trois, se trouvent dans les recueils A ou du Cabinet[1], B ou Brisacier[2] et C ou de la Sorbonne[3]. Le premier est de beaucoup supérieur aux deux autres.

Cette constatation d'une copie d'un crayon par un miniaturiste, constatation que nous avons d'ailleurs déjà faite pour le portrait de Louise de Savoie, ne donne que plus de prix au manuscrit que nous venons d'étudier. Bien que les peintures qu'il renferme soient loin d'avoir la valeur artistique de celles du livre d'heures de Catherine de Médicis,

1. Na 21, fol. 18 (date de 1530-1537). Reprod. par Niel, *Portraits des personnages français les plus célèbres du XVI^e s.* Paris, 1848-56, in-fol., t. II. Cf. Bouchot, *op. cit.*, p. 209.

2. Ne 10, fol. 217 (collection Lallemant de Betz, dite d'Uxelles) (1530-1570?). Cf. Bouchot, *op. cit.*, p. 209.

3. Na 26, fol. 4 (1530-1570?). Cf. Bouchot, *op. cit.*, p. 209.

elles n'en ont pas moins un caractère documentaire et historique indiscutable. De plus, elles nous offrent des portraits de Marguerite de Valois qui sont les plus anciens que nous connaissions présentement. Nous avons vu en effet que le volume avait été exécuté entre 1520 et 1525 et on sait, d'autre part, que le premier en date des trois recueils cités à l'instant, celui du Cabinet, a été composé entre 1530 et 1537.

VERRES DE SIDON

DONNÉS EN PRIX DANS DES CONCOURS

Par M. Paul Perdrizet, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 31 janvier 1906.

On a signalé à diverses reprises des gobelets de verre, cylindriques, hauts d'environ 6 à 7 centimètres, dont le flanc porte moulées en relief des couronnes, des palmes et une inscription grecque ; le caractère des lettres indique l'époque romaine. Cette inscription se présente sous deux formes ; sous l'une et l'autre, c'est un vœu de victoire. Je voudrais constituer la série de ces gobelets, en expliquer l'inscription, en déterminer la destination et la provenance.

La série se divise en deux variétés, selon la teneur de l'inscription. Sur la première, l'inscription est simplement ΛΑΒΕ ΤΗΝ ΝΕΙΚΗΝ, « remporte la victoire ! »

Cette première variété se subdivise à son tour en deux catégories, selon la façon dont ces trois mots sont disposés et dont sont placées les palmes et les couronnes.

Les gobelets de la première catégorie présentent la disposition suivante :

couronne *palme* *couronne* ΛΑΒ ΕΤΗ Ν *couronne* *palme* *couronne* ΝΕΙ Κ Η Ν

Je connais deux exemplaires de cette catégorie : l'un à New-York, dans la collection Cesnola[1], provient de Chypre ; l'autre fut trouvé à Constantine[2], renfermé précieusement dans un grand vase de poterie commune ; il a été publié dans la *Collection Charvet*[3].

Les gobelets de l'autre catégorie présentent la disposition suivante :

couronne *couronne* *palme* *couronne* *couronne* *palme*
Λ Α Β Ε Τ Η Ν Ν Ε Ι Κ Η Ν
couronne *couronne* *couronne* *couronne*

On en connaît un assez grand nombre :

1. L. Palma di Cesnola, *A descriptive atlas of the Cesnola collection of cypriote antiquities in the Metropolitan Museum of Art*, t. III, pl. LXXVIII, 3.

2. Marchand, dans *Recueil de la Soc. arch. de Constantine*, 1866, p. 41 et 49, avec cette transcription et cette explication : Λαβέτην νείκην, « ils ont l'un et l'autre engagé la lutte ». Cf. Héron de Villefosse, dans *Arch. des missions*, 3e série, t. II, p. 412, et dans *Rev. arch.*, 1874, t. I, p. 288 ; *Corp. inscr. lat.*, 10480. Les auteurs des *Excavations in Cyprus*, p. 97, disent à tort que ce gobelet aurait été trouvé à Alger.

3. Fröhner, *La verrerie antique, description de la collection Charvet* (Le Pecq, 1879, in-fol.), pl. XXX, fig. 122.

1° Exemplaire signalé en 1879 par MM. Pottier et Beaudouin[1], et publié par Alexandre Palma di Cesnola[2], qui l'avait acquis d'un habitant de Larnaca ;

2° Exemplaire vu par moi en 1896, à Larnaca, dans la collection Djabra Piéridès[3] ;

3° Musée britannique, fouilles de M. Arthur Smith à Amathonte ; d'un tombeau d'époque romaine, creusé à peu de distance du sol, et qui ne contenait pas autre chose[4] ;

4° Même Musée ; exemplaire mal conservé, acquis en 1894, provenant du village Ξυλοτύμβου, caza de Famagouste[5] ;

5°-8° Fragments de quatre gobelets, à Paris en 1902 dans le commerce ; provenance indiquée, Sidon[6] ;

9° Exemplaire entier, à Paris en 1902 dans le commerce ; provenance grecque incertaine[7] ;

10° Musée britannique (coll. Slade) ; provenance Milo[8] ;

11° Exemplaire entier, au Musée de Lyon[9].

1. *Bull. de corr. hell.*, III, p. 163.
2. *Salaminia*, p. 173, fig. 196.
3. *Bull. de corr. hell.*, XX, p. 357.
4. Murray-Smith-Walters, *Excavations in Cyprus*, p. 97.
5. Id., *ibid.* Cf. *Archäol. Anzeiger*, 1895, p. 168.
6. *Bull. des Antiquaires*, 1904, p. 278 (Héron de Villefosse).
7. *Id.*, p. 279.
8. *Excavations in Cyprus*, p. 97.
9. *Bull. des Antiq.*, *loc. cit.* Acquis depuis la publication d'Allmer et Dissard, *Inscriptions du Musée de Lyon.*

La deuxième variété ne comprend, à ma connaissance, que deux exemplaires : l'un a été trouvé, il y a près d'un demi-siècle, en Sardaigne, sur l'acropole de l'antique Cornus[1]; l'autre, qui est reproduit ci-contre, provient de Syrie; il a été acquis en 1902 par le Musée du Louvre[2]. Ils portent cette inscription : Εἰσελθὼν λαβὲ τὴν νίκην, qui est plus explicite que la précédente et qui nous en donne le sens.

Écartons d'abord les interprétations malheureuses.

On a supposé que l'un de ces vases, — celui de Constantine, — était chrétien[3] : les palmes dont ces vases sont décorés seraient les palmes du martyre, les couronnes que la main de Dieu pose sur la tête des martyrs et des élus; la victoire dont parle l'inscription serait celle que remportent sur leurs bourreaux les « athlètes » de la foi.

1. *Bull. dell' Istituto*, 1863, p. 213 (Brunn); Kaibel, *Inscr. gr. Ital. Sic.*, 2410[9].

2. *Bull. des Antiquaires*, 1902, p. 376. *Inv. MND*, n. 499. Ce gobelet a été brisé en plusieurs morceaux assez maladroitement rapprochés; deux morceaux au moins, près des lèvres, sont antiques, mais ne lui appartiennent pas. Il mesure en hauteur 0[m]068; son diamètre à l'orifice est de 0[m]073, au fond de 0[m]064.

3. Marchand, Héron de Villefosse, *loc. cit.;* la même explication est donnée comme possible par Kaibel, à propos du gobelet de Cornus. Fröhner (*loc. cit.*, p. 66, note 3) n'admet pas que le gobelet de Constantine soit chrétien, mais la raison qu'il allègue n'est pas la bonne : « La forme des lettres, dit-il, indique une date antérieure au principat d'Auguste. »

ΕΙΣ ΕΛΟΥΝΛΑΒΕ
ΤΗΝ ΝΙΚΗΝ

Gobelet en verre provenant de Syrie. (Musée du Louvre.)

Mais rien n'autorise cette interprétation. On n'a jamais trouvé de gobelets de cette sorte dans des tombes chrétiennes, et ils ne portent aucun symbole proprement chrétien.

Une autre hypothèse a été suggérée à Brunn par le gobelet de Cornus. Ce vase aurait servi de prix dans un concours de buveurs. Je signale cette interprétation fantaisiste au futur historien, s'il se trouve un jour, de la *Germanische Durst*. Assurément, nombre de verres à boire antiques portent des inscriptions bachiques[1], εὐφραίνου ἐφ' ᾧ πάρει[2], καταχαῖρε καὶ εὐφραίνου[3], etc. Mais le mot

1. Maxe-Werly a tâché de les réunir (*Vases à inscriptions bachiques*, dans *Mém. des Antiq. de France*, 5e série, t. IX, p. 336), mais son travail est insuffisant; ainsi, le *Corpus* des inscriptions grecques d'Occident (*Inscr. gr. Ital. Sic.*) n'y a pas été utilisé. J'ajoute que la connaissance du grec était indispensable pour cette épigraphie spéciale.

2. Par exemple Deville, *Hist. de la verrerie dans l'antiq.*, pl. XXVII (cf. p. 26, εὐφρένου), que Maxe-Werly, p. 361, n° 59, omet de citer, quoique Deville figure sur la liste des auteurs qu'il a dépouillés. Maxe-Werly transcrit ἐφ' ὃ παρεῖ, ce qui fait un barbarisme et un solécisme. La graphie εφο au lieu de εφω vient de ce qu'à l'époque impériale la prononciation ne distinguait déjà plus l'oméga de l'omicron.

3. *Inscr. gr. Ital. Sic.*, 2410[11] (quatre exemplaires); Fröhner, *Coll. Charvet*, p. 67, note 1 (cinq exemplaires). Ce type manque à la liste de Maxe-Werly. La légende a donné lieu à des erreurs assez fortes. Kaibel écrit : *Cum nihili sit verbum* καταχαίρειν, *legendum esse conjeci* καταὶ χαῖρε καὶ εὐφραίνου, « sois heureux chez les morts »; ainsi les gobelets auraient été faits pour être déposés dans les tombeaux des morts. Van Herwerden (*Lexicon graecum suppletorium et dialecticum*, p. 246) repousse avec raison cette explication, mais il se trompe en glosant καταχαίρειν par ἐπιχαίρειν, ἐπιχαιρεκακεῖν, qui

εἰσελθών ne permet point de tenir pour bachique l'inscription de nos gobelets.

Kaibel, suivi par Van Herwerden, a proposé une autre explication : εἰσέρχεσθαι signifierait « descendre dans l'arène » de l'amphithéâtre ou du cirque; nos gobelets auraient été donnés en prix à des gladiateurs ou à des cochers[1]. — Il est possible, quoique je n'en trouve pas d'exemple, qu'εἰσέρχεσθαι, à l'époque impériale, se soit dit *aussi* de l'entrée des gladiateurs dans l'arène, ou de la sortie des auriges hors des *carceres;* mais ce qui est sûr, c'est que Platon[2] s'en sert pour désigner l'entrée du chœur dans l'orchestre, et que dans la description de la fête militaire donnée par les Dix Mille aux Paphlagoniens, Xénophon l'emploie en parlant de l'entrée d'un mercenaire mysien[3] qui se produisit dans ses danses natio-

signifient « s'amuser méchamment aux dépens de quelqu'un, se réjouir des malheurs d'autrui ». Le verbe καταχαίρειν a bien ce sens dans Hérodote (I, 129; VII, 239) allégué par Van Herwerden, mais il ne peut évidemment l'avoir sur nos gobelets. Il en avait donc changé, entre le v^e^ siècle et l'époque impériale, en passant de l'ionien à la κοινή : Alciphron (II, 4, 1), au II^e^ siècle de notre ère, l'emploie au sens de « se réjouir grandement », le seul qu'il puisse avoir ici.

1. *Verba* εἰσιέναι *et* εἰσελθεῖν *propria sunt de eis qui in arenam descendunt; sive christiano homini vasculum destinatum fuit cum beluis pugnaturo sive gladiatori vel aurigae* (*Inscr. gr. Ital. Sic.*, 2410[9]). Cf. Van Herwerden, *Lexicon suppl.*, p. 246.

2. Platon, *Rép.*, IX, p. 580 B : καθάπερ εἰσῆλθον, ἔγωγε ὥσπερ χοροὺς κρίνω.

3. *Anabase*, VI, 1, 9 : μετὰ τοῦτο Μυσὸς εἰσῆλθεν ἐν ἑκατέρᾳ τῇ

nales. Le mot paraît donc, d'abord et surtout, de la langue du théâtre, du gymnase et du stade, et l'on peut admettre que nos gobelets ont été donnés en prix peut-être à des gladiateurs et à des cochers, mais plus généralement aux « artistes » de toute sorte qui prenaient part aux innombrables concours de la Grèce, concours dramatiques, musicaux, gymniques, en y comprenant, comme les Grecs le faisaient, jusqu'aux θαυματοποιοί, qui étaient les jongleurs, les faiseurs de tours[1].

Si je répugne à croire que ces vases aient été des prix de gladiateurs, c'est qu'ils proviennent pour la plupart de l'Orient grec, où, somme toute, malgré des faits qu'on peut alléguer et que je n'ignore point[2], les jeux sanglants de la gladiature n'eurent jamais qu'un succès contesté et qu'une diffusion restreinte. Ni à Milo ni à Amathonte on ne voit qu'il y ait eu un amphithéâtre ni même un cirque; mais l'une et l'autre ville eurent un théâtre, car il n'y avait pas de ville grecque sans théâtre[3]. Un de nos gobelets a été trouvé dans un village de la région de Famagouste : dira-t-on

χειρὶ ἔχων πέλτην. Il est pénible de voir ce mysien transformé dans la traduction Talbot en un grec nommé Mysus.

1. *Bull. de corr. hell.*, VII, p. 385.

2. *Dict. des antiq.*, art. *Gladiatura*, p. 1565. Add. *Bull. de corr. hell.*., 1900, p. 274.

3. Pausanias, X, 4, 1 : Πανοπεὺς... πόλις Φωκέων, εἴ γε ὀνομάσαι τις πόλιν καὶ τούτους οἷς γε οὐκ ἀρχεῖα, οὐ γυμνάσιόν ἐστιν, οὐ θέατρον, οὐκ ἀγορὰν ἔχουσιν, οὐχ ὕδωρ κατερχόμενον ἐς κρήνην.

qu'un gladiateur libéré avait pris ses invalides dans ce coin de la Mésorée? Il est peu probable, étant donné le caractère chypriote, que Chypre ait produit des gladiateurs.

Nos gobelets étaient donnés aux vainqueurs, remplis probablement de menue monnaie dont le montant représentait la somme affectée au prix. Par une pensée délicate, l'inscription de l' « objet d'art », du κειμήλιον[1], souhaitait au vainqueur de nouvelles victoires. Il faut rapprocher ces souhaits, λαβὲ τὴν νείκην, εἰσελθὼν λαβὲ τὴν νίκην, des acclamations du type νίκη τοῦ δεῖνος, qui se sont rencontrées par centaines, tracées à la pointe, sur les colonnes des gymnases, dans les villes grecques de la Carie[2]. On s'est demandé[3] si ces acclamations étaient des vœux pour des victoires futures ou des félicitations pour une victoire passée; elles peuvent très bien avoir été l'un et l'autre. Notons encore que, comme nos gobelets, ces acclamations ont été, à tort, tenues pour chrétiennes[4].

Resterait à savoir où nos gobelets ont été fabriqués. D'après la provenance des exemplaires con-

1. Πολλὰ θοῶν ἐξήρατ' ἀγώνων
Ἄργει ἐν ἱπποβότῳ κειμήλια.
(Théocrite, XXIV, 121-122).

2. Voir en dernier lieu Cumont, dans *Mélanges de l'École de Rome*, 1895, p. 257, où l'on trouvera le reste de la bibliographie.

3. Th. Reinach, dans *Rev. des Études grecques*, 1893, p. 203.

4. Par Cousin et Diehl (*Bull. de corr. hell.*, XIV, p. 118) et à leur suite par Hirschfeld. Cette explication avait été réfutée par Duchesne (*Bull. critique*, 1890, p. 138).

nus, la question n'est pas douteuse : ils ont été fabriqués dans les pays qui avaient, à l'époque impériale, la spécialité du verre, Chypre[1] et la Phénicie, surtout Sidon : non qu'on ne fabriquât de verres que là, mais c'était là qu'on en fabriquait le plus et qu'on faisait les plus beaux. La chose est suffisamment connue des voyageurs et des collectionneurs pour qu'il n'y ait pas à y insister. Sidon exportait fort loin sa verrerie : des verres trouvés à Rome, qui portent des signatures de verriers sidoniens[2], furent probablement, comme nos gobelets de Milo, de Cornus et de Constantine, *made in Phœnicia*.

1. On a découvert à Tamassos les vestiges d'une usine de verrerie, d'époque hellénistique ou romaine; cf. Myres et Ohnefalsch-Richter, *Cyprus Museum catalogue*, p. 100. — Un gobelet trouvé en Chypre porte l'inscription : χαὶ εὐφραίνου (Al. Palma di Cesnola, *Salaminia*, fig. 195). — Deux gobelets de même provenance portent l'inscription : χαταχαῖρε χαὶ εὐφραίνου (Fröhner, *Coll. Charvet*, p. 67).

2. Vases portant la signature bilingue d''Αρτᾶς Σειδώ(νιος), *Artas Sidon(ius)* : au moins 22 exemplaires, trouvés presque tous, semble-t-il, à Rome (*I. G. S. I.*, 2410[1], et *Add.*, p. 707). Deux vases trouvés en Sicile : Εἰρηναῖος ἐποίησεν Σιδώνιος (*Id.*, 2410[2]). Deux vases trouvés en Italie : Νείχων Σειδώνιος (*Id.*, 2410[4]).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Boinet (Amédée), A. C. N. Le livre d'heures de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, conservé au Musée du Louvre	273-290
Chénon (Émile), A. C. N. Les arènes de Bourges au moyen âge	17-31
Héron de Villefosse (Ant.), M. H. Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine . .	207-272
Loisne (comte de), A. C. N. La colonisation saxonne dans le Boulonnais.	139-160
Mowat (Commandant R.), M. H. Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du xe siècle.	161-186
Pallu de Lessert (C.), M. R. La syntaxe des routiers romains et les déformations des noms de lieux dans l'Afrique romaine	115-138
Perdrizet (Paul), A. C. N. Verres de Sidon donnés en prix dans des concours	291-300
Roman (Joseph), A. C. N. Les sceaux des forestiers au moyen âge.	91-114
Rouquette (Médecin-major), A. C. N. Recherches sur les lanternes romaines	187-205
Truchis (vicomte Pierre de), A. C. N. La chapelle Saint-Laurent à Tournus (Saône-et-Loire)	1-16

Vasnier (H.-A.), A. C. N. Observations sur la reconstitution des frises rapportées de la Susiane par la mission Dieulafoy 32-44

Vauvillé (Octave), A. C. N. L'enceinte de Pommiers (Aisne) (*Noviodunum* des *Suessiones*) . . 45-90

ERRATUM.

P. 244, l. 1, *au lieu de :* Laurent de Saint-André,
lisez : Laureau de Saint-André.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page. 2
— II, — 180
— III, — 257
— IV, — 274
— V, — 276
— VI, — 277
— VII, — 278
— VIII, — 279

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00624 0036